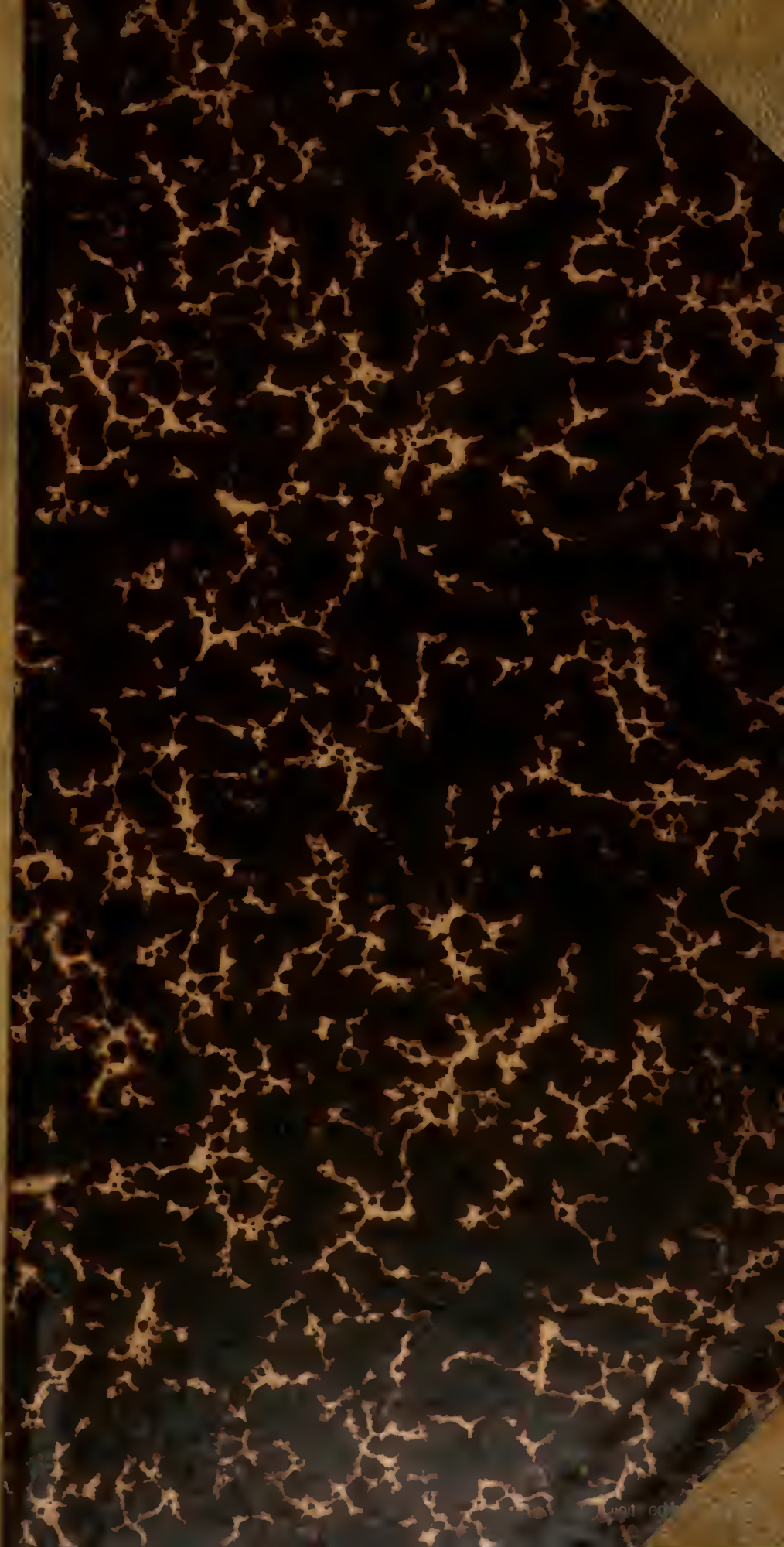

LIBRARY OF THE
UNION
THEOLOGICAL SEMINARY,
NEW YORK.

LA PAPAUTÉ

CONSIDÉRÉE DANS SON ORIGINE,
DANS SON DÉVELOPPEMENT AU MOYEN AGE,
ET DANS SON ÉTAT ACTUEL,

AUX PRISES

AVEC LE PROTESTANTISME.

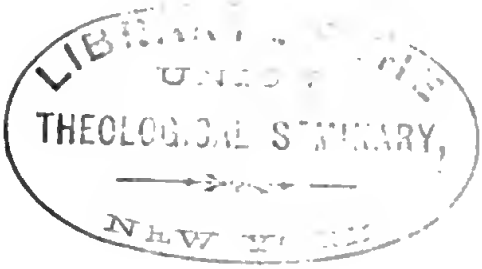

Paris, Imprimerie d'Amédée Saintin, rue Saint-Jacques, 58.

LA PAPAUTÉ

CONSIDÉRÉE DANS SON ORIGINE,
DANS SON DÉVELOPPEMENT AU MOYEN AGE,
ET DANS SON ÉTAT ACTUEL,

AUX PRISES

AVEC LE PROTESTANTISME,

OU

RÉPONSES

AUX ALLÉGATIONS DE M. MERLE D'AUBIGNÉ,

dans son Histoire de la Réformation au XVIe siècle,

ET A L'ÉCRIT DE M. BOST,

MINISTRE DU SAINT ÉVANGILE,

INTITULÉ

Appel à la conscience de tous les Catholiques romains.

PAR L'ABBÉ C. M. MAGNIN,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CIVIL ET CANONIQUE.

Ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam.
(Evang. secund. Matth. XVI, 18.)

Scrutamini scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere : et illæ sunt quæ testimonium perhibent de me.
(Evang. sec. Joann. V, 39.)

PARIS,

GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DU POT-DE-FER-SAINT-SULPICE, 5.

1841

LIBRARY OF THE
UNION
THEOLOGICAL SEMINARY,
NEW YORK

UB72
M19

7097

RÉPONSE

AUX

ALLÉGATIONS DE M. MERLE D'AUBIGNÉ,

DANS

son Histoire de la Réformation au XVIe siècle.

INTRODUCTION.

Lorsque Luther commença l'œuvre de la réforme, il était loin de prévoir qu'il viendrait un jour heurter au fondement de l'Eglise et s'y briser. Il écrivait alors dans des termes soumis et respectueux à son évêque, à l'archevêque de Mayence, son métropolitain, et au Pape. En 1518, il dédiait encore à Léon X ses controverses, et lui disait : « Très-saint Père, je me prosterne à vos pieds, et m'offre avec tout ce que je puis et tout ce que j'ai ; donnez la vie ou la mort, approuvez ou réprouvez, je reconnais votre voix pour la voix du Christ qui règne et parle en vous. »

Il savait que toute réformation, pour être sainte et juste, doit être consacrée par la sanction de l'Eglise. Mais, esprit ardent et égaré par son aveugle confiance en sa propre sagesse, il ne sut pas discerner les erreurs des dogmes, les abus des sages institutions : il porta atteinte à l'intégrité de la foi qu'il croyait rétablir dans sa pureté primitive, et il vit avec effroi se lever menaçante contre lui, cette Eglise qu'il n'avait voulu que servir. Réduit à condamner ce qu'il venait de défendre, ou à défendre ce qu'il venait de condamner, placé dans l'inévitable alternative de choisir entre l'Eglise et ce qu'il croyait être la réforme, il perdit un instant confiance en lui-même, et fut sur le point de se rendre, puis il se livra dans son âme un effroyable combat.

C'est dans ses écrits qu'il faut lire ses émotions profondes, le

LIBRARY OF THE UNION THEOLOGICAL SEMINARY

trouble qui bouleversa son âme, quand, dans ses attaques, il rencontra le grand principe de l'autorité de l'Eglise et cette grande figure du Pape. « Après que j'eus surmonté, dit-il, tous les autres arguments, il en restait un dernier dont je ne pus triompher qu'avec une peine extrême et de cruelles angoisses, c'est qu'il fallait écouter l'Eglise [1]. » — « Qu'étais-je, pauvre « misérable moine, pour tenir contre la majesté du Pape, de- « vant lequel les rois de la terre, que dis-je! le ciel même « tremblaient? Ce que j'ai souffert, la première et la seconde « année! dans quel abattement, non pas feint et supposé, « mais bien véritable, ou plutôt dans quel désespoir je me « trouvais; ah! ils ne le savent point, ces esprits confiants « qui, depuis, ont attaqué le Pape avec tant de fierté et de « présomption... Si j'avais alors bravé le Pape comme je le « fais aujourd'hui, je me serais imaginé que la terre se fût, à « l'heure même, ouverte pour m'engloutir vivant, ainsi que « Coré et Abiron... Lorsque j'entendais le nom de l'Eglise, je « frémissais et offrais de céder. En 1518, je dis au cardinal Caie- « tano à Augsbourg, que je voulais désormais me taire; seu- « lement, je le priais, en toute humilité, d'imposer le même « silence à mes adversaires, et d'arrêter leurs clameurs. Loin « de me l'accorder, il me menaça, si je ne me rétractais, de « condamner tout ce que j'avais enseigné [2]. » A cette menace son orgueil se révolte, l'orgueil qui a le secret de tous les grands bouleversements du monde; et dès lors rien n'arrête le fougueux réformateur. Le Pape le condamne, et Luther, de son côté, se livre contre lui à tous les accès de sa fureur. La tradition l'embarrasse, il rejette la tradition; l'Ecriture sainte lui fait obstacle, il retranche audacieusement au nombre des Livres saints; l'Eglise proscrit ses erreurs, il nie son autorité, proclame au-dessus d'elle celle de l'Ecriture sainte, et va, dans son délire, jusques à crier à ses contradicteurs : *Ego Martinus sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.*

Mais la sagesse divine qui était venue confondre autrefois les architectes de l'ancienne Babel, confondit de même l'auteur de la nouvelle, et livra, avec lui, à l'esprit de vertige et d'erreur,

[1] Opp. Luth. Præf., t. I. — [2] Mém. de Luth. par M. Michelet, t. II, 55.

les coupables transfuges qui avaient déserté pour les siens les drapeaux de l'Eglise. Il avait dit : Que l'Ecriture soit le seul juge, la seule règle de notre foi : lumière de Dieu, elle nous inondera de ses divines clartés, et l'Esprit saint, son interprète, sera notre seul et infaillible docteur. Et voilà que l'Ecriture sainte, cette parole universelle qui devait donner à tous les croyants la même foi et le même esprit, devint un principe et une source de divisions; et pour que rien ne manquât à leur confusion, et à l'instruction des âmes droites, Dieu permit que cette division commençât par les chefs.

Luther était encore dans sa mystérieuse prison de Wartbourg, lorsque l'Anabaptisme éclata comme un orage sur l'Allemagne, et répandit, au milieu de la plus horrible confusion, des doctrines jusqu'alors inconnues, que Mélanchton fut sur le point d'embrasser. Le chef de la réformation s'empressa de renier et de maudire ce premier rejeton du tronc des erreurs; mais il n'en avait pas moins préparé sa naissance, et ses plaintes amères ne lui ramenèrent pas ses disciples.

Pendant ce temps, Zwingli et Œcolampade s'élevaient comme une autre tête de la réforme, qu'il s'efforça vainement d'abattre. Peu après c'était Carlostad rompant avec lui d'une manière éclatante; puis Bucer, tantôt luthérien, tantôt sacramentaire, ou l'un et l'autre en même temps, au dire de ses contemporains, pour qui sa foi fut souvent un problème. « O « vous, leur disait Erasme à la vue de leurs divisions toujours « croissantes, vous qui en appelez tous à la pure parole de Dieu, « accordez-vous au moins ensemble, avant de faire la loi à l'u- « nivers[1] ! » Mais comment s'accorder avec un principe variable et mobile comme la raison, les talents, la science, les passions et les préjugés? Des sectes innombrables et des erreurs sans fin continuèrent d'en sortir, comme les soldats grecs, des flancs du cheval de Troie. A l'exemple de Luther, Mélanchton et Calvin déplorèrent avec amertume l'anarchie qui dévorait sous leurs yeux la réforme naissante. Souvent on entendit Mélanchton invoquer la mort. Ses larmes ne tarirent presque jamais pen-

[1] Erasme, lib. XIX, Ep. 3, et lib. 3, Ep. 59.

dant le long cours de trente années. L'Elbe, avec tous ses flots, nous dit-il lui-même, n'aurait pu lui fournir assez d'eau pour pleurer tant de malheurs ! [1] Et ce qui était pour eux un supplice peut-être plus affreux encore, c'est qu'en proclamant l'autorité absolue de l'Ecriture, ils avaient abdiqué tout droit, tout moyen d'arrêter le torrent des opinions. Ils ne pouvaient les condamner sans renier leur propre principe, sans se rendre coupables de la tyrannie qu'ils reprochaient à l'Eglise catholique, et sans porter une atteinte sacrilége au droit même de l'Esprit saint qui éclairait intérieurement les âmes.

Toutefois, l'ascendant de leurs noms, leur conduite en contradiction avec leur principe, et cette loi des intelligences qui ne permet le développement d'une doctrine, que lorsqu'elle est bien connue et bien pénétrée, suspendirent en partie, et pour un temps, le mouvement de la réforme. D'ailleurs elle n'avait, dans beaucoup de pays, secoué l'autorité de l'Eglise, que pour passer sous le joug de l'autorité civile. A Genève et en Suisse, ce furent les magistrats qui provoquèrent les grandes disputes de religion, qui décidèrent ce qui serait abandonné ou retenu de l'ancien culte, qui s'établirent juges de ce qui était ou n'était pas dans l'Ecriture sainte. Pendant cette époque, que Bossuet ferma d'une manière si brillante, la réforme, à peu près stationnaire, travailla à formuler et à défendre sa foi; cette époque fut celle des symboles, des confessions de foi, des synodes et des controverses.

Mais la réforme ne pouvait s'arrêter longtemps sur des bases ruinées par le catholicisme, et sur le terrain sans fond des opinions humaines; la logique de l'erreur, inflexible comme celle de la vérité, la condamna à marcher. On vit se reproduire dans son sein la lutte intérieure des premiers jours ; d'un côté était l'instinct de la réforme, qui ne voyait d'avenir qu'autant que le principe d'examen serait enchaîné ; et de l'autre était ce même principe dont rien ne pouvait empêcher les conséquences ; car un individu peut reculer devant elles, mais une société, jamais. On s'écarta de l'enseignement commun et des

[1] Lib. II, Epist. 202, et lib. IV, Ep. 240.

confessions de foi, d'abord insensiblement, et sans oser l'avouer, selon la marche constante de l'esprit humain, ensuite à découvert et au grand jour. On vit alors un étrange spectacle, celui d'une communion chrétienne niant une à une ses propres doctrines, et marchant à grands pas vers l'abîme du doute. Dès le milieu du XVIIIe siècle, les articles qui avaient été regardés comme primitifs et fondamentaux, flottaient ébranlés et incertains. D'Alembert n'apercevait plus à Genève qu'une faible nuance entre le christianisme et le déisme [1]. J.-J. Rousseau, qui voulait venger sur les ministres de cette même ville la sentence portée contre son *Emile*, son *Contrat social*, et contre sa propre personne, disait : « On leur demande si Jésus-Christ « est Dieu ? Ils n'osent répondre... On ne sait ni ce qu'ils « croient, ni ce qu'ils ne croient pas ; on ne sait pas même ce « qu'ils font semblant de croire [2]. » On ne tarda pas à y proclamer hautement ce que l'on y pensait depuis longtemps de la divinité de Jésus-Christ, sans oser l'avouer ; une voix déclara qu'il faut se garder d'appeler Jésus-Christ *Dieu* le *Fils*, et qu'il est inférieur par sa nature à Dieu le Père [3] ; et depuis cette époque l'église de Genève a marché d'un pas plus rapide encore vers le déisme pur. La réaction de quelques ministres en faveur des anciennes doctrines ne l'a pas empêchée de subir son inévitable destinée, et d'être, comme toutes les autres, emportée par le mouvement qui partout a poussé la réforme au déisme.

Le libre examen, après avoir successivement rejeté toute croyance chrétienne, n'a plus trouvé en face de lui que les livres de l'Ecriture sainte, atteints à leur tour par l'œuvre de destruction. Les premiers coups ont été portés au sens naturel et historique, dans lequel les rationalistes n'ont découvert qu'un sens idéal et mystique. Eichorn ne voyait dans les faits passés au Paradis terrestre, qu'un mythe. Bauer, donnant au nouveau système allégorique le plus grand éclat, publia

[1] Encyclop. art. *Genève*.
[2] Lettr. écrit. de la Montag., 2e lettr.
[3] Thèse soutenue en 1777, en présence des ministres.

en 1803 la *Mythologie de la Bible*. On avait regardé, pendant des milliers de siècles, Moïse comme l'auteur du Pentateuque; aujourd'hui l'exégèse protestante lui conteste jusqu'au Décalogue et jusqu'à l'idée même de l'unité de Dieu. M. de Bohen[1], dont nous empruntons ici les expressions littérales, trouve *une grande pauvreté d'invention* dans les premiers chapitres de la Genèse, qui d'ailleurs n'a été composée que depuis le retour de la captivité. Deux autres professeurs lui sont venus en aide[2], et ils ont, autant qu'il était en eux, ruiné l'Ancien Testament, et détruit surtout sa première partie. « Moïse et « Jéhova détruits, dit M. Edg. Quinet, il était naturel que « Samuel et David fussent dépouillés à leur tour. Cette seconde « opération, dit un théologien de Berlin, s'appuie sur la pre- « mière. Ni l'un ni l'autre ne sont plus les réformateurs de la « théocratie, laquelle ne s'est formée que longtemps après eux. « Le génie religieux manquait surtout à David. Son culte « grossier et presque sauvage n'était pas fort éloigné du féti- « chisme. En effet, le tabernacle n'est plus qu'une simple caisse « d'acacia, et, au lieu du Saint des saints, il renfermait une « pierre. Comment, direz-vous, accorder l'inspiration des « Psaumes avec une aussi grossière idolâtrie? L'accord se fait « en niant qu'aucun des psaumes, sous leur forme actuelle, soit « l'œuvre de David. Le prophète-roi ne conserverait plus ainsi « que la triste gloire d'avoir été le fondateur d'un despotisme « privé du concours du sacerdoce; car les promesses faites à sa « maison, dans le livre de Samuel et ailleurs, n'auraient été « forgées que d'après l'événement. Dans cette même école, le « livre de Josué n'est plus qu'un recueil de fragments, com- « posé après l'exil, selon l'esprit de la mythologie des lévites; « celui des rois, un poëme didactique; celui d'Esther, une fic- « tion romanesque, un conte imaginé sous les Séleucides. A « l'égard des prophètes, la seconde partie d'Isaïe, depuis le « chapitre XL, serait apocryphe, selon M. Gesenius lui-même.

[1] Professeur à Kœnigsberg. *Voy.* son ouvrage, la Genèse, 1835.

[2] De Vatke, la Religion de l'Ancien Testament. Berlin, 1833, et Cés. de Lengerke, le livre de Daniel, Kœnisberg, 1835.

« D'après un critique non moins célèbre, Ezéchiel, descendu « de la poésie du passé à une prose lâche et traînante, aurait « perdu le sens des symboles qu'il emploie; dans ses prophé- « ties, il ne faudrait voir que des amplifications littéraires. Le « plus controversé de tous, Daniel, est définitivement relégué « par M. Lengerke, à l'époque des Macchabées. Il y avait long- « temps que l'on avait disputé à Salomon le livre des Pro- « verbes et celui de l'Ecclésiaste; par compensation, quelques- « uns lui attribuent le livre de Job, que presque tous rejettent « dans la dernière époque de la poésie hébraïque [1]. »

De l'Ancien Testament, le flot chaque jour croissant du doute et du scepticisme s'est répandu sur le Nouveau. Après avoir dépouillé le premier de son caractère prophétique, on a dépouillé à son tour l'Evangile de ses miracles, et on en a transformé toute l'histoire sacrée en emblèmes et en mythes. « Si vous exceptez, dit un professeur protestant, tout ce qui « se rapporte aux anges, aux démons, aux miracles, il n'y a « presque point de mythologie dans l'Evangile[2]. » — « A tra- « vers tant de critiques qui se heurtent et se détruisent l'un « l'autre, ce qui demeure constant, c'est que les théologiens « allemands tendent de plus en plus à considérer les trois « premiers Evangiles, non plus comme des témoignages « oculaires, mais comme des expressions plus ou moins va- « gues de la tradition[3]. » — « Pour moi aussi, dit le surin- « tendant-général Rœhr, l'Ecriture n'est pas plus que tout « autre livre; je n'y reconnais d'autorité, qu'autant qu'elle « s'accorde avec ma propre conviction; je ne la regarde point « comme la règle de ma croyance; mais seulement elle me « fournit la preuve que, dans l'antiquité, des hommes sages « ont pensé comme moi[4]. » — « Tels ont été de nos jours, « dit Bretschneider, les progrès de l'intelligence, que non- « seulement l'interprétation, mais encore le contenu des Ecri-

[1] Revue des Deux-Mondes, 1er décembre 1838.

[2] *Voy.* Théorèmes de Théol. par Daub, professeur de Théologie à l'Univers. de Heidelberg.

[3] Revue des Deux-Mondes, 1er décembre 1838.

[4] Lettr. sur le Rationalisme, p. 15.

« tures, sont tombés dans le domaine de la science[1]. » — « Les « livres du Nouveau Testament, dit Claudius, ne présentent « aucun corps de doctrine bien enchaîné et bien avéré[2]. » — « La doctrine des Evangiles, dit un autre, est aussi incer- « taine que celle de la tradition orale. Il est probable qu'on n'a « point certainement reçu la pure doctrine du Christ, par les « documents du Nouveau Testament, ou du moins que plu- « sieurs méprises y ont été intercalées. Ne vaudrait-il pas « mieux que nous n'eussions aucun rapport écrit sur Jésus- « Christ ?[3] » Mais quelques années encore, et le vœu impie, l'horrible vœu de l'auteur ne saurait manquer de s'accomplir. Déjà le docteur Strauss n'admet comme certain de la vie de Jésus, que sa crucifixion, seul fait, pour lui, au milieu des mythes de la Passion ; son berceau et son sépulcre, il les lui dispute avec le flegme le plus impassible ; et quant à la Résurrection, elle n'a de réalité que dans une vision des Apôtres[4]. L'Ecriture sainte a donc cessé, pour eux, d'être même un sujet de doute : ils l'ont interrogée, elle n'a rien répondu ; ils l'ont déclarée morte. Infortunés ! pour qui tout est rompu entre le ciel et la terre. Encore un effort, et ils devront nier Dieu ; car comment le connaître, s'il n'a jamais parlé à l'homme ? Quel affreux spectacle que celui du livre de vie ainsi déchiré, lacéré feuille à feuille, et jeté dans l'abîme par les mains chargées de le conserver et de le défendre !

Toutes les sectes protestantes cependant n'en sont pas arrivées là, parce que dans le monde des intelligences, toutes ne sont pas appelées à fournir la même carrière, ni à tirer les dernières conséquences d'un principe. Les unes descendent, pendant que les autres remontent la série des idées qui composent un système ; celles-ci le prennent au point de développement où il leur est transmis, et le continuent ; celles-là, reculant devant l'œuvre de destruction, s'arrêtent dans leur

[1] Le Simonisme et le Christianisme, p. 200.
[2] Dogmatique, par le Dr Claudius.
[3] Journal Théol. d'Aug., ann. 1801, n° 9.
[4] Hist. de la Vie de Jésus, par le Dr Strauss, Tubingue, 1835.

marche, et se font un abri d'un jour, des ruines du passé relevées un instant, et bientôt dispersées de nouveau par l'irrésistible mouvement des esprits. La marche recommence vers le déisme, terme fatal devant lequel viennent s'arrêter et mourir toutes les sectes protestantes, et leurs longues variations ne sont que les traces de leurs pas, sur la route qui les y conduit. Cette tendance universelle et constante est un fait trop éclatant, pour ne pas frapper tous les yeux, et les protestants eux-mêmes signalent ce terme, en cédant au courant qui les entraîne. Schleiermacher, savant théologien protestant, écrivait [1], quelques années avant sa mort „ ces étranges lignes : « Si vous envisagez, mon ami, l'état présent des sciences et « leur développement imprévu, que pressentez-vous de l'ave- « nir, je ne dis pas seulement de la théologie, mais du chris- « tianisme lui-même, tel que la réforme l'a fait? Quant au « christianisme ultramontain, il est ici hors de cause ; car, si « l'on veut trancher du glaive de l'autorité le nœud de la « science et de la raison humaine, si l'on se sert de sa puissance « pour se soustraire à tout examen, il est visible que l'on est « dispensé de s'inquiéter de ce qui se passe au dehors ; mais « c'est ce que nous ne pouvons ni ne voulons faire. Au con- « traire, nous acceptons les temps tels qu'ils sont, et de là je « pressens qu'il faudra bientôt nous passer de ce que plusieurs « croient encore être le fond et l'âme du Christianisme [3]. » Que pourrions-nous ajouter à ces paroles solennelles de l'un des plus illustres représentants de la réforme, qui, du bord de l'abîme où va s'engloutir sa croyance, s'écrie que bientôt il en sera fait de l'âme même du Christianisme réformé?

[1] Lettr. à un ami en 1829. — [2] Arrivée en 1834.
[3] Revue des Deux-Mondes, 1er décembre 1838, art. *Vie de Jésus*.

LA PAPAUTÉ

AUX PRISES

AVEC LA RÉFORME.

CHAPITRE Ier.

DE L'HISTOIRE DE LA RÉFORMATION AU XVIe SIÈCLE,
PAR M. MERLE D'AUBIGNÉ.

Pendant que le protestantisme arrive au déisme et au scepticisme par toutes ses voies, un de ses enfants, M. J.-H. Merle d'Aubigné, fait l'*Histoire de la Réformation au seizième siècle*, qu'il offre encore une fois au monde, comme le *Christianisme, ou la Religion de Dieu.* « Il ne peut y avoir, dit-il, que « trois espèces de religions sur la terre, suivant que « c'est Dieu, l'homme ou le prêtre qui en est l'auteur « et le chef... Le hiérarchisme, ou la religion du « prêtre ; le christianisme, ou la religion de Dieu ; le « rationalisme, ou la religion de l'homme : voilà les « trois doctrines qui se partagent de nos jours la « chrétienté. Il n'y a aucun salut, ni pour l'homme, « ni pour la société, soit dans le hiérarchisme, soit

LIBRARY OF THE UNION THEOLOGICAL SEMINARY, NEW YORK

« dans le rationalisme. Le christianisme seul donnera « la vie au monde[1]. »

Mais quelles garanties ce christianisme nouveau donne-t-il de ses promesses? Comment fera-t-il pour échapper désormais aux conséquences de son principe, et pour ne pas recommencer le cercle des erreurs qu'il a déjà été une fois condamné à parcourir, replacé qu'il est dans les conditions de sa première existence? Il ne suffit pas de le proclamer la religion de Dieu, il faut fournir ses preuves. En attendant qu'il les présente, M. Merle d'Aubigné, de la position qu'il se fait entre le catholicisme et le rationalisme, frappe alternativement à droite et à gauche; il déclare qu'il n'y a de salut pour l'homme ni dans l'église catholique, ni dans le rationalisme. Quelque droit que nous ayons de réclamer pour notre part, contre cette prétention, nous catholiques, à qui l'on a si amèrement reproché la maxime, *Hors de l'Eglise point de salut,* nous nous résignons néanmoins; la réprobation du catholicisme est, de la part d'un réformé, une sentence obligée de mort; mais, nous devons le dire, nous qui ne connaissons M. Merle d'Aubigné que par son ouvrage, son anathème contre le rationalisme nous étonne.

En effet, les rationalistes ne font autre chose que croire avec lui, à *l'émancipation de l'esprit humain dont l'heure sonna à la grande transformation du*

[1] Histoire de la Réformation, t. 1er, p. 17.

seizième siècle, et qu'adopter sans restriction, comme sans arrière-pensée, le grand principe proclamé par Luther, Zwingli et Calvin, que l'Ecriture sainte est le seul juge de leur foi. Ils ne croient pas, à la vérité, que l'Esprit saint leur en découvre intérieurement le sens; mais, qui, parmi les protestants, croit encore à cette opération divine qui transformerait l'esprit de l'homme en un organe passif de la lumière divine, comme Luther et Calvin avaient transformé son cœur en un instrument passif de la grâce; et qui ferait dire à l'Esprit saint le oui et le non sur chaque question? D'ailleurs, si l'Esprit saint était leur lumière intérieure, qu'oserait leur reprocher M. Merle d'Aubigné? Les rationalistes peuvent bien moins encore, pour comprendre l'Ecriture sainte, consulter l'autorité et la tradition. Elle reste donc, pour eux, livrée au libre examen et à l'interprétation de la raison. Mais la raison ne peut interpréter l'Ecriture, que selon ses propres lumières et selon ses idées antérieures; lui ordonner de croire des vérités surnaturelles, des mystères, c'est lui ordonner d'être et de n'être pas raison; elle ne peut admettre que ce qu'elle comprend, comme elle doit rejeter ce qu'elle ne comprend pas; et si elle doit rejeter ce qu'elle ne comprend pas, comment déterminer d'une manière fixe et invariable ce qu'elle doit croire? comment lui reprocher d'avoir successivement abaissé devant elle toutes les hauteurs du christianisme? et de quel droit lui con-

NOV 1 1905

tester le résultat de *son examen, quel qu'il soit?*

Qui ne voit que, dans ce système, l'autorité de l'Ecriture sainte doit devenir l'autorité de la raison seule! Les rationalistes sont donc consciencieux et conséquents lorsqu'ils rejettent des dogmes et des faits qui blessent leur raison, tandis que M. Merle d'Aubigné, en s'efforçant de ramener le protestantisme à son point de départ, et de l'immobiliser, se montre inconséquent, admet et condamne en même temps son principe. Il l'admet, puisqu'il recommence la réformation, et il le condamne, puisqu'il repousse ses conséquences naturelles et nécessaires. Il veut l'émancipation de la raison, et en même temps il condamne le nouveau protestantisme qui ne vit que par l'exercice de ce droit. Lorsqu'une intelligence se trouve ainsi placée en dehors de la logique et de la vérité, ses efforts sont frappés de stérilité d'avance. Si la parole d'un homme venait à rallier aujourd'hui toutes les sectes de la réformation, quelque puissante qu'elle pût être, elle pourrait retarder, mais n'empêcherait pas l'accomplissement de leur destinée, parce que rien ne saurait soustraire une société religieuse à l'action de son premier principe. L'homme ne peut rien contre l'essence des choses; or, il est de l'essence de la réformation de ne pouvoir rien fonder de durable, de ne pouvoir rien nier, rien affirmer d'une manière absolue; elle est condamnée à poursuivre toutes les interprétations, sans pouvoir se fixer à aucune, à

soulever toutes les questions, sans pouvoir les résoudre. Cela étant, elle ne peut longtemps encore s'empêcher de reconnaître qu'elle poursuit un fantôme de vérité, et le moment ne saurait être éloigné où les peuples, trompés par elle, s'asseyant de lassitude, laisseront échapper dans un vide immense ces paroles amères : « Nous espérions que le Christ « établirait sur des bases plus solides le royaume « d'Israël [1]. »

CHAPITRE II.

DU MINISTÈRE SACRÉ.

—

Le 1er chapitre de l'*Histoire de la Réformation*, que nous avons seul lu, est consacré à l'examen de la papauté. Cette grande institution semble placée là, à l'entrée, pour dominer toute la controverse, comme elle domine toute la religion. Elle résume en effet, à elle seule, toute la question religieuse, et de sa solution dépend celle de toutes les autres questions. Si la papauté est d'institution divine, dès lors tout est dit, et la réformation est jugée; si, au contraire, elle est d'institution humaine, le catholicisme ne repose que sur le mensonge et l'erreur; il faut se hâter de l'abandonner et

[1] Luc., XXIV, 21.

le laisser s'ensevelir sous ses ruines. Ne pouvant suivre M. Merle d'Aubigné dans le vaste champ de son histoire, et dans toutes ses abstractions historiques, nous nous bornerons à examiner avec lui la question de la papauté, comme la seule vraiment universelle, et comme celle dont la solution doit nécessairement entraîner, pour les âmes droites, celle de toutes les autres.

L'auteur, avant de l'aborder, remonte jusqu'à la naissance du christianisme, et il signale deux principes, selon lui, distinguant surtout la religion nouvelle de tous les systèmes humains qu'elle chassait devant elle.

L'un a rapport aux ministres du culte, l'autre aux doctrines. « Les ministres du paganisme étaient presque les dieux auxquels se rapportaient ces religions humaines. Les prêtres menaient les peuples, « aussi longtemps du moins que les yeux des peuples n'étaient pas ouverts. Une vaste et orgueilleuse « hiérarchie pesait sur le monde. Jésus-Christ détrôna ces idoles vivantes, détruisit cette hiérarchie « superbe, enleva à l'homme ce que l'homme avait « enlevé à Dieu, et rétablit l'âme en un contact « immédiat avec la source divine de la vérité, en se « proclamant seul maître et seul médiateur : Christ « seul est votre maître, dit-il; pour vous, vous êtes « tous frères [1]. »

— « Quant à la doctrine, les religions humaines

[1] Matth., XXIII, 8.

« avaient enseigné que le salut venait de l'homme... « La religion de Dieu enseigna qu'il venait de Dieu, « qu'il était un don du ciel [1]. » Et comme si l'auteur avait prévu que le vague et l'arbitraire de ces deux principes n'échapperaient à personne, « sans doute, « ajoute-t-il aussitôt, le christianisme ne peut se « résumer dans ces deux points, mais ils semblent « dominer le sujet [2]. » Il nous semble, au contraire, que le premier de ces principes surtout est pris en dehors de la vérité, et que, dans sa préoccupation contre la hiérarchie, l'auteur s'est laissé entraîner à une injuste querelle envers les ministres païens qui dorment dans la poussière du tombeau, sans s'être jamais doutés d'être des *idoles vivantes*.

Quoique Rome n'ait point imposé, par une loi particulière, son culte religieux aux nations, presque partout cependant ses dieux et ses prêtres remplacèrent ceux des peuples vaincus, et l'orgueilleuse hiérarchie que M. d'Aubigné a vu peser sur le monde païen, au commencement de l'époque chrétienne, ne peut être que le sacerdoce romain. Mais le sacerdoce romain, organisé par Numa-Pompilius, fut toujours subordonné au pouvoir politique, duquel il était né. C'était le Sénat qui surveillait le culte des dieux et le maintien des anciens rites [3]. On consultait dans les grandes calamités les livres sibyllins et les vers de Marcius; mais on ne pouvait le faire sans un

[1] P. 25, 26 — [2] P. 26. — [3] Tit. Liv., lib. IV, cap. 30; lib. XXV, c. 1; lib. XXXIX, c. 8, 16, 19.

décret du Sénat, qui en avait confié la garde aux duumvirs. Les prêtres romains n'étaient pas d'un ordre différent des citoyens; ils étaient élus par le peuple, qui leur donnait ses suffrages, au même titre et de la même manière, pour les affaires religieuses et les affaires civiles. Le titre pompeux de roi des sacrifices était presque une dérision. Celui qui était choisi pour porter ce nom, toujours odieux aux Romains, devait, avant d'entrer en charge, se démettre de toutes ses dignités civiles ou militaires, et, après avoir rempli sa nouvelle fonction, il était condamné à sortir en fugitif de l'assemblée. Le roi des sacrifices était d'ailleurs en tout subordonné au grand pontife[1]. Quant à cette dernière dignité, elle était élective comme les autres, et, partageant toutes les révolutions du pouvoir à Rome, elle passa successivement aux mains des patriciens, du peuple, puis des empereurs. Le sacerdoce païen ne formait donc point, à l'avénement du Christ, *une vaste et orgueilleuse hiérarchie pesant sur le monde*[2]; et autant le principe religieux était puissant à Rome, autant le sacerdoce y était dépendant et presque nul : on lit l'histoire romaine entière sans se douter de son importance, presque sans le rencontrer. L'auteur n'en déclare pas moins que « Jésus-Christ « détrôna ces idoles vivantes, détruisit cette hiérar- « chie superbe, enleva à l'homme ce que l'homme « avait enlevé à Dieu, et rétablit l'âme en un contact

[1] Tit. Liv., lib. II, cap. 2 — [2] P. 25.

« immédiat avec la source divine de la vérité [1]. » — « L'Eglise, poursuit-il, fut au commencement un « peuple de frères, tous ensemble étaient enseignés « de Dieu, et chacun avait le droit de venir puiser « pour soi-même à la source divine de la lumière. « Les Epîtres, qui décidaient alors des grandes « questions de doctrine, ne portaient pas le nom « pompeux d'un seul homme, d'un chef [2]. »

Heureux temps, en effet, que celui où « chacun « avait le droit de venir puiser pour soi-même à la « source divine de la lumière! » où « les Epîtres dé- « cidaient les grandes questions de doctrine! »

Mais où retrouver cet âge d'or du christianisme? L'Evangile, au lieu de nous représenter « Jésus- « Christ rétablissant l'âme en un contact immédiat « avec la source divine de la lumière, » nous le représente adressant à ses apôtres ces dernières et solennelles paroles : « Tout pouvoir m'a été donné « dans le ciel et sur la terre. Allez donc, enseignez « toutes les nations..., leur apprenant à observer tout « ce que je vous ai commandé; voici, je suis avec « vous tous les jours, jusqu'à la consommation des « siècles [3]. — « Je prierai mon Père, leur dit-il encore, « et il vous donnera..... l'esprit de vérité [4]. » — « Et « lorsque sera venu cet esprit de vérité, il vous en- « seignera toute vérité [5]. » Les apôtres, se prévalant de la mission et des pouvoirs qui leur étaient assurés

[1] P. 25. — [2] P. 27. — [3] Matth., XXVIII, 18-20. — [4] Jean, XIV, 16, 17. — [5] Ibid., XVI, 13.

par ces paroles, et par plusieurs autres que la foi des chrétiens nous dispense de rapporter, se regardèrent comme seuls en contact immédiat avec la source divine de la vérité ; ils se regardèrent chacun comme dispensateurs des mystères de Dieu [1], comme ses ministres [2] et ses organes [3], et ils autorisèrent formellement les autres ministres établis par eux *à parler, à exhorter, et à reprendre avec une pleine autorité* [4].

Au premier bruit des dissensions qui s'élèvent dans l'Eglise, au lieu de laisser chacun venir puiser pour soi-même à la source divine de la lumière, les apôtres et les prêtres s'assemblent et portent un décret en tête duquel on lit encore ces étonnantes paroles : « Il a plu à l'Esprit saint et à nous de ne vous « imposer que les charges suivantes [5]. » A cet acte d'usurpation, la multitude laisse éclater des sentiments.... de consolation et de joie ; l'apôtre saint Paul, impatient de revoir les villes qu'il avait évangélisées [6], va répandre partout les ordonnances [7] émanées des apôtres et des anciens de Jérusalem [8]. Nous cherchons donc en vain dans l'Evangile quelque trace de l'enseignement immédiat de l'âme par Jésus-Christ. Nous y trouvons partout, au contraire, les apôtres remplissant ce divin ministère, en vertu de la mission qu'ils ont reçue de la bouche même de Jésus-Christ.

[1] 1re Ep. aux Corinth., IV, 1. — [2] Ibid. — [3] 2e Ep. aux Corinth., V, 20. — [4] Ep. à Tit., IIe, 15. — [5] Act des Ap., XV, 28. — [6] Ibid., XV, 36. — [7] Dogmata. — [8] Act. des Ap., XVI, 4.

On n'est pas plus fondé à en appeler aux Epîtres, pour décider les grandes questions de doctrine. C'est par le ministère de la parole, et non de l'Ecriture, qu'a été fondée l'Eglise; le Sauveur ordonna aux apôtres, non d'écrire, mais d'enseigner; et ce fut leur voix retentissante qui porta l'Evangile jusqu'aux extrémités de la terre. Saint Irénée disait au IIe siècle : « Si les apôtres ne nous avaient laissé aucun écrit, en « eussions-nous moins suivi les règles de doctrine « que reçurent d'eux ceux à qui ils confièrent leurs « Eglises? A ces règles sont soumises beaucoup de « nations barbares, qui n'ont point le secours de « l'Ecriture, mais qui conservent écrites dans leur « cœur les paroles de salut, et gardent avec un soin « religieux l'enseignement qui leur a été donné [1]. » Les Epîtres, écrites plus tard, en différentes circonstances et pour des besoins locaux, ne furent universellement connues et répandues qu'au IVe siècle, et le canon des livres sacrés authentiques ne date que du Ve. L'époque où l'Ecriture fut le moins connue fut donc les quatre premiers siècles, époque cependant la plus pure et la plus brillante du christianisme, selon les protestants. L'Eglise, alors, était propagée et dirigée par le ministère de la parole, comme elle l'est encore aujourd'hui même parmi les sectes protestantes, car ce sont les instructions orales des pasteurs protestants, ce sont les catéchismes et les réunions publiques qui maintiennent ce qui reste,

1 Adv. Hæres., lib. IV.

dans leurs églises, de croyance religieuse, et leurs sociétés bibliques envahiraient la terre entière, qu'il n'y aurait pas moins famine de la parole de Dieu, s'il n'y avait plus de ministère public.

CHAPITRE III.

DE LA PAPAUTÉ ET DU PONTIFICAT DE SAINT PIERRE A ROME.

La sagesse divine, en plaçant dans le ministère sacré la voix qui doit instruire et conduire l'Eglise, a voulu qu'il fût universel, comme son Eglise est universelle ou catholique, et qu'il fût un, comme son Eglise est une, afin qu'elle fût ainsi à l'abri de la division et de l'anarchie, maux inévitables de toute société qui n'est pas fondée sur l'unité.

M. Merle d'Aubigné, qui ne reconnaît pas l'établissement du ministère, signale de même la papauté, du plus loin qu'il lui semble l'apercevoir, comme *un pouvoir étranger à l'Eglise* [1]; et de crainte de la rencontrer, venant dans la personne de saint Pierre, établir son siége à Rome, il se garde bien de nommer ce premier pape, en parlant de la fondation de l'Eglise romaine. « Paul de Tarse, dit-il, l'un des plus « grands apôtres de la religion nouvelle, était arrivé

[1] P. 27.

« à Rome, capitale de l'empire et du monde, prê-
« chant le salut qui vient de Dieu. Une Eglise se
« forma à côté du trône des Césars, fondée par cet
« apôtre [1]. »

La raison et la justice ne permettaient pas de parler de la fondation de l'Eglise de Rome, sans daigner même nommer son premier évêque, saint Pierre. L'autorité de quelques protestants, qui ont poussé l'esprit de parti jusqu'à soutenir que cet apôtre n'a jamais été à Rome, pourrait-elle donc balancer sur ce point, dans l'esprit de l'auteur, l'autorité des Pères qui ont vécu dans les premiers siècles de l'Eglise? Papias, évêque de Hiéraple en Phrygie, qui fut disciple de saint Jean l'évangéliste et compagnon de saint Polycarpe, atteste que l'Eglise du sein de laquelle saint Pierre écrivait : *L'Eglise assemblée dans Babylone vous salue* [2], était la ville de Rome [3]. Hégésippe, qui comme lui touchait aux temps apostoliques, nous a laissé l'histoire du martyre de saint Pierre à Rome. Saint Ignace [4] et saint Irénée [5], disciples de cet apôtre, nous apprennent qu'il y avait établi son séjour. Tertullien [6], saint Epiphane [7], saint Optat [8], saint Jérome [9], n'avaient pas sur ce fait le moindre doute, non plus que l'historien Eusèbe [10].

[1] P. 27. — [2] 1a Ep. v, 13. — [3] Euseb., lib. II, 6, 15. — [4] Ep. ad Roman. — [5] Lib. III, 6, 3. — [6] In Scorpiaco, cap. 15. — [7] De Hæres., 27. — [8] Lib. II, contra Parmen.

[9] « Secundo anno Claudii ad expugnandum Simonem Magum Romam pergit, ibique 25 annis Cathedram Sacerdotalem tenuit usque ad ultimum Neronis;... sepultus Romæ, in Vaticano, juxta viam triumphalem, totius urbis veneratione celebratur. » HIERONYM., *de Viris illustr.*, cap. 1.

[10] Euseb., Hist., lib. II, c. 25.

Ajoutez encore à ces autorités l'imposant témoignage des autres saints Pères et des autres écrivains les plus illustres : Arnobe, Origène, saint Cyprien, saint Athanase, Lactance, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jean-Chrysostôme, Paul Orose, saint Maxime, Théodoret, saint Paulin, saint Léon, et une infinité d'autres qui s'accordent à nommer l'Eglise de Rome, chaire de Pierre. Ce point d'histoire repose donc sur les preuves les plus nombreuses et les plus éclatantes, et l'on ne devait plus s'attendre à le voir nier par un historien protestant, depuis qu'il avait reçu toute la démonstration dont un fait est susceptible, du savant évêque anglican Pearson, aussi intéressé que qui que ce soit à le contester [1]. Concluons donc avec le ministre anglican Cave, que, s'il faut rejeter ces nombreux témoignages et cet accord unanime des anciens, c'en est fait à jamais de l'histoire des premiers siècles, et qu'il faut renoncer à savoir ce qui se passait dans un autre âge [2]; ajoutons avec le ministre protestant Samuel Basnage, qu'aucune tradition ne s'appuie sur des témoignages aussi nombreux, et que douter du voyage de saint Pierre à Rome, c'est renverser tous les fondements de l'histoire [3].

[1] *Voy.* sa Dissertat. sur la Succession des premiers évêques de Rome.
[2] Cave, Hist. littér. siècl. des Apôt.
[3] Annal. Eccl. à l'ann. 64, n° 9.

CHAPITRE IV.

FORMATION DE LA PAPAUTÉ, SELON M. MERLE D'AUBIGNÉ.

M. Merle d'Aubigné a été condamné, pour avoir voulu ignorer le pontificat de saint Pierre, à assigner à la Papauté les causes les plus étranges et les moins capables d'expliquer cette grande institution; il a été condamné à renouveler d'anciennes accusations et d'anciennes erreurs, comme si les catholiques n'y avaient jamais répondu, et comme s'il n'était jailli de trois siècles de controverses aucune lumière sur ce sujet. Il a supposé une vaste conspiration ourdie contre l'Eglise, par les papes, les évêques, les peuples, les rois et les événements; car tout lui semble avoir conjuré pour livrer l'Eglise à Rome, et rendre éternelle sa captivité. Mais laissons à l'auteur lui-même le soin d'exposer les principales raisons de son système.

« Les premiers pasteurs, ou évêques de Rome, « s'occupèrent de bonne heure de la conversion des « bourgs et des villes qui environnent cette cité. « La nécessité où se trouvaient les évêques et les pas- « teurs de la campagne de Rome, de recourir, dans « des cas difficiles, à un guide éclairé, et la recon-

« naissance qu'ils devaient à l'Eglise de la métro-
« pole, les portèrent à demeurer avec elle dans une
« étroite union. On vit alors ce qui s'est toujours vu
« en des circonstances analogues : cette union si na-
« turelle dégénéra bientôt en dépendance. Les évê-
« ques de Rome regardèrent comme un droit la
« supériorité que les Eglises voisines leur avaient
« librement concédée. C'est des empiétements des
« pouvoirs que se compose en grande partie l'His-
« toire, comme la résistance de ceux dont les droits
« sont envahis en forme l'autre. La puissance ecclé-
« siastique ne pouvait échapper à l'enivrement qui
« pousse tous ceux qui sont élevés à vouloir s'élever
« plus encore. Elle subit cette loi de l'humanité.

« Néanmoins, la suprématie de l'évêque romain se
« bornait à inspecter les églises qui se trouvaient
« dans le territoire soumis civilement au préfet de
« Rome [1]. Mais le rang que cette ville des empereurs
« occupait dans le monde présentait à l'ambition
« de son premier pasteur des destinées plus vastes
« encore. La considération dont jouissaient dans le
« second siècle les divers évêques de la chrétienté
« était proportionnée au rang de la ville où ils rési-
« daient. Or, Rome était la plus grande, la plus riche
« et la plus puissante cité du monde; elle était le
« siége de l'empire, la mère des peuples : *Tous les*

[1] Suburbicaria loca.— *Voy.* le 6e canon du Concile de Nicée, que Rufin (Hist. Ecclés., x, 6) cite ainsi : « Et ut apud Alexandriam et in urbe Roma, « vetusta consuetudo servetur, ut vel ille Ægypti, vel hic suburbicariarum « ecclesiarum sollicitudinem gerat, etc. »

« *habitants de la terre lui appartiennent*, dit Julien [1], « et Claudien la proclame *la source des lois* [2]. »

« Si Rome est la reine des cités de l'univers, pour« quoi son pasteur ne serait-il pas le roi des évêques? « pourquoi l'Église romaine ne serait-elle pas mère de « la chrétienté? pourquoi les peuples ne seraient-ils « pas ses enfants, et son autorité leur loi souveraine? « Il était facile au cœur ambitieux de l'homme « de faire de tels raisonnements. L'ambitieuse Rome « les fit.

« Ainsi, Rome païenne, en tombant, envoya à « l'humble ministre du Dieu de paix, assis au milieu « de ses ruines, les titres superbes que son invincible « épée avait conquis sur les peuples de la terre.

« Les évêques des diverses parties de l'empire, « entraînés par ce charme que Rome exerçait depuis « des siècles sur tous les peuples, suivirent l'exemple « de la campagne de Rome, et prêtèrent la main à « cette œuvre d'usurpation. Ils se plurent à rendre « à l'évêque de Rome quelque chose de l'honneur « qui appartenait à la ville reine du monde. Il n'y « avait d'abord dans cet honneur aucune dépen« dance; ils traitaient le pasteur romain d'égal à « égal [3]; mais les pouvoirs usurpés grossissent comme « les avalanches. Des avis, d'abord simplement fra« ternels, devinrent bientôt, dans la bouche du pon« tife, des commandements obligatoires. Une pre-

[1] Julian. Or. 1. — [2] Claud., in paneg. Hilic., lib. III. — [3] Eusebius, Hist. Eccl., lib. V, c. 24. — Socrat., Hist. Eccl., c. 21. — Cyprian, ep. 59, 72, 75.

« mière place entre des égaux devint à ses yeux un « trône.

« Les évêques d'Occident favorisèrent l'entreprise « des pasteurs de Rome, soit par jalousie envers les « évêques d'Orient, soit parce qu'ils préféraient se « trouver sous la suprématie d'un Pape plutôt « que sous la domination d'une puissance tempo- « relle.

« D'un autre côté, les partis théologiques qui dé- « chiraient l'Orient, cherchèrent, chacun de leur « côté, à intéresser Rome en leur faveur; ils atten- « daient leur triomphe de l'appui de la principale « église de l'Occident.

« Rome enregistrait avec soin ces requêtes, ces « intercessions, et souriait en voyant les peuples se « jeter d'eux-mêmes dans ses bras. Elle ne laissait « passer aucune occasion d'augmenter et d'étendre « son pouvoir. Louanges, flatteries, compliments exa- « gérés, consultations des autres églises, tout deve- « nait à ses yeux et dans ses mains des titres et des « documents de son autorité. Tel est l'homme sur « le trône; l'encens l'enivre, la tête lui tourne. Ce qu'il « a est à ses yeux un motif pour obtenir davantage « encore[1]. »

A ces causes de la grandeur spirituelle de Rome, l'auteur ajoute celle de la doctrine de l'Eglise et de son unité extérieure, qui, selon lui, commençait à s'établir déjà au IIIe siècle. Le grand lien qui unissait

[1] Hist. de la Réformat., p. 28, 29, 30.

primitivement les membres de l'Eglise, était la foi vivante du cœur par laquelle tous tenaient à Christ comme à leur chef commun; mais des hommes habitués aux formes politiques voulurent aussi donner des formes extérieures au royaume *spirituel* et éternel de Jésus-Christ. A la vérité, on conserva encore dans l'Eglise la pure doctrine que l'on continua d'opposer aux sectes. « Cela était bien tant que l'Eglise invisible « et spirituelle n'était qu'une avec l'Eglise visible et « extérieure. Mais bientôt un grand divorce com- « mença; les formes et la vie se séparèrent. L'appa- « rence d'une organisation identique et extérieure « fut peu à peu substituée à l'unité intérieure et spi- « rituelle, qui est l'essence, la religion de Dieu. On « délaissa le parfum précieux de la foi, et l'on se pro- « sterna devant le vase vide qui l'avait contenu. La « foi du cœur n'unissant plus les membres de l'Eglise, « on chercha un autre lien, et on les unit à l'aide des « évêques, des archevêques, des papes, des mitres, « des cérémonies et des canons. L'Eglise vivante s'é- « tant peu à peu retirée dans le sanctuaire écarté « de quelques âmes solitaires, on mit à sa place une « Eglise extérieure, qu'on déclara, avec toutes ses « formes, d'institution divine [1]. »

« L'erreur de la nécessité d'une unité visible de « l'Eglise produisit celle de la nécessité d'une repré- « sentation extérieure de cette unité. Bien qu'on ne « trouve nulle part dans l'Evangile les traces d'une

[1] P. 31, 32.

« prééminence de saint Pierre sur les autres apôtres;
« bien que l'idée seule de primauté soit contraire
« aux rapports fraternels qui unissaient les disciples,
« et à l'esprit même de la dispensation évangéli-
« que....., on inventa, et l'on appuya sur des passa-
« ges mal compris, une primauté de saint Pierre,
« puis on salua dans cet apôtre et dans son prétendu
« successeur à Rome, les représentants visibles de
« l'unité visible, les chefs de l'Eglise [1]. »

Il n'y a pas jusqu'à la forme patriarchale qui n'ait servi à l'exaltation de la Papauté. Rome, en partageant cette dignité, d'abord avec Alexandrie et Antioche, et ensuite avec Constantinople, resta seule et sans rivale, quand le mahométisme eut envahi les deux premières villes, et que la dernière se fut séparée de l'Occident. Comme si ce n'eût pas été assez de tant de causes fatalement réunies, vinrent encore l'ignorance et la superstition, qui « s'emparèrent de « l'Eglise et la livrèrent à Rome, un bandeau sur les « yeux et les mains dans les fers [2]. » Puis vinrent des princes que les orages des temps faisaient chanceler sur leur trône, et qui donnèrent à Rome de l'autorité spirituelle, pour obtenir en échange son appui. Un édit de Théodose II et de Valentinien III proclama l'évêque de Rome *recteur de toute l'Eglise.* Justinien rendit une ordonnance semblable. — Ces mêmes évêques de Rome surent encore profiter de

[1] P. 33. — [2] P. 34.

la décadence en Italie de l'autorité des empereurs, pour se soustraire à leur dépendance.

« Mais déjà étaient sortis des forêts du Nord les « véritables promoteurs de la puissance papale. Les « Barbares qui avaient envahi l'Occident, et y « avaient établi leur domicile, tout nouveaux dans « la chrétienté, ignorant la nature spirituelle de « l'Eglise, ayant besoin dans la religion d'un certain « appareil extérieur, se prosternèrent, à demi-sauva- « ges et à demi-païens, devant le grand-prêtre de « Rome. Avec eux l'Occident fut à ses pieds. D'abord « les Vandales, puis les Ostrogoths; un peu plus « tard, les Bourguignons et les Alains; ensuite les « Visigoths, enfin les Lombards et les Anglo-Saxons « vinrent fléchir le genou devant le pontife romain. « Ce furent les robustes épaules des enfants du Nord « idolâtre qui achevèrent de placer sur le trône « suprême de la chrétienté l'un des pasteurs des « bords du Tibre [1]. »

La voilà donc surprise dans ses projets et ses actes d'usurpation, cette autorité papale, que les peuples vénérèrent longtemps comme une institution divine! Voilà que ses fondements viennent d'être mis à découvert, et que l'imposture est à jamais dévoilée! Au signal de la campagne de Rome, au coupable exemple d'une lâche sujétion, l'univers entier a répondu par un cri d'esclavage. Les évêques n'ont su résister au *charme que Rome exerçait depuis des*

[1] P. 35, 36.

siècles sur tous les peuples, et sont venus déposer aux pieds de celui de Rome leurs droits et ceux des fidèles. Les partis théologiques, de leur côté, sont venus chercher à Rome un appui. Ajoutez à ce concours, l'organisation de la société extérieure de l'Eglise, des passages interprétés de manière à y trouver la primauté inventée de Pierre, le patriarchat, la coopération des princes; enfin, pour couronner l'œuvre, l'influence toute puissante des Barbares; et si vous n'êtes pas difficile en fait de critique et de certitude historique, vous connaîtrez enfin l'origine de la Papauté. Examinons successivement les différentes parties de ce système.

CHAPITRE V.

DES PRÉTENDUS ENVAHISSEMENTS DES PAPES.

—

La série des causes étranges, disparates et quelquefois opposées entre elles, que l'auteur assigne à la Papauté, commence par ce raisonnement : il était facile au cœur des pontifes romains de former des projets d'ambition : Rome chrétienne les fit. La logique, il faut l'avouer, ne nous avait préparé à rien de semblable. Pour qu'un tel raisonnement eût quelque force, il faudrait que la Papauté ne pût avoir d'autre raison et d'autre cause que l'usurpation des pon-

tifes, qu'elle ne pût être que fille de l'ambition et du crime. Mais si elle est fille du Ciel, si elle est d'institution divine, que devient la conclusion tirée de son existence? Le seul fait de son établissement ne lui imprime aucune flétrissure, et lorsqu'on dit qu'elle est née de l'ambition des évêques romains, il faudrait quelque chose de plus qu'une simple allégation, il s'agirait de le prouver. L'auteur, cependant, conclut comme si son raisonnement était incontestable : « Ainsi, Rome païenne en tombant, en« voya à l'humble ministre du Dieu de paix, assis « au milieu de ses ruines, les titres superbes que « son invincible épée avait conquis sur les peuples « de la terre [1] ! »

Admettons un instant cette supposition toute gratuite. Rome chrétienne somma donc l'Eglise de s'incliner devant elle, au siècle des Hilaire, des Athanase, des Basile, des Grégoire, des Cyrille, des Epiphane, des Chrysostôme, des Ambroise, des Jérôme et des Augustin; mais tous ces grands hommes, dignes représentants de la foi de leur siècle, et une foule d'autres, les plus saints, les plus savants et les plus illustres de l'Eglise, proclamèrent la Papauté, une institution ancienne et divine. Saint Augustin ne cesse de rappeler aux hérétiques d'Afrique, que leur séparation de la chaire de Pierre est le grand fait qui les condamne aux yeux de tous [2]; il ne cesse de

[1] P. 29.

[2] Venite, fratres, si vultis, ut inseramini in vite.
Dolor est, cum vos videmus præcisos ita jacere.

rappeler les Donatistes à ce centre d'unité : « Ce « siége, leur dit-il, est la pierre que ne peuvent « ébranler les portes superbes de l'enfer [1]. Des « rescrits sont venus de Rome, disait-il aux Péla- « giens, en parlant de la réponse du pape Inno- « cent Ier, à qui les évêques d'Afrique en avaient ré- « féré, la cause est terminée; puisse l'erreur finir « bientôt [2] ! » — « Pour moi, disait saint Jérôme, « qui ne reconnais d'autre chef que le Christ, je « m'attache à votre sainteté, c'est-à-dire à la chaire « de Pierre [3]. » — « Un seul des douze, dit-il ailleurs, « est choisi, afin que, par l'établissement d'un chef, « tout sujet de schisme soit ôté [4]. » — Saint Optat montrait à Parménien « la chaire de Pierre, qui « s'élevait dans l'Eglise comme le centre d'unité qui « devait rallier tous les fidèles autour d'elle [5]. » — Saint Hilaire célébrait avec enthousiasme « la digne

. . . . . .

Numerate sacerdotes vel ab ipsa Petri sede,
Et in ordine illo Patruum quis cui successit videte.

[1] Ipsa est petra quam non vincunt superbæ inferorum portæ. Lib. II, de Baptis. Voy. encore lib. III, contr. Crescon., cap. 34, Ep. 43, n° 7, et Ep. 53, n° 2.

[2] Inde rescripta venerunt, causa finita est; utinam aliquando finiatur error !

[3] « Ego nullum primum nisi Christum sequens, beatudini tuæ, id est, cathedræ Petri, communione consocior. Ep. 15, n° 2. »

[4] Propterea inter duodecim unus eligitur, ut capite constituto, schismatis tollatur occasio. Lib. I, in Jovin., n° 26.

[5] Negare non potes scire te, in urbe Roma primam cathedram episcopalem esse collatam in qua sederit omnium apostolorum caput Petrus, in qua una cathedra, unitas ab omnibus servaretur..... Cathedra unica est, quæ est prima de dotibus : sedit prior Petrus, cui successit Linus, Lino successit Clemens..... Vestræ cathedræ originem reddite. Claves salutares accepisse legimus Petrum Principem scilicet Nostrum .... Unde est ergo quod claves regni vobis usurpare contenditis, qui contra cathedram Petri sacrilegio militatis?» Optat. Adv. Parmen.

« récompense que reçut la foi de Pierre lorsqu'il « mérita d'être désigné comme la pierre fondamen- « tale sur laquelle s'élèverait un jour l'établissement « de l'Eglise [1]. »

Ajoutons aux textes quelques faits. « L'erreur des « Macédoniens agitait l'Orient, et l'esprit de conten- « tion divisait de plus en plus les esprits. Le Pape « Damase écrivit aux églises d'Orient, afin qu'elles « reconnussent la Trinité consubstantielle, et qu'elles « s'accordassent avec les Occidentaux dans leur « culte [2]. » — « La controverse fut terminée par ce « seul fait du jugement de l'Eglise romaine : chacun « se tut, et la question fut considérée comme finie [3]. » « — Le concile de Sardique, réglant la manière gé- « nérale de procéder contre les évêques, dit : Si un « évêque condamné dans sa province se croit mal « jugé, ceux qui auront examiné l'affaire écriront à « l'évêque de Rome, pour honorer la mémoire du « bienheureux Pierre, son prédécesseur ; et si le « Pontife juge qu'il faille renouveler le jugement, on « le reprendra, et lui-même donnera des juges sur « les lieux ; que, s'il ne trouve rien à réformer dans « la sentence rendue, elle sera confirmée par là même,

[1] Dignum plane confessio Petri præmium consecuta est..... Beatus hic est qui ultra humanos oculos intendisse, et vidisse laudatus est..... O! in nuncupatione novi nominis felix Ecclesiæ fundamentum, dignaque ædificatione illius petra, etc. S. Hilar. in Matth., cap. 16.

[2] Cum hæc questio agitaretur, et contendendi studio magisque in dies crescceret, episcopus urbis Romæ scripsit ad Orientales Ecclesias, ut Trinitatem consubstantialem, ac honore gloriaque æqualem una cum Occidentalibus episcopis confiterentur. Sozomen., Hist., lib. VI, cap. 22.

[3] Quo facto utpote controversia judicio Romanæ Ecclesiæ terminata, singuli quiescere, eaque quæstio finem accepisse visa est, Sozomen., ibid.

« et la cause terminée. » On ajoute que le Pape pourra commettre le jugement de ces appellations aux évêques de la province voisine, et même envoyer un prêtre avec la qualité de son légat, selon que sa sagesse le trouvera convenable. « Quand un évêque « déposé dans sa province aura déclaré en appeler à « Rome, que personne ne soit ordonné ou mis en « sa place jusqu'à ce que l'évêque de Rome ait pro- « noncé [1]. » — Déjà, avant ces deux célèbres canons, les évêques Athanase d'Alexandrie, Paul de Constantinople, Marcel d'Ancyre, Asclepas de Gaza, chassés de leurs siéges par les Ariens, ainsi que Luce d'Andrinople et plusieurs autres évêques de la Thrace, de la Célésyrie et de la Palestine, avaient recouru à l'évêque de Rome; et le pape Jule, dit Sozomène, à qui la dignité de son siége imposait la charge de veiller à l'Eglise entière, avait rétabli les prélats injustement persécutés par les Ariens [2]. — Saint Basile, évêque de Cappadoce, demandait que des bords éloignés qu'il habite, l'évêque de Rome, agissant de sa propre autorité, commît des hommes qui, par leur sage tempérament de douceur et de fermeté, fussent propres à réprimander et à corriger ceux qui ne suivraient pas la voie droite [3]. La conduite des évêques, les uns patriarches, les autres métropolitains, dont nous venons de parler, ainsi que les faits

[1] Concil. Sardic. canon. 4 et 3.
[2] Cum propter sedis dignitatem cura omnium ad ipsum spectaret, singulis suam ecclesiam restituit. Sozom., His. Eccl., lib. II, c. 8.
[3] Basil., Ep. 52.

et les témoignages que nous avons cités, n'indiquent pas un pouvoir naissant. Les orgueilleuses prétentions de Rome n'étaient donc pas nouvelles au IVe siècle, et il fallait de plus qu'elles remontassent bien haut dans le passé, pour être alors aussi incontestées et aussi universelles.

Les premiers évêques romains qui trahirent la cause de Jésus-Christ et asservirent son Eglise, ne purent donc être que ceux qui vécurent au temps des persécutions. Mais ici les impossibilités morales se pressent et s'accumulent. Les évêques étaient élus alors par le clergé et le peuple, et leur seul titre aux suffrages universels était leur expérience, leur sagesse, leurs talents et leurs vertus, c'est-à-dire l'âge et les qualités les moins propres au rôle d'usurpateur. Les trente premiers qui furent appelés au siége de Rome depuis saint Pierre, ne fournirent entre eux que la courte période de deux cent quarante ans, et versèrent presque tous leur sang pour Jésus-Christ. Le dévouement des traîtres ne va pas jusque-là. On n'est pas tenté d'usurper un pouvoir qui coûte si cher, et on est encore moins disposé à le conserver à ce prix. Leurs successeurs, pendant des siècles, partagèrent la plupart leurs dangers, beaucoup d'entre eux leur couronne du martyre, et tous héritèrent de leur éminente sainteté. D'ailleurs des hommes sensés ne forment pas des projets qui sont hors de toute proportion avec leurs moyens d'exécution : or, quels moyens avaient les Papes pour fonder leur empire,

et pour étendre ses limites aux limites de l'univers? Non, cette folle et coupable pensée ne serait point entrée dans l'esprit de ces vénérables pontifes, de ces martyrs ou confesseurs de la foi, dont plusieurs ne firent qu'apparaître sur leur siége; et ils l'auraient eue, qu'ils n'eussent pas même entrepris de la réaliser, eux ne siégeant encore que dans les catacombes, au milieu d'une Rome souterraine, et obligés de dérober sans cesse ou de présenter leurs têtes aux bourreaux.

CHAPITRE VI.

DE LA PRÉTENDUE COOPÉRATION DES ÉVÊQUES.

—

Les conséquences précédentes qui résultent du système de M. Merle d'Aubigné, tout contraires qu'elles sont aux premières notions de la raison et du bon sens, disparaissent encore néanmoins devant ce qu'il ne craint pas de proposer à la crédulité de ses lecteurs, lorsqu'il suppose que les évêques, sous l'empire de ce *charme que Rome exerçait depuis des siècles, prêtèrent la main à cette œuvre d'usurpation.* Comme si l'homme s'abdiquait ainsi lui-même! comme s'il sacrifiait jamais ainsi spontanément son indépendance et l'autorité, lorsqu'il en est revêtu! En effet, il ne suffisait pas que Rome prétendît à la

domination de l'Eglise universelle, il fallait encore que l'Eglise et les évêques y consentissent; et si les évêques y consentirent, il n'y eut pas seulement de leur part abdication d'un des sentiments les plus invincibles et les plus naturels au cœur de l'homme, il y eut encore une lâche trahison, un coupable abandon de la mission qui leur avait été confiée par le Christ. Le Verbe de Dieu fait chair avait reçu pour héritage les nations, et les extrémités de la terre pour limites de son empire. Il avait promis à son Eglise, pour durée, la durée de tous les siècles; les puissances mêmes surhumaines de l'enfer ne devaient pas prévaloir sur elle; ses pasteurs en avaient pour garant la promesse solennelle qu'il leur avait faite d'être avec eux tous les jours, jusqu'à la consommation des temps. Et voilà qu'au mépris de ces promesses d'assistance et d'immortalité, ces mêmes pasteurs ourdissent contre lui et son Eglise, une horrible conspiration! Quelques siècles ne se sont pas encore écoulés, lorsque tous, assis à l'ombre de la mort, fidèles, prêtres, docteurs, évêques font entre eux une infernale convention, et, las du règne de Jésus-Christ, proclament à sa place l'un d'eux, l'évêque de Rome, mettant, par ce dernier attentat, le comble à tous les autres. Car, remarquons-le bien, si tous les chrétiens étaient originairement un peuple de frères, enseignés immédiatement de Dieu, l'institution de la Papauté consomma, mais ne commença pas l'œuvre d'iniquité. Les premiers coupables furent

les évêques, les métropolitains, les exarques, les primats et les patriarches, vaste système de hiérarchie dont la Papauté n'est que le couronnement.

Ainsi serait tombée devant l'ambition de quelques hommes privilégiés, se donnant un maître, et devant la lâcheté de tous les autres, cette Eglise qui avait reçu de si magnifiques promesses, cette Eglise couronnée de tant de vertus et des palmes de plusieurs millions de martyrs : elle serait tombée sous les coups unanimes du clergé et des fidèles qui élurent les prévaricateurs, des hérétiques qui ne reprochèrent jamais au pouvoir qui les frappait sa coupable origine, et sous ceux de tant d'illustres docteurs, qui ont arrosé de leur sang généreux le champ de l'Eglise, mais qui vivent encore pour nous dans leurs immortels écrits. Si ces gloires de l'Eglise consentirent à une Papauté usurpée, ils montrèrent donc à la fois le caractère le plus noble et le plus vil ; il y eut à la fois, dans leur cœur, l'amour le plus ardent et la trahison la plus perfide, le dévouement le plus héroïque et la lâcheté la plus basse. L'Eglise changée ainsi, presque au sortir des mains du Sauveur, en une arène immense de luttes, d'intrigues, d'ambitions et de crimes, présenta donc le spectacle à jamais unique d'une société où la vertu la plus pure donnait la main à la scélératesse la plus consommée. Et lorsqu'eut été scellé le tombeau qui a tenu captive jusqu'à Luther l'Eglise du Christ, il se fit autour de ce nouveau sépulcre un silence de

mort, pas une âme repentante ne se rétracta, tous les successeurs des premiers coupables acceptèrent, des deux côtés, cet héritage d'iniquité, et le secret en a été si bien gardé, que M. Merle d'Aubigné, qui a la conviction de ce nouveau crime sans en trouver les preuves, n'allègue, pour le prouver, que les hypothèses les plus invraisemblables, et se voit réduit à recourir à un *charme*. Si ce n'est pas là un rêve, c'est assurément une dérision amère du christianisme. Ce concours universel et constant de tant de volontés et de tant de personnes, de pays, de langues, de pensées, de préjugés et d'intérêts différents, cet accord unanime pour un crime sans égal, au temps où l'Eglise brillait du double éclat de la science et de la vertu, serait bien l'invention la plus contraire à toutes les lois de la morale et de la raison.

Dira-t-on que les évêques ne furent pas complices de Rome, qu'ils furent trompés par elle? Mais alors ils ne connurent pas même le principe fondamental du christianisme; ils ignorèrent entièrement les traditions primitives que les protestants devaient, plus de mille ans après, retrouver et rendre à l'Eglise étonnée de son long aveuglement; ils ne comprirent ni ce qu'ils faisaient, ni ce qui se passait autour d'eux.

En vain M. Merle d'Aubigné, dédaignant le monde réel pour un monde imaginaire, invoque-t-il, à l'appui de son assertion, le *charme que Rome exerçait depuis des siècles sur tous les peuples*, l'histoire lui

répond qu'au IVe siècle, ni les peuples, ni les Papes, ni les chrétiens ne croyaient au charme mystérieux de Rome.

Deux plaies secrètes minaient sourdement dès son origine l'empire romain : c'étaient l'esclavage et la concussion. Qui ne connaît les exactions des préteurs, des proconsuls, des scribes et de cette nuée d'employés qui fondaient sans cesse de Rome sur chaque province, et revenaient gorgés de leur substance et de leurs dépouilles? La classe des petits propriétaires disparut peu à peu devant l'avidité dévorante de Rome; et les esclaves, dont le service d'ailleurs manquait d'activité et d'intelligence, s'usaient rapidement à leur tour sous la main de fer des maîtres du monde, lorsque Dioclétien vint encore étendre, comme un réseau sur les provinces, son système de fiscalité. Alors s'établit une espèce de guerre et de lutte meurtrière entre le fisc affamé et la population impuissante, qui pouvait souffrir, mourir, mais non payer. « Le laboureur, écrasé d'im-« pôts, désertait ses champs, et les cultures se chan-« geaient en forêts [1]; ce n'étaient que condamnations, « proscriptions, exactions qui s'étendaient à tout, « exactions non pas fréquentes, mais perpétuelles, « et dans les exactions d'intolérables outrages [2]. » Mais ce qui fut une calamité publique et le deuil

[1] Adeo major esse cœperat numerus accipientium, quam dantium, ut enormitate indictionum consumptis viribus colonorum desererentur agri, et culturæ verterentur in sylvam. Lactant., de Mortib. Persec., cap. VII.

[2] Tunc ob iniqua et vilia multus sanguis effusus. Ibid.

commun de tous, ce fut l'arrivée des censitaires dans les provinces et dans les villes. « Ils se répandirent « partout, bouleversèrent tout : vous auriez dit une « invasion ennemie, la population devenue captive. « On mesurait les champs par mottes de terre; les « arbres et les pieds de vigne étaient comptés. On « inscrivait toutes les bêtes, on enregistrait tous « les hommes; on entendait au loin les coups, les « fouets et les cris arrachés par la torture; l'esclave « fidèle était torturé contre son maître, la femme « contre son mari, le fils contre son père; à dé- « faut d'autre témoignage, un homme était mis à « la torture, pour déposer contre lui-même; et « quand il cédait, vaincu par la douleur, on écri- « vait ce qu'il n'avait pas dit. Point d'excuses, point « d'égards pour la vieillesse, pour l'âge et pour la « maladie. On apportait les malades, les infirmes; « on estimait l'âge de chacun; on ajoutait des années « aux enfants, on en ôtait aux vieillards; le deuil et « la consternation étaient universels. Après ces agents, « comme s'ils avaient pu être soupçonnés d'indul- « gence, d'autres venaient encore qui ajoutaient au « hasard pour ne pas paraître inutiles[1]. » Cependant la dépopulation allait croissant, et le désert s'étendait chaque jour; l'impôt seul ne diminuait point, et le fisc insatiable répartissait sur ceux qui restaient la part des morts ou des fugitifs. « Les âmes tom- « bèrent alors de découragement; une inertie mor-

[1] Lactant., de Mort. Persecut. — Salvian., de Prov. — Paul. Oros.

« telle se répandit dans tout le corps social. Le peu-
« ple se coucha par terre de lassitude et de désespoir,
« comme la bête de somme se couche sous les coups
« et refuse de se relever. [1] » Viennent les Barbares! s'écriaient les populations accablées; leur invasion n'était plus pour elles une crainte, c'était un espoir [2]; et en attendant qu'il se réalisât, leur seul vœu était qu'il leur fût permis d'aller vivre au milieu d'eux [3]. Les Barbares vinrent, et le retentissement de leurs pas suffit pour faire crouler cet établissement de Rome, dont le gouvernement dévorant se composait de maîtres oppresseurs et de cent cinquante millions d'esclaves!

Le charme de Rome, à jamais rompu pour les peuples, existait-il du moins pour l'Eglise? Rome, sous ses princes persécuteurs, fit des millions de martyrs, et ses trois cents ans de règne depuis Jésus-Christ furent, pour les chrétiens, trois cents ans de mépris, de haines, de proscriptions, de spoliations et d'opprobres de tout genre. Elle persécuta tous les Papes ou versa leur sang, pendant aussi longtemps qu'elle tint le sceptre du monde.

Ce qui n'est pas moins digne de remarque, c'est qu'à l'époque même où les protestants placent ordinairement l'origine de la Papauté, Rome perdait

[1] Hist. de France, par M. Michelet, t. I.

[2] Nemo ab injuria liber..... ut jam barbari desiderarentur, ut præoptaretur à miseris fortuna captorum. Mamert., in Panegyr. Julian.

[3] Una et consentiens illic Romanæ plebis Oratio, ut liceat eis vitam..... agere cum barbaris. Salvian., de Provid., lib. V.

cette toute-puissance à la faveur de laquelle on suppose la Papauté usurpée, et le siége de l'empire était transféré à Constantinople. Jamais époque ne fut donc plus mal choisie que le IVe siècle, pour supposer que les papes soumirent le monde à la faveur du *charme que Rome exerçait sur tous les peuples*, puisque cette époque est celle où le centre du monde se déplaçait, où le charme de la domination romaine venait de se dissiper, et où l'empire des Césars était tombé dans l'opinion des peuples d'Occident, en attendant qu'il tombât sans retour sous les coups des Barbares. Rien n'égale, comme on le voit, les embarras et les impossibilités qui s'élèvent de toutes parts, pour qui s'obstine à chercher l'origine humaine de la Papauté. On concevait son établissement à Jérusalem, à Constantinople ou ailleurs, si elle datait du Ve ou du IVe siècle, mais on ne saurait le concevoir à Rome.

Loin que les Papes doivent leur grandeur à cette ville, c'est elle au contraire qui leur dut ce qu'après sa décadence elle conserva de son ancienne splendeur, et il est infiniment probable que sans eux, Rome eût éprouvé le sort de toutes les grandes capitales.

Les autres historiens protestants n'ont pas été plus heureux en cherchant à déterminer la première époque de la Papauté. Ils ont longtemps erré, du VIIe au IVe siècle, à la recherche de ses sources inconnues pour eux. Quelques-uns ne les découvrant

nulle part, sont allés jusqu'à jeter un regard furtif et inquiet sur le IIIe siècle, craignant bien plus qu'ils n'espéraient de l'y trouver. Dans leur embarras, ils ont presque autant varié sur ce point d'histoire qu'en matière de croyances; preuve frappante que la vérité sur cette question n'a point encore brillé à leurs yeux. M. Merle d'Aubigné, qui paraissait d'abord placer le commencement de la Papauté vers l'époque de la chute de Rome païenne [1], semble plus loin avoir été rendu plus réservé par l'exemple des vaines tentatives de ceux qui l'ont précédé; il se contente de la montrer au moment de sa grande exaltation, alors que *les robustes épaules des enfants du Nord idolâtre achevèrent de placer sur le trône suprême de la chrétienté l'un des pasteurs des bords du Tibre*. Quant à l'époque antérieure de sa mystérieuse et lente élaboration, ainsi que de ses premières prétentions à la domination, il semble hésiter à lever le voile qui la couvre de ses ombres. « L'Eglise de « Rome, dit-il, brilla *longtemps*, comme une lu- « mière pure placée sur une montagne. Sa foi fut « partout renommée ; mais *bientôt* elle dévia de son « état primitif [2]. » Chacun peut donc à son gré faire durer longtemps, ou faire cesser bientôt la pure lumière de l'Eglise de Rome ; l'essentiel est de la faire dévier de son état primitif. Puisque M. Merle d'Aubigné en appelle à l'état primitif de l'Eglise, nous le suivrons sans hésiter devant ce tribunal auquel il

[1] P. 29. — [2] P. 27.

nous cite; comme lui, nous interrogerons avec confiance, pour former notre foi, la foi des siècles apostoliques.

Saint Jean, apôtre, le fondateur des églises d'Asie, vivait encore, lorsqu'à Corinthe des laïques osèrent prononcer la déposition de quelques prêtres. Pour réprimer cette sédition impie, l'église de Corinthe recourut, non au disciple bien-aimé, quoiqu'il fût apôtre et que sa résidence fût moins éloignée que Rome, mais à l'évêque de Rome, à Clément, que l'on croit être celui qui est désigné par saint Paul comme l'un de ses coopérateurs [1], et qui fut appelé à la chaire pontificale par saint Pierre lui-même, s'il faut en croire Tertullien [2]. Et l'évêque de Rome prononçant avec autorité, adressa aux Corinthiens une *lettre* [3] *très-puissante* [4], qui mit fin au schisme [5].

Saint Ignace, évêque d'Antioche, disciple de saint Pierre et de saint Jean, écrivant l'an 107 à l'Eglise de Rome, avant son martyre, la nomme l'Eglise romaine *qui préside* [6].

L'an 145, un concile de Rome condamna Théo-

[1] Ep. aux Philipp., IV, 3.

[2] Voyag. d'un gentilh. Irland., chap. 3.

[3] Potentissimas litteras. Iren. adv. Hæres., lib. III, 6, 3.

[4] Clem. Alex., Stromat., lib. IV. Euseb., Hist. Eccl., lib. III, cap. 12, 27; V. 6.

[5] Cette précieuse lettre de saint Clément, l'un sans contredit des plus beaux et des plus précieux monuments de l'antiquité ecclésiastique, après avoir été longtemps perdue, a été retrouvée dans le XVIIe siècle, et publiée à Oxford, pour la première fois, en 1633, par Junius Patricius, sur un manuscrit venu d'Alexandrie.

[6] Ecclesia quæ præsidet in loco romanæ regionis,... præsidens in charitate.

dote le Corroyeur, de Bysance, et cette condamnation fut respectée et suivie dans tout l'Orient.

Hégésippe, converti du judaïsme à la foi chrétienne, après avoir visité, pour s'instruire, les principales églises de l'Orient et de l'Occident, vint vers l'an 157 à Rome, où, en témoignage de sa foi, il dressa le Catalogue des Pontifes, depuis saint Pierre jusqu'à Eleuthère [1]. Pourquoi, remarque le savant Pearson, dresser cette succession plutôt que celle des évêques de tout autre siége, si Rome n'est pas le centre de la communion chrétienne?

Saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de l'apôtre saint Jean, alla conférer avec le Pape saint Anicet sur la célébration de la Pâque, vers l'an 160. Il paraît en être résulté que la tradition, cependant différente de chaque église, était d'origine apostolique, ce qui rendait impossible tout accord sur cette question, s'il n'y avait pas dans l'Eglise une autorité parlante.

Vers l'an 173, le Pape saint Sotère adressa aux Corinthiens une instruction pontificale avec des aumônes. Saint Denis, évêque de Corinthe, répondant au pontife, compare sa lettre à celle du Pape saint Clément à la même église, et dit que ces *deux monuments respectables sont en une vénération qui ne finira jamais* [2].

Vers l'an 150, le Pape Anicet envoya plusieurs

[1] Euseb., Hist. Eccl., lib. IV, cap. 22.
[2] Hist. génér. de l'Egl., liv. III.

ouvriers évangéliques dans les Gaules, et parmi eux saint Pothin, à l'église de Lyon [1]. Trente ou quarante ans plus tard, Lucius, roi breton, encore païen, envoie des ambassadeurs au Pape Eleuthère pour lui demander des missionnaires; le Pape lui envoya Fugatius et Damianus, qui furent les premiers apôtres de la Bretagne [2]. On reconnaît bien à ces missions, les unes envoyées spontanément, les autres sollicitées, un pontife qui a la sollicitude de l'Eglise universelle.

Saint Irénée, disciple de saint Polycarpe, qui l'avait été lui-même de saint Jean l'évangéliste, après avoir établi, comme Hégésippe, la succession des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Eleuthère, et après avoir dit que saint Clément, par sa lettre aux Corinthiens, rétablit leur foi, ajoute, touchant l'Eglise de Rome, ces paroles remarquables : « Car il faut que toute « église, c'est-à-dire les fidèles qui sont de toutes « parts, s'accordent avec elle, à cause de sa primauté « principale [3]. »

La fameuse question de la Pâque, qui s'éleva en 195 en l'Eglise de Rome et un grand nombre d'églises d'Asie, à la tête desquelles on voit celle d'Ephèse, prouve, de la manière la plus claire et la plus incontestable, la primauté universellement reconnue du siége de Rome. L'Eglise de cette ville, comme la

[1] De Marca, Tradit. de l'Egl. sur l'instit. des Evêq., t. II, p. 51.
[2] Nennius, p. 108. — Lingard, Antiquit. de l'égl. anglo-sax., chap. I, p. 10. — Rapin Thoyras, Hist. d'Angl., liv. I.
[3] Ad quam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam. Adv. Hæres, lib. III.

plupart des autres, était dans l'usage immémorial de célébrer la Pâque le dimanche après le quatorzième jour de la lune de mars, tandis qu'un grand nombre de celles de l'Asie-Mineure la célébraient le quatorzième jour même de la lune, quelque jour qu'il tombât. Dès l'an 160 cette différence de pratique avait paru assez importante pour engager saint Polycarpe à venir en conférer avec saint Anicet, évêque de Rome. Chaque église conserva néanmoins sa coutume ; mais sur la fin de ce même siècle, les Montanistes enseignant qu'on devait célébrer la Pâque le quatorzième jour précis de la lune, qu'ainsi l'ordonnait leur Paraclet, et les esprits se divisant de plus en plus sur cette question, le Pape Victor voulut faire cesser une diversité qui pouvait favoriser l'hérésie. Il commença par assembler un concile à Rome, où l'usage de célébrer la Pâque le dimanche après le quatorzième jour de la lune fut confirmé ; et il ordonna ensuite qu'il en fût tenu dans toutes les métropoles de l'Orient et de l'Occident, pour adopter la même pratique. Les Gaules, les provinces d'Alexandrie, d'Antioche, de Césarée, de Tyr, de Mésopotamie, de l'Osroëne, de Pont et de Corinthe, reçurent le décret du Pape ; mais les évêques de la province d'Asie, réunis aussi par ses ordres, refusèrent de le recevoir, comme abolissant un usage qu'ils faisaient remonter à l'apôtre saint Jean. Le Pape usa de menaces envers eux, et poussa même, selon quelques auteurs, la rigueur jusqu'à les excommunier. Plu-

sieurs évêques lui représentèrent qu'il devait plus d'égards à tant de prélats dont les sentiments d'ailleurs étaient purs. Saint Irénée, entre autres, lui écrivit en faveur de la paix et de l'union, une lettre qui devait être d'autant plus puissante, que ce saint et savant évêque avait adhéré au décret pontifical, dans le concile des Gaules.

Ce démêlé atteste de la manière le plus évidente la suprématie de l'évêque de Rome sur tous les autres évêques. En effet, si son autorité était naissante alors, si elle était un pouvoir usurpé grossissant comme les avalanches[1], pourquoi tant d'évêques s'assemblent-ils à sa voix? Comment le pontife de Rome ose-t-il leur adresser un décret? Comment ceux des évêques qui ne se soumirent pas, au lieu de repousser l'atteinte portée à leur indépendance, allèguent-ils que leur tradition vient des apôtres, et laissent-ils ainsi comprendre que le respect seul dû à cette autorité inviolable les enchaîne? Comment saint Irénée et tant d'évêques qui firent entendre avec lui des paroles de consolation, ne rappellent-ils pas au Pape qu'il est leur égal[2]? Comment celui-ci ose-t-il menacer de l'excommunication, comme si les pouvoirs usurpés résistaient à de telles épreuves, ou comme si ce n'était pas là pour eux un suicide?

[1] Hist. de la Réformat.

[2] Les savants ne sont pas d'accord sur la question, si le Pape excommunia, ou non, les évêques d'Asie. Ils révoquent aussi en doute la lettre de saint Irénée et celle de Polycrate, évêque d'Ephèse, au Pape Victor. Mais cela ne change point la nature du fait général.

Voilà donc la Papauté établie, reconnue et invoquée de toutes parts, déjà dans le siècle des Pères apostoliques, dans le IIe siècle, tout illuminé encore des paroles recueillies immédiatement de la bouche même des apôtres; la voilà universellement reconnue, malgré la violence des persécutions, malgré la distance des lieux, malgré la difficulté des communications pour les chrétiens, et le peu de stabilité encore des églises naissantes.

M. Merle d'Aubigné sait bien que si nous interrogions la foi du IIIe siècle, ses témoignages seraient bien plus nombreux, plus explicites et plus imposants. Comment donc a-t-il pu jeter en note [1] quelques paroles isolées de saint Cyprien, évêque de Carthage, et de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce, comme si les deux provinces qu'ils représentaient, ou même seulement ces deux évêques, eussent refusé de reconnaître la juridiction universelle du pontife de Rome? Il s'éleva de leur temps sur le baptême, conféré par les hérétiques, une vive et longue dispute qui agita toute l'Eglise. Saint Cyprien prétendait qu'un tel baptême était nul, et qu'il devait être réitéré. La pratique des rebaptisants remontait en Afrique à Agrippin, l'un de ses prédécesseurs [2], et semble avoir eu déjà pour elle l'autorité de Tertullien [3]. Saint Cyprien, pour constater

[1] P. 34.
[2] Aug. De Bapt. contra Donat., lib. II, c. 7, 8, 9.
[3] De Bapt., c. 14, et De Pudic., c. 19.

sur ce point la tradition d'Afrique, assembla les évêques de la province proconsulaire, au nombre de trente et un, qui furent tous du sentiment de leur chef, et il s'empressa d'en informer le Pape Etienne. Emu des représentations du pontife romain qui continua de blâmer une telle pratique, Cyprien convoqua successivement deux autres conciles, et consulta en outre un grand nombre d'évêques orientaux, parmi lesquels Firmilien, évêque de Césarée. Celui-ci répondit avec chaleur que la tradition d'Afrique était aussi celle d'Asie, qu'elle descendait de Jésus-Christ et des apôtres, et qu'elle avait ainsi à la fois pour elle la vérité et la plus haute antiquité. La chose en effet pouvait avoir été très-anciennement ainsi en Asie, où le dogme de la Sainte-Trinité avait été attaqué dès le principe, la forme du baptême changée, et le sacrement rendu ainsi de nulle valeur. Mais ce n'était pas là la question du moment, et les réclamations aussi peu justes que peu mesurées de Firmilien n'empêchèrent pas qu'Etienne ne portât le décret suivant : « Qu'on ne renouvelle rien que ce « que la tradition apprend qu'on doit renouveler, à « savoir, l'imposition des mains pour la pénitence[1] ; » comme l'opposition de Cyprien n'empêcha pas non plus que ce décret ne devînt plus tard la règle de l'Eglise universelle. Cette dispute, qui avait pour premier objet de constater une tradition, un fait,

[1] Nihil innovetur nisi quod traditum est, ut manus illis imponatur ad pœnitentiam. Divi Cyprian. Ep. 74.

loin d'ébranler le dogme de la primauté de l'évêque de Rome, devient une des ses preuves ; car elle nous montre le Pape s'enquérant de la tradition universelle, étendant sa sollicitude à toutes les églises, et celles-là mêmes qui prétendent avoir d'autres traditions apostoliques que Rome, lui rendent religieusement compte de leur foi [1].

Firmilien, dans la lettre même que cite M. Merle d'Aubigné, dit du Pape : « Etienne, qui se vante « d'occuper par droit de succession la chaire de « Pierre, ne montre aucun zèle contre les hérétiques [2]. » Ce ton d'amertume et de sarcasme, et ce reproche fait à celui qui occupe la chaire de Pierre, de manquer de zèle contre les hérétiques, est dans son genre un témoignage d'une grande force. D'ailleurs cette lettre paraît n'avoir été attribuée à Firmilien qu'un siècle plus tard, par un Donatiste [3].

Saint Cyprien, qui croyait le pontife de Rome dans l'erreur sur le fait de la tradition des rebaptisants, n'en rend pas moins hommage à sa primauté. Il écrivait au Pape Corneille, en parlant de Fortunat, qu'un parti schismatique venait de placer à sa tête : « Après avoir rompu l'unité, ils osent encore recou- « rir à la chaire de Pierre, à cette Eglise principale « de laquelle découle l'unité du sacerdoce [4]. » Dans

[1] *Voy.* Lettres de saint Cyprien, entre autres, depuis la 23e jusqu'à la 31e, et depuis la 41e jusqu'à la 49e. *Voy.* encore Euseb., lib. VII, c. 24. Hieron. de Script. in Dionys.

[2] Stephanus qui per successionem cathedram Petri habere se prædicat, nullo adversus Hæreticos zelo excitatur.

[3] *Voy.* la Dissertation sur ce fait, imprimée à Munster, 1790.

[4] Navigare audent, et ad Petri cathedram atque ad Ecclesiam principa-

sa lettre vingt-septième, après avoir rapporté les paroles sacrées : « Tu es Pierre et sur cette pierre « je bâtirai mon Eglise, » il ajoute : « C'est de là que « découlent l'ordination des évêques et la forme de « l'Eglise; c'est par là que l'Eglise est fondée sur les « évêques, et que tout doit émaner d'eux dans « l'ordre religieux, ordre ainsi fondé sur la loi di- « vine[1]. » Dans sa quarante-deuxième lettre adressée au Pape Corneille, il dit : « Nous conformant à « ce que la sainteté et la vérité de la tradition divine « et de l'institution ecclésiastique ordonnaient, nous « vous avons adressé nos lettres[2]. » Ailleurs il conjure le même Pape de déposer du siége d'Arles, l'évêque Marcien qui était tombé dans l'hérésie de Novatien ; de lui donner un successeur, et d'avertir les évêques des Gaules de ne pas permettre qu'il insultât plus longtemps l'église d'Afrique[3]. Enfin, sa correspondance avec l'Eglise de Rome, consistant en une vingtaine de lettres, est tout entière un monument élevé à la primauté de ce siége, sans en

lem, unde unitas sacerdotalis orta est, a schismaticis et profanis litteras ferre; nec cogitare eos esse romanos quorum fides Apostolo prædicante laudata est, ad quos perfidia habere non possit accessum. Divi Cyprian. Ep. 55.

[1] Dominus noster cujus præcepta monita observare debemus, episcopi honorem et Ecclesiæ suæ rationem disponens in Evangelio, loquitur et dicit Petro : « Ego tibi dico, quia tu es Petrus, et super istam petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferorum non vincent eam : et tibi dabo claves regni cœlorum, et quæ ligaveris super terram erunt ligata et in cœlis, et quæcunque solveris super terram erunt soluta et in cœlis. Inde per temporum et successionum vices, episcoporum ordinatio et Ecclesiæ ratio decurrit, ut Ecclesia super episcopos constituatur et omnis actus Ecclesiæ per eosdem præpositos gubernetur. Cum hoc itaque divina lege fundatum sit...»

[2] Secundum quod divinæ traditionis et Ecclesiasticæ institutionis sanctitas pariter ac veritas exigebat, litteras nostras ad te direximus.

[3] Ep. 67.

excepter celles dans lesquelles il combat la doctrine du Pape Etienne sur la question des rebaptisants, puisqu'il n'y conteste nulle part son autorité. Terminons par un passage qui aurait pu nous dispenser de tout autre : « Le grand caractère, dit l'illustre et « savant Cyprien, auquel on reconnaît la vraie « Eglise de J.-C., c'est l'unité du corps enseignant, « de l'épiscopat, et l'unité de l'épiscopat a sa source « et sa vie dans l'union de tous ses membres à la « chaire de Pierre ; c'est de là que part l'unité ; et la « primauté n'est donnée à Pierre que pour que « l'Eglise de J.-C. nous soit montrée Une. Il n'est « pas plus possible d'abandonner cette unité et de « retenir la foi, qu'il n'est possible de rester dans « l'Eglise en désertant la chaire de Pierre[1]. » M. Merle d'Aubigné, qui a lu les lettres de saint Cyprien, au-

[1] Loquitur Dominus ad Petrum : « Ego tibi dico, » inquit, « quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferorum non vincent eam. Et tibi dabo claves regni cœlorum, et quæ ligaveris super terram, erunt ligata et in cœlis, et quæcunque solveris super terram, erunt soluta et in cœlis. » Et iterum eidem post resurrectionnem suam dicit « Pasce oves meas », super illum unum ædificat Ecclesiam suam, et illi pascendas mandat oves suas Et quamvis apostolis omnibus post resurrectionem suam parem potestatem tribuat et dicat : « Sicut misit me Pater, et ego mitto vos, accipite Spiritum Sanctum, si cujus remiseritis peccata, remittentur illi, si cujus tenueritis tenebuntur; » tamen ut unitatem manifestaret, unitatis ejusdem originem ab uno incipientem sua auctoritate disposuit. Hoc erant utique et cæteri apostoli quod fuit Petrus, pari consortio præditi et honoris et potestatis, sed exordium ab unitate proficiscitur, et primatus Petro datur ut una Christi Ecclesia et cathedra una monstretur. Et pastores sunt omnes, et grex unus ostenditur, qui ab apostolis omnibus unanimi consensione pascatur, Christi una nt Ecclesia monstretur. Quam unam Ecclesiam etiam in Cantico canticorum Spiritus Sanctus ex persona Domini designat et dicit : « Una est columba mea, perfecta mea, una est matri suæ, electa genitricis suæ. » Hanc Ecclesiæ unitatem qui non tenet, tenere se fidem credit? Qui Ecclesiæ renititur et resistit, qui cathedram Petri, super quem fundata est Ecclesia, deserit, in Ecclesia se esse confidit? Div. Cyprian., lib. de Unitat. Eccles.

rait dû s'abstenir de le représenter comme une voix courageuse retentissant dans l'Afrique proconsulaire, en faveur de l'indépendance des églises.

Cet accord unanime de tous les premiers siècles et de tous les évêques, nous dispense de nous arrêter à combattre l'insinuation suivante : « Les évê-« ques d'Occident favorisèrent l'entreprise des pas-« teurs de Rome, soit par jalousie envers les évêques « d'Orient, soit parce qu'ils préféraient se trouver « sous la suprématie d'un Pape plutôt que sous la « domination d'une puissance temporelle? » Pourquoi cette jalousie, puisque tous avaient primitivement la même autorité, ou plutôt puisque tous, selon M. Merle d'Aubigné, n'en avaient point? Puis, quelle petitesse, de la part des évêques dont l'histoire nous vante les mœurs pures et austères, le grand courage, les pensées nobles et élevées! On ne conçoit pas davantage le désir qu'on leur prête de se soustraire à la domination d'une puissance temporelle. Ecoutez plutôt le langage magnanime de l'un des plus grands d'entre eux, de l'illustre Osius, évêque de Cordoue, qui représenta si dignement pendant plus d'un demi-siècle, cet épiscopat d'Occident, et duquel on a dit : *Religionis Atlas, vox et manus altera Pauli.* « J'ai confessé J.-C., ré-« pondit-il aux menaces de l'empereur Constance, « Arien, dans la persécution que Maximin, votre « aïeul, excita contre l'Eglise; si vous voulez la re-« nouveler, vous me trouverez prêt à tout souffrir,

« plutôt que de trahir la vérité et de consentir à la « condamnation d'un innocent. Je ne suis ébranlé « ni par vos lettres, ni par vos menaces.... Ne vous « mêlez pas des affaires ecclésiastiques ; ne comman- « dez point sur ces matières ; mais apprenez plutôt « de nous ce que vous devez savoir. Dieu vous a « confié l'empire, et à nous ce qui regarde l'Eglise ; « comme celui qui entreprend sur votre comman- « dement viole la loi divine, craignez aussi, à votre « tour, qu'en vous arrogeant la connaissance des « affaires de l'Eglise, vous ne vous rendiez coupable « d'un grand crime. Il est écrit : *Rendez à César ce « qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Il ne « nous est pas permis d'usurper l'empire de la terre, « ni à vous, seigneur, de vous attribuer aucun pou- « voir sur les choses saintes. » Les évêques d'Occident connaissaient donc, et savaient respecter les limites qui séparent les deux pouvoirs, et ils ne refusaient pas plus aux princes l'obéissance dans l'ordre temporel, qu'ils ne leur permettaient d'usurper l'autorité spirituelle.

Que dirons-nous aussi de ces partis théologiques qui, chacun de leur côté, venaient de l'Orient invoquer l'appui de la principale Eglise d'Occident? Pourquoi l'auteur qui les a vus sur la route de Rome évite-t-il soigneusement de les nommer, de nous indiquer au moins les premiers et les principaux, et surtout de dire ce qu'il entend par parti théologique? Si ses expressions, qui semblent témoigner

de quelque embarras, désignent dans sa pensée les hérétiques, quel aveuglement les poussait à venir tous se briser contre cette pierre? Marcien, chassé pour un crime honteux de l'église de Synope, dans le Pont, vint à Rome demander aux anciens prêtres formés encore par les disciples des apôtres, de l'admettre à leur communion. Il les menaça, en cas de refus, de déchirer l'Eglise et d'y causer une division éternelle; mais rien ne put les ébranler[1].

Dans ce même siècle, l'hérétique Montan envoya au pape une déclaration de foi catholique accompagnée de présents, et le pontife, trompé par le langage et les fausses apparences du fanatique prophète, avait déjà dressé ses lettres de communion, lorsque Praxéas, hérésiarque lui-même dans la suite, l'informa du véritable état des choses, et ruina l'appui que Montan avait invoqué[2].

Le schismatique Novat, repoussé par l'église d'Afrique, qu'il avait troublée, vint chercher un appui à Rome, où il n'aboutit qu'à donner naissance, avec Novatien, aux hérétiques qui de leur nom s'appelèrent Novatiens.

Le plus remarquable et le plus frappant de tous les exemples que nous pourrions alléguer encore, est celui de l'empereur Constance, fils hérétique du fidèle Constantin; et pour que rien ne manque à sa

[1] Epiphan. Hæres., 42. Fleury, Hist. Eccl., liv. III, chap. 34. Ce fait, nié par quelques auteurs, est pleinement établi par Mansi. *Voy* Dissert. Natal. Alex.

[2] Tertul. adv. Praxeam, au commencement.

force, le souvenir nous en a été transmis par un historien païen, Ammien Marcellin : « Libère, *Antistes* de la loi chrétienne, sommé par l'empereur « Constance de donner son consentement à la condamnation d'Athanase, consentement sans lequel « il ne pouvait être privé de son siége, s'y refusa « constamment, en s'écriant qu'il ne pouvait condamner un homme qu'il n'avait ni vu ni entendu. « L'empereur, qui savait qu'Athanase avait déjà été « écarté de son siége, n'en éprouvait qu'un désir « plus ardent de voir Libère confirmer cet acte, en « vertu de l'autorité qu'a sur les autres évêques, « l'évêque de la ville éternelle[1]. »

[1] Liberius, Christianæ legis antistes, a Constantio ad Comitatum mitti præceptus est tanquam imperatoris jussis et plurimorum sui consortium decretis obsistens, in re quam brevi textu percurram. Athanasium episcopum eo tempore apud Alexandriam, ultra professionem altius se efferentem sciscitarique conatum externa ut prodidere rumores assidui, cœtus in unum quæsitus ejusdem loci multorum (synodus ut appellant), removit a sacramento quod obtinebat. Dicebatur enim fatidicarum sortium fidem, quæve auguraies portenderent alites scientissime callens, aliquoties prædixisse futura, super his intendebantur ei alla quoque proposito legis abhorrentia, cui præsidebat. Hunc per subscriptionem abjicere sede sacerdotali paria sentiens cæteris, jubente principe, Liberius monitus perseveranter renitebatur, nec visum hominem, nec auditum damnare, nefas ultimum sæpe exclamans, aperte scilicet recalcitrans Imperatoris arbitrio. Id enim ille, Athanasio semper infestus, licet sciret impletum, tamen auctoritate quoque, qua potiores æternæ urbis episcopi, firmari desiderio nitebatur ardenti: quo non impetrato, Liberius ægre populi metu, qui ejus amore flagrabat eum magna difficultate, noctis medio potuit absportari. Marcell., Rer. Gest., lib. xv.

CHAPITRE VII.

DE L'UNITÉ EXTÉRIEURE DE L'ÉGLISE.

—

« L'essence de la religion de Dieu, dit M. Merle « d'Aubigné, est dans son unité intérieure et spiri- « tuelle. Le grand lien qui unissait primitivement « les membres de l'Eglise, était la foi vivante du « cœur, par laquelle tous tenaient à Christ, comme « à leur chef commun. Mais, dès le troisième siècle, « commença à s'introduire la doctrine de la néces- « sité d'une unité extérieure, et cette erreur favorisa « les prétentions de Rome[1]. »

Si l'un des caractères de la vraie Eglise avait dû rester à jamais incontesté, ce devait être, il semble, celui de sa visibilité. L'idée même de religion a toujours emporté celle de signes, de symboles extérieurs; et dans le christianisme tout a pris une forme et un corps pour établir une société extérieure, grande comme le monde et éternelle comme les siècles. Jésus-Christ dont l'Eglise représente la rédemption et l'autorité, se fait chair, il enseigne par la parole humaine, il fonde l'Eglise par sa naissance, par la prédication, par les miracles, par l'institution

[1] Pag. 31.

de la sainte Eucharistie, par sa passion, par sa résurrection, par son ascension, par la mission et la prédication de ses apôtres. « Allez, leur dit-il, « enseignez toutes les nations, les baptisant au nom « du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et leur ap- « prenant à observer tout ce que je vous ai com- « mandé ; voilà que je suis avec vous, tous les jours, « jusqu'à la consommation des siècles[1]. » — « Dieu « a établi dans son Eglise, les uns apôtres, les au- « tres prophètes ; ceux-ci évangélistes, ceux-là pas- « teurs et docteurs, afin que les uns et les autres « travaillent à la perfection des saints, à l'œuvre « du ministère et à l'édification du corps de Jésus- « Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'u- « nité de la foi, et d'une même connaissance du « Fils de Dieu, à l'état d'un homme parfait, à la « mesure de l'âge et de la plénitude, selon laquelle « Jésus-Christ doit être formé en nous, afin que « nous ne soyons plus comme des enfants, comme « des personnes flottantes qui se laissent emporter « par tout vent de doctrine, et séduire par la trom- « perie des hommes et par leur adresse à entraîner « dans l'erreur[2]. »

Si des témoignages aussi positifs ne suffisent pas pour faire voir dans le ministère sacré l'organe, la voix de la vérité religieuse, et le lien principal et essentiel de l'unité, écoutons encore l'Evangile com-

[1] Matth., XXVIII, et Marc., XVI.
[2] Ep. aux Ephés., IV.

mandant partout la soumission aux pasteurs : « Celui qui vous écoute, dit à ceux-ci Jésus-Christ, « m'écoute, et celui qui vous méprise, me méprise, « et celui qui me méprise, méprise celui qui m'a « envoyé.[1] » — En vérité, en vérité, je vous le dis : « quiconque reçoit celui que j'aurai envoyé, me reçoit moi-même, et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé[2]. » — « Obéissez à vos conducteurs, et soyez-leur soumis ; car ils veillent sur vous « comme devant rendre compte de vos âmes[3]. » — « Prenez garde, disait encore l'apôtre saint Paul, « à vous et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour gouverner l'Eglise de Dieu, qu'il a acquise par son propre sang[4]. » Or, si les pasteurs sont chargés par l'Esprit-Saint lui-même de gouverner l'Eglise, s'ils ont le droit d'être reçus et écoutés comme Jésus-Christ lui-même, s'ils sont établis, afin que nous parvenions tous à l'unité de la foi ; si Jésus-Christ est avec eux tous les jours jusqu'à la consommation des siècles, pour faire observer tout ce qu'il a enseigné, il est évident que l'Eglise ne peut pas plus cesser d'être visible un seul jour, un seul instant de sa durée, que les oracles divins ne peuvent être trompeurs.

L'Eglise, ainsi constituée, répond d'ailleurs à la double nature de l'homme, et à la double nature de Jésus-Christ. Elle est à la fois divine et humaine,

[1] Saint Luc, x. — [2] Saint Jean, xiii. — [3] Ep. aux Hébr., xiii. — [4] Act. des Ap., xx.

visible et invisible, corps et âme en même temps. Elle répond à la nature de Jésus-Christ, en qui l'humanité et la divinité se réunissent, et forment, par leur union ineffable, une seule personne; elle répond aussi à la nature de l'homme, qui, esprit et corps tout à la fois, ne saisit et ne perçoit l'élément spirituel qu'autant qu'il revêt une forme sensible. Ainsi dans l'Eglise, le divin et l'humain, le visible et l'invisible se rencontrent et s'unissent, et forment, par une sainte et mystérieuse harmonie, un tout qui se consomme en l'Unité. l'Eglise est ainsi l'image et la manifestation vivante de Jésus-Christ; elle est le mystère de l'incarnation se perpétuant au sein de l'humanité jusqu'à la consommation des siècles. Elle est ainsi une, immuable et éternelle comme Jésus-Christ est un, immuable et éternel. Or, elle cesserait d'être l'image vivante de Jésus-Christ, si jamais sa forme extérieure et visible venait à disparaître; de même que la vérité qui a besoin d'un symbole pour être perçue par l'homme, cesserait d'être pour lui, le jour qu'elle perdrait sa forme sensible. L'Eglise doit donc être par sa nature un fait perpétuel, éclatant et manifeste; elle doit avoir été vue descendant jusqu'à nous, des hauteurs du Calvaire et du Cénacle des apôtres, couronnée de sa divine auréole, et sa perpétuelle visibilité doit être le gage et le symbole permanent de sa divinité. S'il en était autrement, si un divorce était possible entre le corps et l'âme de l'Eglise, entre les formes et

la vie ; si, comme l'assure M. Merle d'Aubigné, l'Eglise vivante se retira peu à peu dans le *sanctuaire écarté de quelques âmes solitaires*; s'il fut un temps où *le salut ne jaillit plus de la parole désormais cachée*, comment jamais retrouver, et à quels caractères reconnaître ce pur esprit, ce revenant d'un autre âge? Comment l'œil scrutateur de M. Merle d'Aubigné a-t-il pu le découvrir dans le *sanctuaire écarté de quelques âmes solitaires?* Si l'Eglise devint invisible, par quel art mystérieux communiquait-elle sa croyance à quelques âmes privilégiées, et comment est-on parvenu à connaître leur croyance? On l'a retrouvée, dira-t-on peut-être, dans la pure parole de Dieu. Mais, à ces mots, j'entend le frétillement lointain de toutes les hérésies, qui réclament chacune pour soi l'honneur d'avoir conservé pure cette même parole de Dieu, qui se glorifient de l'avoir recueillie dans le sanctuaire de leurs âmes solitaires, et de l'avoir emportée au désert. L'Eglise invisible serait donc non la conservation, mais la perte à jamais irréparable de la pure parole de Dieu, comme elle serait le démenti le plus formel donné au caractère de visibilité perpétuelle, constamment assignée à l'Eglise par les apôtres et par Jésus-Christ lui-même.

L'historien de la Réformation qui déplore l'erreur de la nécessité d'une unité extérieure, n'était pas dans une disposition d'esprit à découvrir dans l'Evangile une primauté quelconque, pas même

celle de saint Pierre; aussi déclare-t-il qu'on ne l'y trouve nulle part, et que ce n'est qu'en inventant et en appuyant sur des passages mal compris la primauté de saint Pierre, qu'on a pu saluer dans cet apôtre et ses successeurs les chefs de l'Eglise [1].

En vérité, il faut être bien résolu à braver les faits et l'évidence, pour ne trouver nulle part dans l'Evangile la primauté de saint Pierre, pendant qu'au contraire tout ce qui se rattache à cet apôtre y présage sa prérogative future.

La manière dont Jésus-Christ le reçoit, lorsqu'il lui est amené la première fois par André son frère, annonce dès lors aussitôt la haute destiné qui l'attend : « Tu seras désormais appelé Céphas, lui dit « le Sauveur [2]. » C'est sur la barque de Pierre que Jésus fait la première pêche miraculeuse [3], et lui en découvrant le sens allégorique, il dit à lui seul, en présence de Jacques et de Jean, ses compagnons : « Ne crains point, désormais ce seront des hommes « que tu prendras [4]. » Il choisit ses douze apôtres, et Pierre est le premier [5]. Pierre marche sur les eaux, et le Sauveur le soutient [6]. C'est à lui que sont promises les clefs du royaume des cieux [7]. C'est à Pierre que les publicains s'adressent pour demander les deux drachmes de tribut. C'est Pierre qui reçoit la plus belle des assurances : « Satan vous a demandés, « pour vous cribler comme on crible le froment;

[1] Pag. 33. — [2] Saint Jean, I. — [3] Saint Luc, V. — [4] Saint Luc, ibid. — [5] Act. des Ap., I. — [6] Saint Matth., XIV. — [7] Saint Matth., XVI.

« mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille « point; et toi, un jour converti, confirme tes frè- « res [1]. » C'est encore Pierre qui a été le premier averti de la résurrection [2], qui le premier a vu le Sauveur ressuscité [3]. Pierre reste le chef, lorsque les apôtres attendaient dans le Cénacle la venue de l'Esprit saint [4]. C'est Pierre qui proposa de remplir le nombre des apôtres, en donnant à un autre l'épiscopat vacant de Judas [5]. Pierre fit la première prédication [6]; il confirma le premier la foi par un miracle [7]; il prononça le premier dans l'Eglise, une sentence qui atteignit d'une manière si terrible Ananie et Saphir [8]. C'est Pierre qui, conduit avec Jean dans le conseil des prêtres, porte la parole [9]. Dieu avertit le centurion Corneille de s'adresser à Pierre pour être baptisé [10]; Pierre connaît le premier la vocation des Gentils; il les évangélise le premier [11], comme il l'avait fait le premier aux Juifs [12], et les autres apôtres apprirent de lui que les Gentils étaient appelés à la foi [13]. Pierre parle le premier au concile de Jérusalem, touchant les observances légales, et son avis est celui de toute l'assemblée [14]. L'apôtre saint Paul, lorsqu'il eut été élevé à l'apostolat, s'adresse à lui [15].

Ajoutez à cette primauté constante de saint Pierre

[1] Saint Luc, XXII. — [2] Saint Jean, XX. — [3] Saint Luc, XXIV, et 1re Ep. aux Corinth., XV. — [4] Act. des Ap., I. — [5] Act. des Ap., ibid. — [6] Act. des Ap., II. — [7] Act. des Ap., ibid. — [8] Act. des Ap., V. — [9] Act. des Ap., ibid. — [10] Act. des Ap., X. — [11] Act. des Ap., ibid. — [12] Act. des Ap., XI. — [13] Act. des Ap., ibid. — [14] Act. des Ap., XV. — [15] Ep. aux Galat., I.

les promesses magnifiques qu'il reçut de la bouche même du Sauveur, et rien ne paraîtra mieux prouvé dans toute l'Ecriture-Sainte. « Tu es la pierre sur « laquelle je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'en- « fer ne prévaudront point contre elle; et je te don- « nerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce « que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et « tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans « les cieux[1]. » Un jour que Jésus-Christ venait de se montrer à ses apôtres pour la troisième fois après sa résurrection, lorsqu'après la pêche miraculeuse il eut pris avec eux le repas des pêcheurs, sur le bord de la mer de Tibériade, s'adressant à Pierre, l'un des sept apôtres présents : « Simon, fils de Jean, lui dit- « il, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? Pierre lui répon- « dit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. « Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui demanda de « nouveau : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ? Pierre « lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je « vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il lui « demanda pour la troisième fois : Simon, fils de « Jean, m'aimes-tu ? Pierre fut contristé, parce qu'il « lui demandait pour la troisième fois : M'aimes-tu ; « et il lui dit : Seigneur, vous connaissez toutes « choses, vous savez que je vous aime; Jésus lui « dit : Pais mes brebis[2] » Voilà bien saint Pierre, sous la plus touchante des allégories, établi pasteur

[1] Saint Matth., XVI. — [2] Saint Jean, XXI.

suprême de tout le troupeau, et la Papauté établie par Jésus-Christ même.

Et que M. Merle d'Aubigné ne vienne point nous dire que nous avons mal compris ces textes et d'autres que nous nous abstenons de citer. Lorsque des textes sont aussi clairs, lorsqu'ils sont conformes à tous les faits de la vocation et de la vie d'un homme, à ce que proclament les saints Pères dès les temps apostoliques, les conciles généraux et particuliers, les liturgies de toutes les églises, jusqu'aux protestants, les historiens ecclésiastiques les plus anciens, la voix de l'épiscopat entier, de tous les pays et de tous les âges, dans le temps et dans le monde, celle de deux cent soixante pontifes, dont les premiers versèrent tous, pendant trois cents ans de persécution, leur sang pour Jésus-Christ; lorsque des textes sont ainsi dans un foyer où convergent tant de rayons de lumière; lorsqu'ils ne font qu'établir ce qui a été, pendant tant de siècles, la foi de l'univers chrétien, on est mal reçu à venir dire que ces textes ont été mal compris. S'il en était ainsi, s'il était vrai que la primauté de saint Pierre, ou la Papauté, car c'est tout un, n'a pas sa raison, son origine dans les pouvoirs immédiatement conférés par Jésus-Christ au premier Pape, elle n'en serait à nos yeux qu'un fait plus évidemment miraculeux; car une institution qui ne montrerait pas une lettre divine de créance, et qui aurait cependant pour elle une croyance ancienne et universelle comme le christianisme, une

institution qui aurait dominé pendant bientôt deux mille ans la religion chrétienne, que les persécutions les plus atroces n'auraient pu noyer dans le sang, qui aurait résisté à la civilisation et la barbarie, à la prospérité et à l'adversité, à la paix et à la guerre, aux rois et aux peuples, aux sciences et à l'ignorance; une telle institution n'en serait que plus visiblement, à nos yeux, soutenue par la main du Tout-Puissant.

D'ailleurs la Papauté, c'est l'unité de la foi. Les variations et contradictions n'ont été le partage de toutes les hérésies que parce qu'elles ont rompu ce lien de l'unité.

Déjà saint Irénée disait, après avoir signalé les innombrables variations des hérétiques : « Lorsqu'ils seront d'accord sur la doctrine qu'ils croient « trouver dans les Ecritures, alors nous les réfuterons. Jusque-là, l'égarement de leurs pensées et « leurs divisions par rapport au sens même des mots, « suffisent pour les confondre [1]. »

Les Ariens perdirent de même, avec l'esprit de soumission, la simplicité et l'unité de la foi. C'était toujours parmi eux de nouveaux symboles ; on en voyait paraître chaque année, chaque mois, dit le grand saint Hilaire, et ils étaient tour à tour anathématisés, rétablis ou changés, et plusieurs de ces hérétiques, ajoute-t-il, avaient l'audace d'assurer

[1] Adv. Hæres., lib. IV.

que leurs blasphèmes étaient tirés des saintes Ecritures [1].

Les protestants ont donné encore une fois à l'Eglise le même spectacle. Avec la Papauté a disparu du milieu d'eux toute unité, toute harmonie, toute communauté de principes, et leurs vains efforts pour fonder une doctrine commune, n'ont fait que rendre plus évidente pour eux l'impossibilité d'y jamais parvenir. A la vue des maux et des dissensions qu'ils avaient causés, plusieurs d'entre eux ont été forcés de rendre un hommage tardif à l'institution de la Papauté, et leurs aveux ne forment pas la preuve la moins remarquable en sa faveur. « La monarchie du « Pape, disait Mélanchton, contribue singulièrement « à conserver l'unité de doctrine parmi les différentes « nations ; s'il était possible de s'accorder sur les au- « tres points, nous ne nous opposerions pas à la su- « prématie du Pape [2]. »

Bucer, que Cranmer invita à venir l'aider dans la formation de l'église anglicane, s'exprime aussi fortement sur le même point : « Nous avouons, « dit-il, que dans l'opinion des anciens Pères, l'E- « glise de Rome tenait le premier rang, parce « qu'elle était regardée comme la chaire de Pierre, « et ses évêques comme les successeurs du prince des « apôtres [3]. »

[1] Ad Const., lib. II.
[2] Bossuet, Hist. des Variat., lib. V, § 24.
[3] Voyages d'un gentilhomme irlandais à la recherche d'une Relig., par Thom. Moore, chap. XXXIII.

Mais le témoignage le plus frappant est celui qu'arrachèrent au réformateur Capiton, le désordre et la confusion qu'il vit s'élever autour de lui. « L'autorité « des ministres, écrivait-il à son ami Farel, est en- « tièrement abolie, tout se perd, tout est en ruines. « Le peuple nous dit hardiment : Vous voulez vous « faire les tyrans de l'Eglise, vous voulez établir une « nouvelle Papauté. Dieu me fait connaître ce que « c'est que d'être pasteur, et le tort que nous avons « fait à l'Eglise par le jugement précipité et la vé- « hémence inconsidérée qui nous a fait rejeter le « Pape [1]. »

Le docte, le sage, le vertueux Grotius prononce sans détour que « sans la primauté du Pape, il n'y « aurait plus moyen de terminer les disputes [2]. »

Le savant Casaubon, qui confiait à son ami Wittembogardt son trouble, en voyant la foi protestante si différente de la foi ancienne, déclarait que « aux « yeux de tout homme instruit dans l'histoire ecclé- « siastique, le Pape était l'instrument dont Dieu s'est « servi pour conserver le dépôt de la foi dans toute « son intégrité, pendant tant de siècles [3]. »

« La suppression de l'autorité du Pape, dit Puf- « fendorf, a jeté dans le monde des germes infinis de « discorde ; car n'y ayant plus d'autorité souveraine « pour terminer les disputes qui s'élevaient de « toutes parts, on a vu les protestants se diviser

[1] Ep. ad Farel., inter ep. Calvin.
[2] Grot., Votum pro pace Eccl., art. VII.
[3] Casaub., in Exerc. XV, in Anal. Baron.

« entre eux, et de leurs propres mains déchirer « leurs entrailles [1]. »

Parmi les écrivains protestants plus récents, le baron Seckenberg, professeur de droit aux universités de Goëttingue et de Giesen, et conseiller aulique, etc., fait l'aveu suivant : « Il est juste qu'il y « ait parmi les chrétiens un système de gouverne- « ment, et il est également juste qu'un chef préside « à ce gouvernement. Or, personne n'est plus digne « d'occuper ce haut rang que le vicaire de Jésus- « Christ, celui qui, par une succession non inter- « rompue, représente saint Pierre [2]. »

Nous pourrions multiplier ces citations; mais qu'en est-il besoin ? Qu'a fait le protestantisme lui-même, en rétablissant presque partout l'autorité, si ce n'est donner à ce principe la plus forte consécration qu'il puisse recevoir des hommes? Les réformés, après avoir nié l'Eglise catholique, rejeté son autorité, sa hiérarchie, la tradition, la forme du culte, parce que la tradition, la hiérarchie et l'autorité de l'Eglise étaient des erreurs, se sont mis à relever leur *vraie* église sur ce terrain déblayé. Et voilà qu'ils n'ont su que rétablir un ministère, un culte, une discipline, une hiérarchie, qu'établir des consistoires et des synodes, que faire des ordonnances et des confessions de foi; voilà qu'ils ont proclamé une telle église fille du ciel, et dit anathème à quiconque lui désobéirait.

[1] Puffendorf, De Monarch. Pont. Rom.
[2] Method. Jurisprud. 4, De Libert. Eccl. Germ.

Certes, si jamais la main de l'homme fut visible, c'est bien dans l'établissement de la réforme, et Dieu ne pouvait venger son Eglise d'une manière plus éclatante, qu'en condamnant l'erreur à se démentir ainsi elle-même. Le catholicisme était donc bien fondé sur les véritables bases du christianisme, sur la nature même des choses, puisqu'il a été impossible d'édifier sans reproduire sa forme essentielle.

CHAPITRE VIII.

DES PATRIARCHATS ET DE LA PRÉTENDUE COOPÉRATION DES PRINCES.

—

« Déjà, dans les trois premiers siècles, dit M. Merle « d'Aubigné, les églises des métropoles avaient joui « d'une considération particulière. Le concile de « Nicée, dans son sixième canon, signala trois villes « dont les églises avaient, selon lui, une ancienne « autorité sur celles des provinces environnantes : « c'étaient Alexandrie, Rome et Antioche. L'origine « politique de cette distinction se trahit par le nom « même que l'on donna d'abord à l'évêque de ces « cités : on l'appela Exarque, comme le gouverneur « politique. Plus tard on lui donna le nom plus ecclé- « siastique de Patriarche. Le concile de Constanti-

« nople créa un nouveau patriarchat, celui de Cons-
« tantinople même. Rome partageait alors avec ces
« trois églises la suprématie patriarcale. Mais quand
« l'envahissement de Mahomet eut fait disparaître les
« siéges d'Alexandrie et d'Antioche, quand le siége de
« Constantinople déchut, et plus tard même se sé-
« para de l'Occident, Rome resta seule, et les circon-
« stances rallièrent tout autour de son siége de-
« meuré alors sans rival [1]. » Ainsi Rome, selon M. Merle d'Aubigné, partagea, d'abord avec Alexandrie et Antioche, puis avec Constantinople, le pouvoir que les circonstances, toujours fidèles à la servir, concentrèrent plus tard dans ses seules mains.

L'histoire atteste qu'au contraire les patriarchats d'Orient ne prétendaient point à une égalité de droits avec Rome au IVe siècle, et qu'ils s'accordaient à reconnaître sa juridiction universelle. Ces églises n'exerçaient pour leur part qu'une autorité locale, bornée à leurs patriarchats, dans lesquels elles ne pouvaient même rien statuer d'important et de relatif aux affaires générales, sans le consentement de l'évêque de Rome [2]; tandis que celui-ci ne reconnaissait aucune limite ni de lieux ni de choses. Dès le milieu du IIIe siècle, saint Denys, évêque d'Alexandrie, accusé d'avoir avancé des propositions suspectes, envoya sans réclamations son apologie au Pape, qui lui avait enjoint de se justifier. Le Pape Sil-

[1] Pag. 33, 34.
[2] Socrat., Hist., lib. II, 6, 8. Sozomen., II, 6.

vestre, informé des troubles qui agitaient l'Egypte et l'Orient, y envoya l'évêque Ossius [1], et le mal ne cessant d'augmenter, il convoqua le Concile de Nicée, de concert avec l'empereur Constantin [2]. Cette sainte et auguste assemblée reconnut la primauté de Rome dans son sixième canon [3], qui confirme en même temps la juridiction déjà ancienne des patriarches et des métropolitains.

Jules Ier, dit Théodoret, suivant ce canon de l'Eglise, ordonna aux Ariens de porter à son tribunal leurs accusations contre Athanase, et à l'accusé d'y venir se défendre [4]. Athanase, loin de voir dans une telle conduite une atteinte à sa primauté particulière, avait déjà lui-même spontanément appelé à ce tribunal ses ardents persécuteurs. « Tel est, « dit-il, le privilége qui distingue l'Eglise romaine, « et que lui a donné le Seigneur lui-même dans le « pouvoir de lier et de délier. Elle est le firmament « posé par la main de Dieu même, la montagne sa- « crée vers laquelle s'élèvent tous les regards [5]. » Les Ariens, de leur côté, se montraient impatients, ainsi que nous l'avons dit en parlant du Pape Libère, de

[1] Baron., Annal. Eccl. ad annum 325, n° XIII.

[2] 6e Concile général, Action 18e.

[3] Quod Ecclesia romana semper habuit Primatum, tenuit autem et Egyptus ut Episcopus Alexandriæ omnium habeat potestatem, quoniam et romano Episcopo hæc est consuetudo; similiter autem et qui in Antiochia constitutus est, et in cæteris provinciis Primatus habeant Ecclesiæ civitatum ampliorum.

[4] Ille (nempe Julius) Ecclesiæ canonem secutus, et eos jussit Romam venire, et divinum Athanasium quo pro se in judicio ipse responderet, vocavit. Theodoret, lib. XXI, cap. 4.

[5] Athan., De sentent. Dionys. contr. Arian., n° XIII.

voir Athanase condamné par l'autorité que l'évêque de Rome avait au-dessus des autres évêques[1].

Au Concile de Chalcédoine, Paschasin, légat du Pape Léon, rappela, pour prouver la primauté du Saint-Siége, ces mêmes paroles du canon sixième de Nicée : *L'Eglise romaine a toujours eu la primauté*[2]; et les juges, après avoir relu le canon et recueilli les suffrages des Pères, déclarèrent que les canons reconnaissaient en effet à l'archevêque très-chéri de Dieu, de l'ancienne Eglise de Rome, la primauté et l'honneur principal[3].

Déjà avant cette époque, Boniface Ier avait allégué ce canon pour prouver l'autorité universelle du siége apostolique[4], comme le Pape Gélase Ier s'en prévalut plus tard contre Acace[5].

Il est évident, d'après tous ces appels faits à l'autorité du sixième canon de Nicée, que la version qu'en donne Ruffin[6] ne saurait être la véritable. Non-seulement, en effet, on n'y trouve aucun vestige de la juridiction universelle du Pape, mais encore sa juridiction patriarcale y est même bornée à un faible rayon autour de Rome, tandis que celle d'Athanase s'étend à l'Egypte entière, dont le gou-

1 Ammian. Marcell. Rer. gestar., lib. xv.

2 Trecentorum decem et octo Sanctorum Patrum canon sextus : quod Ecclesia romana semper habuit Primatum. Act. 16e.

3 Omnes quidem, Primatum et honorem præcipuum, secundum canones, Romæ antiquæ Dei amatissimo Archiepiscopo conservari. Ibid.

4 *Voy.* dans Holstenius, epist. ad Episcopos Thessal.

5 Epist. ad Oriental.

6 Et ut apud Alexandriam et in urbe Roma, vetusta consuetudo servetur ut vel ille Ægypti, vel hic suburbicariarum ecclesiarum sollicitudinem gerat, etc. Hist. de la Réformat., p. 28, n. t.

vernement alors comprenait de plus la Libye. Ruffin est le seul qui fasse parler le sixième canon des villes suburbicaires[1]. Le texte primitif est donc altéré et tronqué dans sa version; et si la faute n'en est pas aux exemplaires dont il s'est servi, il a mérité, pour ce passage en particulier, les reproches d'inexactitude et d'infidélité que les critiques font à sa traduction des discours de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile, et on est en droit de lui dire avec saint Jérôme : « Tu connais si bien le grec et le latin, « que les Grecs te prennent pour un Latin, et les La- « tins pour un Grec[2]. » L'on doit préférer à sa version celle de Denys le Petit, traducteur peu élégant, mais fidèle, et si versé dans la connaissance des deux langues, qu'à la simple lecture, dit l'illustre Cassiodore, il traduisait le grec en latin, et le latin en grec[3]. Aussi sa version fut-elle reçue par Rome, par l'église de France et par toutes les autres églises latines. Sans la partie du canon du Nicée qu'elle rétablit, il est impossible de comprendre les citations des Papes, comme encore le récit de Théodoret et l'assentiment donné aux paroles du légat Paschasin par les Pères du Concile de Chalcédoine.

L'histoire ecclésiastique renferme un grand nombre d'actes d'autorité, exercés par les Papes, non-seulement dans les patriarchats, mais encore sur les

1 *Voy.* Labb. Coll., t. 2, col. 1733.

2 Tantam habes græci et latini sermonis scientiam, ut Græci te latinum, et Latini græcum putent. S. Hierony. Apol. 3e ad Rufin. *Voy.* encore Apol. 1e.

3 Instit. div. lect.

patriarches eux-mêmes. On connaît les efforts du Pape saint Sirice, en 391, pour terminer le schisme d'Antioche. Saint Jean Chrysostôme, patriarche de Constantinople, interjeta appel au Pape de la sentence du conciliabule du Chêne. Le Pape Innocent Ier cassa l'inique sentence, et son jugement fut respecté dans toute l'Eglise. Mais pourquoi multiplier les citations, lorsque les deux Conciles généraux d'Ephèse et de Chalcédoine sont là pour attester le respect et la soumission que professait l'Orient tout entier pour la primauté sans rivale de Rome?

On voit cette terre natale de toutes les grandeurs de l'humanité montrer, dès les premiers siècles, son attachement au centre de l'unité catholique; mais l'esprit de division et de subtilité qui était le fond du caractère grec, y vint bientôt altérer la pureté de la foi. La manie de dogmatiser s'y empara de tout le monde. « Au lieu de croire, on dispute; au lieu « de prier, on argumente; les grandes routes se « couvrent d'évêques qui courent au Concile; les « relais de l'empire y suffisent à peine; la Grèce « entière est une espèce de Péloponèse théologique « où des atomes se battent pour des atomes [1]. » Les Gnostiques, les Ariens, les Macédoniens, les Nestoriens, les Eutichiens, les Monothélites et les mille sectes qu'enfantèrent ces grandes hérésies, livrèrent entièrement l'Orient à l'esprit de vertige et d'erreur.

[1] Du Pape, par de Maistre, liv. IV, ch. 9.

Lorsqu'au VIIe siècle le torrent dévastateur des Arabes vint effacer ces églises autrefois si florissantes, Mahomet n'y détrôna point Jésus-Christ, il ne conquit que des ruines; son règne fut celui de la chair rétablissant son empire là où l'esprit est mort, et son épée fut l'instrument de la justice divine vengeant la perte et le mépris de la foi. Rome perdit sans retour, par cette invasion, quelques églises, les aînées de sa famille, qui conservaient encore le flambeau défaillant de la foi primitive. Il n'est donc pas plus conforme à l'histoire de dire que la chute des trois patriarchats d'Orient fit sa grandeur, qu'il ne l'est que ces trois églises furent dans un temps ses égales et ses rivales[1].

Après toutes les preuves que nous avons accumulées, et qui attestent que toutes les églises particulières, même celles des plus grandes métropoles, reconnurent toujours dans l'évêque de Rome leur chef et l'héritier légitime de l'autorité du prince des apôtres, il serait bien superflu de nous attacher à réfuter l'étrange assertion que : « Un édit de Théo-« dose II et de Valentinien III proclama l'évêque de

[1] Nous signalerons, en passant, une distraction de l'auteur. L'évêque des cités principales, dit-il, s'appela d'abord *exarque*, et plus tard *patriarche*, nom, ajoute-t-il, qui se trouve pour la première fois employé au Concile de Constantinople; ensuite, pour prouver l'ancienneté du nom d'exarque, il cite les huitième et dix-huitième canons de celui de Chalcédoine, page 33. Mais le Concile de Chalcédoine se tint en 451, et celui de Constantinople en 381. Si le nom d'exarque fut employé pour la première fois au Concile de Chalcédoine, il ne fut donc pas employé avant celui de patriarche, énoncé soixante-dix ans auparavant au Concile de Constantinople. Ces deux noms furent employés tous deux, pour la première fois, au Concile de Constantinople, et ils expriment deux degrés différents de juridiction.

« Rome, recteur de toute l'Eglise »[1]. Nous nous contenterons d'opposer à l'auteur une autorité qu'il ne saurait récuser. Hallam dit à l'occasion de la Novelle de Valentinien III[2] : « Longtemps avant l'époque la « plus reculée à laquelle on puisse faire remonter « l'histoire moderne, et même, à vrai dire, dès « les temps presque les plus anciens sur lesquels « nous ayons des documents ecclésiastiques, les évê- « ques de Rome avaient été considérés comme les « premiers entre les chefs de l'Eglise. La nature de « cette primauté est, comme on peut le voir, un sujet « très-controversé. Quelques catholiques modérés « conviennent qu'elle ne consistait guère qu'en une « préséance attachée au siége de Rome, en raison de « sa fondation par le chef des apôtres et de la dignité « de la ville impériale. Ce siége avait, comme attri- « but de cette primauté, une espèce de surinten- « dance générale. Les évêques de Rome étaient au- « torisés, et même obligés à censurer toutes les er- « reurs ou irrégularités qui venaient à leur connais- « sance, surtout parmi les églises d'Occident. Dès « une époque beaucoup plus reculée, ajoute-t-il, « Irénée et Cyprien avaient admis la primauté de « Rome. Le premier la reconnaît assez vaguement ; le « second d'une manière plus positive; il paraît même « avoir considéré cette Eglise comme une espèce de

[1] Page 35.
[2] Cum igitur sedis apostolicæ Primatum, B. Petri meritum qui est princeps sacerdotalis coronæ et romanæ dignitas civitatis, sacra etiam synodi firmavit auctoritas, etc. (Novelle de Valentinien III, de l'année 455.)

« centre de la catholicité, quoiqu'il se soit opposé à « toutes ses tentatives pour usurper un droit de « contrôle général[1]. » Nous avons vu ce qu'il faut penser des prétendues tentatives de saint Cyprien, pour s'opposer au contrôle général de l'Eglise romaine que Hallam fait tout à la fois rejeter et admettre par saint Irénée.

Valentinien III déclarait donc et ne créait pas la primauté du siége apostolique; il ne faisait qu'ajouter à l'antique et perpétuelle croyance de l'Eglise, l'autorité et la sanction de la loi civile.

CHAPITRE IX.

DE L'INFLUENCE RELIGIEUSE DES BARBARES.

—

Tant d'appuis déjà si laborieusement donnés à la Papauté paraissent à l'auteur soutenir mal encore cette institution. Il nous l'a montrée, reposant déjà sur l'adhésion des évêques d'Orient et d'Occident, sur l'appel fait à son pouvoir naissant, par les partis théologiques, sur la notion de l'Eglise, et de son unité extérieure; il nous l'a montrée fondant son pouvoir sur le charme séducteur de Rome, sur l'ignorance et sur la superstition, se liguant avec les

1 Hallam, De l'Europe au moyen âge, ch. 6.

empereurs qui, après avoir abaissé leur sceptre devant elle, l'ont saluée le pouvoir suprême de l'Eglise; et cependant il semble inquiet, son œuvre lui paraît chanceler, comme s'il lui manquait encore sa véritable base. Mais rassurons-nous : voici venir « des « forêts du Nord les véritables promoteurs de la « puissance papale; d'abord les Vandales, puis les « Ostrogoths; un peu plus tard les Bourguignons et « les Alains; ensuite les Visigoths; enfin, les Lombards « et les Anglo-Saxons vinrent fléchir le genou devant « le pontife romain [1]. » L'auteur suppose partout « qu'au lieu d'insultes et d'outrages, la religion ne reçut des Barbares que des hommages et des adorations; et l'on dirait, à l'entendre, que le jour de leur irruption dans l'empire, fut celui de leur entrée dans l'Eglise.

L'histoire ne connaît pas plus que la raison n'admet ce tableau fantastique de Barbares qui « vien- « nent, à demi sauvages et à demi païens, fléchir le « genou devant le pontife de Rome. » Lorsque sur une ligne immense, d'impuissantes barrières eurent été franchies par ces peuples innombrables, qui, des humides forêts du Nord et des steppes reculées de l'Asie, étaient venus prendre position sur toute la frontière de l'empire, et qui, pendant le règne du grand Théodose, s'étaient accumulés derrière le Danube et le Rhin, comme le sable qu'amoncèle le vent du désert; alors arrivèrent pour l'Eglise, non moins

[1] Pages 35, 36.

que pour l'empire, d'épouvantables calamités, des jours de tribulations inouïes.

Les Goths se ruèrent sur la Thrace, « et les cités, « dit saint Jérôme, furent dévastées, les hommes « égorgés, les bêtes sauvages elles-mêmes disparu- « rent, et le sol se couvrit de ronces et d'épaisses « forêts [1]. »

Les Vandales paraissent, et sous leurs pas la terre se change en désert et se couvre de ruines. « Quand tout l'Océan, dit l'auteur du poëme sur la « Providence, aurait inondé les Gaules, il n'aurait « pas fait d'aussi horribles ravages. La ruine des mois- « sons, des vignes, des oliviers, des bestiaux et des « maisons de campagne, était la moindre partie de « nos maux. Pendant dix ans, les Goths et les Van- « dales ont fait de nous une horrible boucherie... « des populations entières ont été exterminées et « emmenées captives, tant dans les villes que dans « les campagnes. On n'a épargné ni les vieillards, ni « les enfants; les hommes de Dieu et les personnages « les plus respectables d'entre les laïques ont eu à « subir les mêmes peines que les plus vils du peuple[2]. »

Les Vandales passent les Pyrénées, toujours le pied dans le sang. A la vue des populations égorgées ou emmenées captives, ou fuyant dans les antres et les cavernes reculées des montagnes, l'évêque Pan-

[1] Vastatis urbibus, hominibusque interfectis, solitudinem et raritatem bestiarum quoque fieri, et volatilium pisciumque..... Crescentes vepres et condensa sylvarum cuncta perierunt. (Hier. ad Sophon.)

[2] Carm. de Provid., in proem., vers. 16 et suiv.

cratien disait aux prélats de la Lusitanie : « Vous « voyez, mes frères, comme l'Espagne est ravagée par « les Barbares, ils ruinent les églises, tuent les servi- « teurs du Christ, profanent la mémoire des saints, « leurs os, leurs tombeaux et les cimetières..... « L'orage est prêt à fondre sur nos têtes ; je vous ai « assemblés pour vous exhorter à veiller au salut des « âmes que Dieu vous a confiées [1]. » Le saint évêque demandait le courage des martyrs, et pendant ce temps le flot destructeur atteignait la Lusitanie. Les Suèves, les Alains et les Vandales se rencontrèrent sur cette terre de désolation, et du choc de ces trois nations disparut celle des Alains, dont les débris se fondirent dans les deux autres. Ces Barbares avaient désolé toute la Péninsule hispanique; après eux vinrent la peste et la famine qui achevèrent la destruction. « Dans les villes, les populations entassées fi- « nirent par se dévorer entre elles ; une femme tua « et mangea ses quatre enfants. Dans les campagnes, « les bêtes, alléchées par les cadavres gisants, dévo- « raient jusqu'aux hommes qui vivaient encore [2]. »

Qui ne connaît les tribulations de l'église d'Afrique, sous les Vandales? « Cette dévastation, dit Pos- « sidonius, témoin oculaire, rendit très-amer à saint « Augustin le dernier temps de sa vie. Il voyait les « villes ruinées, et, à la campagne, les bâtiments « abattus, les habitants tués ou mis en fuite, les égli-

[1] Labb., Concil., p. 1508.
[2] Idatii Episc. Semov. Chronic.

« ses dénuées de prêtres et de ministres, les vierges « sacrées et les religieux dispersés. Les uns avaient « succombé aux tourments; d'autres avaient péri « par le glaive; d'autres encore, réduits en captivité, « ayant perdu l'intégrité du corps, de l'esprit et de « la foi, servaient des ennemis durs et brutaux. Il « voyait que les hymnes et les louanges de Dieu « avaient cessé dans les églises, et que les sacrifices « solennels n'étaient plus célébrés que dans les « maisons, ou en d'autres lieux profanes; que « l'on ne demandait point les sacrements, ou « qu'il n'était pas facile de trouver quelqu'un pour « les administrer. Ceux qui s'enfuyaient dans les « bois, dans les cavernes et les rochers ou dans les « forteresses, étaient pris et tués ou mouraient de « faim. Les évêques et les clercs à qui Dieu avait fait « la grâce de ne pas tomber entre les mains de ses « ennemis, étaient privés de tout et réduits à la der- « nière mendicité. De ce grand nombre d'églises « d'Afrique, à peine en restait-il trois, Carthage, « Hippone et Cirthe, qui ne fussent pas ruinées, et « dont les villes subsistassent [1]. »

Après la première brutalité de l'invasion, commença la persécution systématique des catholiques, qui dura dix-sept ans, et ne sembla se ralentir un instant que pour renaître plus violente, et ne finir qu'avec ce peuple dévoré d'une soif inextinguible de sang. N'est-ce pas une amère dérision que de

[1] Possid., 6, 28.

placer un tel peuple au premier rang de ceux qui « vinrent fléchir le genou devant le pontife romain ? » Mieux valait nommer Attila et ses Huns, qui rétrogradèrent du moins à la voix du Pape saint Léon.

Les Bourguignons, qui passèrent le Rhin en même temps que les Vandales, et qui, à la faveur de l'anarchie effroyable dans laquelle se trouvaient les Gaules, parvinrent à fonder entre les Alpes, la Saône et le Rhône, un Etat qui dura cent vingt ans, étaient Ariens comme eux[1]. Leur invasion paraît avoir été la moins désastreuse de toutes; ils prirent aux naturels du pays, sans se souiller par le carnage, le tiers des esclaves et les deux tiers des terres[2]; et, après s'être ainsi fait la part du plus fort, ils vécurent avec les Romains, comme des concitoyens, à la vérité grossiers et incommodes, mais francs, bons et simples[3]. Ils n'en montrèrent pas un attachement moins vif à l'arianisme, et Gondebaud, leur roi, n'osa jamais abjurer cette hérésie, retenu qu'il fut constamment par la crainte de voir la nation entière se soulever contre lui[4]. Saint Sigismond, son fils, eut le courage de sa foi; mais il exposait et perdit en effet, sept ans après, sa couronne et la vie, et la nation bourguignonne fut subjuguée par les rois francs, au moment où le généreux exemple de son roi la ramenait à la foi catholique.

[1] Sozomen., lib. II, cap. 5. Aventin., Hist. Burgund.
[2] Marii Chronic.
[3] Paul Oros.
[4] Greg. Turon., Histor., lib. I, cap. 34. Spicil. Acher., collat. Epis., t. V, p. 110.

Sur les pas des Bourguignons arrivaient d'autres Barbares, qui ne le cédaient en férocité qu'aux seuls Vandales : c'étaient les Visigoths. Les églises catholiques, sous leur domination, tombèrent dans le plus déplorable état de misère et d'abandon. Celles des campagnes n'étaient plus que des repaires, sans portes et sans toit, encombrées de ronces à l'entrée, ou dont le parvis n'était foulé que par les troupeaux venant y paître[1]. Quant à celles des villes, elles allaient de jour en jour se dépeuplant, surtout dans la Novempopulanie[2]. Les évêques catholiques n'étaient point remplacés à leur mort, et une multitude d'églises furent ainsi privées de pasteurs[3]. « Je tremble, disait Sidoine Apollinaire, d'Euric, au commencement de son règne, qu'il n'en « veuille encore plus aux lois chrétiennes qu'aux « murailles des villes romaines. Telle est la haine « que, dans le fond de son cœur, il porte au nom « catholique, que l'on est embarrassé à dire, s'il « est le chef de sa nation ou celui de sa secte. » Les tristes prévisions de Sidoine ne se réalisèrent que trop, le roi visigoth écrasa les catholiques du poids de sa haine.

Dans la Grande-Bretagne, les Anglo-Saxons, comme les autres, enveloppèrent dans une ruine commune la nation et l'Eglise. « Les vainqueurs

[1] Sidon. Apollin.
[2] Greg. Turon., lib. II, cap. 25.
[3] Sidon. Apollin., Epist. VII.

« s'enivrèrent longtemps de sang et de rapine; en « plusieurs occasions, les villes et les villages avaient « été enveloppés, avec tous leurs habitants, dans le « même désastre. Selon Gildas, les Barbares allu- « mèrent sur la côte orientale de l'île, un vaste in- « cendie qui en dévora graduellement la surface « entière[1]. » — D'une mer à l'autre, la main sacri- « lége des Barbares venus de l'Orient promena l'in- « cendie. Ce ne fut qu'après avoir brûlé les villes « et les champs, sur presque toute la surface de « l'île et l'avoir balayée, comme d'une langue rouge, « jusqu'à l'Océan occidental, que la flamme s'arrêta. « Toutes les colonnes croulèrent au choc du bélier; « tous les habitants des campagnes, avec les gardiens « des temples, les prêtres et le peuple, périrent par « le fer ou par le feu. Une tour vénérable à voir « s'élève au milieu des places publiques; elle tombe. « Les fragments de murs, les pierres, les autels « sacrés, les tronçons de cadavres, pétris et mêlés « avec du sang, ressemblaient à du marc écrasé sous « un horrible pressoir.

« Quelques malheureux, échappés à ces désastres, « étaient atteints et égorgés dans les montagnes; « d'autres, poussés par la faim, revenaient et se « livraient à l'ennemi, pour subir une éternelle ser- « vitude, ce qui passait pour une grâce signalée; « d'autres gagnaient les contrées d'outre-mer, et « pendant la traversée, chantaient, avec de grands

[1] Hist. d'Angl. par le docteur John Lingard, t. I.

« gémissements, sous les voiles : Tu nous as, ô Dieu ! « livrés comme des brebis pour un festin ; tu nous « as dispersés parmi les nations[1]. »

Mais du moins la ville au charme séducteur, la cité du grand-prêtre, du moins Rome vit s'arrêter aux pieds de ses murs la rage et la férocité des Barbares ! Là était le pontife devant lequel ils venaient fléchir le genou, le pasteur que leurs robustes épaules allaient placer sur le trône suprême de la chrétienté. Ils s'avancent en effet, et semblent se diriger tous à un rendez-vous commun; du nord et du midi, de l'orient et de l'occident, ils accourent vers cette cité immense, qui semble leur avoir été montrée comme le terme de leur course lointaine. Mais comme les armées que la colère de Dieu appelait contre Ninive, ils marchent parmi les tourbillons et les tempêtes[2] « Ceux qui les conduisent sont fu- « rieux comme des gens ivres[3]. Les chemins sont

[1] De mari usque ad mare ignis, orientali sacrilegorum manu exageratus et finitimus, quasque civitates agrosque populans, qui non quievit accensus donec cunctam pene exurens insulæ superficiem rubra occidentalem trucique Oceanum lingua delamberet. Ita ut cunctæ columnæ crebro impetu, crebris arietibus, omnesque coloui cum præpositis Ecclesiæ, cum sacerdotibus ac populo, mucronibus undique micantibus, ac flammis crepitantibus simul solo sternerentur, et venerabili visu, in medio platearum una turrium, edito carmine evulsarum murorumque celsorum, saxa, sacra altaria, cadaverum frusta, crustis ac gelantibus purpurei cruoris tecta velut in quodam horrendo torculari mixta viderentur.

Itaque nonnulli miserarum reliquiarum in montibus deprehensi acervatim jugulabantur ; alii fame confecti accedentes, manus hostibus dabant in ævum servituri..... quod altissimo gratiæ stabat in loco ; alii transmarinas petebant regiones cum ululatu magno, hoc modo sub velarum sinibus cantantes : Dedisti nos tanquam oves escarum et in gentibus dispersisti nos, Deus. (Hist. Gild. lib. querul. de excid. Britann.)

[2] Nahum, I, 3. — [3] Ibid. I, 3.

« pleins de trouble et de tumulte, et les chariots « dans les places se heurtent l'un contre l'autre; « les yeux des soldats paraissent des lampes, et « leurs visages semblent lancer des foudres et des « éclairs[1]. » A leur approche, les citoyens prennent « la fuite, la reine des nations crie : Au combat, au « combat! mais personne ne retourne[2]. On n'y voit « que des hommes dont les cœurs sèchent d'effroi, « dont les genoux tremblent, dont les corps tom- « bent en défaillance, dont les visages paraissent « tout défigurés[3]. Le moment est venu où va s'ac- « complir la parole du Seigneur : « L'épée dévorera « vos jeunes lions : je vous arracherai tout ce que « vous aviez pris aux autres; et on n'entendra plus « la voix insolente des ambassadeurs que vous en- « voyiez[4]. Pillez l'argent, pillez l'or; les richesses « sont infinies, les vases et les meubles précieux « sont inépuisables[5]. »

Stilicon sauva Rome d'un premier danger, en anéantissant, au passage des Apennins, l'armée du féroce Radagaise, de Radagaise, aimant le carnage pour le plaisir même du carnage, et venant immoler à ses dieux la population entière de Rome[6].

Elle se croyait sauvée, et voilà qu'Alaric est à ses portes. Un pieux ermite s'avance, et ose intercéder pour la ville : « Que veux-tu ! lui répond le précur- « seur d'Attila, je sens quelqu'un qui chaque jour me

[1] Nahum, 4. — [2] Ibid., I, 8. — [3] Ibid., 10. — [4] Ibid., 13. — [5] Ibid., 9. — [6] Oros., VII, 37. Isid., Chronic. Prosper. Aquir., Chronic.

« presse et me dit : Marche, et va détruire Rome[1]. » Il s'apaise cependant, et accepte l'énorme rançon de quatre mille livres pesant d'or, de trente mille pesant d'argent, de quatre mille tuniques de soie, de trois mille peaux teintes en écarlate et de trois mille de poivre[2]. Mais la soif du Barbare n'était qu'excitée; il reparaît une seconde fois, entre dans Rome en vainqueur irrité, et l'abandonne à la brutalité de ses Goths, hordes sans frein et sans pudeur. L'enceinte des églises fut le seul asile qu'il consentit à respecter. Celle de Saint-Pierre surtout sembla s'élargir, pour sauver un plus grand nombre de victimes : « Ce qui empêcha l'entière destruction de la « population ; car, comme elle était grande, et avec « les bâtiments qui en dépendaient, occupait beau- « coup de place, il s'y sauva tant de gens, qu'ils « repeuplèrent la ville[3]. » Ceux qui purent se sauver en bateaux sur le Tibre, virent de loin les flammes qui consumaient la ville aux destinées éternelles; parmi les nobles débris des grandeurs humaines, plusieurs de ceux qui s'échappèrent, vinrent dans le plus grand dénuement jusqu'à la grotte de Bethléem, demander un asile à saint Jérôme. « Rome, s'écriait cet autre Jérémie à la vue de tant d'infortunes, Rome est devenue le tombeau de ses habi-

[1] Non, inquit, ego volens, Romam proficiscor, sed quidam quotidie molestus est torquens et dicens : Perge, et Romam destrue. (Hist. Miscell., lib. XIII.)
[2] Zozim., lib. V.
[3] Fleury, Hist. eccl., liv. XXII, ch. 21.

tants; la lumière des nations s'est éteinte; et lorsqu'est tombée la tête de l'empire romain, l'univers a semblé comme frappé de mort[1]. » D'horribles nouvelles se sont répandues, s'écriait aussi sur les rives d'Afrique saint Augustin : Carnage, incendie, rapines, extermination. Nous gémissons, nous pleurons et nous ne sommes point consolés[2]! Alaric, gorgé de dépouilles, s'enfonce dans le midi de l'Italie, et meurt. Et lorsque ses soldats lui eurent creusé, dans le lit d'un torrent, un tombeau digne de lui, Ataulfe, son successeur, les ramène une troisième fois contre Rome; mais la ville enrichie des dépouilles de l'univers, ne pouvait plus rien offrir à leur rapacité; ils se jetèrent alors sur l'Italie, et la rasèrent comme eût pu le faire un essaim de sauterelles[3].

Ces Barbares disparus, un nouveau peuple arrive sur cette terre de désolation, comme la mer fait monter ses flots irrités. Genséric livre Rome, pendant quatorze jours, à la fureur des Vandales qui, dans leur avidité, fouillèrent la ville jusque dans ses réduits les plus obscurs. Les Romains virent piller et détruire les églises, renverser leurs maisons, enlever leurs femmes et leurs enfants, emmener en Afrique, avec leurs dernières richesses, des milliers d'esclaves, et séparer, par un raffinement de barbarie, sur les vaisseaux où ils étaient entassés, les

[1] Hieron. in Ezech.
[2] Aug., De Urb. excid.
[3] More locustarum. Jornandes, VI, 31, et Hist. Miscell., p. 90.

femmes de leurs maris, les pères de leurs enfants[1]. Saint Léon, qui ne put prévenir le sac de Rome, obtint du moins qu'on ne violerait pas les trois principales basiliques, bienfait immense, et qui conserva sans doute encore une fois à cette ville ce qu'il lui resta d'habitants, tombés de trois millions au-dessous de quatre-vingt mille[2]. Lorsque fut sortie de l'asile sacré des temples la nouvelle Rome chrétienne, ainsi doublement la fille des pontifes, et lorsque la vieille Rome, qui s'était enivrée dans ses amphithéâtres du sang des martyrs, de ses gladiateurs et de ses esclaves, eut péri dans des tourbillons de flammes et des flots de sang, et lorsqu'elle eut rendu les dépouilles de l'univers, alors fut accomplie la mission de ruines qu'avaient reçue les Barbares; mais leur guerre à l'Eglise ne devait pas finir de sitôt. Parmi tant de nations poussées par la main visible de Dieu, aucune n'était ni catholique, ni disposée favorablement envers l'Eglise; et, à la fin du ve siècle, cent ans bientôt après les premières invasions, le Pape ne comptait pas encore un seul prince disposé à l'écouter ou à le défendre, pas même alors l'empereur.

Théodoric, qui vint à la tête de ses Goths fonder le royaume d'Italie, était Arien comme sa nation, et s'il ne persécuta pas l'Eglise, il n'abjura pas non plus l'hérésie. L'Italie sembla respirer un instant sous ce

[1] Vict. Vitens, lib. I, c. 8.
[2] Etud. historiq. de Châteaubriand, étud. 6e.

prince juste et ami de l'agriculture, des arts et des sciences; sous lui, elle put suffire à la nourriture de ses habitants, et il fit réparer les édifices de Rome, dont pas un seul n'était resté en entier [1]. Mais il ne soutint pas sa gloire jusqu'à la fin; lorsque l'empereur Justin eut privé en Orient les Ariens de leurs temples, Théodoric, vieillard alors ombrageux et inquiet, menaça de représailles terribles les catholiques d'Italie. Le pape Jean fut contraint par lui d'aller à Constantinople intercéder pour les Ariens, et, à son retour, Théodoric, le meurtrier de Boèce et de Symmaque, le fit jeter, pour prix de tant de condescendance, dans une étroite prison où il mourut [2]. Ce fut bien pis après sa mort : l'Italie, de nouveau livrée aux divisions religieuses, aux dissensions intestines et aux horreurs de la guerre, put se croire encore aux temps des Goths d'Alaric. Rome prise, abandonnée et reprise cinq fois par Bélisaire et Totila Arien, fut désolée à la fois par le pillage, la peste et la famine. Totila se préparait à convertir en pâturages les lieux où elle s'élevait; mais détourné par les représentations de Bélisaire, il se borna à emmener tous les sénateurs, à disséminer dans la Campanie tous les citoyens avec leurs femmes et leurs enfants, et il ne souffrit pas qu'un seul habitant restât dans Rome, laissée entièrement déserte [3]. Mais c'étaient là

[1] Procop., Hist. Vand.
[2] Anonym. Vales. Anastas. Biblioth. in vita Joann. Papæ.
[3] Statuit Romam solo æquare Totilas, ibique relicta majori parte exer-

les derniers coups des Ostrogoths. Après avoir vécu à peine l'âge d'un homme (64 ans), ils disparurent, sans avoir abjuré l'arianisme [1].

Les Lombards sortant des cantonnements sauvages de la Pannonie, vinrent recueillir leur héritage, comme si l'Italie eût dû être le partage éternel des Barbares. A un caractère féroce, ces nouveaux conquérants joignaient encore la diversité de religion; ils étaient Ariens, et plusieurs autres Barbares venus avec eux, Pannoniens, Bulgares, Gépides, Suèves, étaient pour la plupart idolâtres [2]. Aussi ces étranges promoteurs de la puissance papale spoliaient-ils les églises, et égorgeaient-ils les prêtres, en même temps qu'ils ruinaient les villes et exterminaient les populations [3]. « Chaque jour, sous les trente-six tyrans, « on trouvait épars sur les routes, ou pendus aux « arbres, non-seulement une multitude de morts « du commun, mais encore les personnages les plus

citus, cum altera Joannem et Lucanos petere. Ergo muros diversis in locis diruit, ita ut ruinæ tertiam fere totius ambitus partem efficerent. Ædificia quoque pulcherrima ac magnificentissima delere flammis parabat et mutare Romam in gregum pascua; cum factus certior Belisarius ad ipsum oratores et litteras misit.....

Totilas vero perlecta sæpe epistola et accurate perpensa admonitione dedit manus, nec Romam mutilare institit..... Exercitum adversus Joannem et Lucanos duxit, romanos senatores secum habens, cæteros cives omnes cum uxoribus liberisque in Campaniam misit, nec Romæ quemquam morari passus urbem reliquit penitus vacuam. (Procop. De Beli. Gothic., lib. III, cap. 22.)

[1] Muratori, Annali d'Italia, tom. III, pag. 388, ediz di Lucca.

[2] Paul. Diac., lib. II.

[3] Per Langobardorum duces septimo anno ab adventu Albuin et totius gentis, spoliatis ecclesiis, sacerdotibus interfectis, civitatibus subrutis, populisque qui more segetum excreverant, extinctis..... (Paul. Diac. De gestis Langobard., lib. II, cap. 32.)

« distingués : sénateurs, illustres Romaines, évêques « et abbés [1]. » « Les farouches Lombards, disait le « Pape saint Grégoire, sortis de leurs habitations « comme une épée du fourreau, ont promené la « mort au milieu de nous, et les innombrables habi- « tants de cette terre sont tombés sous leurs coups, « comme la moisson tombe sous les coups de la « faux ; les villes ont été saccagées, les places fortes « détruites, les églises brûlées, les couvents d'hom- « mes et de femmes ruinés. Les campagnes dénuées « d'habitants et de cultivateurs, sont livrées aux ra- « vages et changées en solitude. Les bêtes sauvages « habitent seules des lieux couverts naguère d'une « population nombreuse ; et sur cette terre de dé- « solation, le monde n'annonce plus sa fin, il la « montre [2]. »

Les jours de sécurité revinrent cependant, et lorsque la pieuse reine Théodelinde eut converti le roi Agilulfe, son mari, dans les premières années du VIIe siècle, la nation commença à entrer peu à peu dans le sein de l'Eglise. Mais cinquante ans plus tard, Rotharis rendit encore à l'arianisme les faveurs du pou-

[1] Paul. Diac., lib., II, cap 31. *Voy.* encore Greg. Turon., Hist., lib. IV, cap. 6 ; V, 33 ; VIII, 31.

[2] Mox effera Langobadorum gens de vagina suæ habitationis educta in nostram cervicem grassata est, atque humanum genus, quod in hac terra præ nimia multitudine, quasi spicæ segetis more surrexerat, succisum aruit. Nam depopulatæ urbes, eversa castra, concrematæ ecclesiæ, destructa sunt monasteria virorum et feminarum, desolata ab hominibus prædia alque ab omni cultore destituta ; in solitudine vacat terra, nullus hanc possessor inhabitat ; occupaverunt bestiæ loca quæ prius multitudo hominum tenebat. Nam in hac terra, in qua nos vivimus, finem suum mundus jam non nuntiat, sed ostendit. (Dialog. 3, 38.)

voir, et sous son règne presque toutes les villes eurent un évêque arien à côté de l'évêque catholique. Ce prince cruel, après avoir détruit presque toutes les villes de l'ancienne Ligurie, et passé au fil de l'épée la plupart de leurs habitants, s'empara du riche patrimoine des Alpes-Cottiennes, qui appartenait à l'Eglise romaine [1]. Le roi Grimoald fut comme lui attaché à l'arianisme; et leurs successeurs, quoique convertis au catholicisme, ne cessèrent jamais de voir dans les Papes des ennemis politiques qui les empêchaient de conquérir l'Italie entière et surtout Rome.

Jamais révolution ne présenta un caractère plus évidemment providentiel, que celle dont nous venons de rappeler quelques traits. Les Barbares eux-mêmes se plaisaient à publier qu'ils n'étaient que les instruments de Dieu, dans ce choc immense, dans ce brisement épouvantable des nations qui, en Orient aussi bien qu'en Occident, couvrit la terre entière de ruines et des sanglantes trophées de la mort. Peuple et chefs remplissaient une mission qu'ils ne pouvaient expliquer. Les Vandales avouaient céder moins à leur volonté qu'à l'ordre de Dieu qui les envoyait punir l'Espagne et l'Afrique [2]. « Maître, « dit à Genseric le pilote qui ne savait encore pour

[1] Fredeg. Sigon., Paul. Diac.

[2] Cœlestis manus ad punienda Hispanorum flagitia, etiam ad vastandam Africam transire cogebat. Ipsi denique fatebantur non suum esse quod facerent, agi enim se divino jussu ac perurgeri. (Salvian. De Gubernat. Dei, lib. VII.)

« quels rivages faire voile, à quels peuples veux-tu « porter la guerre ? A ceux, répond le Vandale, con- « tre qui Dieu est irrité [1]. » Alaric sentait une irrésistible main qui le poussait à détruire Rome. Attila mit lui-même, parmi ses titres, le nom de Fléau de Dieu.

La métropole du monde fut en butte à des tribulations à nulle autre semblables, parce que ses châtiments devaient égaler ses crimes. Elle qui avait enchaîné tant de rois à son char de triomphe, qui avait foulé aux pieds les nations vaincues, fait couler des fleuves de sang, qui s'était enrichie des dépouilles de la terre, et qui avait nagé dans les délices et les plaisirs, elle fut prise cinq fois dans une seule guerre, dépouillée, ruinée, humiliée jusque dans la poussière, et foulée aux pieds des Barbares. La molle Italie, regorgeant de richesses, couverte de riches palais et sillonnée de routes, comme pour enchaîner par autant de liens les peuples de la terre, partagea ses maux comme elle avait partagé son orgueil et sa corruption. Des flots de Goths, de Huns, de Hérules, de Vandales et de Lombards, c'est-à-dire les plus féroces entre les Barbares, la couvrirent de ruines et de sang, et les maux des autres nations purent paraître supportables comparés aux siens.

Or, si « de ces hauteurs où nous parvenons à ren-

[1] Narrant cum e Carthaginis portu solvens a nauta interrogaretur quo bellum inferre vellet, respondisse : In eos quibus iratus est Deus. (Procop., Hist. Vand , lib. I.)

« contrer Dieu, l'histoire du monde, au lieu de pré-
« senter un chaos confus, apparaît comme un temple
« majestueux auquel la main invisible de Dieu a
« travaillé, et qui s'élève à sa gloire sur le roc de
« l'humanité [1]; » comment comprendre que le seul pouvoir qui reste debout, après l'invasion des Barbares, celui qui les rallie autour de lui, soit un pouvoir usurpateur des droits de Dieu même? Comment, lorsqu'il foudroyait toute autre grandeur rebelle, lorsqu'il anéantissait sous les pieds des Barbares les derniers dieux romains, comment Dieu sauvait-il alors du naufrage commun une autre idolâtrie infiniment plus coupable, qui devait par son étendue et sa durée faire oublier toutes les autres idolâtries? Comment lui livrait-il le monde entier? Il y a contradiction entre cette intervention de Dieu, dans le gouvernement du monde, et l'acte par lequel il l'aurait livré sans pitié à l'esprit d'erreur. Et si l'Eglise n'est pas la Maison que Dieu sauve de tous les orages, s'il ne combattit pas lui-même alors ses combats, qui donna donc à cette même Eglise de vaincre les indomptables enfants du Nord, qui venaient d'effacer de la terre la civilisation romaine? Ignore-t-on ce qu'il lui en coûta pour tailler ces pierres brutes de la Jérusalem chrétienne, et pour en faire les éléments d'une civilisation nouvelle? Des sept nations sur les robustes épaules desquelles

[1] Hist. de la Réformation, p. 8.

M. Merle d'Aubigné élève « le trône suprême de l'un « des pasteurs des bords du Tibre, » trois, les Alains, les Vandales et les Ostrogoths, disparurent dans la tempête qu'ils avaient soulevée, sans avoir jamais embrassé le catholicisme; deux autres, les Bourguignons et les Suèves, disparurent à leur tour, au moment où ils venaient de se convertir; les premiers, plus d'un siècle, et les seconds, plus de cent cinquante ans après leur établissement au milieu des populations chrétiennes. Les Visigoths et les Anglo-Saxons ne se convertirent qu'à la fin du VIe siècle, et les Lombards avec lesquels l'arianisme vint s'établir jusqu'aux portes de Rome, après le milieu du VIIe, et ils ne se convertirent qu'après une lutte longue et opiniâtre, après une guerre où l'Eglise aurait à jamais péri, si elle n'eût eu pour fondement la pierre contre laquelle doivent venir se briser toutes les puissances mêmes de l'enfer.

Les Barbares fléchirent le genou devant le pontife romain, comme les vaincus qui subissent la loi des vainqueurs sont à leurs genoux; ils le fléchirent, dans leur impuissance de fouler eux-mêmes l'Eglise aux pieds, et parce qu'il était dans ses destinées de triompher de l'extrême barbarie, comme elle avait triomphé de l'extrême civilisation. « C'est l'Eglise romaine, « dit le protestant Léo, qui brisa la première aspé- « rité de la barbarie germanique : une telle Eglise « était indispensable pour une semblable tâche. « Non-seulement l'Eglise arienne laissait subsister

« tranquillement le paganisme, mais elle s'accordait « encore de la barbarie et de l'esprit sauvage des « Germains [1]. »

La main de Dieu est donc visible dans le triomphe de son Eglise sur les Barbares, comme son esprit l'est dans le zèle et l'immense charité qu'elle déploya à cette époque. Loin de fuir et de se cacher, les évêques et les prêtres seuls se jettent entre les peuples livrés sans défense, et l'inondation des Barbares. Ils s'efforcent d'apaiser les vainqueurs, de soulager et de consoler les vaincus; et lorsque, brisés à leur tour, ils ne peuvent plus rien pour l'agonie de l'empire et l'immense angoisse de toute la société, saint Augustin, le prêtre Salvien, saint Prosper et les autres ministres sacrés qui restent, montrent dans les calamités inouïes de l'empire, aux chrétiens abattus et qui cèdent presque au doute, la Providence détruisant pour régénérer, abattant pour relever; ils montrent l'Eglise conservant dans son sein l'espérance, et au-delà des tribulations de ce monde, la Cité resplendissante de Dieu.

L'Eglise, qui avait tout fait pour adoucir la brutalité de l'invasion, ménagea encore avec le moins de froissement possible le rapprochement et la fusion des deux populations. Les Barbares dépouillèrent peu à peu, dans son sein, leur rudesse et leur férocité, et, pour parler le langage d'Isaïe, on vit

[1] Hist. d'Italie, par Henri Léo, trad. de M. Dochez, liv. II, c. 3.

paître ensemble, dans le même bercail, le lion et le bœuf, le loup et l'agneau. L'Eglise s'offrit à tous comme « un immense asile. Asile pour les vaincus, « pour les Romains, pour les serfs des Romains; les « serfs se précipitèrent dans l'Eglise; plus d'une fois « on fut obligé de leur en fermer les portes; il n'y « eût eu personne pour cultiver la terre. Asile pour « les vainqueurs, ils se réfugièrent dans l'Eglise con- « tre le tumulte de la vie barbare, contre leurs pas- « sions, leurs violences, dont ils souffraient autant « que les vaincus. Ainsi les serfs montèrent à la prê- « trise; les fils des rois, des ducs descendirent à l'é- « piscopat; les petits et les grands se rencontrèrent « en Jésus-Christ [1]. »

La conquête des Barbares à la vérité religieuse et à la civilisation par l'Eglise, révéla donc et ne fit pas la perfection d'organisation et la puissance de la hiérarchie catholique. L'Eglise forma les Barbares et ne fut point formée par eux; et il devait en être ainsi, parce qu'elle est la plus haute manifestation sur la terre de la vérité éternelle, et ainsi, la plus haute puissance sociale. Mais si les Barbares ne furent pas les promoteurs de la Papauté, ils la grandirent cependant d'une manière prodigieuse; car il est dans la nature des obstacles de grandir tous les pouvoirs naturels et légitimes. C'est ainsi que le protestantisme a contribué, bien malgré lui, au développement et à la véritable grandeur de la Papauté, par les efforts

[1] Hist. de France par M. Michelet, liv. II.

qu'il a faits pour la détruire. Les coups qu'il lui a portés n'ont fait que lui enlever la poussière des temps, et lui rendre, comme l'orage au soleil, son premier éclat.

CHAPITRE X.

DE LA PUISSANCE TEMPORELLE DES PAPES.

M. Merle d'Aubigné, qui ne veut pas reconnaître le caractère religieux et divin de la Papauté, la poursuit et l'outrage jusque dans sa puissance temporelle : « On voit dans le VIIIe siècle, dit-il, les évêques « de Rome repousser d'une main les empereurs « grecs, leurs souverains légitimes, et chercher à les « chasser d'Italie ; tandis que de l'autre ils caressent « les majordomes de France, et demandent à cette « puissance nouvelle, qui commence à grandir en « Occident, quelques-uns des débris de l'empire [1]. »

L'historien de la Réformation semble s'être chargé de répliquer aux paroles de provocation par lesquelles un illustre écrivain de nos jours répondait à une accusation vague d'ambition, élevée aussi contre les Papes : « J'attends, dit M. de Maistre, qu'il

[1] Pag. 26.

« me soit expliqué quand et comment les Papes ont « employé leur puissance spirituelle, ou leurs « moyens politiques, pour étendre leurs Etats aux « dépens d'un propriétaire légitime. En attendant « que ce propriétaire dépouillé se présente, nous « n'observons point sans admiration, que parmi tous « les Papes qui ont régné, dans le temps de leur plus « grande influence, il n'y ait pas eu un usurpateur, « et qu'alors même qu'ils faisaient valoir leur su- « zeraineté sur un tel ou tel Etat, ils s'en soient « toujours prévalus pour les donner, non pour les « retenir [1].»

Jamais, peut-être, l'Eglise de Rome ne se montra plus animée de l'esprit de paix et de soumission au pouvoir légitime, dans l'ordre temporel, qu'à l'époque où M. Merle d'Aubigné croit avoir surpris les Papes « repoussant les empereurs, leurs souverains « légitimes, et cherchant à les chasser de l'Italie. » L'histoire est là pour attester que les Papes montrèrent une fidélité à toute épreuve aux empereurs ; que bien plus, ils consacrèrent souvent les biens de l'Eglise, et toujours leurs efforts, à la défense de l'exarchat contre les Lombards ; conduite d'autant plus généreuse, que les exarques n'y semblaient armés que contre les sujets de l'empire, et employaient plus d'exacteurs pour les piller que de soldats pour les défendre. Les empereurs, de leur côté, n'intervenaient presque jamais directement dans les affaires

[1] Du Pape, par le comte de Maistre, liv. II, ch. 6.

de l'Italie que pour y troubler la foi et attenter à la sûreté personnelle du chef de l'Eglise. « Ou faibles, « ou furieux, ou l'un et l'autre à la fois, ces insup- « portables princes tournèrent surtout leur démence « du côté de la théologie, dont leur despotisme s'em- « para pour la bouleverser [1]. » Les Papes! tant de délicatesse convient-elle à un pouvoir né de l'usurpation! les Papes s'obstinant à rester fidèles à des princes qui avaient perdu l'esprit de la vraie religion, celui de la justice et les faveurs de la fortune, ne cessaient de leur demander des secours contre « les vrais « promoteurs de la puissance papale, » les Lombards.

Mais ce n'est pas tout : les empereurs, qui avaient à défendre l'Orient contre l'invasion des Arabes, se reposèrent sur ces mêmes pontifes du soin de défendre le territoire de Rome; et, chose incroyable aux lecteurs de M. Merle d'Aubigné ! leur attente ne fut pas trompée. « Là, remarque le célèbre historien « protestant, Léo, l'évêque était la ressource dans « tous les besoins; il levait l'argent pour les troupes, « il trouvait le blé pour soulager dans les disettes; « et comme la plus grande partie des terres de Rome « lui appartenaient, et qu'elles étaient, selon le sys- « tème romain, cultivées par des colons, une grande « partie de la juridiction temporelle tomba ainsi en- « tre ses mains, quand la présence des Lombards « rendit les communications difficiles avec l'exarque « de Ravenne. Ainsi s'explique pourquoi, depuis

[1] Ibid., liv. IV, ch. 9.

« l'invasion des Lombards, nous voyons le Pape à la « tête de presque toutes les affaires temporelles de « Rome et de ses environs avec une puissance de « prince; pourquoi ce sont les évêques de Rome qui « font les affaires du gouvernement de Constantino- « ple, pourquoi ce sont eux qui décident de la paix « et de la guerre avec les Lombards, et qui la font « même de leur propre autorité [1]. »

Lorsque l'ambition des rois lombards provoqua les derniers événements qui firent passer aux mains des Papes les rênes du gouvernement temporel de Rome et de son territoire, le successeur des pontifes, que l'on accuse « d'avoir repoussé les empereurs « grecs, et d'avoir cherché à les chasser d'Italie, » Etienne II, joignit ses vives instances aux représentations des empereurs, pour qu'Astolphe restituât les pays envahis et respectât Rome, dernière possession de l'empire [2]. Le Pape ne se laissant point décourager par le refus des rois lombards, envoya une députation solliciter de prompts secours de l'empereur Constantin-Copronyme, de ce prince qui fit oublier les fureurs de Léon l'Isaurien, son père, contre les images ; qui fit couler dans presque toutes les villes de son empire le sang des évêques, des prêtres et des religieux ; qui foulait aux pieds les objets du culte et profanait les églises, et que l'empereur Michel III, l'un de ses successeurs, mettait au rang des

[1] Léo, Hist. d'Italie.
[2] Anast. Bibliot. in vita Steph. II.

Néron et des Caligula. Le recours du Pape à un tel prince est une preuve bien convaincante, remarque le savant Muratori[1], que les Romains ne repoussaient pas la domination des empereurs grecs. Etienne, informé par ses députés qu'il n'avait aucun secours à attendre de Constantinople, envoya secrètement en France implorer celui de Pepin. Pendant ce temps un officier de l'empereur lui apporte *l'ordre* de faire une dernière démarche auprès d'Astolphe; et le Pape prend la route de Pavie, malgré les efforts et les pleurs des Romains pour le retenir. Ayant trouvé le roi inflexible, il passa lui-même en France, d'où Pepin envoya jusqu'à trois fois, sur sa demande, des députés à Astolphe, que rien ne put ébranler. Il n'en fallait pas tant pour déterminer un roi de France à la guerre; et cependant Pepin, déjà à la tête de son armée, envoya encore une dernière députation, toujours à la sollicitation du Pape, qui

[1] Stefano papa invio messi e lettere a Costantinopoli, con pregare l' augusto sovrano, che a tenore di tante promesse gia fatte mandasse un esercito in Italia, capace non solo di difendere il ducato romano dai Longobardi, ma e ziandio di liberare dalle loro mani l'Italia tutta. Memorie ed azioni chiaramente comprovanti, che Roma non si era levata in addietro dall' ubbidienza de' Greci imperadori, e che essi godevano tuttavia l'attual possesso e dominio di quella gran citta e del suo ducato. Accrebbe intanto il re Astolfo le sue minaccie contra del popolo romano, con dire, che se non consentivano alla di lui volonta, gli avrebbe tutti messi a fil di spada. Pero, il Santo Pontefice attese in questi tempi coi Romani ad implorar la divina misericordia con orazioni e processioni di penitenza, in una delle quali porto appeso alla croce lo scritto di que' patti violatti dal re longobardo. Ma vedendo in fine che a nulla giovavano le preghiere, e gl' innumerabili regali invitati al re Astolfo; ricevuto anche avviso dalla corte cesarea, che dall' imperadore non era da sperare soccorso alcuno : alora fu, che d'all' Oriente rivolse i suoi pensieri all' Occidente. (Muratori, Annali d'Italia, anno 753.)

le priait d'épargner le sang chrétien dans ses ennemis. Astolphe resta sourd à toutes les demandes; mais la victoire vint en aide au bon droit; il fut battu et assiégé dans Pavie, sa capitale. Il promit alors, par un traité solennel, de restituer l'exarchat, et il livra des otages aux vainqueurs. Mais Pepin eut à peine repassé les monts, que le perfide Lombard vint au cœur de l'hiver mettre le siége devant Rome et entourer cette ville d'un cercle de ruines et de désolation. Ses soldats incendièrent les églises, confondirent dans le butin, avec de vils objets, les vases où reposait le corps du Seigneur; ils déchirèrent de coups les clercs et les moines, violèrent des religieuses et en égorgèrent d'autres; ils mirent le feu aux fermes de l'Eglise, enlevèrent les bestiaux, coupèrent les vignes jusqu'à la racine, et firent périr une infinité de personnes. Qu'auraient fait de plus atroce les païens les plus barbares, écrivait le Pape, dans sa douleur, au roi Pepin? Le roi franc indigné, reparut, vainquit, et fit donation à Saint-Pierre des villes conquises.

Les évêques de Rome ne repoussèrent donc point les empereurs grecs, leurs souverains légitimes, et ne cherchèrent point à les chasser de l'Italie. La principauté temporelle qu'ils reçurent de la générosité du premier roi carlovingien avait été conquise sur les Lombards, et non sur les empereurs, trop faibles, soit pour la recouvrer, soit pour la conserver, si Pepin leur eût abandonné le prix de ses victoires. Ainsi tombe devant la simple exposition des faits, la

double insinuation de l'esprit de révolte des Papes, et du titre injuste auquel ils auraient commencé à posséder la principauté temporelle de Rome.

CHAPITRE XI.

DES FAUSSES DÉCRÉTALES.

Parmi plusieurs collections de canons et de décrétales, au moyen âge, il en est une qui parut au IXe siècle en Allemagne, et qui acquit en peu de temps une grande autorité, sous le nom d'Isidore Mercator, ou Peccator, auteur mystérieux dont on ne connaît ni la patrie, ni la naissance, ni la vie, ni la mort. Les savants ont remarqué depuis longtemps que plusieurs lettres de cette collection sont ou supposées, ou justement suspectes. La fausseté de quelques dates, des erreurs touchant les noms des Papes auxquels on les attribue; certains usages, des titres d'archevêques inconnus aux temps où on les suppose écrites, et d'autres raisons encore n'ont jamais permis de regarder la collection entière comme vraie et authentique. Mais si la critique ne permet pas de tout admettre, elle ne permet pas non plus de traiter sans façon Isidore Mercator *d'imposteur*, et sa collection *d'invention méprisable*[1].

[1] Hist. de la Réformation, p. 38, 39.

Il n'est ni certain ni même probable que toutes les pièces que la critique oblige aujourd'hui de regarder comme fausses, le soient réellement. Au temps de cette collection, l'imprimerie n'existait pas; les manuscrits étaient rares, et plus rarement encore collationnés avec les originaux. Ils n'avaient souvent d'autres garanties que la science, l'exactitude et la probité du copiste; on ajoutait des notes ou des réflexions, qui passaient dans le texte; on substituait aux mots et aux noms anciens, les mots et les noms en usage et contemporains. De là des erreurs et des faussetés auxquelles le désir de tromper n'avait aucune part. Traiter d'imposteur l'auteur de cette collection, quel qu'il soit, c'est à la fois le grandir et le déprimer outre mesure. Si ses contemporains et la postérité, pendant plusieurs siècles, ne surent pas distinguer ses erreurs, lui imputer une falsification volontaire, c'est lui attribuer une *supériorité* de savoir évidemment impossible; et s'ils les connurent, c'est supposer que l'apparition des fausses décrétales frappa d'un aveuglement général et subit les évêques, les princes et les peuples d'Occident, et que tous consentirent, sans aucune réclamation, sans aucun souvenir du passé, à laisser Rome élever un *arsenal* « pour combattre les princes « et les évêques [1]. » Pour combattre les princes et les

[1] Hist. de la Réformation, p. 39.

évêques! Mais les hommes les plus savants parmi ceux qui ont parlé de cette collection, Blasco [1], l'historien allemand Schmidt [2], Van-Espen [3], Fleury [4], les savants frères Bollerini [5], Andrès [6], et d'autres encore s'accordent à reconnaître que le but qui ressort des fausses décrétales, est celui de protéger les évêques contre les violences des séculiers et contre les jugements irréguliers ou précipités dont les métropolitains se rendaient alors trop souvent coupables. Isidore Mercator en montrant le Pape au-dessus des archevêques, voulait les contenir et les empêcher d'abuser, en sorte que tout ce qu'ils semblaient perdre en juridiction, les évêques le gagnaient en garantie et en liberté. Comment les Papes pouvaient-ils dès lors aller « choisir des armes pour combattre « les évêques dans un arsenal [7]» élevé à la défense de l'épiscopat? Puis quelles armes? Les décrétales ne fondèrent et n'attribuèrent aux Papes aucun droit nouveau. Innocent Ier, saint Léon, saint Grégoire et plusieurs autres pontifes romains, exercèrent dans toute l'Eglise une autorité plus vaste et plus éclatante que les Papes contemporains des décrétales. Ces derniers, d'ailleurs, n'en firent jamais leur arse-

[1] Comment. sur les Can. d'Isid.
[2] Hist. d'Allemagne.
[3] Comment. in Quæst. 7. Caus. 11.
[4] Hist. Eccl., liv. XLIV.
[5] De antiq. Collection. et Collector. Can.
[6] Dell' orig., progressi e stato attuale d' ogni letterat., lib. III, cap. 1.
[7] Hist. de la Réformat., p. 39.

nal, quoi qu'en dise M. Merle d'Aubigné. Où est le décret de Rome ou de l'Eglise qui les reconnaît pour authentiques et les approuve? Les catholiques ont dès longtemps fait justice de cette fausse collection, contre laquelle le vénérable cardinal Baronius élevait la voix dès le XVIe siècle, au sein même de Rome[1].

Les décrétales n'ont donc ni fait, ni même grandi l'autorité des Papes; elles sont seulement un fait révélateur, une preuve de ce qu'était au IXe siècle cette même autorité.

CHAPITRE XII.

DE LA PAPESSE JEANNE ET DES DÉSORDRES DE ROME.

—

Après les usurpations des pontifes romains, viennent leurs vices et leurs crimes, triste cortége du milieu duquel on voit sortir la papesse Jeanne : « C'est vers ces temps, dit M. Merle d'Aubigné, que « la tradition place sur le trône papal une fille « nommée Jeanne, réfugiée à Rome avec son amant, « et dont les douleurs de l'enfantement trahirent le

[1] Annal. ad ann. 121, n° 2; 142, n° 4; 158, n° 2, 57 et passim alibi, ann. 845, n° 8.

« sexe au milieu d'une procession solennelle. Mais « n'augmentons pas inutilement la honte de la cour « des pontifes romains [1]. »

Aux expressions dont se sert l'historien, on dirait ou qu'il ne parle qu'à regret de la papesse Jeanne, ou qu'il ne l'aperçoit qu'à demi, à travers les profondeurs et les ténèbres du moyen âge. Son récit semble même témoigner de quelque embarras : il ne voulait pas dire la fable de la papesse; il n'osait pas dire l'histoire; et, en voulant passer entre deux, il est tombé, lui réformé, dans la tradition. Il y a donc du moins une tradition pour M. Merle d'Aubigné, et c'est celle de la papesse Jeanne.

L'on donne comme premier témoin de cette singulière tradition, Marianus Scotus, moine irlandais qui écrivit une chronique à Mayence vers l'an 1080. Il rapporta le premier, dit-on, qu'une femme du nom de Jeanne, étant parvenue, en déguisant son sexe, à se faire élire Pape, succéda à Léon IV et régna deux ans cinq mois et quatre jours, sous le nom de Jean VIII. On ne s'en tint pas là; tandis que les autres traditions s'altèrent et s'obscurcissent avec le temps, celle de la papesse Jeanne, née plus de deux cents ans après l'époque à laquelle on l'a fait remonter, alla toujours se développant à mesure qu'elle s'éloignait de son origine. Sigebert, moine de Gemblours, écrivait en 1113 que Jeanne était origi-

[1] Pag. 39.

naire d'Angleterre, et née à Mayence. Martin le Polonais, chroniqueur du XIIIe siècle, ajoutait qu'elle était allée, sous la conduite d'un moine, son amant, et sous des habits d'homme, étudier à Athènes, ville où bien des personnes seront étonnées d'apprendre que les lettres florissaient encore au IXe siècle; que, devenue Pape, elle était accouchée en pleine procession, entre l'église de Saint-Clément et le Colysée. En 1414, Théodoric de Niem ajoutait, pour sa part, qu'une statue avait été érigée en mémoire de cet accident. Plus tard, Brevinus apportait une chaise percée à ce récit, auquel on a ajouté encore, depuis la réformation, d'autres détails qui ne sont point indignes des premiers.

Il y a eu, ainsi que nous venons de le voir, des historiens qui ont pensé à tout, dans cette tradition, excepté aux caractères de la vraisemblance, et à une place pour le pontificat de Jeanne dans la série des Papes; car celle qu'on lui assigne est déjà occupée. La date de la mort de Léon IV est bien constatée par les chronologistes; elle est fixée au 17 juillet 855[1]. Benoît III, son successeur, fut élu le 19 juillet, selon les uns, ou le 21, selon d'autres; il fut couronné le 29 septembre suivant, et mourut le 8 avril 858; ce qui donne pour son pontificat deux ans et près de neuf mois. Nicolas Ier, successeur de Benoît, fut élu le 24 avril 858, et siégea jusqu'au 13 novembre 867. Or, comment faire entrer entre le premier

[1] De Joanna Papissa, auct. Davide Blondel, Amsterdami, 1657, p. 42.

et le dernier de ces pontificats celui de Benoît III qui siégea deux ans et huit mois, et celui de la papesse Jeanne, auquel on assigne une durée à peu près égale ? Tous les monuments ecclésiastiques qui parlent des Papes, et tous les historiens depuis le milieu du IX siècle jusqu'à Marianus Scotus, supposent que Benoît III succéda immédiatement à Léon IV, et s'expriment de manière à exclure positivement le règne de tout autre pontife. Le savant Blondel, ministre protestant, a fait pour l'établir son fameux traité : *De la papesse Jeanne,* et il a donné à ce point d'histoire la plus grande démonstration dont un fait soit susceptible. Il prouve, jusqu'à la dernière évidence, la succession immédiate des deux pontifes que nous venons de nommer. Parmi les témoignages qui démentent l'existence de la papesse Jeanne, il cite entre autres Anastase le Bibliothécaire[1], Loupe de Ferrières, Adon, archevêque de Vienne, Hincmar de Reims, Guillaume le Bibliothécaire, les Annales de Saint-Bertin, Luitprand, Frodoard, Herman le Raccourci, et douze autres historiens ; il cite encore des actes de concile, des lettres pontificales, et un grand nombre d'auteurs grecs, témoignagnes tous antérieurs à Marianus Scotus. Il observe, en outre, avec Bayle, que les manuscrits les plus anciens, soit de Marianus Scotus, soit de Martin le Polonais, soit de Sigebert de Gemblours, ne contiennent point cette fable, qui n'a pu dès lors

1 De Joanna papissa, p. 43.

s'y introduire que par falsification et interpolation; comme elle ne se trouve point non plus répétée par Albéric, Vincent de Beauvais et Guillaume de Nangi, qui ne font cependant que copier Sigebert. Il observe enfin que, dans plusieurs exemplaires inédits, les passages désignés comme interpolés dans les passages des exemplaires édités, ne se trouvent qu'à la marge, écrits à une autre encre, et par une autre main; qu'enfin le plus ancien de tous les cahiers de Martin le Polonais, que Léon Allacci découvrit à Rome, ne faisait aucune mention de la papesse Jeanne, ni dans le texte ni en marge.

Mais est-il besoin d'autres preuves de la fausseté de ce récit que ce conte lui-même, tel que nous l'avons exposé? Aussi les protestants ont jeté depuis longtemps cette arme usée; Blondel, Casaubon et Bayle ont à jamais démontré l'absurdité de cette fable; mais puisque leur témoignage ne semble pas assez puissant à M. Merle d'Aubigné, ajoutons ici le témoignage de M. Viennet, auquel la force de la vérité arrachait ce qui suit, pendant que M. Merle d'Aubigné conservait encore précieusement à la papesse Jeanne son caractère traditionnel. Ses opinions, qui ne le portent pas à ménager les Papes, donnent un grand poids à ses paroles.

« Jean Tourmayer, l'un des premiers disciples de « Luther, et plus connu sous le nom d'Aventin; les « protestants Chamier, Dumoulin, Bochard, Bas- « nage et David Blondel, ont reconnu et proclamé la

« fausseté de cette histoire scandaleuse. Bayle a dé-
« montré, par des arguments sans réplique, par des
« témoignages certains, que les passages d'Anastase
« et autres étaient des intercalations évidentes, et que
« des manuscrits primitifs ne les renfermaient pas.
« Voltaire, qui touche à tout dans ces sortes de ques-
« tions, ne nomme une seule fois la papesse Jeanne,
« que pour en nier l'histoire et pour rappeler qu'on
« donna ce sobriquet au pape Jean VIII, pour punir
« ce pontife de sa faiblesse à l'égard du patriarche
« Photius [1]. » — « Quand des hommes comme
« Bayle et Voltaire, qui ont tant et si souvent atta-
« qué et bafoué la cour de Rome; quand ces mê-
« mes hommes déclarent et prouvent que la papesse
« Jeanne est une fable, il ne peut exister que dans
« les tavernes anglaises d'antipapistes assez déter-
« minés pour y croire encore. Ce conte ne reste plus
« que pour démontrer avec quelle facilité se for-
« ment les croyances populaires, et quand on cher-
« che le fondement de celle-ci, on a besoin de se rap-
« peler la triste époque d'ignorance, de barbarie et
« d'immoralité où elle a pris naissance, pour con-
« cevoir ce miracle de la crédulité humaine [2]. »

Mais ce qui ne saurait être relégué au nombre des fables, c'est l'état de décadence et d'affaiblissement de la Papauté au xe siècle. Conduit par le sujet qui nous occupe à examiner ce point important, si le

Dictionn. de la Conversation, article JEANNE (Papesse). — [2] Ibid.

scandale afflige notre âme, nous n'éprouvons du moins aucun embarras. Nous ne craignons point de l'aborder en face, de le discuter avec franchise et vérité, et de descendre de ses causes jusqu'à ses dernières conséquences. Faisons d'abord la part des faits, et sachons une bonne fois à quoi nous en tenir sur cette triste époque si souvent reprochée à l'Eglise.

A mesure que s'affaiblissait dans l'empire le pouvoir des derniers Carlovingiens, il s'élevait en Italie des partis que les Papes dominèrent dans le principe, et qu'ils firent même servir à maintenir leur indépendance. Mais « les factions de la noblesse ayant « enfin assuré une nouvelle force aux factions pro- « prement romaines, le Pape devint la créature et le « valet du parti vainqueur [1]. » — « Mue par des inté- « rêts particuliers, la noblesse romaine choisissait « ordinairement pour Papes des hommes qui n'a- « vaient aucune des qualités nécessaires pour rem- « plir convenablement leur haute dignité... Jusqu'à « Clément II, le parti dominant de la noblesse avait « forcé le peuple et le clergé, soit par de l'argent, soit « par des menaces, à élire ou à reconnaître le Pape « qui lui convenait [2]. » Deux femmes, monstres d'impudicité et de scélératesse, exerçaient alors dans Rome par leur beauté, leurs charmes et leur esprit, un pouvoir aussi absolu que honteux ; elles élevaient

[1] Hist. d'Italie, par Léo, liv. III, ch. 5.
[2] Ibid. liv. IV, ch. 3.

et précipitaient à leur gré les Papes, devenus les tristes jouets de leurs passions, et au moindre signe d'indépendance, victimes dévouées tout aussitôt à la destitution ou à la mort. Crescentius se frayait, par ses intrigues et ses crimes, la route à la toute-puissance de la fameuse Théodora sa mère, et de la trop célèbre Marosie, lorsque l'empereur Othon Ier vint soustraire la Papauté à l'esclavage des vices; mais après ce prince, qui l'opprima à son tour plus encore qu'il ne la secourut, elle devint de nouveau la proie des partis. Albéric, de la puissante famille des comtes de Tusculum, supplanta les ducs de Spolète, sans que les Papes y gagnassent plus que la ville de Rome. Il plaça sur le trône sacré des pontifes, après quelques autres Papes, trois sujets de sa famille, dont le dernier est Benoît IX, « jeune garçon de douze « ans, dit M. Merle d'Aubigné [1], élevé dans la débau- « che, et qui continue [2] comme Pape ses horribles « turpitudes, jusqu'à ce que la conscience chargée « d'adultères, et la main teinte du sang de ses homi- « cides, il vend enfin la Papauté à un ecclésiastique « de Rome. » Nous ne contesterons à l'historien aucun de ces faits, pas même celui que repoussent la nature et la vraisemblance, le fait d'un « enfant de « douze ans qui continue comme Pape ses horribles « turpitudes [3]. » Nous regrettons seulement que ses

[1] Hist. de la Réformat., t. Ier, p. 40.
[2] L'auteur a voulu dire sans doute : *quoique* Pape.
[3] Hist. de la Réformat.

vues et les exigences de l'Histoire de la Réformation du XVIe siècle ne lui aient pas permis de dire que Benoît IX, renonçant sans retour à la Papauté, alla s'enfermer, sous la conduite du saint abbé Barthélemi, au monastère de Grotta-Ferrata, où il ne cessa de pleurer ses débauches et ses crimes pendant six ans qu'il vécut encore [1]. De tels faits reposent et consolent l'âme de tout chrétien, au milieu de ces affligeants tableaux, sans nuire à l'histoire.

Hâtons-nous de dire pour notre part que l'abdication et la pénitence de Benoît mirent un terme à tant de scandales. La partie saine du clergé et du peuple romain recourut à l'empereur, et si l'ambition de Henri III ternit son intervention, il n'aida pas moins à soustraire la Papauté aux partis qui l'asservissaient. La religion des peuples accueillit avec docilité et reconnaissance des pontifes qui n'avaient acquis le gouvernement de l'Eglise qu'au prix de leurs vertus, de leurs talents et de leurs services. Les formes canoniques furent rétablies et respectées. Saint Léon IX, qui fut proclamé Pape à la diète de Worms par les suffrages unanimes des légats romains, de l'empereur et de tous les grands de l'empire, protesta qu'il n'accepterait qu'autant que son élection serait confirmée par l'approbation de tout le clergé et de tout le peuple romain. A peine entré dans la ville sainte, fidèle à ses engagements, il demanda aussitôt le libre choix du clergé et du peu-

[1] Chron. Coss., lib. II, c. 81. Vita Barth. in Thesaur. desiet.

LIBRARY OF THE UNION THEOLOGICAL SEMINARY, NEW YORK

ple, et déclara hautement qu'il serait heureux de retourner dans sa patrie, s'il ne l'obtenait [1]. L'église romaine ne faillit point à ce qu'elle devait à l'Eglise universelle; elle répondit par des acclamations unanimes qui ne furent jamais plus justes et plus méritées. Dans ce grand jour, en effet, tous échappant, par leur réunion, au joug des partis qui les divisaient et les opprimaient, ils rétablirent dans ses conditions naturelles la Papauté, et par elle l'Eglise ou le corps entier des évêques dans l'empire.

Dieu qui avait ses vues en permettant les longues tribulations et l'amoindrissement passager de la Papauté, réservait sa délivrance pour le jour où semblait imminente la ruine de son Eglise. Jamais l'ignorance et la corruption n'avaient été aussi grandes. Les Barbares devenus chrétiens avaient conservé pendant des siècles leur esprit d'indiscipline, leur légèreté naturelle, leur éloignement des sciences et leur vie aventureuse et guerrière. Lorsque l'élément

1 Videns ergo nullo modo se posse effugere imperiale præceptum, et commune omnium desiderium, coactus suscepit injunctum officium, præsentibus legatis Romanorum, ea conditione, si audiret totius cleri ac romani populi communem esse sine dubio consensum...

Omnipotentis igitur roboratus solamine, Romam appropiat cui tota urbs cum hymnidico consensu obviam ire parat.

Imperialem de se electionem in tam laborioso officio brevi sermunculo promulgat, eorum voluntatem (qualiscumque erga se sit) pandere expostulat. Dicit electionem cleri et populi canonicali auctoritate aliorum dispositionem præire : affirmat se gratanti animo in patriam rediturum, nisi fiat electio ejus communi omnium laude : ostendit se coactum ad tam grande onus susciplendum venisse. Cumque videret unanimem omnium acclamationem, ad correctionem vitæ cœptam repetit exhortationem. (Acta SS. Ordin. Benedicti, Vita S. Leon. IX, Pap., lib. II.)

barbare eut absorbé l'élément romain, les dignités ecclésiastiques et civiles étaient partout tombées entre les mains des vainqueurs, et ces rudes enfants du Nord étaient montés à la prêtrise et à l'épiscopat, avec leurs mœurs grossières et leurs penchants brutaux. Ils avaient continué d'envisager comme un devoir et comme un titre d'honneur le droit de porter les armes et d'aller à la guerre, mêlés à la foule bruyante et corrompue des vassaux. Des empereurs, de leur côté, n'avaient pas eu honte « de faire un « commerce régulier des places d'évêques. Des usu- « riers, des gens auxquels le roi et ses amis devaient « de l'argent, obtenaient sans difficulté les premières « dignités ecclésiastiques [1]. » Terrible épreuve où l'Eglise ayant à lutter contre la corruption de ses propres ministres, devait nécessairement succomber, si elle n'eût eu que les fragiles appuis signalés par les protestants. Mais le moment était venu où la Providence, qui avait fait recouvrer à l'Eglise de Rome sa liberté, et au Pape son indépendance, allait se servir du Pape pour sauver à son tour l'Eglise en danger. Et pour qu'il fût visible à tous les yeux qu'elle ne subsiste point par les puissances de la terre, elle fut sauvée sans elles et malgré elles.

Gardons-nous d'ailleurs de donner aux faits que nous avons signalés une extension et une généralité qu'ils n'eurent point. Si l'ignorance fut grande, si l'incontinence et la simonie souillèrent une partie du

[1] Hist. d'Italie, par Léo, liv IV, ch. 4.

clergé, le grand nombre resta fidèle à sa vocation, et il parut avoir gagné en sainteté ce qu'il avait perdu en science et en éclat. On peut dire sans exagération, que les saints, pendant cette période, rappelèrent, par le nombre et leurs vertus, les plus beaux âges de l'Eglise. Des hommes apostoliques travaillaient alors à la conversion des Russes, des Slaves, des Bohémiens, des Polonais et des peuples qui habitaient les régions glacées du Nord, et ces églises naissantes eurent leurs martyrs comme leurs apôtres. Alors brillait comme un phare au milieu des ténèbres l'illustre abbaye du Mont-Cassin, qui fut dans ces temps la lumière et la colonne de l'Eglise, ainsi que l'asile où se réfugièrent les sciences et les arts; alors s'élevait la maison presque aussi illustre de Cluny, qui compta, pendant des siècles, autant de saints que d'abbés, et presque autant de modèles de vertus que de religieux, et qui, noble rivale du Mont-Cassin, rétablit dans les pays que bornent le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, la discipline et les études. Saint Jean Gualbert fondait Vallombreuse, et saint Romuald, l'ordre de Camaldules qu'il envoyait prêcher l'Evangile aux peuples encore barbares. A cette époque féconde en saints, on admira, parmi une foule d'autres, les deux saints Adalbert, l'un apôtre des Russes, et l'autre martyr en Prusse, saint Dunstan de Cantorbéry, saint Oswald d'Yorck, saint Brunon de Cologne, plus illustre encore par son grand caractère et ses vertus que par le sang impérial qui coulait dans ses veines; saint Wolfgang de Ratisbonne, saint

Udalric, saint Meinverc, saint Bernouard, saint Bardon, saint Abbon, saint Alfège, saint Bernard de Menthon. Sur le trône, où Tertullien sembla douter qu'on pût être chrétien, les princes rivalisèrent en sainteté avec les enfants les plus modestes de l'Eglise. Voyez saint Henri, empereur d'Allemagne, sainte Cunégonde son épouse, les impératrices Richarde, Mathilde et Adélaïde, qui, comme elle, se sanctifièrent dans un rang funeste à l'innocence de tant d'autres; saint Edouard d'Angleterre, saint Harold de Denemarck, et saint Olof de Norwége, dont le sceptre se convertit en palme du martyre; saint Etienne de Hongrie, qui fut moins le roi que l'apôtre de sa nation, et qui laissa dans son fils, saint Eméric, l'héritier de ses vertus aussi bien que de sa couronne. Nous citerons encore parmi tant de saints et d'illustres princes, le *bon roi* Robert, qui sut être sur le trône de France l'homme le plus pieux peut-être de son siècle. Nous pourrions ajouter une foule d'autres hommes célèbres par leur sainteté ou par leur science; mais nous en avons dit assez pour venger l'honneur de l'Eglise aux temps les plus durs du moyen âge.

Et là même où son action paraissait impuissante, elle n'en poursuivait pas moins son œuvre de régénération. Pendant que rien n'apparaissait à la surface, il s'opérait au sein de la société religieuse une élaboration lente et profonde; le caractère barbare, atteint jusqu'à ses racines et dans ses dernières profondeurs, était peu à peu transformé par le travail

incessant du christianisme. Comme le grain tombé en terre germe et se développe d'abord dans la corruption, ainsi la parole divine sembla longtemps étouffée dans ces âmes rebelles; mais lorsque de cette longue fermentation sortirent avec leurs merveilles le XIIe et le XIIIe siècles, alors fut dévoilé au grand jour tout ce que l'Eglise avait fait et préparé en secret, pendant qu'elle semblait dormir d'un sommeil léthargique.

L'église même particulière de Rome, en qui parut quelque temps comme éteint l'esprit par lequel elle avait toujours été la tête aussi bien que le modèle et la lumière de l'Eglise universelle, ne déchut jamais entièrement. Le savant évêque de Vérone, Rathier, aussi mécontent du clergé d'Italie [1] que celui-ci l'était de lui, rend à cette église le témoignage suivant au beau milieu du Xe siècle : « Où peut-on « mieux s'instruire, où trouve-t-on plus de science « ecclésiastique qu'à Rome? C'est là que le monde a « vu briller les plus grands docteurs et les princes de « l'Eglise universelle. Là est le centre où tout vient « aboutir, où se portent les décrets pontificaux, où « se fait le discernement des lois, où l'on approuve « les unes et où on rejette les autres. Enfin, comme « ce qu'on y annule n'a de force nulle part, nulle « part on ne casse ce qu'y a été revêtu de la sanction « suprême. Où donc trouver plus de lumières qu'à « cette source même de la sagesse [2]? »

[1] Spicileg. L. Acherii, Parisiis, t. I, p. 354.
[2] Me, qui falso a quibusdam prædicor litteratus, ignarum quid de illis

S'il est d'ailleurs un fait constant dans l'histoire du moyen âge, c'est que les mauvais Papes ne furent appelés au trône sacré des pontifes, ni par la majorité, ni par le choix libre du clergé et du peuple romain. Ils ne furent jamais que les créatures comme le jouet des partis vainqueurs qui les élevaient et les destituaient au gré de leurs passions et de leurs intérêts. Il serait donc injuste de reprocher à l'Eglise leurs vices et leurs crimes, et de lui faire porter comme complice la responsabilité d'un mal qui ne venait ni d'elle ni de sa discipline, et dont elle était la première à souffrir, sans qu'il lui fût donné de pouvoir s'y soustraire. Les partis lui permirent un moment de respirer, et elle n'usa de sa prérogative que pour investir du pontificat suprême Léon VII, Etienne VIII, Marin III et Agapet II, qui firent honneur à la fois à la tiare, et au clergé qui les avait élus.

Ajoutons avec un écrivain célèbre : « qu'il serait « permis de s'irriter de la mauvaise foi qui insiste « avec tant d'aigreur sur les vices de quelques Papes, « sans dire un mot de l'effroyable débordement de

valeam saltem cogitare, nedum proferre, efficiunt prorsus. Qua ignorantia quo melius exni, qno aptius possum, quam Romæ doceri? Quid enim de ecclesiasticis dogmatibus alicubi scitur quod Romæ ignoretur? Illic summi, illic totius orbis doctores; illic præstantiores enituerunt universalis Ecclesiæ principes. Illic decretalia pontificum, universorum congregatio, examinatio canonum, approbatio recipiendorum, reprobatio spernendorum. Postremo nusquam ratum quod illic irritum, nusquam irritum quod illic ratum fuerit visum. Ubinam ergo melius insipientiæ consulitur meæ, quam ubi fons sapientiæ cernitur esse? (Spicileg. L. Acherii, Parisiis, 1723, t. I, p. 379.)

« leur temps[1]. » — « Du mélange de la corruption « romaine avec la férocité des Barbares qui avaient « inondé l'empire, il était enfin résulté un état de « choses qu'heureusement peut-être on ne reverra « plus. La férocité et la débauche, l'anarchie et la « pauvreté étaient dans tous les Etats[2]. » — « L'I- « talie surtout, descendue au plus bas degré d'avi- « lissement moral, était pleine de perfidie et d'in- « constance, rongée d'égoïsme et plongée dans les « plaisirs des sens[3]. » Les mauvais Papes ne furent ainsi que des hommes de leur temps et de leur pays, et le scandale de leur vie ne frappe si vivement qu'à raison de l'éminence de leur position, et du plus haut degré de sainteté auquel ils sont appelés.

Et ce qui provoque les réflexions les plus profondes, c'est que l'Eglise les subit sans en recevoir aucune atteinte. L'esprit de vérité promis à la Papauté pour l'administration générale, prévalut toujours, même dans le pontife le plus vicieux, et jamais aucun d'eux ne trahit le dépôt sacré de la foi et des bonnes mœurs. La Providence, qui veillait au salut de son Eglise, fit taire les orages au moment même du danger. Pendant toute cette période il ne s'éleva aucune hérésie; l'esprit de secte et d'erreur parut entièrement éteint, et l'Eglise jouit d'une tranquillité qu'elle ne connut point, même sous ses pontifes les plus sages. Photius, le plus audacieux et

[1] Du Pape, par J. de Maistre, liv. II, ch. 7, art. 11. — [2] Ibid.
[3] Hist. d'Italie, par Léo, liv. III, ch. 5.

le plus dangereux des schismatiques qui aient troublé l'unité catholique, prolongea son épiscopat jusqu'en 886, et sa vie jusqu'en 891. Cinq ans après, à la mort du Pape Formose, éclatèrent les premières violences des partis qui firent trop longtemps la désolation de Rome et l'humiliation de la Papauté. Et par une coïncidence de temps remarquable, l'Eglise avait enfin depuis cinq ans salué dans Léon IX un pontife aux mœurs antiques, lorsqu'en 1053, Michel Cérulaire renouvela et consomma le schisme des Grecs. Qui pourrait ne pas voir dans un tel concours de circonstances la main de Celui qui a promis d'assister son Eglise *tous les jours jusqu'à la consommation* des siècles [1], et de conduire sans naufrage la barque de Pierre à travers les écueils? Il commanda aux vents et à la tempête, et il se fit un grand calme pendant que s'accomplissait un de ses mystérieux desseins sur son Eglise.

Mais accordons aux âmes faibles qui se scandalisent de cette triste époque, plus même que les ennemis de la religion catholique n'osent insinuer contre elle. Supposons que l'Eglise fût aussi complice des désordres de quelques Papes qu'elle y fut étrangère; supposons que sur elle seule en pèse la responsabilité et non sur les partis, « lesquels choi-« sissaient ordinairement pour Papes des hommes « qui n'avaient aucune des qualités nécessaires pour

[1] Evang. secund. Matth., XXVIII, 20.

« remplir convenablement leur haute dignité [1]. » Qu'en pourrait-on conclure? Elle n'aurait pas troublé pour autant l'ordre essentiel de l'économie divine. Dieu n'a pas besoin de la sainteté personnelle du ministre pour en faire son organe et le dispensateur de ses grâces. La question des mauvais Papes est identique à celle des mauvais ministres ; mais les réformés eux-mêmes ne professent pas sur ce point une autre doctrine que l'Eglise catholique.

Calvin, qui avait rompu avec elle à cause de ses prétendues abominations, se hâta de rétablir le ministère qu'il venait de détruire, et par la plus étrange et la plus flagrante des contradictions, de lui rendre de sa main d'homme, et sans mission, le caractère d'établissement divin. « Dieu, dit-il, venant en aide « à notre faible nature qui a besoin de secours exté- « rieurs, a institué des pasteurs et des docteurs par « la bouche desquels il nous instruit, et qu'il a ren- « dus dépositaires de son autorité [2], sans que leurs « vices et leurs défauts altèrent la nature de l'Eglise « dont ils sont ministres, lorsque d'ailleurs ils « confèrent les sacrements, et prêchent la pure « parole [3]. »

[1] Hist. d'Italie, par Léo, liv. IV, ch. 3.

[2] Quia autem ruditas nostra et segnities (addo etiam ingenii vanitatem) externis subsidiis indigent..... pastores instituit ac doctores (Deus), quorum ore suos doceret : eos auctoritate instruxit; nihil denique omisit, quod ad sanctum fidei consensum et rectum ordinem faceret. (Instit., lib. IV, c. 1.)

[3] Ubicumque integrum extat et illibatum (verbi et sacramentorum ministerium) nullis morum vitiis aut morbis impediri, quominus Ecclesiæ nomen sustineat. (Loc. cit., c. 2)

« Nous avons en exécration, dit la confession de « foi helvétique, l'erreur des Donatistes, qui disent « efficace ou inefficace l'administration des sacre- « ments, selon la vie bonne ou mauvaise des minis- « tres. Car nous savons qu'il faut écouter la parole « de Christ, même lorsqu'elle sort de la bouche « d'un mauvais ministre, puisque le Sauveur a dit : « Faites ce qu'ils disent, mais ne faites pas selon « leurs œuvres [1]. »

« Obéir, dit un ministre anglican, à l'autorité di- « vine, quand elle a pour organe un homme sage et « prudent, et la mépriser quand elle est dans des « mains faibles, c'est adorer le Seigneur sur le Tha- « bor, dans la gloire de la transfiguration, et l'aban- « donner sur le Calvaire, au milieu des douleurs et « des ignominies de sa passion [2]. »

Où en serait l'Eglise de Jésus-Christ si la sainteté était une condition essentielle du ministère? Il n'est aucun des chefs de la réforme qui ne vît tomber devant une telle doctrine, non-seulement sa qualité de réformateur, mais celle de simple ministre. Les chefs de la réforme ne pratiquèrent point la moralité qu'ils reprochaient aux prêtres et aux moines d'outrager, et, violateurs éhontés de leurs propres

[1] Cæterum execramur in præsenti Donatistarum errorem, qui doctrinam et administrationem sacramentorum, vel efficacem vel inefficacem, ex mala vel bona ministrorum vita æstimant. Scimus enim vocem Christi audiendam esse vel ex malorum ministrorum ore; quando ipse Dominus dixit : *Quæ dicunt, facite; secundum opera autem eorum nolite facere.* Cap. 18, v. 22.

[2] Géraldine, ou Hist. d'une consc., t. I, Paris, 1839.

serments, ils commencèrent par démoraliser, par leurs exemples, le peuple qu'ils se vantaient de rendre meilleur. En Suisse rien ne blessa plus profondément le sentiment religieux des populations que les mariages sacriléges des prêtres apostats et des religieuses, et cette infâme conduite eût étouffé, dans le pays, la réforme à son origine, si la violence et l'oppression ne lui eussent prêté secours.

Le premier qui s'y rendit l'écho des erreurs de la réforme, « Zwingli, s'était fait chasser d'Einsiedeln « à cause de ses débauches, et soupçonner, selon le « témoignage de son disciple Bullinger, d'un com- « merce criminel avec plusieurs femmes; il avait « avoué lui-même en public qu'il brûlait tellement « d'un feu impur, qu'il avait commis beaucoup d'ac- « tions malhonnêtes, et que les effets de cette incon- « tinence lui avaient déjà maintes fois attiré les re- « proches les plus déshonorants de la part de l'Eglise[1]. » Nous ferons grâce à Zwingli des injures grossières que vomissait contre lui Luther.

Ce père de la réforme à son tour n'est pas dépeint sous des couleurs flatteuses, même par ses propres disciples. Son fidèle Mélanchton, en se plaignant d'avoir reçu de lui, dans ses moments d'emportement, *jusqu'à des soufflets*[2], disait : « Je tremble quand « je songe aux passions de Luther. Elles ne le cèdent « point en violence aux emportements d'Hercule[3]. »

[1] Hist. de la Réform. protest. dans la Suisse occid., par de Haller, p 242.
[2] Ab ipso colaphos accepi. (Lettr. à Théod.) — [3] Ibid.

De tels aveux devaient peu coûter à ses amis, quand Luther lui-même disait : « Je brûle de mille feux dans « une chair indomptée ; je me sens poussé vers les « femmes avec une rage qui va pres qu'à la folie. Moi, « qui devrais être fervent en esprit, je ne le suis qu'en « impureté [1]. » Ces aveux seraient moins humiliants s'ils n'exprimaient que les combats de son cœur ; mais comment douter de l'abandon avec lequel il cédait à ses penchants, lorsqu'il ne rougissait pas d'adresser à Dieu la prière suivante : « O Dieu, par « votre bonté, pourvoyez-nous d'habits, de chapeaux, « de capotes et de manteaux ; de veaux bien gras, « de cabris, de bœufs, de moutons et de génisses ; « de beaucoup de femmes et de peu d'enfants. Bien « boire et bien manger est le vrai moyen de ne point « s'ennuyer [2]. » Il est d'autres paroles de Luther qu'une plume chrétienne doit se refuser à retracer ; ce n'est déjà qu'après un long moment d'hésitation, et dans le seul but d'aider au triomphe de la vérité, que nous avons cru pouvoir rappeler cette prière,

[1] Dans ses propos de table.

[2] On conserve dans la bibliothèque du Vatican un exemplaire de la Bible à la fin duquel on trouve cette prière en vers allemands écrits de la main de Luther. On ne peut douter qu'ils ne soient vraiment de lui ; son historien Christian Juncker en convient et les rapporte mot à mot. Vita Lutheri, p. 225 :

O Gott, durch deine Güthe,
Bescher uns Kleider und Hüte ;
Auch Mæntel und Rœcke,
Fette Kæiber und Bœcke ;
Ochsen, Schaffe und Rinder,
Viele Weiber, wening Kinder.
Schlechte Speise und Tranck
Mached einem das Jahr lang.

où l'indécence et l'impiété le disputent à la gourmandise et à la luxure.

Calvin, qui disait de ce fougueux réformateur : « Véritablement Luther est fort vicieux. Plût à Dieu « qu'il eût pris soin de réprimer davantage l'intem- « péranee qui bouillonne en lui de tous côtés ! Plût « à Dieu qu'il eût songé davantage à reconnaître ses « vices ! [1] » Calvin, de son côté, entendit de bonne heure la voix incorruptible de l'histoire lui reprocher la dissolution de ses mœurs. « Un historien rapporte, « disait dès 1538 le savant Surius, que Calvin avait « été banni de sa patrie à cause de sa mauvaise con- « duite; un autre assure que ce même Calvin sur- « passait en dissolution les hommes les plus licen- « cieux de sa ville [2]. » — « Que l'on consulte encore « aujourd'hui, disait Stapleton en 1587, les registres « publics de la ville de Noyon en Picardie : on y lit « encore aujourd'hui que Jean Calvin, convaincu « du crime de s....., fut marqué au dos par grâce de « l'évêque et des magistrats, et qu'il s'échappa de la « ville. D'honnêtes membres de sa famille encore « vivants, n'ont pu obtenir, jusqu'à ce jour, qu'on « effaçât de ces registres publics le souvenir de ce « fait qui imprime une tache sur toute sa famille [3]. »

[1] Theol. Calv., lib. II, fol. 126.

[2] Hunc Calvinum a patria sua ob vitæ improbitatem exulasse quidam scribit : eumdemque alius dicit inter dissolutos suæ urbis viros dissolutissimum, inter inconstantes et fœdifragos inconstantissimum. (Commentar. brev. rer. in orbe gestar.)

[3] Inspiciantur adhuc hodie civitatis Noviodunensis in Picardia, scrinia et rerum gestarum monumenta; in iliis adhuc hodie legitur Joannem hunc

« L'infamie de Calvin, dit Lessius, est constatée par « par des actes judiciaires de la ville de Noyon, où il « fut convaincu d'un crime horrible, et où il aurait « été condamné à être brûlé publiquement, si, à la « prière de l'évêque, la peine du feu n'eût été com- « muée en celle des verges et du fer chaud, dont il a « été marqué au dos. [1] » Le cardinal de Richelieu remarque avec justesse que ce fait ne saurait être révoqué en doute [2]. En effet, plus de douze autres auteurs du XVIe siècle, tant protestants que catholiques rapportent la flétrissure subie par Calvin, ou y font allusion. C'est ainsi que Dieu, dans sa justice, permit, pour l'instruction des âmes fidèles, que fussent livrés au vice le plus honteux ces prétendus réformateurs de son Église, et que leur orgueil fût égalé par leur humiliation.

Calvinum, sodomiæ convictum, ex episcopi et magistratus indulgentia, solo stigmate in tergo notatum, urbe excessise. Nec ejus familiæ honestissimi viri adhuc superstites, impetrare hactenus potuerunt, ut hujus facti memoria, quæ toti familiæ notam aliquam inurit, e civicis illis monumentis ac scriniis eraderetur. (Promptuarium catholic., Sabbat. hebdom. 3 quadrag.)

1 De infamia Calvini constat ex actis judicialibus Novioduni illum convictum et per sententiam damnatum de nefando crimine, et publice exurendum fuisse, nisi ad preces episcopi pœna ignis fuisset commutata in supplicium virgarum et ferri candentis in tergo ustulationem. Consult. quæ fides et religio sit capes, p. 15.

2 Le cardinal de Richelieu, Traité p. convert., liv. II, p. 319.

CHAPITRE XIII.

DE LA PRÉTENDUE AMBITION ET DE LA SUPRÉMATIE TEMPORELLE DES PAPES.

—

Lorsque la couronne impériale, tombée de la tête des faibles descendants de Charlemagne, eut été recueillie par les princes allemands, cette révolution changea les rapports et rompit les anciens liens qui unissaient les pontifes de Rome au chef de l'empire. Les Allemands, qui n'avaient rien à acquitter de la reconnaissance et du dévouement que la race carlovingienne devait aux Papes, ne virent dans le titre d'empereur que l'immense pouvoir qu'y avaient attaché les Papes, les princes, les conquêtes et l'opinion, pouvoir que l'ambition leur grossissait encore. Pour eux, le droit d'investiture par la crosse et l'anneau ne fut plus une concession des Papes à Charlemagne et aux empereurs, ce fut un droit qu'ils avaient trouvé inhérent à leur couronne, et qu'ils regardaient comme une de ses attributions naturelles, et ce droit, à leurs yeux, emportait celui de nomination, ou du moins servit à l'acquérir. Selon les canons, les nominations devaient se faire par le concours des suffrages libres du clergé et du

peuple; mais les empereurs parvinrent à s'en emparer peu à peu, non toutefois sans contestation. Lorsqu'une charge pastorale venait à vaquer, le clergé, pour prévenir le prince, s'assemblait aussitôt, et en secret, dans le cloître de l'abbaye, ou à l'ombre d'une cathédrale, procédait à la nomination, présentait l'élu à l'approbation du peuple, et la consécration, qui suivait de près, le rendait sacré et inviolable. Les empereurs, de leur côté, pour empêcher ce qu'ils regardaient comme une surprise incessante, et comme une atteinte journalière à la plénitude de leur droit, ordonnèrent qu'à la mort de chaque titulaire, la crosse et l'anneau leur fussent remis. Ainsi, maîtres des installations, ils ne remirent les insignes pastoraux d'abord qu'à des sujets dont l'élection avait leur approbation, et bientôt, qu'à des sujets de leur choix. Par là fut ruinée l'ancienne discipline, et établi le droit fameux des investitures, droit que les empereurs étendirent à leur gré, et dont ils se prévalurent pour dominer dans l'Eglise.

En arrivant à l'empire, ils avaient trouvé des évêques et des abbés possédant des fiefs, ils étendirent ce genre de faveur à un très-grand nombre d'autres, d'abord pour affaiblir les seigneurs inquiets et turbulents, en divisant leurs fiefs, ensuite, pour mieux embrasser dans leur domination la hiérarchie religieuse; car tout fief devant relever de l'empire, les évêques et les abbés prenaient place, par le fait seul de leur acceptation, dans un vaste orbite, dont

l'empereur était le centre. Le Pape, comme chef de la religion, semblait devoir rester étranger à cet ordre de choses; mais il ne pouvait demeurer séparé de l'épiscopat; d'ailleurs les empereurs étaient venus au secours de la Papauté, lorsque les partis, tour à tour maîtres dans Rome, faisaient et défaisaient à leur gré des Papes, hideuses images de leurs vices et de leurs passions; ils regardèrent comme un droit acquis ce qui ne devait être de leur part qu'un bienfait passager, et le Pape devint ainsi à leurs yeux le premier vassal de l'ordre spirituel.

Dès lors les empereurs ne virent rien au-dessus d'eux sur la terre; ils proclamèrent leur autorité universelle, et le globe qu'ils portèrent dans les grandes cérémonies fut le symbole de cette doctrine nouvelle.

Othon vient à Rome recevoir la couronne impériale, et après son couronnement il oblige le Pape à lui prêter serment de fidélité. Celui-ci, cherchant à recouvrer son indépendance, manque à sa foi, et l'empereur le fait déposer par un conciliabule. Dans un second voyage à Rome, Othon fait encore déposer et envoie mourir prisonnier à Hambourg Benoît V, autre Pape élu canoniquement, mais sans le consentement de l'empereur; et si le décret mentionné pour la première fois par Théodoric de Niem est vrai, il se fit même accorder pour lui et ses successeurs le droit d'établir le Pape, ainsi que tous les archevêques et évêques de ses Etats, sous peine, par

les contradicteurs, d'excommunication, d'exil perpétuel et de mort [1]. Henri II rendit à l'Eglise de Rome la liberté d'élection; mais ses successeurs ne tinrent aucun compte de ce traité; Henri III destitua, au synode qu'il réunit à Sutri, des Papes intrus. « Après « avoir mis à son doigt l'anneau patriarcal, et reçu « la couronne impériale, il désigne, suivant son « bon plaisir, celui qui devait monter sur le siége « papal. Quatre Papes allemands, tous nommés par « lui, se succédèrent à l'époque de chaque vacance.» Les députés de Rome n'apparaissaient que comme les envoyés des évêchés ordinaires pour faire désigner celui qui était jugé digne qu'il lui posât la tiare sur la tête [2].

Pendant que le pouvoir temporel envahissait ainsi peu à peu et absorbait le pouvoir spirituel, chaque jour l'esprit ecclésiastique allait s'éteignant, et les institutions religieuses tombaient dans l'oubli. Les princes séculiers n'estimaient les charges de l'Eglise que selon l'importance du fief qui y était attaché, et les sujets qu'ils nommaient que selon les services qu'ils en attendaient. Ils s'informaient, non s'ils avaient la science et les vertus du sacerdoce, mais de quel sang ils étaient issus, quel était leur crédit, leur fortune; les sujets de leur côté ne recherchaient que les moyens et les qualités qui pouvaient procu-

[1] Goldast., Constitut. imperial., p. 221; Hist. génér. de l'Egl., liv. XXIX; Hist. de Grég. VII, par Voigt, t. I, p. 19, notes.

[2] Hist. de la Papauté, aux XVIe et XVIIe siècles, par L. Ranke, t. I, p. 48.

rer leur élévation. Les charges de l'Eglise devinrent bientôt le partage des plus riches, des plus intrigants et des plus dévoués, c'est-à-dire, pour l'ordinaire, des plus indignes. Le concubinage et la simonie parurent dans la maison du Seigneur, le front haut et les yeux levés; deux maux à jamais déplorables qui en supposaient et qui en entraînèrent à leur suite un grand nombre d'autres.

Les plaies de l'Eglise étaient si profondes et si universelles, que nul ne paraissait pouvoir les guérir, ou n'osait entreprendre de le faire. Les Papes nommés par les empereurs avaient perdu leur liberté et l'indépendance nécessaire pour y porter remède; le ressort de leur pouvoir était brisé. S'ils rappelaient aux évêques la sainteté de leur ministère, ceux-ci leur opposaient le droit de vivre en princes séculiers, et, vassaux de l'empereur, ils cherchaient au besoin, derrière sa puissance, un abri qui ne leur manqua jamais. Les plaintes amères et les réclamations des pontifes ne faisaient que constater le mal, sans pouvoir l'atteindre à sa source et l'extirper.

Un homme parut dans ces jours mauvais, qui comprit plus que tout autre la grandeur des maux de l'Eglise, et qui s'offrit à elle dans son humiliation, pour combattre ses combats, avec le même empressement que d'autres recherchent ses faveurs. Il fut longtemps le conseil et l'âme de la Papauté; mais il déclinait toujours pour lui cet immense fardeau, jusqu'à ce qu'enfin la voix unanime du clergé et du

peuple le proclama la ressource de l'Eglise. Hildebrand, devenu, malgré lui, Grégoire VII[1], ne trouvait pas d'expressions pour rendre le trouble et l'amertume qui inondaient son âme au souvenir des maux de l'Eglise. Il s'appliquait ces paroles de l'Ecriture : « Je suis tombé au fond de la mer, et la « tempête m'a submergé. Je me suis lassé en criant, « et ma gorge s'est desséchée[2]. » Notre promotion, ajoutait-il, qui est l'espoir et la joie des fidèles, nous abreuve d'amertume et nous accable d'inquiétudes[3]. A la vue des obstacles et des combats qui l'attendaient, il fit prier l'empereur Henri IV de ne pas consentir à son élection, et joignant aux supplications les menaces, il lui déclara que s'il y donnait son consentement, il ne laisserait pas impunis les crimes dont sa conscience était chargée[4]. Les évêques allemands, de leur côté, représentèrent à l'empereur qu'il ne devait pas moins redouter qu'eux l'inflexible Hildebrand, et ils firent tous leurs efforts pour l'engager à annuler son élection. Mais la Providence qui avait tout disposé, trompa l'attente de Hildebrand, des évêques et de l'empereur lui-même.

Grégoire, qui avait un sentiment profond de ses devoirs et des besoins de l'Eglise, se proposa sans

[1] Ad ferendum onus... mihi invito et valde reluctanti impositum est. (Grég. VII, Ep. 3; voyez enc. Ep. 4, 8 et 9, et Cardin. Arag. ap. Muratori, Rer. ital. script., III, 304.)

[2] Epist. ad Desid. ab.

[3] Nostra promotio quæ tibi cæterisque fidelibus piam de nobis existimationem et gaudium administrat, nobis interni doloris amaritudinem e nimiæ anxietatis angustias generat. (Ep. 1.)

[4] Hist. de Grég. VII, par Voigt, t. I, p. 246.

retard le rétablissement des mœurs et de la discipline. Mais comment toucher aux deux grandes plaies, le concubinage et la simonie, ces deux plaies profondes, universelles et presque incurables? Les attaquer, c'était attaquer les évêques, serfs et vassaux de l'empereur; c'était attaquer l'empereur lui-même. Les autres avaient donné les évêchés, Henri IV les vendait[1]. « Il avait vendu les évêchés de Constance, « de Bamberg, de Mayence et beaucoup d'autres « pour de l'argent; ceux de Ratisbonne, d'Augsbourg « et de Strasbourg pour des meurtres; l'abbaye de « Fulde pour un adultère, et l'évêché de Munster « pour un crime encore plus détestable[2]. » Il était impossible au pontife d'opérer la réforme de l'Eglise pendant qu'elle serait asservie à un pouvoir aussi corrompu. Il fallait donc, avant tout, obtenir son affranchissement; il fallait que la hiérarchie recouvrât sa liberté religieuse, droit essentiel et inaliénable. Il y avait d'ailleurs contradiction flagrante entre le pouvoir souverain spirituel de l'Eglise et sa dépendance de l'empereur; il fallait que l'autorité ecclésiastique reconquît son indépendance, ou l'empereur devenait le chef suprême et unique de la chrétienté : c'était une guerre de principes, un combat de vie ou de mort.

Ce point de départ des démêlés de Grégoire VII avec Henri IV, et cette position respective des deux

[1] Volt., Annal. de l'Emp., ann. 1076.
[2] Dodechin, continuat. de Marianus Scot., à l'ann. 1090.

pouvoirs sont pleinement établis par tous les faits, indiqués par toute la correspondance du pontife, et reconnus aujourd'hui par tous les historiens impartiaux, même protestants. L'un d'eux que la hauteur de ses pensées honore autant que son impartialité, disait, il y a une année à peine, dans la patrie de M. Merle d'Aubigné : « Ce qui marque la place de « Grégoire dans la mémoire des hommes, c'est que « nul n'honora la tiare par un génie plus vaste, par « un caractère plus mâle et plus élevé, par un sen- « timent plus profond de la dignité de l'Eglise et de « l'indépendance qui devait lui appartenir, pour « qu'elle pût être pure de tant d'alliages humains; « par des projets plus grands, mieux conçus et pour- « suivis avec plus d'énergie et de constance, pour la « replacer dans une situation qui répondît à la di- « vinité de son origine et à la sainteté de sa mission. « Grégoire VII peut être considéré dans l'histoire des « siècles comme un de ces personnages rares, qui « réunissent à leur forte individualité le caractère « du type. Il fut homme-système; il apparaît dans « les fastes de l'Eglise comme la personnification du « pontificat romain. Il en eût porté peut-être sans « reproches le faix suprême, si l'inflexibilité de sa « raison et la force de sa volonté ne lui eussent pas « fait quelquefois dépasser le but qu'il s'était pro- « posé, mais vers lequel il fut toujours guidé par « les vues les plus nobles et les plus religieuses in- « tentions [1]. »

[1] Biblioth. univ. de Genève, n° 28. 28 avril 1838.

Mais ce point de vue n'est pas celui duquel M. Merle d'Aubigné voit le pontificat de Grégoire VII : « Une « grande idée, selon lui, s'est emparée de ce grand « génie. Il veut fonder une théocratie visible, dont « le pape, comme vicaire de Jésus-Christ, sera le « chef. Le souvenir de l'ancienne domination uni- « verselle de Rome païenne poursuit son imagina- « tion et anime sa ferveur. Il veut rendre à Rome « papale ce que la Rome des empereurs a perdu. *Ce « que Marius et César,* disent les flatteurs, *n'ont « pu faire par des torrents de sang, tu l'accomplis « par une parole*[1]. »

Au burlesque apophtegme que M. Merle d'Aubigné fait bien gratuitement adresser à Grégoire VII, on voit qu'il n'est pas, lui, le flatteur des pontifes. Qu'avaient besoin ceux de Grégoire, s'il en eut, d'évoquer les souvenirs de Marius et de César?

Il ne manque pas dans le christianisme de maximes et de souvenirs qui devaient aller mieux à son cœur et à ses pensées. Ils pouvaient lui rappeler la promesse faite à tous les Papes dans la personne de saint Pierre : « Je te donnerai les clefs du royaume des « cieux; tout ce que tu auras lié sur la terre sera « lié dans les cieux[2]. » Ils pouvaient lui rappeler ces magnifiques paroles d'un concile général : « Celui « qui occupe le siége de Rome est le chef et le prince « de tous les patriarches; il est le premier, comme

[1] Hist. de la Réform., p. 42.
[2] Saint Matth. XVI, 19.

« Pierre à qui la puissance a été donnée sur tous les « princes chrétiens et sur tous les peuples, et que « Notre-Seigneur a établi son vicaire sur tous les « peuples et sur toute l'Eglise chrétienne[1]. » Ils pouvaient lui rappeler encore cet évêque de Patare, disant du pape Silvère, « qu'il était roi dans l'Eglise, « avec plus d'autorité que les rois du monde dans « leurs royaumes[2]. » Grégoire VII d'ailleurs avait pris pour modèle saint Grégoire Ier, qu'il aimait à imiter en tout; or, nul ne fut plus jaloux de son autorité que cet illustre pontife, son homonyme, qui recula les limites de l'Eglise par la conquête spirituelle de l'Angleterre; qui, à l'intérieur, travailla à lui rendre partout son premier éclat, et qui, à l'accomplissement de ce devoir religieux, joignit encore un motif bien digne de sa sainte mission dans le monde : « Il « combattit pour maintenir la suprématie du siége « de Rome, dit un historien protestant, dans l'in- « time conviction que sans cela tout retomberait dans « la barbarie, que l'Eglise chrétienne perdrait tout « son éclat, et le monde entier toute sa civilisation. « Cette intrépide lutte, cette inflexible résistance de

[1] Ille qui tenet sedem Romæ caput est et princeps omnium patriarcharum, quandoquidem ipse est primus, sicut Petrus cui data est potestas in omnes principes christianos et omnes populos eorum, ut qui sit vicarius Domini nostri super cunctos populos et universam Ecclesiam christianam; et quicumque contradixerit a synodo excommunicatur. (Concil. Nicæn., can. 39; Labb., t. II, col. 312, edit. Venet., 1728.)

[2] Silverio veniente Patarum, venerabilis episcopus civitatis venit ad imperatorem, et judicium Dei contestatus est de tantæ sedis episcopi expulsione; multos esse dicens in mundo reges et non esse unum sicut ille papa est super Ecclesiam mundi totius, a sua sede expulsus. (Libera. Diacon. breviar., cap. 22; apud Labbe, Concil., t. VI, col. 455.)

« Grégoire, mérite plus d'éloges que la victoire de « Charles-Martel sur les Musulmans [1]. »

Grégoire VII, « en voulant rendre à Rome papale « ce que la Rome des empereurs a perdu, » n'élevait aucune prétention qui lui fût particulière; il n'aspirait qu'à transmettre, comme il l'avait reçue, l'autorité de ces pontifes que l'auteur lui-même, qui n'y pense plus, nous a montré salués, six siècles auparavant, « recteurs de toute l'Eglise [2]. » Il n'est donc évidemment dans un tel reproche que le plastron sur lequel l'historien frappe les coups qui, dans sa pensée, s'adressent à tous les pontifes : il s'offre au monde comme « la personnification du pontificat romain en sa force et en sa gloire [3]; » voilà, sans doute, pourquoi il a été choisi de préférence, et voilà peut-être pourquoi encore l'auteur le poursuit jusque dans le sanctuaire de sa conscience.

« Grégoire, selon lui, ne fut point conduit par « l'esprit du Seigneur : cet esprit de vérité, d'hu- « milité, de douceur, lui fut étranger. Il sacrifiait « ce qu'il savait être vrai, quand il le jugeait néces- « saire à ses desseins [4]. » Hâtons-nous de placer à côté de cet outrage au caractère privé de Grégoire VII, la phrase immédiatement suivante, dans laquelle l'auteur répare un peu sa faute, aux dépens de sa logique; car *la justice* d'une cause ne peut demander

[1] Hist. d'Italie, par Henri Léo, trad. de M. Dochez, liv. II, ch. 3, § 4.
[2] Hist. de la Réformat., p. 35.
[3] Ibid., p. 41. — [4] Ibid., p. 42.

le sacrifice de la vérité. « Mais un esprit bien supé-
« rieur à celui des pontifes, une conviction intime
« de la justice de sa cause, l'animèrent sans doute[1]. »
En tournant la feuille suivante, nous trouvons encore ces autres paroles expiatoires : « Cependant
« Grégoire VII fut à son tour humilié : Rome fut
« prise; Hildebrand dut s'enfuir. Il mourut à Salerne,
« en disant : J'ai aimé la justice, et j'ai haï l'iniquité;
« c'est pourquoi je meurs dans l'exil : » *Qui osera accuser d'hypocrisie ces paroles dites aux portes du sépulcre*[2] ?

S'il est toujours mal de prêter un mauvais esprit, il y a de plus manque d'à-propos à l'égard de Grégoire, aujourd'hui que le temps des réparations semble venu pour cet illustre pontife. M. J. Voigt, professeur à l'Université de Halle, laissant là les histoires de convention faites à l'usage de la réforme, a interrogé sur Grégoire VII les hommes et les faits du temps de ce pontife; il est remonté aux sources de l'histoire, et le résultat de ses longues et laborieuses recherches a été un monument à la gloire de celui dont les protestants avaient fait jusqu'à nos jours le bouc émissaire de la Papauté. « Grégoire, dit
« le savant historien, a eu le sort de tous les grands
« hommes de l'histoire : on lui a prêté des motifs
« dont il serait difficile, pour ne pas dire impos-
« sible, de trouver des preuves. On a prétendu qu'il
« avait cherché à établir un despotisme absolu et

[1] Hist. de la Réformat., p. 42. — [2] Ibid., p. 44.

« universel, qu'il était conduit par un orgueil in-
« supportable et par une ambition démesurée, qu'il
« avait tout sacrifié à ces deux positions.

« Cependant ceux-là mêmes qui se montrent les
« ennemis de Grégoire sont obligés d'avouer que l'i-
« dée dominante de ce pontife, l'indépendance de
« l'Eglise, était indispensable pour la propagation de
« la religion, pour la réforme de la société, et que,
« pour cet effet, il fallait rompre tous les liens qui
« jusqu'alors avaient enchaîné l'Eglise à l'Etat, au
« grand détriment de la religion : L'Eglise devait être
« un ensemble, un tout, une en elle-même, et par
« elle-même une institution divine dont l'influence,
« salutaire à tous les hommes, ne devait être arrêtée
« par aucun prince de la terre [1]. » — « Les lettres de
« Grégoire sont pleines de vives affections, d'un
« amour ardent pour la religion, et d'une foi iné-
« branlable en la divinité de Jésus-Christ. Partout,
« nous voyons une administration consciencieuse,
« une conviction intime de la justice de sa cause et
« de ses actes; une foi ferme dans les récompenses
« et les châtiments de l'autre vie. Partout nous dé-
« couvrons de la noblesse, de la dignité, de la gran-
« deur; partout se trouve le langage le plus pur et le
« plus expressif de sa piété, de ses nobles desseins et
« de ses constants efforts vers un but généreux. Où
« sont donc maintenant les preuves qui détruisent

[1] Hist. du Pape Grég. VII et de son siècle, d'après les monum. origin., par J. Voigt, trad. par l'abbé Jager, t. II, p. 461, 462.

« ces sortes de témoignages? sont-ce peut-être ses « actes? cela ne se peut; car il agit comme il parle; « les faits l'attestent, il est impossible de les nier [1]. »

« Il est difficile de lui donner des éloges exagérés, « car il a jeté partout les fondements d'une gloire « solide. Mais chacun doit vouloir qu'on rende jus- « tice à celui à qui justice est due; qu'on ne jette « point la pierre à celui qui est innocent, qu'on res- « pecte, qu'on honore un homme qui a travaillé pour « son siècle, selon des vues si grandes et si géné- « reuses. Que celui qui se sent coupable de l'avoir « calomnié, rentre dans sa propre conscience [2]. »

Ajoutons à ce beau témoignage, celui d'un savant allemand plus célèbre encore, Frédéric de Schlegel : « Quant au caractère personnel de Grégoire VII, on « a bien reconnu depuis qu'il était entièrement pur « de vues basses et d'égoïsme, que la force et la sévé- « rité qu'il déploya n'étaient inspirées que par le « zèle ardent qui le portait à réformer l'Eglise et le « monde : justice enfin a été rendue à ses grandes « qualités; et, chose remarquable, c'est principale- « ment grâce à des écrivains protestants de l'Alle- « magne, que le nom de Grégoire VII a cessé d'être « considéré comme un ralliement et comme la plus « simple expression d'un des partis qui agitaient une « époque à laquelle nous sommes si étrangers [3]. »

[1] Hist. de Grégoire VII, par Voigt, p. 466.
[2] Ibid., fin de l'ouvrage.
[3] Philosophie de l'Hist., par Fréd. de Schlegel, leçon 13e.

De quelque point de vue que l'on envisage les prodigieux travaux de Grégoire VII, pour rendre à l'Eglise son indépendance et sa sainteté, il est donc démontré aux historiens les plus graves et aux intelligences les plus élevées, que ses vues et ses intentions furent celles d'un grand et d'un saint pontife [1].

Mais voici contre lui un reproche non moins grave et du moins plus précis : « Son premier travail, « dit M. Merle d'Aubigné, fut de constituer la mi- « lice de l'Eglise. Il fallait se rendre fort, avant que « d'attaquer l'empire. Un concile, tenu à Rome, en- « leva les pasteurs à leurs familles et les obligea d'être « tout à la hiérarchie. La loi du célibat, conçue, « exécutée sous les Papes-moines eux-mêmes, chan- « gea le clergé en une espèce d'ordre monastique. « Grégoire VII prétendit avoir sur tous les évêques « et prêtres de la chrétienté, la même puissance « qu'un abbé de Clugny exerçait sur l'ordre qu'il « présidait. Les légats de Hildebrand, qui se compa- « raient eux-mêmes aux proconsuls de l'ancienne « Rome, parcouraient les provinces pour enlever aux « pasteurs leurs épouses légitimes, et, s'il le fallait, le « Pape lui-même soulevait la populace contre les « ministres mariés [2]. »

La cause de ces derniers est plaidée ici avec autant de chaleur que d'éloquence ; au tableau animé que trace l'historien, on voit toute la frayeur que cette

[1] Hist. de Grégoire VII, par Voigt, t. I, p. 464.
[2] Hist. de la Réformat., p. 43.

terrible figure de Grégoire inspire encore, après bientôt huit siècles, aux pasteurs et à leurs familles. Mais si le cœur se sent attendri à la vue de ces *pasteurs enlevés à leurs familles, et des légitimes épouses enlevées aux pasteurs*, la justice de son côté demande que, nous tenant en garde contre les égarements du cœur, nous ne condamnions pas Grégoire sans l'entendre.

Après le concile de Rome, en 1074, qui *obligea les pasteurs d'être tout à la hiérarchie*, le Pape envoya à tous les évêques une apologie, pour justifier sa conduite sur ce point, comme s'il eût prévu que de nouveaux ministres mariés viendraient dans la suite des siècles prendre en main la cause des premiers et la leur; c'est dans ce manifeste trop peu connu, que nous pouvons apprendre quelles puissantes raisons déterminèrent le pontife au caractère inflexible, quel sentiment impérieux le poussa à sacrifier sans pitié l'honneur et la paix de tant de familles, à détruire tant d'existences acquises, et à briser des liens sacrés, au moins aux yeux de la chair! L'importance de ce monument et la gravité de la question nous font un devoir de le citer en entier.

« Quant à la défense, dit le pontife, qui est faite aux ministres des autels, de remplir les fonctions de leur ministère, s'ils ne gardent pas la continence, nous la trouvons déjà établie par les saints Pères; car, entre les quatre premiers conciles, que l'on compare aux quatre Evangiles, le concile général de Nicée,

qui est le plus grand des quatre, s'exprime ainsi dans le troisième canon : « Le grand concile défend « absolument à tout évêque, prêtre, diacre et autre « clerc, d'avoir chez lui aucune femme introduite, « leur permettant seulement de demeurer avec leur « mère, leur sœur et leur tante ou autres personnes « qui ne donnent pas de mauvais soupçons. » Or, afin de faire connaître davantage le but de ce canon, ne craignons pas, pour en rendre la traduction plus intelligible, de dire que ce saint concile défend absolument à tout évêque, prêtre, diacre et à tout autre clerc, d'avoir chez lui aucune femme étrangère, sinon sa mère, sa sœur, sa tante, parce que ces sortes de personnes, et autres semblables sont hors de tout soupçon ; celui qui s'écarte de ces règles est exclu des honneurs de la cléricature. De là, reconnaissons que le mariage est absolument interdit au clergé, puisque celui qui habite avec des femmes est non-seulement privé de tout ministère des autels, mais de droit exclu de la cléricature, et que ce canon oblige non-seulement les prêtres, mais tous ceux qui sont engagés dans les ordres sacrés [1]. »

[1] Quod incontinentibus clericis ministerium altaris interdicit, nihilominus definitum est a sanctis Patribus. Est enim scriptum in Nicæno concilio, quod maximum est inter quatuor concilia Evangeliis adæquata, capite tertio : « Interdicit per omnia magna synodus non episcopo, non presbytero, non diacono, nec alicui omnino qui in clero est, licere subintroductam habere mulierem, nisi forte matrem, aut sororem, aut amitam, vel eas tantum personas quæ suspicionem effugiunt. » Ut autem hujus capitis intentio clarius elucescat, apertiorem ejus translationem subnectere non pigeat. Omnimodo sancta interdixit synodus, neque episcopo, neque presbytero, neque diacono, neque ulli omnino clericorum licere habere secum mulierem extraneam, nisi forte mater sit, aut soror, aut amita : in his namque

« Le concile de Néocésarée, qui a été tenu avant celui de Nicée, dit aussi au premier canon : « Si un prêtre épouse une femme, qu'il soit déposé ; s'il commet une fornication ou un adultère, qu'il soit également déposé et condamné à la pénitence. »

« Le dixième canon du concile de Chalcédoine, confirmant ceux de Néocésarée, de Nicée, et toutes les décisions des saints Père qui ont précédé, condamne également tous ceux qui transgressent ces saintes règles, et il ajoute : « Que tous ceux qui oseront violer ce qui est défendu par ce grand concile universel, soient dégradés de leur ordre. « Le très-« heureux pape Silvestre, qui a assemblé le concile « de Nicée et l'a confirmé par l'autorité apostolique, « défend, par le sixième chapitre de sa décrétale sy-« nodique, à tout prêtre de se marier. Que si, par

personis et harum similibus omnis suspicio declinatur : quæ aliter præter hic agit, periclitabitur de clero suo. Videsne ergo quod penitus clericis conjugale opus interdicatur ; qui et pro ipsa cohabitatione feminarum, non solum de ministerio, sed de clericatu suo periclitari jure censetur. Nec hoc tantum de sacerdotibus, sed de omnibus sacris ordinibus evidenter decernitur.

Item Neocæsaræense concilium, quod ante Nicænum concilium fuisse legitur, capite primo decrevit. Presbyter si uxorem duxerit ab ordine deponatur ; si vero fornicatus fuerit, aut adulterium perpetraverit amplius pelli debet et ad pœnitentiam redigi. Calcedonense etiam concilium quod ipsas Neocæsaræenses et Nicænas, imo omnium sanctorum Patrum sanctione ante ipsum transactas, ut prædictum est, confirmat, etiam earumdem sanctionum prævaricatores generaliter ita condemnat capite decimo. Eos autem qui ausi fuerint per definitionem magnæ et universalis hujus synodi quæcumque ex his quæ sunt prohibita perpetrare, decrevit sancta synodus a proprio gradu recedere. Item beatissimus papa Sylvester qui Nicænam concilium congregavit et eamdem apostolica auctoritate corroboravit, in suis synodalibus decretis ita decernit capite sexto. Nemo presbyter a die honoris presbyteri sumat conjugium ; quod si quis neglecto hoc aliter egerit, duodecim annis eum jubemus privari honore ; quod si quis contra hoc chirographum præsens et publice dictum egerit damnabitur in perpetuum.

« négligence, il transgresse cette défense, qu'il soit « privé de sa dignité pendant douze ans; que si « quelqu'un la transgresse publiquement, et avec « connaissance, il soit condamné à la même peine « pendant toute sa vie. »

« Le bienheureux pape Syrice dit au septième ar- « ticle de sa décrétale : « Que tout évêque, prêtre ou « diacre qui ne garde pas la continence (ce qu'à Dieu « ne plaise), apprenne qu'il n'aura plus aucune in- « dulgence à espérer de notre part. » Et, au douzième article du même décret, il ajoute : « Nous ne « voulons pas que d'autres femmes habitent avec les « clercs, sinon celles que permet le concile de Nicée, « à cause de l'étroite parenté. » Le pape saint Grégoire, écrivant à Romain-Défenseur, parle ainsi au dixième chapitre : « Si vous découvrez dans l'éten-

Item beatus Syricius papa in decretis suis capite septimo : Quilibet episcopus, presbyter atque diaconus (quod non optamus) deinceps si incontinens fuerit inventus, jam nunc sibi per nos omnem aditum indulgentiæ intelligat obseratum. Item in eisdem, capite duodecimo : Feminas etiam non alias esse patimur in domibus clericorum, nisi eas tantum quas propter solas necessitudinum causas habitare cum eisdem synodus Nicæna permisit. Item sanctissimus papa Gregorius scribens ad Romanum Defensorem, ita decernit capite decimo : Si quis episcoporum quos commissi tibi patrimonii finis includit, cum mulieribus degunt, hos ut omnino compescas jubemus, et de cætero illic eas inhabitare nullo modo patiaris, exceptis iis quas sacrorum canonum economia permittit, id est, matrem, amitam germanam et alias hujus modi, de quibus prava suspicio non possit esse. Melius tamen faciunt si se etiam a talium cohabitatione contineant.

Nam legitur quod beatus Augustinus nec cum sorore habitare consenserit, dicens quæ cum sorore mea sunt, sorores meæ non sunt. Docti ergo viri cautela magna nobis debet esse instructio. Et post pauca : Præterea curæ tuæ sit eosdem confratres nostros adhortari, ut subjectos sibi in sacris ordinibus constitutos, quod ipsi servant ad similitudinem suam modis omnibus servare commoneant.

Item Zacharias papa in decretis suis, capite primo : Decernimus ut episcopi cum mulieribus omnino non habitent, ne ab antiqui hostis fraude

« due des lieux qui vous sont confiés, quelques évê-
« ques qui habitent avec des femmes, arrêtez abso-
« lument ce désordre, et ne permettez pas qu'ils en
« aient dorénavant aucune chez eux, excepté celles
« qui sont strictement permises par les saints ca-
« nons, savoir : la mère, la tante, la sœur et autres
« semblables, exemptes de tout mauvais soupçon. Il
« serait mieux cependant de ne pas habiter avec ces
« personnes. »

« Car nous lisons que le bienheureux Augustin ne voulait pas demeurer même avec sa sœur, parce que, disait-il, celles qui sont avec elles ne sont pas mes sœurs. Or, la précaution de ce savant évêque doit être pour nous une grande instruction. Quelques lignes après, le même Pape ajoute : « Ayez soin d'ex-
« horter nos confrères qu'ils avertissent les ministres
« sacrés de leur diocèse, d'observer ces règles dont

deciplantur. Item in eisdem, capite undecimo : Ut presbyteri et diaconi subintroductas mulieres nullo modo secum habere audeant, nisi forsitan commatrem suam aut proximitatem generationis sibi habentes quæ suspiciones effugiunt; sicut in Nicæno concilio habetur : Si quis, præter hæc statuta, præsumpserit agere, sacerdotii sui honore privetur.

Item beatus Hieronymus scribens ad Oceanum, authenticis rationibus probavit non licere clericis conversari cum feminis; et post modum subintulit : Quod si post nostra monita, aliquis clericus agapetas amplius quæsierit amare quam Christum, secundum synodalem regulam conveniatur et præcepta in Nicæa definita el legantur; jam vero, si conventus prædictos fugerit et reliquerit, consecuti sumus maximum lucrum. Alioquin talis ab Ecclesia anathemisandus est; germinant enim feminæ spinas cum viris habitantes et arcana mentium acuto mucrone percutiunt.

Sed quid dicam uiterius, deficit enim mihi tempus ut enarrem viritim sanctos Patres prædictis nostri apostolici statutis suscribentes. Nam omnes catholici eadem observanda esse censuerunt, qui et a sacratissimis quatuor conciliis dissentire noluerunt, ex quibus noster apostolicus præfata produxit decreta. (Apolog. Greg. VII, art. 11; Labb., t. x. — *Voy.* pour le texte franç., le Célib. Eccl., par M. l'abbé Jager.)

« ils seront néanmoins les premiers à leur donner « l'exemple. »

« Le pape Zacharie, au chapitre premier de sa décrétale, dit aussi : « Nous ordonnons aux évêques de « n'habiter avec aucune femme, de peur que l'an- « cien ennemi du genre humain ne les conduise dans « le précipice; » et au onzième chapitre, il ajoute : « Qu'aucun prêtre ou diacre n'ait chez lui une « femme introduite, si ce n'est sa mère ou une autre « parente exempte de tout soupçon, selon que l'a « défini le concile de Nicée; et si quelqu'un ose « violer ces ordonnances, qu'il soit privé de sa dignité « sacerdotale. »

« Le bienheureux Jérôme, écrivant à Océanus, après lui avoir prouvé, par les raisons les plus solides, que les clercs ne doivent pas habiter avec des femmes, ajoute : « Que si quelqu'un, après les avertis- « sements que nous leur donnons, ose préférer ces « agapètes à Jésus-Christ, qu'on lui représente ce « qu'ont ordonné les canons, et qu'on lui lise ce qu'a « défini le concile de Nicée; dès lors nous nous esti- « merons heureux, s'il se sépare de telles sociétés; « sinon, que l'Eglise l'anathématise; car la société « avec les femmes fait naître des épines qui déchi- « rent cruellement l'esprit. »

« Enfin je ne finirais pas, si je voulais rapporter les saints Pères qui viennent encore à l'appui de nos décrets apostoliques; car tous les catholiques qui ont suivi la doctrine des quatre premiers conciles,

ont, comme nous, ordonné les mêmes choses. »

Une loi qui était fondée, selon le témoignage de Grégoire VII, sur les décrets du premier concile général et de divers autres conciles [1] généraux et particuliers, sur l'autorité des saints Pères et d'un grand nombre de Papes, depuis saint Sylvestre, ne peut pas être une « loi conçue et exécutée sous des Papes, « moines eux-mêmes. » Le célibat ecclésiastique a sa source et sa raison dans la grandeur et la sainteté des fonctions du prêtre, et il remonte ainsi, par sa nature, au berceau même du christianisme. Celui qui

[1] On oppose au troisième canon du concile de Nicée, le fait suivant rapporté par l'historien Socrate : « Les Pères de Nicée ayant cru devoir introduire dans l'Eglise une nouvelle loi obligeant les évêques de renoncer à « l'usage du mariage, Paphnuce (homme célèbre par sa sainteté et ses miracles) se leva du milieu de l'assemblée, et, d'une voix forte, s'écria qu'il « ne fallait point imposer aux clercs et aux prêtres un joug aussi pesant...; « que c'était assez de l'ancienne tradition qui ne permettait pas le mariage « aux personnes une fois entrées dans le clergé, et qu'il ne fallait séparer « aucun clerc de l'épouse qu'il avait légitimement prise, lorsqu'il était encore laïque. Toute l'assemblée applaudit à ce discours, et chacun conserva la liberté de s'abstenir à volonté du mariage. » (Socrate, Hist., t. I, ch. 2.)

L'on cherche en vain dans les actes du concile et dans les auteurs contemporains, quelques traces du récit de Socrate, ou de la discipline qu'il rappelle. Le canon 3e de Nicée le dément, et les autres actes n'en font pas la plus légère mention. Le nom de Paphnuce ne se trouve pas même parmi ceux des Pères du concile. S'il tint le langage que lui prête Socrate, il ignorait donc la discipline d'Orient et d'Occident à son époque ; car les Pères du IVe siècle disent ou supposent partout que l'on n'admettait au nombre des clercs que ceux qui gardaient la continence, ou qui étant mariés promettaient de regarder leurs femmes comme leurs sœurs. Tillemont a remarqué que Socrate était laïque, peu versé dans les matières théologiques, et qu'il se trouvait beaucoup de fausseté dans son histoire. Son ignorance concernant le concile de Nicée en particulier, était si grande qu'il ignorait le décret de ce concile concernant la célébration de la pâque (Hist., lib. V, c. 22), décret cependant qui fut, après la condamnation d'Arius, l'acte le plus important du concile. Aussi Baronius, Bellarmin, De Valois, Thomassin et d'autres savants n'hésitent pas à rejeter le fait de Paphnuce, qui n'en serait pas moins la condamnation du système protestant sur le célibat des prêtres.

chaque jour est appelé à offrir à Dieu le plus saint des sacrifices, qui doit sans cesse lui présenter les vœux des fidèles, et appeler sur ces mêmes fidèles les grâces d'en haut, « celui-là doit avant tout vivre « dans la plus grande chasteté [1]; » — « il doit établir, pour gardiens de sa sainteté, la pureté du corps et la chasteté de l'âme [2]; » — « il faut qu'il soit sur la terre, pur comme s'il était placé au milieu des puissances célestes [3]. » Le prêtre a des devoirs aussi nombreux que saints à remplir. Il doit nourrir son âme de la prière et son intelligence de la contemplation des plus hautes vérités; il doit former les premières pensées, et diriger les premières affections de la jeunesse, rompre aux adultes le pain plus substantiel de la Parole, administrer les sacrements, visiter les malades; il doit être l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le consolateur de l'affligé, la ressource du pauvre, en un mot le père de tous. Mariez le prêtre, et il sentira aussitôt s'affaiblir en lui l'esprit et la vertu de sa divine mission; il cessera d'être entouré du même respect et de la même confiance; il ne retrouvera plus au-dedans de lui-même la gravité ni la liberté d'esprit et de cœur; sa charité, son courage, son activité, sa simple et noble indépendance,

[1] Ante omnia sacerdos qui divinis assistit altaribus, castitate debet attingi. (Origen. Oper., p. 74.)

[2] Ea sunt autem quæ sanctitatis causa servanda sunt : pudicitia corporis et castitas animæ. (Augustin, De Mendacio, n° 40.)

[3] Ipse Paracletus manentibus in carne auctor fuit, ut angelorum ministerium animo conciperent. Ideirco sacerdotium obeuntem ita purum esse decet, ac si in cœlis inter potestates illas collocatus esset. (De Sacerd., lib. III.)

l'essor de ses facultés intellectuelles, tout sera frappé chez lui d'une irremédiable langueur, et de mort peut-être. « Se souviendra t-il du peuple qu'il a « adopté selon l'esprit, celui à qui la nature a donné « des enfants selon la chair? La paternité mystique « tiendra-t-elle contre l'autre? Le prêtre pourrait « se priver pour donner aux pauvres; mais il ne pri- « vera point ses enfants!... Et, quand il résisterait, « quand le prêtre vaincrait le père, quand il accom- « plirait toutes les œuvres du sacerdoce, je craindrais « qu'il n'en conserve pas l'esprit. Non, il y a dans le « plus saint mariage, il y a dans la femme et dans la « famille quelque chose de mol et d'énervant. Le « plus ferme cœur y perd quelque chose de soi. « C'était plus qu'un homme, ce n'est plus qu'un « homme[1]. »

La mission du prêtre est donc d'engendrer, comme Dieu, dont il est le ministre, par le Verbe, par la Parole; son mariage serait donc la profanation de son saint ministère, de ses vertus de prêtre, des sublimes enfantements de sa pensée, et il serait le deuil universel de l'Eglise. Que ceux qui ne peuvent s'élever comme les prêtres au-dessus de la chair, qui ne peuvent, comme eux, commander aux orages et aux passions tumultueuses du cœur, craignent du moins de troubler par de coupables paroles la sainte mission de ces anges de la terre.

Grégoire VII, en rétablissant le célibat ecclésiastique,

[1] Hist. de France par M. Michelet, t. II, p. 168.

ne faisait donc que rendre à l'Eglise un de ses principaux moyens de sainteté et de gloire; il ne faisait que rendre aux pasteurs leurs légitimes épouses, en obligeant chacun d'eux d'être tout à l'église particulière confiée à leur zèle et à leur charité; que les rétablir au sein de leur véritable famille, qui était les pécheurs, les ignorants et les pauvres; il ne faisait que rendre au sacerdoce sa chasteté primitive, et à l'Eglise son ancienne discipline.

Mais ce que l'auteur semble reprocher le plus amèrement aux Papes, et à Grégoire VII en particulier, ce sont leurs prétentions à la suprématie temporelle, à la suzeraineté des têtes couronnées.

L'action des Papes sur la société politique commença bien longtemps avant Grégoire VII, et sans que nul puisse indiquer sa date, son origine précise; preuve qu'elle était un besoin de l'époque, qu'elle était dans la nature des choses d'alors. Après l'établissement des Barbares, la société, sans institutions et sans mœurs politiques, déchirée par des dissensions intestines, tour à tour par l'esprit de révolte et celui d'oppression, et par des guerres interminables, flotta d'abord incertaine et sans direction; puis elle travailla à se dégager des langes de la barbarie. Le monde enfant commençait à grandir; il étendait les mains, et s'essayait à marcher. Or, aux époques de transformation, la direction suprême appartient nécessairement à la plus haute intelligence, à celui qui est la représentation la plus avancée des principes

sociaux. A ce titre elle appartenait aux Papes; ils étaient les représentants suprêmes de la religion, seul lien moral et seule législation encore des Barbares; ils étaient à la tête de toute la science qui existait alors, et supérieurs à tous par leur sagesse et leur auguste caractère. La force des choses les investit donc d'elle-même, et sans contradiction, de cette supériorité dont le monde ne pouvait se passer [1]. C'était la société recevant du christianisme, les lois et les conditions de son existence future; c'était le pouvoir qui se faisait chrétien, et qui abdiquait à son baptême la force brutale et la violence, pour gouverner selon le droit et la justice; car, ce pouvoir des Papes eut toujours un caractère essentiellement religieux, il n'intervint que pour sauver l'Eglise des atteintes des princes et des peuples, et ceux-ci de la barbarie. « Dans le moyen âge, dit un célèbre publiciste pro-« testant, où il n'y avait pas d'ordre social, la Papauté « seule sauva peut-être l'Europe d'une entière bar-« barie; elle créa des rapports entre les nations les « plus éloignées; elle fut un centre commun, un « point de ralliement pour les Etats isolés... Ce « fut un tribunal suprême élevé au milieu de l'anar-« chie universelle, et dont les arrêts furent quelque-« fois aussi respectables que respectés. Elle prévint « et arrêta le despotisme des empereurs, remplaça le « défaut d'équilibre, et diminua les inconvénients du

[1] Du Pape, par le comte de Maistre, liv. II, ch. 10.

« régime féodal.[1] » Un tel pouvoir est toujours légitime, et celui-ci l'était à la fois du côté de Dieu et du côté purement humain; il avait pour lui la sainteté de son œuvre et le suffrage universel des têtes couronnées et des sujets. « Le Pape, pendant plusieurs « siècles, dit Leibnitz, a exercé dans l'Occident, avec « le consentement et l'applaudissement universel, « une puissance assurément très-étendue. Il y a « même plusieurs hommes parmi les protestants qui « ont cru qu'on pouvait laisser ce droit au Pape, et « qu'il était utile à l'Eglise, si l'on retranchait quel- « ques abus [2]. »

La transformation sociale qu'opéra l'action des Papes et de l'Eglise, se fit, comme tout ce qui tient au développement de l'humanité, par des secousses, des agitations, par des actions et des réactions, quelquefois violentes; mais ce qui venait des hommes ne saurait effacer le caractère général de cette noble lutte et des triomphes de l'esprit sur la chair. L'homme s'agitait peut-être, mais Dieu le menait; la société, pendant ce temps, se pénétrait de plus en plus de l'esprit chrétien; chaque pas était un progrès, et l'humanité grandissait à l'ombre de cette suprématie religieuse, jusqu'à ce qu'enfin l'Eglise crut son éducation accomplie, et abdiqua ce pouvoir sous sa forme sensible, comme un père émancipe son fils parvenu à l'âge de la maturité et de la sagesse.

[1] Ancillon, Tableau des révolut. du Système politique de l'Europe depuis la fin du xve siècle. Introd., p. 133 et 157.
[2] Pensées de Leibnitz, t. II, p. 401.

Mettons un terme à ces considérations, bien incomplètes sans doute, mais peut-être déjà trop longues, puisqu'elles n'ont d'autre but que de signaler aux âmes de bonne foi et de bonne volonté le vice radical et les erreurs principales du système que vient de reproduire M. Merle d'Aubigné. Car ce système n'est pas une conception particulière de cet auteur; mais il est, depuis Mosheim, la grande explication protestante de la Papauté; ou plutôt encore, il est une nécessité impérieuse de la réformation, qui, ne pouvant subsister en reconnaissant l'institution divine de la Papauté, a dû prendre ses grandes manifestations pour son principe, les effets pour la cause. C'est ainsi que la position et les principes qui dominent les historiens protestants, les condamnent à ne voir nulle part, dans l'Ecriture Sainte, la primauté de saint Pierre, qui s'y trouve presque partout, et à voir au contraire presque partout les causes humaines de la Papauté que la primitive Eglise ne soupçonna jamais; ils ne doivent pas voir ce qui est, et doivent chercher sans cesse à voir ce qui n'est pas. Il leur a fallu de long tâtonnements et de pénibles travaux, pour établir ce point de doctrine humaine, pour rendre l'histoire complice de cette erreur. Et à peine ils ont eu mis la dernière main à ce système, qu'ils ont vu tous ses articles si laborieument combinés se disjoindre, et tomber successivement devant la force de la vérité et la puissance des faits, comme se dissipe devant le soleil du matin la

vapeur légère qui couvre nos vallées et nos plaines. Il n'était pas possible en effet de s'obstiner à méconnaître l'institution divine de la Papauté, sans se trouver en face de nombreuses impossibilités, sans faire aussitôt violence aux faits et au langage de l'histoire, violence à la foi des peuples, violence à tout. Et lorsque nous nommons les décrets des conciles et les témoignages des Pères, nous ne réclamons point, en faveur de ces monuments sacrés, une foi que repousse la croyance des protestants; nous ne revendiquons pour eux que la foi due aux monuments historiques.

Le système protestant divise en deux la Papauté à son origine : il place d'un côté le fait de son existence, qu'il admet; et de l'autre, sa vraie nature qu'il dissimule, ou plutôt qu'il rejette. Mais la raison ne permet pas plus de nier l'esprit et le sens connu d'une institution, qu'elle ne permet de nier son existence et sa forme sensible. Elle ne permet pas de venir, après avoir constaté un fait, le flambeau de l'histoire à la main, éteindre ce même flambeau pour ne pas voir la pensée dont il est la manifestation, le principe dont il est l'expression ou la conséquence. On ne peut ainsi mutiler à son gré le témoignage de l'histoire. Il faut l'écouter aussi bien lorsqu'elle raconte la vie intime des peuples, que lorsqu'elle rapporte les faits extérieurs de leur existence ; il faut croire à son âme encore plus qu'à son corps. Or, les monuments religieux, dont on ne saurait contester

la valeur historique, attestent d'une voix unanime que l'enseignement de l'Eglise et la foi des peuples ont toujours assigné à la Papauté une origine et une puissance divines, aussi bien qu'ils attestent le fait de son existence. Nier leur témoignage, ce serait nier que l'on puisse connaître les mœurs et les doctrines des temps anciens, ce serait nier les sources de l'histoire, et l'histoire elle-même tout entière. Rien alors des premiers âges ne retentit jusqu'à nous, et tout dort dans la nuit des temps, du profond sommeil de la mort.

L'histoire, lorsqu'on cesse de lui faire violence, conduit donc l'homme à la foi dans la question de la Papauté. Déjà elle a affaibli partout, et fait tomber dans beaucoup de pays les anciens préjugés protestants contre cette institution divine, préjugés que la réformation élevait comme des montagnes infranchissables aux frontières du désert dans lequel cette secte retient, cruelle et impitoyable, des populations affamées de vérité ; et chaque jour elle continue de remplir sa sainte mission et de préparer l'accomplissement de la prophétie du Sauveur, qui nous a promis qu'un jour les brebis ne formeraient qu'un bercail, et que les pasteurs ne paîtraient qu'un troupeau [1].

Ne sachons donc pas mauvais gré à M. Merle d'Aubigné d'avoir reproduit le système qui vient de faire

[1] Fiet unum ovile et unus pastor. (Saint Jean, x, 16.)

le sujet de cette discussion. C'est hâter le jour de la vérité, que de la mettre en demeure de répondre, et l'on n'est pas loin de s'entendre, lorsque des hommes honorables et consciencieux présentent leur opinion avec une égale confiance à leurs adversaires et à leurs amis. C'est presque toujours sans en avoir le secret, et souvent par les obstacles mêmes qu'ils croient y apporter, que les hommes concourent au triomphe de la cause de Dieu. Lorsque le temps est venu où les desseins d'en haut vont s'accomplir, tout se prépare et se dispose au milieu d'eux, mais pour une fin que leur esprit n'avait pas prévue. Ils ont alors des yeux et ne voient pas, une intelligence et ils ne conçoivent pas. A la fin, cependant, le voile tombe, et l'homme, dans l'étonnement et l'admiration, comprend seulement alors qu'il fait presque toujours à son insu l'œuvre de Dieu.

RÉPONSE

A L'ÉCRIT DE M. A. BOST,

MINISTRE DU SAINT ÉVANGILE,

INTITULÉ

Appel à la conscience de tous les Catholiques romains.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS.

Il est au sein des nations chrétiennes, une puissance merveilleuse, dont le secret mystérieux échappe aux investigations de la sagesse humaine. Elle naquit au milieu des tempêtes, grandit sous le fer des persécutions, et quand le jour de sa virilité fut venu, elle se révéla au monde étonné par une force invincible et par des actes surhumains. Les lauriers pourtant n'ombragent point sa tête, son nom n'est pas écrit dans les fastes de la victoire, le prestige des grandeurs humaines ne vient point en aide à son autorité, les splendeurs d'une cour brillante n'illuminent point son front. Sans autre représentant qu'un « pauvre vieux prêtre que quelques prêtres ont fait « roi[1], » sans autres garanties que l'amour et la foi de ses sujets, sans autres armes enfin que la justice et son droit, elle commande et on obéit; elle parle, et cent quarante millions d'hommes recueillent religieusement ses moindres paroles. Telle est la grande institution connue sous le nom de Papauté.

Contemporaine du christianisme, sa voix a retenti, et son

[1] Laurentie.

bras s'est étendu jusqu'aux confins de la prédication évangélique, son sceptre a dominé le temps et l'espace, il a rempli les siècles et le monde. Assise sur le passé, tenant entre ses mains le livre scellé de l'avenir dont elle seule a l'instinct, la Papauté a traversé dix-huit siècles comme un jour. Que de peuples elle a vu naître et mourir! Combien de générations se sont inclinées devant elle! Sentinelle immuable, placée par Dieu sur les frontières du temps et de l'éternité, elle est là pour constater leur passage, les assister dans leur course, et leur en indiquer le terme. Des orages sans nombre ont passé sur sa tête avec un épouvantable fracas, ses pieds ont foulé les débris de cent révolutions diverses, dont chacune devait la tuer; et cependant, elle est debout, ferme et inébranlable comme la pyramide du désert! En vain des potentats superbes sont venus la heurter de leur toute-puissance, elle est invincible celle à qui Dieu prête la force de son bras, et quand tout tombe et périt à ses côtés, elle seule semble se jouer de la loi de destruction qui plane sur les choses d'ici-bas. En vain tous les rois de la terre s'uniraient-ils pour l'accabler; comme les flots de l'Océan viennent expirer devant un grain de sable, ainsi se briseraient leurs coupables efforts, contre la couronne d'épines et le sceptre de roseau qu'elle a reçus de son divin fondateur. N'a-t-elle pas des promesses d'immortalité? Et si, par un aveuglement incompréhensible, on ne sait plus les retrouver dans le livre qui les renferme, du moins le burin de l'histoire ne les a-t-il pas retracées d'âge en âge, sous des formes visibles et évidentes pour tous? Il a fait ses preuves, ce pouvoir qui a survécu à ses nombreux et redoutables ennemis, et qui seul, à travers les révolutions des siècles, a échappé à tous les naufrages. On l'a vu tour à tour chargé de chaînes ou trompé par les plus noires perfidies, enseveli dans les cachots ou lancé au milieu d'inextricables embarras, traîné au supplice ou entouré de séductions; à quoi tout cela a-t-il abouti? à la honte de ses persécuteurs, et à la gloire de celui qui l'a soutenu dans toutes ces épreuves. Pour l'anéantir sans retour, on a fait appel à la violence et à la ruse, aux hommes et aux événements; il n'a pas même manqué de faux

prophètes pour annoncer sa chute prochaine; mais vain espoir! il est immortel ce *roi sans postérité!*

Et vous, qui n'avez pas foi en ses sublimes destinées, qui le poursuivez encore de vos impuissantes clameurs, dites-nous enfin par quel moyen nouveau vous espérez la renverser de ce trône, dont le seul contact a déjà brisé plus d'un bras de fer! Les armes dont vous menacez la Papauté sont-elles donc d'une autre trempe que celles qui se sont émoussées tant de fois, et il faut bien l'avouer, entre des mains plus habiles et plus vigoureuses que les vôtres? Nous le savons, laissant à part la force brutale, c'est dans les régions de l'intelligence que vous venez aujourd'hui placer le levier à l'aide duquel vous comptez l'ébranler et l'abattre; mais votre point d'appui est plus glissant que vous ne pensez. Quelles que soient l'étendue de votre esprit et la profondeur de vos conceptions, il ne vous sera pas donné de prévaloir contre la vérité; on n'est fort que quand on est dans le vrai. Que peut-elle craindre de la puissance de votre raison, celle qui a reçu d'en haut la mission d'éclairer et d'enseigner le monde? Ce genre d'agression n'a rien qui puisse l'effrayer, car il n'est certes pas nouveau pour elle. Regardez plutôt derrière vous et contemplez le sort qui vous attend! Elle a vaincu et terrassé bien d'autres athlètes, qui ne vous le cédaient ni en vigueur, ni en présomption; et pour rappeler tous ses triomphes en ce sens, il faudrait redire tous ses combats dans la sphère de la pensée, énumérer toutes ses victoires sur le mensonge et la chair, et exhumer des catacombes de l'histoire les noms tristement fameux de tous ces hérésiarques dont la rébellion lui a valu tout autant de trophées.

Ce sont là des faits patents, que la mauvaise foi ne peut nier, dont l'ignorance ne saurait se prévaloir, et devant lesquels pourtant ne reculent pas les nombreux adversaires de la Papauté. Ce n'est point que, confiants en leurs propres forces, ils espèrent être plus heureux que leurs devanciers; loin de là, la plupart, nous le croyons, sentent leur propre insuffisance, et d'autant plus vivement qu'ils affectent plus de dé-

dain ; mais il est une puissance irrésistible qui les pousse dans cette funeste voie : c'est la logique de l'erreur, tout aussi impérieuse que celle de la vérité. Placés qu'ils sont, volontairement ou par le malheur de leur naissance, en dehors des conditions de la véritable société religieuse, il faut, de deux choses l'une, ou qu'ils légitiment leur rébellion en niant l'autorité à laquelle ils refusent de se soumettre, ou qu'ils abjurent leur passé, qu'ils renoncent à leurs égarements, et qu'ils s'inclinent aussi devant le pontife du Dieu vivant, à ces paroles solennelles : « Baisse la tête, fier Sicambre, brûle ce que tu as adoré, et adore ce que tu as brûlé. » Malheureusement l'orgueil ne se rend pas, l'orgueil, qui triompha aux pieds de l'Eternel même des sublimes intelligences qui environnaient son trône, ne tarde pas à séduire et à entraîner la faible raison de l'homme. Sous peine de se renier elle-même, celle-ci ne peut se laisser convaincre de contradiction flagrante ; dès lors, elle attaquera nécessairement l'autorité qui la condamne, et condamnera la croyance qu'elle ne veut se résoudre à professer. C'est ainsi que l'incrédule et l'hérétique sont amenés à combattre, même sans aucun espoir de succès, la religion du Christ.

Or, la Papauté étant l'âme et la personnification même de cette religion sainte, naturellement cette institution se présente à eux comme le but principal sur lequel doivent porter tous leurs coups. En effet, la Papauté, c'est la pierre fondamentale de l'œuvre de Jésus, c'est le principe vital et l'incarnation vivante du catholicisme, c'est le centre d'unité qui rassemble les intelligences par la foi aux mêmes dogmes, et qui rallie les volontés par la soumission à la hiérarchie des pouvoirs qu'elle a constitués. Tout le secret de la force indestructible du catholicisme est dans cette clef de voûte de l'édifice religieux ; qu'on l'arrache, et bientôt les décombres couvriront le sol.

L'hérésie le sait aussi bien que nous : une cruelle expérience ne lui a que trop appris ce qu'il reste de foi dans une société religieuse livrée au principe dissolvant de l'arbitraire ; voilà

pourquoi, dans ses luttes incessantes contre le catholicisme, elle dirige constamment, avec une animosité qu'il est impossible de méconnaître, toutes ses attaques contre l'institution même de la Papauté. Aussi, depuis le jour où Luther vomissait contre l'*Antechrist romain* les flots de son écumante colère, jusqu'à ces derniers temps, le protestantisme n'a rien omis pour achever l'œuvre qu'avait laissée imparfaite son premier apôtre; et il faut avouer qu'il a fait preuve à cet égard d'une persévérance et d'une fécondité dignes d'une meilleure cause. S'il fallait rappeler les seuls titres des livres de toute dimension que la Papauté a vu surgir contre elle pendant le cours de ces trois siècles, la mémoire la plus prodigieuse succomberait à la tâche. Nous n'entendons point sans doute ranger dans ce nombre ces myriades de pamphlets dans lesquels le fanatisme de l'orgueil et la grossièreté du langage le disputent à l'impudeur et à l'ignorance de leurs écrivains; de telles œuvres n'étaient pas faites pour supporter l'éclat du jour, aussi sont-elles bientôt retombées dans la boue d'où elles étaient sorties. Nous ne voulons parler ici que de ces livres qu'un honnête homme peut lire sans rougir. Le nombre en est immense, disons-nous, et il en devait être ainsi. Remarquons toutefois que les hommes les plus instruits, qui font époque dans les fastes du protestantisme, professaient pour cette institution d'autres sentiments que ceux du vulgaire de nos jours, son souvenir excitait en eux plus de regrets que de répugnances, et il ne faut pas une grande pénétration d'esprit pour apercevoir au fond de leurs pensées plus d'éloges que de blâme.

Cependant, malgré cette surabondance dont nous parlons sans nous en plaindre, il semble que la mesure n'était point encore comblée, puisque le hasard vient de jeter naguère entre les mains de celui qui écrit ces lignes, un nouvel ouvrage dans ce genre, mais plus étonnant que bien d'autres, par l'assurance et le ton inspiré de l'auteur, par la singularité de son argumentation et la véhémence avec laquelle il prétend terrasser ses adversaires. Ce livre est intitulé : *Appel à la con-*

science de tous les catholiques...., par M. Bost, ministre du Saint Evangile. Un semblable titre le recommandait trop à notre attention pour ne pas le lire avec empressement; car un appel à la conscience des catholiques est toujours chose sérieuse pour eux, et, il faut en convenir, M. Bost, en s'annonçant ainsi, leur a rendu une justice dont nous lui savons gré. Nous espérions toutefois, sous des auspices aussi flatteurs, retrouver dans cet ouvrage l'esprit de conciliation, de paix et de charité, que semblait indiquer l'idée première de l'auteur. Malheureusement nous nous étions trompés, et nous le disons avec un vif regret, ce livre respire d'un bout à l'autre les sentiments les plus hostiles à notre égard, son titre est la seule chose que nous puissions avouer, et l'unique pensée bienveillante qu'il soit possible d'y recueillir. Il ne nous appartient pas de réfuter toutes les erreurs dont il abonde; ce soin est réservé à d'autres. Nous ne voulons ici que présenter quelques considérations générales sur l'ensemble de ce petit ouvrage, et répondre en particulier à certaines assertions que renferme son *avant-propos*. Plus une attaque est vive, plus la défense doit être énergique; aussi à une agression violente opposerons-nous une réponse sévère. Mais nous ne descendrons pas, certes, jusqu'à l'injure, cette ressource dernière des causes perdues: la nôtre est trop belle pour avoir recours à un semblable moyen. Au reste, l'injure ne dégrade que l'intelligence qui la conçoit, ne nuit qu'à l'homme qui la profère, et ne souille que la bouche d'où elle émane: laissons à d'autres cet humiliant aveu de leur impuissance. Dieu nous est témoin de l'amour et du tendre intérêt que nous portons à nos frères séparés; ce ne sera donc pas nous qui viendrons jeter des paroles d'aigreur ou de persifflage à ceux que nous voudrions, au prix de tout notre sang, rappeler à la vérité. Malheureusement la question dont il s'agit nous ramènera plus d'une fois sur leur terrain, mais nous les conjurons de se regarder entièrement comme hors de cause. Ce n'est pas à eux, mais bien à M. Bost que nous avons affaire; qu'ils soient juges entre nous et le provocateur qui s'est fait spontanément

leur mandataire officieux, et qu'ils fassent hommage à la vérité, quelque part qu'elle se rencontre.

Il est certains esprits malades qui ont un vrai besoin d'écrire. La composition d'un livre est pour eux, comme un excrétoire à l'humeur sombre et maligne dont ils sont travaillés. C'est là un remède comme un autre; et qui aurait le droit de s'en plaindre? Tant pis pour la curiosité imbécile qui aspire le superflu qu'exhale un écrivain atrabilaire. Quiconque lira l'*Appel* de M. Bost, n'aura pas à redouter de semblables impressions; car son livre n'est qu'un chant de victoire, un hymne de triomphe sur la chute prochaine de la Papauté. Ce n'est pas qu'il renferme une seule idée nouvelle, une seule démonstration qui n'ait été pulvérisée cent fois; mais l'homme est ainsi fait, qu'il espère facilement ce qu'il souhaite avec ardeur. Au reste, M. Bost s'est si bien pénétré de son sujet, il a combattu avec tant d'ardeur, il est si content de lui-même, qu'il y aurait, ce nous semble, une espèce de cruauté à l'arracher à cette béatitude, si ses provocations superbes ne dépassaient toute mesure. Que l'on parcoure donc ce livre du même œil que son auteur, et on y verra, mises à nu, toutes les prétentions de cette Rome chrétienne, véritable héritière des violences et des spoliations de Rome païenne; on la verra cette Papauté, *qui ne vivait depuis* 1800 *ans*[1] que sur une fausse interprétation de ce fameux texte : Tu es Pierre... etc., atteinte et convaincue de mensonge et d'iniquité! Mais le prestige dont elle nous a environnés jusqu'à ce jour, se dissipera-t-il? Les ténèbres accumulées par le temps, acceptées par le savoir et la vertu, vont-elles enfin disparaître devant l'astre qui se lève? Si vous partagez toutes les espérances de M. Bost, n'en doutez pas. — Quant à nous, qui savons que la Papauté serait un peu moins vieille dans le monde, si jamais elle eût dû succomber sous le poids d'un livre, qu'il nous soit permis de croire que sa dernière heure est loin de sonner encore. Si elle devait périr ainsi, n'eût-elle pas succombé dès

[1] Appel, pag. 29.

le XVIe siècle, sous les coups que lui portèrent, avec une rage toujours croissante, les chefs de la Réforme? Et, en admettant qu'elle eût échappé comme par miracle à ces rudes attaques, comment du moins aurait-elle pu tenir devant les splendeurs du XVIIe siècle? Comment les ombres qu'elle projette, dites-vous, sur la véritable foi, n'auraient-elles pas été dissipées par l'éclat de ce grand siècle illuminé aussi de la science protestante, et rempli par les longues et savantes controverses entre les deux communions que représentaient Bossuet et Leibnitz? Vous le savez, monsieur, il y en eut une, à cette époque, qui cria merci, et ce n'est pas la nôtre! Au XVIIIe siècle, le protestantisme, en pleine dissolution, cessa d'être scientifiquement redoutable; mais il n'en écrivit pas moins, et ses livres traduits en faits par des armées de philosophes et d'athées, agitèrent horriblement la barque de Pierre. Jésus semblait sommeiller, pourtant il ne dormait pas: et quand l'heure fut venue, la main qui avait soutenu l'apôtre sur les flots sut confondre les audacieux projets des persécuteurs de son Eglise. Ils veulent anéantir la Papauté: eh bien! ses soutiens seront ses propres ennemis. Les enfants schismatiques du Nord viendront la défendre, et tandis que les infidèles s'égorgeront entre eux, la Papauté, à la honte éternelle de ses détracteurs, se reformera sur leurs derrières.

Vous le voyez donc: malgré d'incroyables efforts, le protestantisme n'a pu, jusqu'à ce jour, planter son drapeau sur les ruines de notre antique croyance. Or, ce qui a été impossible au savoir et à toute l'érudition des plus beaux génies de la réforme, à toutes les violences de ses auxiliaires, un homme obscur, inconnu, sans antécédents, l'accomplirait-il aujourd'hui? Cet homme en a la conviction intime; il doute si peu de lui-même qu'il semble se lever, moins pour combattre que pour proclamer son triomphe. Aussi, ne lui faut-il qu'un chétif opuscule de cent pages, pour balayer devant lui ces pyramides colossales élevées par la science des siècles catholiques; et ne trouvant dans les travaux immenses de tant de milliers de saints et de savants aucun obstacle digne de lui, il porte

la cognée a la racine de l'arbre, en insultant à la crédule simplicité de ceux qui se reposent, depuis tant d'années, à l'ombre de ses rameaux. Rien ne l'arrête dans sa marche présomptueuse : poussant sur sa route, et sans aucune commisération, catholiques et protestants, il frappe à droite ou à gauche, selon les convenances de son système favori. Tantôt il menace les uns de leur *déroute* prochaine et du terrible *jugement qui approche;* tantôt il fait un crime aux autres d'avoir conservé, jusque dans leurs livres symboliques, *quelques retentissements du papisme*, et de s'être trompés dans l'une des questions les plus vitales de leur croyance. Pour lui, la victoire est si peu douteuse que, comme un autre Gollath sorti de ses rangs, il vient jeter un solennel défi *au Pape, aux évêques, aux docteurs et à tous les membres de la communion romaine.* Sa confiance est si grande qu'il ne craint pas de leur dire que, « sur le sujet « qui l'occupe, il n'y avait encore aucun ouvrage qui eût « amené la pleine évidence qu'il a en vue [1], » et qu'il croit l'avoir traité « avec cette rigueur de démonstration qui ne « permet plus de réplique, même à l'adversaire [2]. » Emporté de plus en plus par l'enthousiasme que lui inspire la perfection de son œuvre, et à genoux devant la grandeur et la puissance de son génie, il déclare que « bien sûrement personne « ne pourra répondre rien d'important à ses thèses, que le « silence complet et réellement catholique qu'on va garder à « leur sujet dans toute notre communion... va achever de « le prouver [3]. » Aussi, nous somme-t-il de poser les armes, sous peine de *violer notre conscience*, et si, après avoir lu son livre, nous persistions dans l'erreur, « ce ne serait, dit-il, que par l'effet de penchants « coupables et de motifs impurs [4]. »

En vérité, cette jactance puérile, ces menaces et cette suspicion plus odieuse encore, soulèvent dans l'âme un indicible sentiment de pitié. On se prend d'un profond dégoût pour les écarts d'une intelligence qui ne s'aperçoit pas même de l'in-

[1] Appel, pag. 13. — [2] Ibid., p. 14. — [3] Ibid., p. 105. — [4] Ibid., p. 57.

convenance révoltante de son langage, et, en face d'un tel adversaire, on se rappelle malgré soi l'histoire de ces peuples enfants qui, pour mettre en fuite leurs ennemis, no savent qu'offrir à leurs regards l'image des fantômes et des monstres les plus affreux. Il y a dans le livre do M. Bost un mépris si complet des attentions et des égards qui sont dus à ceux qu'il se propose d'éclairer, que, pour en donner une juste idée à nos lecteurs, il faudrait le citer presque tout entier. Du reste, ce genre renouvelé du XVIe siècle, le met à couvert du reproche d'avoir cherché à nous enlacer et à nous séduire par les charmes de son éloquence, et les grâces de sa diction. Son style, cependant fort pittoresque, n'est pas dépourvu de tout intérêt; il abonde surtout en figures; malheureusement la qualification de la plupart d'entre elles ne se retrouve pas dans le lexique à notre usage. Les apostrophes les plus burlesques, les railleries et les non-sens flanqués par des raisonnements qui provoquent un rire inextinguible, en rehaussent encore le mérite. M. Bost possède au plus haut degré l'art des contrastes, et il n'est pas rare de le voir marier avec bonheur les inspirations les plus sublimes à des pensées aussi ingénues que celle-ci : *C'est ce que j'ai dit qu'il m'avait dit* [1]. Le style de M. Bost, quoique peu entraînant pour les catholiques, a donc aussi son mérite particulier; nous ne le lui contestons pas, et nous dirions même qu'il a atteint la perfection du genre qu'il a choisi, si nous n'y retrouvions des fautes aussi graves que nombreuses contre la langue. Vous savez sans doute le grec et le latin, monsieur, mais, en retour, vous paraissez peu familier avec le français. Cette langue est essentiellement polie, et, sous votre plume, elle semble ne plus être dans les conditions naturelles de son existence. Vous faut-il des preuves? En voici : Il n'est pas français d'outrager, par cela seul qu'on professe des croyances opposées, des hommes qui vous sont totalement inconnus; il n'est pas français de refuser, même à ses adversaires, les qualifications d'usage dans la société; il

[1] Appel, p. 98.

est encore moins français, lorsqu'on descend dans l'arène de la controverse, de vouloir y élever comme un tribunal sans appel, du haut du quel on somme *l'accusé* de répondre ou de se taire. S'il en est ainsi, pourquoi donc, lorsqu'il s'agit du Pape et des catholiques, votre voix s'enfle-t-elle toute bouffie de colère et d'arrogance? Pourquoi ne diriez-vous pas M. l'abbé N., au lieu de *l'abbé, cet abbé?* Est-ce que vous songiez à vos grandeurs futures, lorsque vous avez écrit ces mots : *Moi et M. de Baudry* [1] ? Assurément cela n'est pas français, monsieur le ministre; et si vous en disconvenez, que madame votre épouse soit juge entre vous et nous?

Mais c'est nous entretenir trop longtemps de semblables bagatelles : après tout, ce ne sont là que des défauts de forme. Vous avez repoussé dans votre controverse ce que vous appelez si spirituellement *le bon ton du genre*, et, malgré cela, « personne, assurez-vous, n'a encore osé dire que votre écrit fût méprisable pour la forme. [2] » Nous ne serons pas plus impoli que tout autre, monsieur, et dès lors nous passerons directement à la nature des reproches que vous adressez à chacun des personnages auxquels vous jetez nommément votre défi.

Le plus constant comme le plus redoutable des adversaires de l'hérésie, fut toujours le chef suprême de la chrétienté, car c'est l'enclume sur laquelle vient infailliblement se briser le marteau de l'erreur. L'hérétique ne vaincra jamais, mais il récriminera toujours; c'est la loi qu'il s'est faite, et dont il subit les absurdes conséquences. Aussi, dès les premiers mots de son *avant-propos*, l'auteur de l'*Appel* fait un crime à l'illustre pontife qui occupe aujourd'hui le Saint-Siége, d'avoir débuté *dans son aveuglement, par une bulle contre la propagation de l'Ecriture sainte*. Ne parlons pas d'aveuglement; une pareille accusation ne peut convenir à celui qui ne sait voir le soleil en plein midi, qui ignore ou feint d'ignorer jusqu'aux actes et aux croyances les plus vulgaires du catholicisme. Mais où est la bulle dont il s'agit? Pourquoi ne point la citer? La

[1] Appel, p. 95. — [2] Ibid., p. 9.

raison en est simple ; c'est qu'elle n'existe pas, ou qu'elle parle un autre langage que celui qu'on lui prête. Cela est si vrai, que nous défions tous les écrivains protestants de jamais nous citer une bulle qui ait défendu d'une manière générale la lecture et la propagation des saints livres parmi nous : soutenir le contraire est une calomnie à l'usage des ennemis de Rome, c'est traduire son ignorance en une odieuse effronterie, et s'imposer avec une révoltante audace à ceux qui ont la simplicité de croire les gens sur parole. L'autorité ecclésiastique, nous n'en disconvenons pas, prend les plus graves précautions afin que rien ne vienne à corrompre ou à altérer la parole de Dieu ; lui en ferez-vous un crime ? Elle veut des Bibles traduites et non travesties, elle s'élève avec force contre cet immonde trafic à l'aide duquel on inonde les continents et les îles de cargaisons bibliques. Est-ce là ce que vous appelez défendre la *propagation de l'Ecriture sainte ?* Vous vous trompez, monsieur ; c'est défendre la propagation de l'erreur, et rien de plus. Au reste, sachez que nous apprécions la sainte Ecriture autant et plus que vous : pour nous comme pour vous, elle renferme ce que nous devons croire et pratiquer ; mais pour l'entendre, nous substituons sagement au sens privé de chacun l'autorité de l'Eglise enseignante : voilà toute la différence. Les sarcasmes de M. Bost contre le texte latin nous touchent peu ; nous avouerons ingénument avec lui que le latin est une langue rebelle qu'il n'y a pas moyen de protestantiser ; mais enfin il est trop généreux pour vouloir nous ravir notre plus ancien titre de famille, et ne sait-il pas que si nous le conservons avec amour, ce n'est que comme un acte de naissance dont tout enfant légitime et bien né ne se départit jamais, tant vieux soit-il ?

Cette première accusation n'est que ridicule ; en voici une autre dont la nature est plus grave. L'auteur de l'*Appel* s'élève avec indignation contre cette cérémonie qui fait asseoir le Pape, au jour de son couronnement, sur l'autel pour y recevoir ce que l'on appelle *l'adoration*. Cette idée, à laquelle il revient à différentes reprises, lui fait tant de mal, que, pour

rendre toute l'horreur qu'il en éprouve, il en a gravé la représentation dans une vignette placée en tête de son livre. Enfin, pour que personne ne pût douter de ses intentions, dans sa dernière lettre à M. de Baudry, il commente ce symbole en termes que la pudeur et la religion nous font même un devoir d'oublier. Puisse l'erreur involontaire de cet infortuné excuser un jour devant les scrutateurs des consciences, les cyniques apostrophes qu'il lance avec un effrayant délire contre l'auguste et vertueux pontife que l'Europe tout entière révère unanimement. Toutefois écartons cet indigne langage, et hâtons-nous de répondre à l'accusation.

Nous adorons le Pape, dites-vous ; mais quel est le sens que vous attachez à la teneur équivoque de ces mots? Pensez-vous, comme nous le croyons et l'affirmons nous-mêmes, que cette antique cérémonie n'est qu'un acte par lequel nous témoignons de notre souverain respect et de notre profonde vénération envers celui que nous tenons pour le vicaire de Jésus-Christ et le représentant de Dieu sur la terre ? S'il en est ainsi, qu'avez-vous à nous reprocher ? Prouvez que nos croyances sont fausses, mais n'insultez pas aux sentiments qui en découlent. Tant que notre erreur ne sera pas démontrée, nous croirons accomplir un devoir légitime, et notre conscience n'aura rien à répondre à votre inutile *Appel. Il s'assied sur l'autel*, direz-vous encore. Et que vous importe à vous, ministre protestant ? Un autel, pour vous, n'est qu'une table à boire et à manger, sur laquelle, quand vous n'y êtes pas, peuvent jouer les animaux domestiques. La sainteté et la dignité d'un autel sont des idées bannies à perpétuité de votre croyance, témoins ceux que vos pères ont souillés et détruits en si grand nombre.

Si, par impossible, tel n'était pas le sens que vous attachez à ce mot d'*adoration*, faudrait-il admettre une autre hypothèse qui nous répugne ? Et serions-nous accusés de rendre au Pape un culte d'adoration proprement dite, ou, en d'autres termes, les honneurs divins? Cette calomnie n'est pas nouvelle ; mais nous pensions qu'au temps présent il n'y avait qu'un seul homme, au front d'airain, qui pût écrire de telles choses. Cet

homme, que nous ne voulons ni ne daignons nommer, n'est point l'adversaire auquel nous répondons ; les confondre, ce serait dégrader l'un et trop honorer l'autre. Comment, en effet, trouver un homme assez effronté pour mentir à la face du genre humain? Et, quand cet impudent ose formuler une semblable accusation, ne lui semble-t-il pas voir toutes nos générations catholiques qui ont peuplé le globe, se dresser un instant sur leurs tombes, et lui lancer d'une voix unanime ce foudroyant anathème : « Vous êtes un imposteur ! » Que ceux donc de nos frères séparés qui seraient tentés de croire à une aussi coupable allégation, interrogent les plus simples des catholiques, qu'ils lisent nos livres même élémentaires d'instruction religieuse, qu'ils consultent dans toutes les langues anciennes l'étymologie et la signification du terme *adoration*, et ils verront, à moins qu'ils ne veuillent mieux connaître que nous-mêmes l'esprit du catholicisme, que nous n'adorons pas plus le Pape, qu'un enfant n'adore son père lorsqu'il vient lui offrir l'hommage de son respect par un signe extérieur quelconque. Cette calomnie a quelque chose de trop vil pour que nous puissions en croire M. Bost coupable. Malheureusement, l'ignoble caricature placée à l'entrée de son livre ne révélera pourtant que trop cette pensée, et nous en sommes fâchés pour lui. Qu'il ait la Papauté en horreur, nous le savons ; mais qu'il aime le mensonge pour le mensonge, c'est ce qu'il est impossible d'admettre. Nous croyons donc qu'il n'a point compris, ou qu'il n'a pas songé à l'importance de cette grossière allégorie. Il n'a pas vu que c'était là une grave injure jetée à la face des catholiques ; or, il le sait, toute injure est le produit d'une profonde stupidité de cœur dans celui qui en a conçu la pensée. D'ailleurs, si la piété bizarre de quelques âmes perdues du protestantisme demandait un tel aliment, pourquoi profaner le texte sacré? N'aurait-il pas mieux valu écrire au bas de cette conception grotesque, les touchantes paroles que Luther adressa, en les quittant, aux princes et aux docteurs de Smalkade : *Deus impleat vos odio Papæ!* Au reste, M. Bost sait mieux que personne que de pareilles turpitudes demeurent à la

charge de leur inventeur. Elles ne déprécient qu'une cause, et ce n'est pas la nôtre. Encore quelques œuvres dans ce goût, et les protestants sincères, dont le nombre est immense, à défaut de raison pour réprouver l'hérésie, trouveront que les vils moyens qu'on emploie pour les y retenir, suffisent amplement.

Rien n'est dangereux comme les conseils de la passion, et, pour avoir voulu les suivre, l'adversaire que nous combattons est tombé dans d'incroyables errements. Quand une fois l'homme a sacrifié les lumières de son intelligence et la droiture de son cœur à un système favori, le vrai et le faux ne deviennent pour lui que des idées variables, et qu'il transforme selon les besoins du moment. Vous le verrez tour à tour affirmer ce qui n'est pas et nier l'évidence des faits, à l'aide des plus étranges raisonnements. C'est ainsi que, si vous demandez à M. Bost la raison de ses attaques contre la Papauté, deux mots lui suffiront pour l'établir ; « *Un simple chrétien*, vous dira-t-il, *se devant à tous les hommes, en cette qualité je me trouve établi sur le Pape et sur son Eglise...*[1] » Telle est l'admirable logique qui étaye son droit ! Des hauteurs de cette position si rationnellement conquise, il aperçoit, il est vrai, la qualité de prince temporel du pontife, *à laquelle il devrait du respect*, si elle était réelle. Malheureusement, il n'en est point ainsi à ses yeux, et pour asseoir sa conviction, voici toutes ses preuves : « *Je ne puis*, dit-il, *me figurer un pasteur avec l'épée*[2]. » Si la puissance d'imagination et la représentation idéale d'un objet quelconque dans l'esprit de M. Bost était le dernier terme de la vérité, ce motif, nous l'avouons, serait concluant. Si le cerveau de cet homme enserre nécessairement l'image de toutes les vérités possibles, si un fait est matériellement faux, par cela seul qu'il ne peut *se le figurer* vrai, il faut convenir qu'un tel homme est plus encore qu'un Pape infaillible, car il est introuvable. Toutefois, nous aimons à ne voir dans ces paroles de M. Bost qu'une spirituelle facétie,

[1] Appel, p. 6. — [2] Ibid.

écrite à la hâte et sous l'influence de diverses préoccupations; car, s'il n'en était pas ainsi, nous le disons franchement, pour répondre à son *Appel*, la Faculté de Théologie aurait à céder le pas à celle de Médecine. Quoi qu'il en soit, cette supposition légitime ne saurait détruire l'obligation que nous nous sommes imposée, et nous devons une réponse à cette asseriton.

Vous ne pouvez vous figurer un pasteur avec l'épée, dites-vous. Vous prenez sans doute ici l'épée pour le symbole du pouvoir, et vous entendez que l'autorité souveraine résidant avec tous ses attributs constitutifs dans les mains d'un pasteur, du chef des pasteurs et d'une église, est une anomalie qu'il est impossible d'admettre. Si tel n'est pas le sens de vos paroles, elles en sont totalement dépourvues, monsieur, parce que le Pape ne porte pas plus l'épée que vous. Or, pourquoi la puissance souveraine, même avec le terrible droit de la guerre, serait-elle incompatible avec les devoirs qui imposent des fonctions spirituelles et la surveillance religieuse d'un culte dont on est le chef? C'est ce qu'il vous reste encore à établir, et quand vous daignerez entreprendre ce travail, la raison, l'expérience, l'histoire ancienne et moderne se dresseront devant vous comme les inexorables témoins de la fausseté de votre allégation. — Il y a plus de rapports que vous ne pensez entre deux puissances. Si nous réduisons leur nature à sa plus simple expression, on peut affirmer qu'elles ne sont l'une et l'autre que l'application d'une même idée, celle de la justice, à deux ordres de choses différentes; car tout pouvoir légitime n'est que le règne de la justice par les lois. Dès lors, pour être ministre d'un culte quelconque, en serait-on moins propre au maniement des affaires publiques? Ouvrez l'histoire, et dites-nous qui a donné, à l'époque du moyen âge, la constitution politique de l'Occident, si ce n'est le clergé! A qui les royaumes de France, d'Espagne et d'Angleterre ont-ils dû leur organisation sociale? Aux évêques et aux moines. Bien mieux; n'est-ce pas le génie de la Papauté qui, planant alors sur toutes les ruines, même sur celles de l'intelligence, a créé l'Europe, établi les lois qui l'ont régie pendant des siècles,

posé les limites des empires, arrêté les usurpations, protégé le droit public et consolidé ces dogmes sociaux, aux quels les peuples ne touchent que la veille de leur mort? A ne partir même que du xve siècle, les hommes d'Etat les plus profonds et les politiques les plus habiles ne sont-ils pas des prêtres[1]? Si vous ne pouvez *vous figurer* l'épée avec la crosse, rayez donc avec tous ces faits, rayez encore de l'histoire toutes ces principautés ecclésiastiques de l'Allemagne, que Machiavel lui-même admirait et regrettait. Le despotisme de ces petits tyranneaux n'avait-il pas donné lieu à cet adage si connu encore dans ces contrées : *Il fait bon vivre sous la crosse?* Mais quoi! le ministre d'un culte avec l'épée est chose impossible! Eh! n'a-t-on pas vu des milliers de sectaires, parents, amis, alliés des protestants, ou protestants eux-mêmes, présider à leur troupeau dans les temples, comme sur les champs de bataille? N'ont-ils pas inondé de sang toute l'Allemagne? Si vos grands réformateurs ne la portaient pas, du moins, ce qui est la même chose, ils en disposaient à volonté, et l'atroce Zwingle, dont la devise était : l'*Evangile veut du sang*[2], ne périt-il pas l'épée au poing?

Déchirons cependant, si vous le voulez, toutes les feuilles de l'histoire qui vous contredisent, cela suffira-t-il pour laisser passer votre assertion? Nullement, monsieur, et il est à craindre qu'elle ne vous brouille avec l'Europe. Vous ne pouvez *vous figurer* le pouvoir temporel du Pape, parce qu'il est ministre et chef d'un culte, pourquoi donc ne demanderiez-vous point aux puissances européennes, et même à la Confédération helvétique, qui reçoivent ses envoyés, ou en accréditent

[1] Nous reconnaîtrons la fausseté de cette assertion, quand on nous aura montré dans les annales de la diplomatie des trois derniers siècles, des hommes politiques d'un génie plus élevé, ou d'un esprit plus étendu et plus fécond que ceux qui sont sortis des rangs du sacerdoce catholique. Qu'il nous suffise de citer les noms des cardinaux, Cusa Polus, Morton, Mendoza, Ximénès, Carvajal, Gattinara, d'Espinosa, Granvelle, d'Amboise, de Lorraine, Morone, Commendon, d'Ossa, Bentivoglio, Richelieu, Mazarin, François de Noailles, d'Estrées, de Bernis, et enfin l'illustre Consalvi, dont Napoléon disait : *C'est là un homme comme j'en cherche.*

[2] Erasm, ad fratres inter Germ., t. IX.

auprès de lui, la raison de leur conduite? Selon vous, le chef d'une religion, et par conséquent le pasteur des pasteurs, ne peut *figurer* à la tête des affaires publiques; que n'arrachez-vous donc le sceptre au roi de Prusse, à la reine d'Angleterre et à l'empereur de Russie! Ceux-là portent-ils l'épée? Et quelle épée longue et large! Cependant, ils sont, de par la loi, pontifes et chefs suprêmes, chacun du culte religieux auquel il appartient. Voyez donc combien de Papes en Europe avec l'épée! et vous la refuseriez à celui de Rome! Il y a évidemment mauvais vouloir en ceci; vous l'accordez sans répugnance même à une femme, à une papesse, et vous voudriez l'arracher des mains d'un vieillard inoffensif qui la tient par droit de succession depuis dix siècles! C'est trop, monsieur le ministre, et maintenant nous comprenons à merveille que cet article de votre croyance n'est point de droit naturel, divin ou humain, mais bien, comme vous le dites, de droit imaginaire : toujours parce que vous ne pouvez *vous le figurer*.

Nous serions cependant injuste envers notre adversaire, si nous ne faisions remarquer à nos lecteurs que son assertion n'est point posée d'une manière absolue. En homme habile, il s'est préparé un échappatoire pour le cas où on le forcerait *à se figurer un pasteur avec l'épée*. Je n'ai affaire, vous répondra-t-il alors, avec le Pape qu'*en sa qualité d'ecclésiastique*. Vous voulez dire qu'en sa qualité de chef de la hiérarchie sacerdotale et de pontife suprême de l'Eglise catholique? car il faut toujours vous commenter pour vous comprendre.—C'est donc à ce titre que vous venez aujourd'hui lui demander avec une singulière outre-cuidance, les preuves d'une mission consignée en caractères ineffaçables dans l'histoire et les croyances de dix-huit siècles? Ah! monsieur, lisez ce grand livre; vous y trouverez la réponse à toutes vos questions et la lumière à tous vos doutes. Mais si vous tenez à vous mettre en campagne contre la Papauté romaine, regardez derrière vous, et voyez quel champ libre, quel immense avantage vous laissez à vos adversaires. Le protestantisme, comme nous le disions tout à l'heure, compte aussi plus d'un Pape; que répondrez-vous à ceux qui viendront vous demander à leur tour les

preuves de l'autorité spirituelle et l'origine de la suprématie religieuse de ces souverains apostoliques ? N'est-il pas évident que, tandis qu'on vous résistera en face, vous serez complétement battu sur vos derrières ? Et, à la honte de votre défaite, viendra se joindre encore le soupçon de couardise qui se rattache naturellement à vos attaques violentes contre le plus faible et le plus débile des quatre grands Papes de l'Europe. « Nierez-vous la papauté protestante et schismatique ? Mais c'est de l'histoire moderne ou contemporaine ; » cependant, ne pas la nier, c'est l'admettre ; et l'admettre, c'est vous suicider. Il ne vous resterait donc qu'à l'expliquer ; mais de quelle valeur pourraient être vos commentaires devant des faits patents qui sont devenus la base de la constitution politique et religieuse de certains peuples ? N'est-il pas manifeste, par exemple, que cette jeune reine que l'on dit d'un abord si prévenant et d'un sourire si gracieux, est investie d'un pouvoir de suprématie en matière de foi et de discipline ? Elle compte, il est vrai, bien des rebelles à son autorité religieuse, et le nombre s'en accroît tous les jours ; mais enfin la rébellion ne détruit point le droit, et ce droit elle le possède. N'est-il point consigné dans la fameuse constitution des trente-neuf articles, et n'avait-il pas été proclamé déjà par ce décret du parlement qui reconnut Henri VIII et ses successeurs à perpétuité, comme *protecteurs et chefs suprêmes de l'Eglise d'Angleterre.*

Il est aussi de par le monde, une autre dynastie dont les souverains, depuis 1539 jusqu'à 1817, ont changé cinq fois de drapeau religieux. Mais de toutes leurs évolutions, la plus remarquable est, sans contredit, la dernière. On vit alors un prince, plus hardi et plus puissant que tous les successeurs de saint Pierre, se constituer le chef suprême d'une église de sa création : église qualifiée du titre d'*évangélique*, sans doute par cela seul que sa composition fut absolument la même que celle d'un festin dont parle l' vangile, où l'amphitrion fait entrer bon gré mal gré les borgnes, les boiteux et tous les récalcitrants les plus obstinés. Nous pourrions encore citer le nom d'un grand empereur, qui jouit de la plénitude des pou-

voirs de la papauté schismatique. Son droit n'est pas une usurpation, et, pour le constater légalement, il n'a qu'à extraire de ses archives ecclésiastiques le décret par lequel un de ses aïeux fut déclaré, en 1717, *chef suprême de l'Eglise russe*. Mais à quoi bon vous rappeler tout cela ? Ces faits sont notoires, tout le monde les connaît, et il n'est pas permis de les oublier lorsqu'on se livre aux plus violentes attaques contre l'autorité du pontife romain[1]. Quand une religion s'en va chaque jour s'affaissant sous le poids de ses ridicules, convient-il à ses prédicants de blasphémer avec fureur ce qu'ils ne peuvent ou ne veulent point comprendre ?

Ici se présente une observation que nous adresse M. Bost. Il a compris lui-même toute l'indécence de son langage à l'égard de l'auguste pontife qu'il outrage, et pour en atténuer l'effet, il établit, dès les premières lignes de son *Appel*, une distinction entre l'individu, à l'honneur duquel il se résigne à quelques mots d'éloge, et le personnage qu'il représente. Il faudrait être de bonne composition pour ne pas sentir tout ce qu'il y a de dérisoire dans cet hypocrite détour. Cependant nous voulons bien nous contenter de cette espèce de justification, et, puisqu'elle suffit à notre adversaire, il ne peut trouver mauvais que nous en fassions usage pour notre propre compte.

Nous n'avons point l'honneur de vous connaître, monsieur, et malgré la multiplicité de vos ouvrages, c'est votre *Appel* seul qui nous a révélé votre existence. Néanmoins, nous n'hésitons pas à croire que vous ne jouissiez, comme homme privé,

[1] Nous aimons à croire que personne, ici, ne voudra se méprendre sur la nature de notre pensée. On nous prêterait des intentions perfides, en supposant que nous voulons porter atteinte aux droits légitimes de l'autorité royale. Nous professons, au contraire, un respect sans bornes pour le pouvoir souverain; car nous sommes *catholique* dans toute la force du terme, et, qui plus est, un de ces catholiques arriérés qui croient fermement que toute puissance vient de Dieu. Dans les princes dont il s'agit, nous révérons la souveraineté du pouvoir, la majesté du trône et l'éminence de leurs qualités personnelles ; mais nous leur dénions toute autorité spirituelle sur leurs sujets : ce que nous constatons, c'est le ridicule des lois qui le leur confèrent et des actes qui en découlent. Quand les hérétiques nous reprochent de conserver un Pape, il n'est que trop juste de leur rappeler l'histoire ecclésiastique de la réforme.

de la plus intègre et de la plus honorable réputation. Bon citoyen, excellent mari, père dévoué, ami sincère, vous possédez incontestablement toutes les qualités qui, en tout pays, signalent l'homme de bien. C'est là, sans arrière-pensée, notre persuasion intime. Mais en vous, monsieur, il y a deux choses bien distinctes, l'individu et le ministre du Saint Evangile; l'individu que nous honorons et respectons, et le ministre qui vient de jeter à la face de notre *école impure et abrutissante*[1] un livre dans lequel, foulant aux pieds les lois de la décence et de l'urbanité, il semble se faire un jeu de ce qu'il y a de plus noble et de plus sacré au cœur de l'homme. Apôtre étrange, qui descend dans l'arène armé d'un glaive à double tranchant, le mensonge et l'injure, et dont la plume laisse couler à plein bord le fiel que recèle son âme! Dites-nous, ministre de paix et de charité, comment vous avez osé ramasser avec une joie délirante les infâmes calomnies que trois siècles de haine ont vomies contre la Papauté! N'avez-vous pas frémi à l'idée des outrages que vous jetiez brutalement au vénérable vieillard que la catholicité salue du nom de Père? Votre main n'a-t-elle pas tremblé, lorsqu'elle traçait ces lignes saturées d'opprobre et de colère? L'ombre de ce roi d'Israël dont le bras fut desséché quand il voulut l'étendre sur le prophète du Seigneur, ne vous a-t-elle point apparu menaçante? Etes-vous donc descendu si bas, que vous ne compreniez plus les devoirs de la bienséance même la plus vulgaire, envers celui à la voix duquel cent quarante millions d'hommes se prosternent avec amour et vénération? Les flots de votre orgueil sont-ils montés si haut que vous ne voyiez plus dans le catholicisme qu'une *école impure et abrutissante?* Pasteur des peuples, est-ce ainsi que vous prêchez la vertu? Est-ce par le mépris de tous les liens sociaux et des sentiments les plus élevés que vous apprenez aux hommes à s'aimer les uns les autres? Et vous vous dites ministre du Saint Evangile! allez! votre Evangile nous fait horreur : c'est celui de l'orgueil, du mensonge et de la cupidité... Et n'allez

[1] Appel, p. 88.

pas nous dire que les faits justifient votre langage! Ces faits, vous les supposez et ne les prouvez pas! Groupés avec un art perfide dans votre septième lettre, ils forment l'ignoble marche-pied du haut duquel vous lancez sur nous vos anathèmes. Mais où sont vos preuves? Dans quelles sources avez-vous puisé? Vous ne les citez pas. Dans les écrivains catholiques, direz-vous; vous ne les avez jamais lus, et vous donnez ce nom à des incrédules, ou à des hommes dont les passions brûlantes auront toujours un affreux besoin de guerroyer contre le catholicisme! Pourquoi donc n'avez-vous pas pesé, en homme judicieux, la moralité des témoins sur la foi desquels vous prononcez? Et pourquoi surtout n'en avez-vous pas compté le nombre, puisque vos coupables assertions sont repoussées au moins par dix contre un? Avez-vous éclairé du flambeau de la critique ce dédale d'opinions contradictoires? Non, non, vous n'avez rien fait de semblable, et pourtant vous ne craignez pas d'affirmer, avec la plus révoltante assurance, des faits non-seulement contredits, mais démontrés absurdes, faux ou exagérés par un grand nombre d'écrivains que ni vous ni les vôtres n'avez jamais réfutés! L'histoire, pour vous, serait-elle donc aussi imaginaire que votre propre croyance?

Tel est, M. Bost, le jugement que portera de votre *Appel* tout homme de bonne foi. Mais vous concevez très-bien qu'en exprimant ainsi avec franchise les justes sentiments qu'il nous inspire, nous n'avons en vue, comme vous en avez agi à l'égard de la Papauté, que le rôle outrageant du ministre, et nullement la personne de l'individu. C'est votre justification, ce sera aussi la nôtre.

Enfin, après le Pape viennent les évêques et les docteurs, même dans les litanies protestantes; et voici l'archevêque de Toulouse, les abbés de Baudry et Guyon traduits sur la sellette pour avoir repoussé l'honneur d'entrer en lice avec le ministre génevois. Nous n'avons pas à nous mêler à ces débats particuliers, nous ne sommes ici le champion de qui que soit; mais nous devons dire à M. Bost que c'est à tort qu'il s'afflige ou qu'il triomphe du silence de ce vénérable prélat, qui n'a

pas même accusé réception d'une lettre renfermant six thèses *sur la vanité des prétentions de Rome.* L'archevêque ne vous devait aucune réponse, monsieur : vos thèses lui ont été adressées mal à propos; car elles ne prouvent rien contre sa croyance et n'appellent aucune discussion de sa part. Cela vous étonne-t-il ? Daignez-nous entendre.

Toute discussion est nulle, et par conséquent impossible, tant que les adversaires ne partent pas d'un principe commun. Les assertions que vous cherchez à établir dans votre lettre au prélat, reposent, il est vrai, sur l'Ecriture, mais interprétée selon les lumières de votre propre raison. Or, ce point de départ n'est pas admis par votre antagoniste. Pour l'atteindre et le saisir, vous auriez dû reculer les bornes dans lesquelles vous vous êtes circonscrit, et démontrer avant tout que l'Ecriture interprétée par le jugement individuel est le *criterium* de la vérité religieuse. Ne l'ayant pas fait, la question est mal posée, votre lettre devient une fusillade sans projectiles, et l'adversaire que vous croyez réduit au néant, n'a pas même été touché. Il est clair, en effet, que la base de votre argumentation étant réputée fausse, vos conséquences les plus légitimes sont de nulle valeur, et vos preuves, qui ne sont telles qu'à vos yeux, n'excitent que la compassion dans l'esprit de ceux auxquels vous vous adressez. Voilà comment il se fait, monsieur, que l'archevêque de Toulouse et les catholiques n'ont vu dans cette lettre que *la vanité de vos prétentions*, au lieu de celles de Rome que vous leur annonciez avec tant d'emphase. Dès lors, le prélat ne devait aucune réponse à une agression sans fondement réel, et qui laissait intact le principe sur lequel repose sa croyance. Mais allons plus loin, et poussons la complaisance envers M. Bost jusqu'aux dernières limites possibles. Lors même que vous viendriez à bout d'établir votre droit à l'interprétation privée, votre triomphe en serait-il plus certain ? Nullement : car alors ce droit sera sans doute aussi le droit commun et par conséquent le nôtre. Or, si en vertu de ce principe, dont vous ne pourriez sans extravagance vous réserver exclusivement le monopole, nous voyons la Papauté là où vous n'apercevez que l'*Antechrist*,

qu'aurez-vous à nous dire? Si les lumières de mon entendement sont la règle et les bornes de ma foi, qu'ai-je besoin de vos élucubrations dogmatiques? Croyez alors tout ce que vous voudrez, mais ne faites pas de la propagande religieuse. Le mutisme en controverse est le rôle qui vous convient, et le seul qui découle logiquement de votre *principe sacré du jugement individuel.*

Les démêlés de M. Bost avec MM. Guyon et de Baudry ne nous regardent nullement. Ce dernier ecclésiastique surtout ne nous est connu que par la réputation de piété et de savoir dont il jouit, et nous ne sommes point surpris si l'esprit de paix et de charité qui l'anime repousse le contact de l'aigreur et de la malveillance sous quelque nom qu'elles se présentent. Ce qui nous étonne davantage, ce sont les reproches amers qu'on leur adresse. Eh quoi! vous les accusez de pusillanimité! vous leur reprochez de ne pas relever le gant que vous jetez avec tant de dédain! Ignorez-vous donc qu'au nombre des motifs qui justifient la position qu'ils ont prise à votre égard, il en est un que vous leur fournissez vous-même en toutes lettres? « Si vous croyez, dites-vous, devoir faire de la polé-« mique avec nous, veuillez répondre à mes thèses; *si vous* « *voulez faire mieux*, allez tout droit à la piété..... personne « ne vous demandera davantage [1].» On peut donc faire mieux que de vous répondre, c'est vous qui l'assurez; mais alors que signifient vos plaintes? Vous soutenez ailleurs, il est vrai, « qu'il est toujours mal de refuser un défi [2] »; mais entre deux principes contradictoires, la sagesse ne conseille-t-elle pas au lecteur de s'en tenir au dernier, que l'on peut toujours regarder comme une rétractation? Telle a été la conduite de ceux dont vous incriminez le silence. Et si ce choix n'est pas de votre goût, pourquoi ne nous avez-vous point indiqué par une note au bas de la page, quel était celui auquel vous teniez, du *principe oui* ou du *principe non?* Nous comprenons toutefois qu'en les adoptant l'un et l'autre en toute sincérité, vous mettiez tout le monde à l'aise, ceux qui répondent

[1] Appel, p. 108. — [2] Ibid., p. 9.

comme ceux qui ne répondent pas, et vous vous donniez ainsi le droit d'accuser et de justifier, de condamner et de faire grâce. Oh! quel bon livre que le vôtre!

Arrivé au point où nous en sommes, notre tâche serait remplie si, dans les dernières pages de son *avant-propos*, M. Bost n'avait soulevé quelques difficultés dont la solution nous a paru essentiellement contraire à la vérité historique. Avant de mettre la dernière main à son œuvre, M. Bost a lu un petit ouvrage de M. l'abbé Magnin, intitulé : la *Papauté*, qu'il devait considérer comme une réponse anticipée à son *Appel*. Néanmoins les assertions de cet écrivain, ses preuves, ses déductions logiques lui ont semblé si creuses et si sonores, qu'il a cru entendre *le chant du cygne*. Il faut avouer qu'une pareille réfutation a le double mérite de ne point compromettre son auteur et de fermer la bouche à l'adversaire le plus décidé. Tel devait être cependant l'unique suffrage réservé au livre de M. Magnin, s'il n'eût renfermé quelques extraits qui ont provoqué l'indignation du ministre génevois. Cet homme si délicat, si pudique dans tout ce qui tient à la moralité des Papes, n'a pu sans frémir prêter l'oreille aux aveux de Luther ; cet homme qui a soulevé la fange de tous les vices pour déclarer que *les Papes ont été souvent au-dessous du forçat des galères*[1], se scandalise au récit des écarts honteux que l'histoire impute à la jeunesse de Calvin! Ces citations pourtant, contre lesquelles il se récrie, n'ont point été dictées par un esprit de malveillance, elles faisaient partie intégrante du sujet, et entraient comme preuves de la vérité qu'il s'agissait d'établir. M. Magnin avait à démontrer que la sainteté du ministre n'est pas une condition essentielle du ministère, et que la réforme elle-même ne professait pas sur ce point une autre doctrine que l'Eglise catholique ; il n'était donc que trop juste de citer à cet égard les paroles et les actes de ses premiers apôtres. C'est pour n'avoir pas voulu comprendre cette déduction bien simple, que M. Bost s'est entièrement fourvoyé dans sa malencontreuse réponse. L'hon-

[1] Appel, p. 103.

neur compromis de ses patrons lui tenait à cœur sans doute; mais il n'osait s'arrêter sur ce terrain brûlant ; alors, « heu-« reux d'en avoir déjà fini avec un pareil adversaire [1] », il lui jette, en fuyant, quelques paroles de justification qui accusent le trouble et l'angoisse dont son âme était agitée.

D'abord, c'est une récrimination. La page 108 de votre livre, dit-il à M. Magnin, *mérite pleinement l'épithète de déshonnête* [2]. C'est vrai, et nous en convenons de grand cœur. Oui, monsieur le ministre, elle est déshonnête, cette page, plus que déshonnête, car elle va jusqu'à l'infamie! et sous ces paroles immondes, ne vous semble-t-il pas voir le ricanement infernal d'un démon qui insulte, en se jouant, au Ciel et à la terre? Oui encore, il y a là, nous le reconnaissons, *un sévère jugement de Dieu*, de ce Dieu qui punit l'orgueil par l'ignominie, et qui *a livré à lui-même* l'homme impur qui ose avouer de telles turpitudes! Mais cette page, ces paroles, de qui sont-elles? quel en est l'auteur? et sur qui doivent retomber le mépris et l'indignation qu'elles soulèvent? L'auteur! n'est-ce pas Luther? Ces extraits ne lui appartiennent-ils pas corps et âme? Ces propos abominables, n'est-ce pas sa bouche qui les a proférés, sa main qui les a tracés, et cette page est-elle autre chose qu'une page de Luther transportée dans le livre de M. Magnin? C'est donc sur lui et non sur l'écrivain qui les rappelle avec une profonde amertume, que sont tombés cet abandon et ce *sévère jugement de Dieu* que vous apercevez avec raison sous de telles infamies. Voilà le sens raisonnable que nous *prêtons* à vos paroles, monsieur, car dans votre bouche, elles semblent en avoir un autre qui ne vous est guère plus

[1] Appel, p. 19. — [2] Cette page renferme les citations suivantes: « Je brûle, « disait Luther, de mille feux dans une chair indomptée; je me sens poussé « vers les femmes avec une rage qui va presque à la folie. Moi, qui devrais « être fervent en esprit, je ne le suis qu'en impureté. » Après ce passage, vient cette prière, *où l'indécence et l'impiété le disputent à la gourmandise et à la luxure :* « O Dieu! par votre bonté, pourvoyez-nous d'habits, « de chapeaux, de capotes et de manteaux; de veaux bien gras, de cabris, « de bœufs, de moutons et de génisses; de beaucoup de femmes et de peu « d'enfants. Bien boire et bien manger, est le vrai moyen de ne point « s'ennuyer. »

favorable. Voudriez-vous dire que c'est M. Magnin qui *a été livré à lui-même* et abandonné de Dieu, lorsqu'il s'est décidé à extraire des œuvres de Luther la page 108 de son livre? Mais alors, que pensez-vous de celles qui précèdent? Un abandon subit suppose une assistance antérieure; ce n'est qu'à ce moment fatal qu'il *a été livré à lui-même*, c'est-à-dire à ses propres conceptions; donc jusque-là l'esprit de Dieu lui avait été en aide; jusqu'à cet instant où il a été *livré* aux ténèbres de sa propre intelligence, une lumière surnaturelle avait dirigé ses pas, et dès lors tout ce qui a été écrit sous l'influence de cette protection divine, est nécessairement empreint du sceau de la vérité. Cependant, si vous admettez cette conclusion, que deviennent vos doctrines sur la Papauté? et si vous ne l'admettez pas, quelle est la logique à votre usage? Soyons donc vrai, monsieur; celui qui *a été livré à lui-même*, c'est Luther d'abord; ensuite c'est vous, vous qui, pour le défendre, l'accablez sous le poids de cette défense même!... Une pareille réponse n'a pu être arrachée qu'à la surprise, passons donc à une autre, peut-être sera-t-elle moins malheureuse.

Bientôt M. Bost se ravise, et pour échapper à l'étreinte des faits, il prend le parti de se renfermer dans une dénégation. « En supposant même, ajoute-t-il, de pareilles turpitudes « aussi vraies qu'elles sont fausses, ce n'est jamais un acte « isolé, *un acte de fou*, qui peut établir le jugement du monde « sur l'ensemble de la vie d'un homme qui s'est fait connaître « aussi publiquement et aussi abondamment que Luther [1]. » Vous le voyez, il nie, mais avec une sage réserve. Comme l'enfant coupable qui redoute le châtiment, afin d'en atténuer la rigueur, il consent à reconnaître dans ces faits, s'il faut les admettre, *un acte de fou* qui ne saurait être la base d'un jugement éclairé et solide. C'est quelque chose sans doute que cette disposition à avouer que parfois Luther était *fou*, et quand il sera démontré à M. Bost que la vie tout entière de cet étrange réformateur a été souillée de semblables actes,

[1] Appel, p. 18.

nous ne doutons point qu'il ne devienne un de ses accusateurs les plus ardents et les plus intrépides. En attendant, il sait qu'une dénégation sans preuves est de nulle valeur, et voici les siennes : « Dans des cas pareils, dit-il, un auteur se prive « du droit d'être cru, parce que ses lecteurs sont, comme lui-« même, absolumen hors d'état de vérifier l'authen icité de « faits isolés et repoussants, qui contredisent tout ce qu'on « connaît d'ailleurs d'honorable sur l'homme qu'il s'agit de « juger [1]. » Comment se constate l'authenticité d'un fait historique ? En deux manières : par les monuments qui se rattachent à son existence, et par le témoignage des auteurs contemporains. Or, les turpitudes que reprochent à Luther M. Magnin et tous les auteurs catholiques, ne les avoue-t-il pas lui-même dans ses propres écrits ? Ne sont-elles pas consignées dans les œuvres de ses disciples, de ses émules et de ses historiens? Toujours on vous indique le livre, la page, l'édition; ne venez donc pas fermer les yeux à la clarté du soleil pour nous dire : Je ne vois rien. Lisez plutôt, et quand vous aurez prouvé que les sources dans lesquelles nous puisons ne méritent aucune confiance, alors vous nierez à bon droit. Tant que vous ne l'aurez pas fait, la certitude est acquise à nos accusations par l'aveu du coupable et la déposition des témoins. Au tribunal de la raison humaine, il n'en fallut jamais davantage pour établir la conviction la plus absolue.

Il est donc faux qu'on ne puisse *vérifier l'authenticité de ces faits repoussants*, comme il est faux encore qu'*ils contredisent tout ce qu'on connaît d'ailleurs d'honorable sur l'homme qu'il s'agit de juger*. Loin de contredire ce que nous savons de cet homme, les faits cités par M. Magnin ne donnent qu'un faible, mais bien juste aperçu des passions brûlantes qui firent le tourment de sa vie et le malheur de la société chrétienne. Avez-vous lu ses œuvres, ou tout au moins les passages que vous indiquent les écrivains catholiques, vous, monsieur, qui lui décernez les palmes de la gloire et presque l'auréole des saints? Nous ne le pensons pas, car nous avons besoin de croire à votre ignorance, plutôt qu'à une effronterie qui nous

[1] Appel, p. 18.

ferait rougir pour vous. Eh bien! quand nous vous disons que ce prince des apostats modernes fut un homme crapuleux, débauché, haineux jusqu'à la violence, superbe jusqu'au délire, sans conviction religieuse, sans charité et dépourvu du sentiment chrétien, n'est-ce pas dans ses propres écrits que nous retrouvons la preuve accablante de nos assertions, confirmées d'ailleurs par le témoignage de ses émules dans l'apostolat de la révolte? Nous vous ferons grâce des citations qui se trouvent partout; car ce n'est pas un livre, mais une réponse que nous vous devons. Ecoutez seulement ces paroles épouvantables : « Je porte, dit-il, à l'univers entier, haine et « hostilité. Eh bien! puisque je suis entré dans cette voie « (sa séparation de l'Eglise catholique), il faut que je dise « que cela est bien. Je ne puis croire ce que j'enseigne; mais « d'autres m'en croient intimement convaincu. Si j'étais plus « jeune, je ne prêcherais pas du tout, et je choisirais une « autre profession. Ah! si j'eusse prévu que mon entreprise « dût me mener si loin, j'aurais certainement mis un frein « à ma bouche. Combien d'hommes, me dis-je en soupirant, « n'as-tu pas séduits par ta doctrine? Tu es la cause de tous « ces troubles; cette pensée ne me quitte pas un instant. Oui, « je souhaiterais n'avoir jamais commencé cette affaire... mais « puisque je l'ai entreprise, il faut bien que je la soutienne « comme une chose juste [1]. » Ce n'était point en secret, mais publiquement, et en face de ses disciples rebelles, qu'il faisait parade de son incrédulité : « Si vous persistez, leur écrivait-il, « dans ces mesures de vos délibérations communes, je rétrac- « terai tout ce que j'ai écrit ou dit, et vous abandonnerai. « Rappelez-vous ce que je vous dis [2]. » S'il ne croyait point à ses propres doctrines, ce n'était pas cependant par défaut de confiance en lui-même. « Fort de mon savoir, écrivait-il à « Henri VIII, il n'est ni empereur, ni roi, ni diable à qui je « voulusse céder; non, pas même à l'univers entier [3]. » Rien n'est connu comme son tempérament d'énergumène contre

[1] *Supplément aux écrits de Luther*, imprimés à Mayence, en 1827, p. 9.— [2] Resp. ad maledict. regis ang.— [3] Op., t. VII, f. 276; edit. Villemb.

ceux qui osaient le contredire : alors la fureur dont il était agité se reflétait dans la barbarie de son langage. En voulez-vous un exemple sur mille ? « Les Zwingliens, dit-il, sont en-« satanisés, sursatanisés, persatanisés ; leur langue remue au « gré de Satan, est infusée, perfusée et transfusée dans son ve-« nin infernal [1]. » A cette colère qui s'exhalait périodiquement en injures et en bouffonneries, il joignait encore une atroce cruauté. On le voit s'applaudir des violences et du sang que font verser ses prédications séditieuses [2], permettre le massacre des ecclésiastiques [3], autoriser les princes de l'Allemagne à exterminer tous les rebelles qui avaient refusé d'entendre sa voix [4], et ordonner enfin qu'on tue le Pape *comme une bête féroce*, ainsi que les rois et les empereurs qui le défendent [5]. Ses disciples mêmes avouent qu'ils n'étaient pas mieux traités : « Je croyais que le mariage l'aurait adouci, disait naïvement Erasme, en regrettant de se voir, dans sa vieillesse, condamné à combattre contre une bête farouche, contre un sanglier furieux [6]. »

Il serait bien inutile de rappeler ici l'impie absurdité de ces dogmes qu'il éditait chaque année, après les avoir revus, corrigés et augmentés. De telles conceptions n'étaient point nées viables, et, pour ces sortes de mort, il n'est pas de résurrection possible. Mais si les doctrines de ce réformateur, mélange hideux d'inconséquences et d'orgueil, sont tombées dans un profond oubli, il nous reste, pour éterniser la honte qui s'attache à son nom, les monuments infâmes de son immoralité. Dieu nous garde d'offenser nos lecteurs par le spectacle d'une lubricité dégoûtante ! Qu'il nous suffise donc de dire que, sous ce rapport, le cœur de cet homme fut un cloaque [7]. Le cynisme de ses sentiments et de sa conduite n'était-il pas devenu proverbial dans toute l'Allemagne ? et ne savons-nous pas que cet adage, *vivre à la luthérienne*, n'était que la traduction populaire des mots *orgie* et *crapule* [8] ? Lors même

[1] L'église de Zurich, contre la confession de Luther, p. 61. — [2] De serv. arb., f. 431 et seq. — [3] Sleidan, liv. 5e. — [4] Ibid. f. 77. — [5] Thèses publiées en 1540 et 1545, qui se trouvent dans le t. 1er de ses œuvres, et dont parle Sleidan, lib. XVI, p. 261. — [6] Bossuet, Hist. des var., liv. II, p. 98. — [7] Voyez sa vie par Audin, Paris, 1839. — [8] Ben Morghenstern, de Eccl., p. 221.

que l'on oserait nier l'authenticité de ses *Tisch-Beden*, un des livres les plus honteux qui soient sortis de la main des hommes, on ne contestera pas du moins l'infamie du sermon sur le mariage qu'il prononça en 1522, à Wittemberg, et qu'on lit tout au long dans ses œuvres [1]. Si Bossuet ne nous en eût donné l'exemple, nous n'oserions citer les paroles obscènes qui pourtant furent entendues par des milliers de chrétiens : « Si elles (les femmes) sont opiniâtres, il est à propos que leurs « maris leur disent : Si vous ne voulez pas, une autre le vou- « dra ; si la maîtresse ne veut pas, que la servante approche. » C'est ainsi que, du haut de la chaire apostolique, ce monstre faisait couler la fange impure de ses brutales passions ; ainsi il développait dans toute sa turpitude la conséquence de son système des *inévitables nécessités* qu'il reconnaissait dans l'union des deux sexes.

En est-ce assez, M. le ministre, pour vous montrer que les faits cités par M. Magnin *ne contredisent pas tout ce qu'on connaît sur l'homme qu'il s'agit de juger?* Pourquoi donc nous accusez-vous *de calomnier vos grands réformateurs?* Nous ne calomnions personne, monsieur ; nous fûmes toujours les victimes, mais jamais les artisans de la calomnie. Eh ! il est des hommes dont le front est chargé de trop de crimes pour qu'il y ait place encore à la diffamation ! Nous parlons de vos réformateurs comme en parle l'histoire ; et nous ne citons que leurs ignobles aveux. Est-ce notre faute si jamais la honte ne leur monta au front ? Et faudra-t-il que nous aussi, entonnions un hymne de triomphe en l'honneur de ces débauchés qui, par leurs paroles et leurs exemples, prêchèrent le mépris des lois qu'ils avaient foulées aux pieds, débutèrent dans leur nouvel apostolat par la violation sacrilége de leurs vœux, et renversèrent l'autel qui avait reçu leurs serments ? Dites-nous, ministre prétendu du Saint Evangile, le parjure du moins est-il un crime ? Ah ! vous le savez, malgré vos efforts, le moment approche où ils seront enfin mis au ban de l'humanité, ces ennemis domestiques de la société chrétienne, ces serpents qui

[1] Edit. de Iéna, t. v, f. 123.

déchirèrent avec fureur le sein qui les avait réchauffés ! En attendant le grand jour de la justice, qui commence à poindre, qu'on leur élève des statues tant qu'on voudra ; tout homme honnête, à quelque religion qu'il appartienne, passera devant ces idoles impures sans découvrir son front.

Après avoir jeté, comme en fuyant, cette malencontreuse justification de Luther, M. Bost ajoute qu'il en *dit autant de ce que M. Magnin avance au sujet de Calvin* [1]. Nos lecteurs penseront sans doute que c'est avouer en d'autres termes qu'il n'en dit rien ; mais en face d'un tel adversaire, qu'ils ne se pressent pas de conclure, et qu'ils écoutent plutôt ces honnêtes paroles : « Si Calvin, encore catholique, fut un homme « abominable, c'est ce que j'ignore, mais ce que nous savons, « c'est que ce fut un homme de Dieu quand il fut protes- « tant [2]. » Cette phrase signifirait-elle que Calvin fut un catholique assez abominable pour être encore un homme de Dieu quand il fut protestant ? Nous l'ignorons à notre tour ; mais ce que nous savons bien, c'est que c'est ainsi que l'eût entendue Bossuet lui-même, Bossuet qui dit textuellement *qu'on faisait d bons réformés de tous ces mauvais prêtres.* En tous cas, nous sommes innocent et nous nous lavons les mains d'une pareille injure envers nos frères séparés. Nous nous contenterons de dire à M. Bost : vous abandonnez donc la défense de Calvin encore catholique, vous prenez position sur un autre terrain, et vous rassemblez vos forces pour soutenir que, protestant, il fut un homme de Dieu. Nous affirmons le contraire, et en attendant vos preuves, voici les nôtres. Que les casuistes protestants décident si les œuvres que nous allons vous indiquer sont celles d'un homme de Dieu.

Il est un écrivain d'une autorité irréfragable, qui, dans un ouvrage publié il y a quatre ans, nous a fourni des documents précieux sur les faits et gestes du réformateur de Genève. Cet homme, par la nature même de son emploi, a fouillé et compulsé, pendant vingt ans, les archives de cette ville ; il a consacré exclusivement son existence à l'histoire de son propre

[1] Appel, p. 18. — [2] Ibid.

pays ; il a tenu entre ses mains toutes les pièces officielles, tous les actes authentiques qui ont rapport à l'avénement de la réforme dans Genève. Ce témoin inexorable de toutes les abominations de cette époque, a vécu, nous dit-il, *pendant vingt ans avec tous ceux qui en ont été les acteurs, il a lu leurs lettres ostensibles et secrètes, leurs discours en public et leurs conversations familières*. Cet écrivain protestant et génevois, vous l'avez deviné, c'est M. Galiffe. Or, le résultat de ses investigations consciencieuses a été un cri d'horreur contre l'effroyable tyrannie de celui qu'il ne craint pas d'appeler *un buveur de sang*. Dans ce livre, Calvin est jugé, et ce jugement restera. Comment en effet s'inscrire en faux contre le témoignage de celui qui vous dit : prenez et lisez, les pièces du procès sont là, elle est patente la vie de *cet homme de Dieu*, ce sont ses propres mains qui l'ont tracée, venez et voyez ! Non, la discussion n'est plus possible ; le masque qui couvrait encore aux yeux de quelques honnêtes gens *ce nom criminellement fameux*, doit enfin tomber, et il ne reste qu'à écouter l'historien génevois.

« La réformation, dit-il, avait été opérée avec sagesse et « modération en 1533, 1534 et 1535. Calvin renverse tout « ce qu'il y avait de bon et d'honorable pour l'humanité, et « établit le règne de l'intolérance la plus féroce, des super- « stitions les plus grossières et des dogmes les plus impies... « Qu'on l'admire comme un homme adroit et profond dans le « genre de tous ces petits tyranneaux qui ont subjugué des « républiques en tant de pays différents ; cela doit être permis « aux âmes faibles qui adorent le pouvoir partout où ils le « voient, sans se permettre d'examiner par quels moyens il a « été acquis : qu'on l'excuse d'avoir trompé les Génevois sur sa « propre ignorance et sur celle de son siècle ; qu'on rejette « sur la même cause les crimes qu'il commit et fit commettre, « tout cela est encore pardonnable ; mais qu'on veuille nous « lier pour jamais à son cadavre, et nous faire croupir avec lui « dans la mare infecte où il s'embourba et entraîna nos an- « cêtres avec lui, voilà ce qui est insensé, indigne d'un siècle « de lumières, et ce que l'ignorance la plus profonde peut « seule faire concevoir [1]. »

[1] Galiffe, Notices généalogiques, t. III, p. 21, Genève, 1836.

M. Galiffe n'est pas homme à soutenir une aussi grave accusation sans preuves, et les actes de cette intolérance *féroce* qu'il signale avec tant d'indignation, ne se présentent que trop nombreux sous sa plume. Après avoir déclaré que les Génevois étaient de véritables protestants avant d'avoir entendu Calvin, il montre ce superbe pasteur poursuivant d'une haine implacable, tous ceux qui ne se rangeaient pas servilement sous sa houlette. Ce sont les hommes les plus distingués dans Genève, qui tombent victimes de ses vengeances atroces, les uns sous la main du bourreau, les autres sous le poids d'une condamnation à l'exil. C'est Ami Perrin, François Favre, Jean Philippe, Jean Lullin, Pierre Vandel et ses frères, Benoît et Etienne Dadaz, le fils de Berthelier; ce sont enfin tant d'autres qu'il serait trop long de nommer [1]. Ce qui est certain, c'est que « les Génevois furent opprimés de la manière la plus infernale « par le parti de la terreur que Calvin avait organisé, et où « il faisait enrôler jusqu'à trois cents auxiliaires dans un seul « jour, tous dans la force de l'âge, tous armés, tous fanati- « ques ou brigands... Les filous, les escrocs, les faux mon- « noyeurs, les meurtriers, les espions, les empoisonneurs « n'avaient qu'à se dire prosélytes pour être reçus à bras ou- « verts. La femme qui fut employée à l'infâme accusation « contre le chanoine Hugonin d'Orsières, était une em- « poisonneuse et trafiquait de ses charmes, quand Claude « Bernard la prit à son service, parce qu'elle faisait la dé- « vote [2]. »

Ce despote cependant ne pouvait pas toujours répondre à l'opiniâtreté de ceux qui n'avaient point foi en sa mission par des sentences de mort ou d'exil; mais alors il savait trouver des compensations. Une de ses jouissances était de « jeter les hommes dans des cachots et de les faire conduire « de là au temple par des sbires, pour les forcer d'écouter des « sermons où leurs parents et amis, et eux-mêmes étaient « traités de pendards, de bélîtres, de balaufres et de chiens; « leurs femmes, filles et sœurs, de p....., l'empereur leur sou-

[1] Voyez la page 14. — [2] Ibid., p. 13.

« verain de vermine, leurs père et mère de suppôts de Satan « dévorés par les flammes éternelles. Toutes ces expressions « ne sont pas de ma fabrique, Dieu merci ! je les prends dans « l'élégant vocabulaire de Calvin, de M. Abel Poupin, de « M. Cop et d'autres énergumènes de ce temps-là [1]. »

Rien ne pouvait échapper à l'inquisition de ce redoutable apôtre, et « il faisait soigneusement enregistrer depuis des « années les moindres propos tenus contre lui ou contre sa « doctrine de la prédestination, avec laquelle il s'était telle- « ment identifié, qu'il était aussi dangereux de parler contre « ce dogme que contre lui. » Quand la mesure était comble, les coupables « étaient traînés dans les cachots, fouettés, ban- « nis, promenés par la ville en chemise et nu-pieds, une « torche à la main, pour expier ce qu'il lui plaisait d'appeler « des blasphèmes [2]. »

Il ne fallait pas même des crimes aussi graves pour encourir l'indignation de cet *homme de Dieu*, et ses volontés capricieuses étaient devenues le code pénal de ce peuple réduit au plus honteux esclavage. N'avait-il pas défendu « d'aller boire « de l'eau d'une fontaine à la montagne, qui avait la réputa- « tion de guérir de la fièvre, prétendant que c'était un fait « d'idolâtrie ? Il y a (dans les archives) des masses de dénon- « ciations et d'interrogatoires de gens punis pour s'être guéris « de cette manière [3]. »

Finissons-en avec ces effroyables vexations par un mot. Dans une ville peuplée comme l'était alors Genève, « les deux « années 1558 et 1559 virent éclore quatre cent quatorze pro- « cès criminels [4] ! ! ! » Qu'on juge du reste, et qu'on apprécie le zèle de ce prédicant du *libre examen !* Ne croyez pas cependant que sous la longue domination de cet *homme de Dieu*, selon le cœur de M. Bost, Genève fût devenue une ville sainte. Ce règne était celui de la terreur, et non du rigorisme chrétien; les grands crimes, les crimes véritablement sociaux ne tombaient point sous la vindicte des lois. Que parlons-nous de lois ? il n'y en avait pas d'autres que les caprices du tyran

[1] Galiffe, etc., p. 19. — [2] Ib., p. 545. — [3] Ib., p. 528. — [4] Ib., p. 543.

qui avait conquis cette malheureuse cité, et tandis qu'il réprimait avec une verge de fer tout ce qui tentait de s'opposer à ses violences, il corrompait le peuple pour l'opprimer davantage, il déchaînait les passions les plus viles et établissait légalement la licence au milieu de ce peuple qu'il venait réformer. A ceux qui se refuseraient à croire de telles abominations, « je leur montrerais, dit M. Galiffe, s'il le fallait, nos « registres couverts d'inscriptions d'enfants illégitimes ; je leur « ferais voir qu'on en exposait dans tous les coins de la ville et « de la campagne ; je leur découvrirais des procès hideux d'ob- « scénité, des testaments où les pères et mères accusent leurs « enfants, non pas d'erreurs seulement, mais de crimes ; des « transactions *par-devant notaire* entre des demoiselles et « leurs amants, qui leur donnaient, *en présence de leurs pa-* « *rents*, de quoi élever leurs bâtards ; des multitudes de ma- « riages forcés, où les délinquants étaient conduits de la « prison au temple ; des mères abandonnant leurs enfants à « l'hôpital, pendant qu'elles vivaient dans l'abondance avec « un second mari ; des liasses énormes de procès entre frères ; « des tas de dénonciations secrètes ; des hommes et des femmes « brûlés pour sortilége ; et tout cela, non point parmi ces « anciens Génevois que Calvin parlait de faire pendre par « douzaines, et qu'il faisait provisoirement jeter dans des « crottons, au pain et à l'eau, pour avoir dansé ou chanté, « mais parmi ceux qu'il avait élevés sous sa loi et nourris de « sa manne mystique [1]. » Il est évident que la religion prêchée par un tel homme, et soutenue par de semblables moyens, ne pouvait que répugner à toute âme droite et honnête. Aussi, ajoute le même auteur, « dès que le caractère et la doctrine « de Calvin furent dévoilés, le peuple n'eut plus pour lui « d'autre sentiment que celui de la haine la plus profonde et « la mieux méritée [2]. Sa doctrine y était si peu populaire, « que, à l'exception d'un moine défroqué, Jacques Bernard, « il ne se trouva pas un seul Génevois qui voulût être mi- « nistre dans tout le courant du XVIe siècle. On les forçait

[1] Galiffe, etc., p. 15.— [2] Ib., p. 12.

« d'aller entendre des sermons qui leur paraissaient absurdes « et impies ; les pénitents étaient mis au crotton, au pain et « à l'eau, et conduits à l'église entre deux sbires qui les ra- « menaient ensuite au cachot. C'est ainsi que le calvinisme « fut planté dans notre terrain, où il ne put produire que les « fruits les plus amers[1]. »

Après cela, il serait plus qu'inutile d'appeler encore l'attention de nos lecteurs sur les persécutions de Calvin contre Bolsec, Servet, Gentilis, Gallo, Blandrata et l'infortuné Gruet. Nous en avons assez entendu pour nous écrier avec l'historien génevois : « Oui, Calvin a calomnié et persécuté tant d'inno- « cents, que sa parole et la calomnie sont devenues pres- « que synonymes[2] ! » Mais peut-être n'en avons-nous pas assez vu pour apprécier encore tout ce que renfermait de noirceur et de cruauté l'âme de ce fourbe ; qu'il nous soit donc permis de retracer quelques circonstances moins connues de son infâme conduite envers le malheureux Servet.

« Le 27 octobre 1553, dit M. Galiffe, fut brûlé vif, *à petit* « *feu*, le malheureux Servet, après une captivité de plus de « dix semaines, qu'on s'étudia à rendre aussi horrible que « l'ingénieuse méchanceté de son persécuteur put le suggé- « rer[3]. » Il n'y a rien que de vrai dans ces paroles, et nos recherches nous l'ont démontré jusqu'à l'évidence. Les doctrines soutenues par Servet étaient la démolition de l'œuvre de Calvin ; de là sa haine et ses poursuites. Servet, quoique demeurant à Vienne en Dauphiné, s'était ouvert de ses projets à Calvin, il lui avait fait confidence de ses idées, et envoyé en présent son ouvrage intitulé *Restitutio Christianismi*, déjà imprimé clandestinement à Vienne. Le réformateur de Genève ne cessait de combattre avec violence le sectaire espagnol ; à son tour, celui-ci résistait avec opiniâtreté, et reprochait à Calvin les grossières et nombreuses bévues dont pullulaient ses principaux ouvrages, surtout celui de l'*Institution Chrétienne*. Calvin ne tint pas devant cet outrage : le contredire ainsi était un crime digne de mort ; dès cet

[1] Galiffe, etc., p. 403. — [2] Ib., p. 18. — [3] Ib., p. 444.

instant, celle de Servet fut résolue. Mais comment l'atteindre? Ses sbires ne pouvaient le saisir sur un territoire étranger, et il fallait, de deux choses l'une, ou l'attirer par un infâme guet-apens, ou descendre au vil rôle de délateur. Sans repousser définitivement ce premier moyen, Calvin choisit le second, et se faisant catholique-ultra, il dénonça le *Restitutio Christianismi* à l'archevêque de Lyon. Pendant que le gouverneur général du Dauphiné, averti par l'autorité ecclésiastique, faisait les plus sévères perquisitions pour trouver le coupable, la colère de Calvin était montée à son comble. Il ne pouvait plus la contenir, et dans sa fameuse lettre conservée à la Bibliothèque royale de Paris, il l'exhalait en ces termes: « Serve demande mon appui et ma protection; mais je me « garderai bien de lui en donner ma foi, car s'il venait ici, « pour peu que j'aie d'autorité, je ne l'en laisserais pas sortir « vivant[1]. » Pressé par la soif de la vengeance, il vint donc en aide aux recherches de l'autorité française, et par un lâche abus de confiance, Calvin envoya à Vienne les lettres qu'il avait reçues de Servet, avec l'ouvrage déjà cité, *Restitutio Christianismi*. Ces lettres étaient les originaux de quelques-unes de celles qui avaient été imprimées dans ce livre; la preuve fut convaincante, et le coupable bientôt reconnu et arrêté.

Ici l'histoire se tait, et ne nous dit point si ce ne fut pas par quelque machination infernale de Calvin, et dans des prévisions horribles, que Servet put se soustraire à la vigilance de ses gardes et s'enfuir aux lieux mêmes où l'attendait le tigre altéré de son sang. Toujours est-il qu'arrivé à Genève, la victime dévouée à la mort fut promptement reconnue et jetée dans les prisons de la ville. Calvin tenait enfin sa proie, et sa joie ne connaissait plus de bornes. Le procès s'instruisit en toute hâte, ce n'était qu'une forme. Trente-neuf articles d'accusation furent produits, l'un desquels lui reprochait d'avoir écrit dans son Ptolémée, *que c'était à tort et par van-*

[1] Sed nolo fidem meam interponere, nam si venerit, dummodo valeat mea auctoritas, vivum exire nunquam patiar.

terie que la Bible célèbre la fertilité de la terre de Chanaan, tandis qu'elle était inculte et stérile. Servet répondit à tout et refusa de se rétracter, tant qu'on ne lui aurait point prouvé que ses doctrines étaient fausses. Excédé cependant par les rigueurs de sa détention, par les cruautés qu'on lui faisait subir, en lui refusant ce qu'on accorde à tout criminel, même jusqu'à du linge, et plus encore, effrayé par l'approche du supplice, il fit plusieurs fois appel à la tolérance et à l'humanité des magistrats. Ses requêtes furent repoussées impitoyablement, et on ne différa la sentence de mort que pour laisser à Calvin, qui le visitait souvent dans son cachot, l'horrible jouissance de contempler à loisir l'épouvantable agonie de ce malheureux. Enfin elle fut prononcée et le jour du supplice arriva : il était temps, car à peine lui restait-il assez de vie pour souffrir. Traîné à l'aide d'une chaîne de fer, qui lui ceignait le corps, sur l'emplacement où s'élevait le bûcher, on l'attacha au fatal poteau par le moyen d'une grosse corde, dont les replis nombreux passés autour du cou, lui servaient de collier de force. Son livre lui fut attaché sur le fémur, et on plaça sur sa tête une couronne de matières combustibles saupoudrées de soufre. En vain supplia-t-il le bourreau de lui épargner les horreurs d'un long supplice, cette prière fut écartée, des ordres impitoyables s'y opposaient. Alors l'exécuteur des hautes-œuvres de l'apôtre de Genève alluma le feu, d'abord sous les yeux du patient, puis il l'étendit en cercle autour de lui. A cette vue, ce malheureux poussa des cris si effrayants que le peuple en fut frappé d'épouvante et de consternation : demandant au Ciel ce que lui refusaient les hommes auxquels il pouvait renvoyer le crime qu lui était imputé, *Miséricorde! miséricorde!* s'écriait-il, *Jésus, Fils de Dieu éternel, ayez pitié de moi!* Ne pouvant tenir à cet horrible spectacle, quelques hommes du peuple vinrent hâter la délivrance de cet infortuné, qui, depuis une demi-heure, avait déjà enduré mille morts, en rapprochant de lui les flammes qui devaient le consumer. Et comme si cet affreux supplice n'eût pas suffi pour éteindre dans l'âme atroce de

Calvin sa soif de vengeance, il chercha encore à calomnier et à avilir sa victime, en lui déniant tout sentiment religieux : il eut l'impudence de qualifier de stupidité brutale, et de comparer aux beuglements du taureau les trop justes cris que lui arrachait un raffinement inconnu de barbarie[1] !

« Après la mort de Servet, ajoute M. Galiffe[2], le Pape de « Genève chanta un cantique de triomphe, en publiant son « infâme livre sur la nécessité de brûler les hérétiques. Les « hérétiques! et presque toute l'Europe le nommait en- « core ainsi pendant qu'il faisait refuser du linge à Servet, et « pendant qu'il recommandait au bourreau de faire le feu pe- « tit et le supplice lent et cruel, suivant la sentence qu'il avait « dictée! Et au lieu d'ensevelir ces pages sanglantes et hon- « teuses de notre histoire dans un profond oubli, on ne se « contente pas de vouloir les excuser, on parle d'élever un « monument de notre reconnaissance au monstre qui nous a « humiliés et déshonorés à ce point[3] ! »

Nous n'ajouterons rien à ce sujet : maintenant nos lecteurs sont à même de se prononcer entre le *monstre* de M. Galiffe et l'*homme de Dieu* de M. Bost. Quant à nous, pour cal-

[1] In ejus morte apparuit belluina stupiditas, unde judicium facere liceret, nihil unquam serio in religionem ipsum egisse. Ex quo mors ei denuntiata est, nunc attonito similis hærere, nunc alta suspiria edere, nunc instar lymphatici ejulare quod postremum tandem sic invaluit, ut tantum, hispanico more, reboaret, *misericordia*, *misericordia*. — Voyez Calvini opusc. edit. Genevæ, 1597. — Tout ce récit est entièrement extrait des ouvrages que nous avons consultés sur cette question. On peut en vérifier l'authenticité en lisant les auteurs suivants : Histoire de Genève de Spon, Bérenger, Picot, Léti ; Essai sur l'histoire et sur les mœurs, par Voltaire, chap. 115; Histoire de la Réforme T. C., par Capefigue, t. II; Dictionnaire de la conversation, article biographique de Calvin, par le même; Biographie universelle, vie et pontificat de Léon X par W. Roseve, t. IV, p. 70-1.

[2] Notices généalogiques, t. III, p. 444.

[3] Les vœux de l'auteur génevois ont été exaucés. La religion du bon sens et la pudeur publique ont empêché un grand scandale. Dans le synode tenu à Genève en 1855, la proposition d'élever un monument à Calvin fut repoussée, tandis qu'on couronnait un discours prononcé en l'honneur de ses compagnons d'apostolat, et dans lequel son nom n'était pas même cité. Que pense M. Bost de l'ingratitude et de l'irrévérence de ses concitoyens envers cet *homme de Dieu*. Oh! quelle sagesse, messieurs, que de ne pas admettre l'*adoration* des saints! où en seriez-vous?

mer l'indignation que soulèvent dans notre âme de pareils attentats, nous éprouvons le besoin de nous réfugier dans cette pensée si profondément chrétienne de Bossuet : « Trem-« blons, dit-il, sous les terribles jugements de Dieu qui, pour « punir notre orgueil, a permis que de si grossiers emporte-« ments eussent une telle efficace de séduction et d'er-« reur [1]. »

Nous avons réfuté jusqu'ici, sans nous mettre en peine de ses ridicules bravades et de son idiome colérique, les assertions principales de l'*Avant-Propos* du livre de M. Bost. Il ne nous reste qu'un dernier devoir à remplir, devoir profondément pénible, et auquel nous ne nous résignons qu'avec un cœur brisé de regrets. Que nos lecteurs, dont nous allons offenser les pudiques oreilles, daignent nous pardonner la plus dégoûtante des citations; mais il leur importe de connaître l'homme qui fait *un appel* à leur conscience et de le contempler un instant sous le masque dont il se couvre. Ils apprécieront alors à leur juste valeur, et la violence de ses procédés, et la modération de notre langage. « Ce que nous savons encore, dit-il « à M. Magnin, c'est que si Dieu, au lieu de marquer au dos, « marquait au front toute la population de vos couvents et de « vos séminaires qui vit dans les péchés horribles que vous « imputez à la jeunesse de Calvin, nous verrions peut-être « surgir une armée et non un homme, portant cette marque [2]. » On ne répond pas à de telles obscénités. C'est la haine, la vengeance et la calomnie se donnant la main pour exhumer du puits de l'abîme la plus sale des pensées qui puisse monter au cœur d'un homme! Si de telles paroles étaient sorties de notre bouche, nous nous croirions flétri d'une souillure pire que celle qui fut infligée à Calvin par le bourreau de Noyon. Ministre déloyal, dans quel évangile puisez-vous vos inspirations? ou plutôt, quelles traditions ont donc laissées parmi vous les prêtres et les moines qui furent les pères de la foi protestante? Mais nos séminaires et nos couvents, les connaissez-vous? Avez-vous pénétré dans leur intérieur et étudié l'esprit

[1] Hist. des variations, liv. I. — [2] Appel, p. 19.

qui les anime? Ne vous suffit-il pas, à vous réformés, d'avoir versé jadis le sang de leurs habitants, signé leur exil, et de vous être enrichis de leurs dépouilles? L'opprobre du sacerdoce catholique importerait-il encore à l'existence et à l'accroissement de la glorieuse réforme? Ah! vous nous provoquez par les plus atroces injures! mais nous saurons nous abstenir; ainsi le veut la religion à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir, et nous lui obéirons avec amour. Aussi bien les provocations infamantes sont-elles du ressort de la conscience publique. Arrêtons-nous donc, et laissons à celui-là même avec lequel M. Bost était si *heureux d'en avoir déjà fini*, le soin d'apprécier ses doctrines, et de faire toucher au doigt l'extravagance de ses assertions. Que nos lecteurs cependant ne jugent pas de l'importance que nous accordons au travail de notre adversaire par la prolixité du nôtre. Si ce n'était la présomptueuse arrogance de son auteur, un tel écrit ne mériterait aucune réfutation, et nous l'aurions volontiers relégué parmi les chimères dont ne se paye pas le sens commun. Nous ne le croyons ni dangereux pour les catholiques, ni contagieux pour les protestants, malgré l'esprit de haine qu'il cherche à raviver autant qu'il est en lui. Les erreurs dont il abonde portent avec elles leur contre-poison; la cause qu'il soutient ne peut donc en retirer ni profit ni gloire. L'écrivain qui semble ignorer tout à la fois ce qu'il attaque comme ce qu'il défend, ne peut pas plus inspirer d'effroi à ses adversaires que d'orgueil à ses amis.

SUCILLON.

CHAPITRE Ier.

LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE ET LA PAPAUTÉ NIÉES PAR LA RÉFORME. PRÉTENTIONS ET INVECTIVES DE M. BOST.

—

Le chef de la réforme ne causa par ses premières luttes aucune alarme à l'Eglise; il combattit ses premiers combats à l'ombre de son autorité, et il n'attaqua dans le principe que des abus trop réels. Il protesta avant tout de son entière soumission au chef suprême de la chrétienté, et il cita, sans hésiter, ses contradicteurs à son tribunal, dont les droits furent sacrés pour lui, tant qu'il ne fut pas l'objet de ses rigueurs. Le monde entier sait le reste : lorsqu'il fallut reconnaître que, d'un seul bond, il avait laissé la limite bien loin derrière lui, ce soldat déserta son drapeau sans retour; le pouvoir qu'il avait invoqué

lui-même, il le signala comme une usurpation, et il nomma sa lâche défection *Réforme.*

Calvin fit faire un pas de plus à la révolution qui venait de déchirer le sein de l'Eglise : il ne l'abandonna pas seulement, il abolit encore sa hiérarchie, qui fait sa durée et sa force, et à la place, il proclama la seule autorité de l'Ecriture sainte. Livrer ainsi la parole divine à l'interprétation du simple fidèle, après avoir renversé le tribunal chargé de la lui enseigner, après avoir éteint le seul flambeau à la lueur duquel on puisse discerner son vrai sens, c'est convertir la lumière en ténèbres, à travers lesquelles on marche sans but, et l'on ne peut que s'égarer. La proclamer seule autorité religieuse sur la terre, c'est légitimer d'avance toutes les erreurs et tous les crimes qui trouveront dans elles une occasion ou un prétexte. Mais les hommes et les nations écoutent-ils, au jour de leur colère, la voix de la raison et de la vérité?

Les chefs de la réforme, qui n'y avaient pas pris garde, ne virent pas non plus que dans l'Ecriture même se trouvent les titres imprescriptibles de ce ministère qu'ils venaient de proscrire. Là sont consignés son établissement, son organisation, sa liaison intime et indissoluble avec les destinées de la religion. Le trouble et la confusion ont bien pu faire oublier quelque temps cette vérité; on a pu en détourner un instant l'attention, en se pressant de voiler le vide immense causé par ce qui venait d'être

aboli; mais tôt ou tard les passions se calment, les préoccupations cessent, les préjugés se dissipent, et l'éternelle vérité reparaît plus impérieuse que jamais.

Rien n'a mis dans un plus grand jour la source divine de la Papauté que les efforts tentés pour l'abolir. Elle est le couronnement et la plus haute expression du ministère catholique, et c'est aussi à ce titre qu'ont été dirigées contre elle les attaques les plus violentes. La détruire, c'est détruire le ministère entier; c'est, si l'on peut parler ainsi, couper la tête à l'Eglise. La réforme a demandé des armes contre la Papauté à l'Ecriture sainte, mais elle occupe, dans cette même Ecriture, une place trop large et trop éminente, pour qu'il soit facile de la méconnaître. Ce n'est pas sur un texte isolé qu'elle repose, sur la seule parole de quelque apôtre, ou sur le témoignage de quelque épître dont la canonicité soit douteuse; tout dans l'Evangile la prépare, la proclame ou la suppose : Jésus-Christ compare son Eglise ici à une bergerie [1]; là à une ville [2]; plus loin à un royaume [3]; ailleurs il recommande à ses apôtres de conserver l'unité [4]; de marquer tout à ce caractère, auguste symbole sur la terre de l'unité divine qui règne au plus haut des cieux. Il enseigne à ces mêmes apôtres comment doit se conduire celui

[1] Saint Jean, x, 16. — [2] Saint Matth., v, 11. — [3] Ibid., xiii, 24, 31, 33, etc. — [4] Saint Jean, xvii, 21, 22, 23.

d'entre eux qui est le premier, le plus grand [1], et nous verrons bientôt succéder à ses paroles et à ses images un langage encore plus clair et plus précis.

Aussi voyons-nous la Papauté se lever sur l'Eglise naissante, comme le soleil sur le monde aussitôt après la création. La longue série des actes par lesquels le Pontife de Rome intervient dans le gouvernement général de l'Eglise, remonte au temps même des apôtres, à une époque où le monde était encore rempli du son de leur voix. Saint Jean vivait encore sur la côte d'Asie, lorsque des dissensions éclatent dans l'église de Corinthe. Saint Clément, évêque de Rome, se pose devant le schisme, non en usurpateur timide, qui prépare d'une main tremblante et incertaine l'asservissement de la société chrétienne, mais comme un pontife chargé de la sollicitude des autres églises, et il a apaisé de sa voix puissante ces troubles naissants, et nul n'élève la voix pour réclamer contre une conduite dont la prudence la plus vulgaire pouvait saisir toute la portée; et l'apôtre bien-aimé se tait; il ne dénonce ni à son troupeau particulier d'Ephèse, ni à l'Eglise universelle, cette domination impie qui, si l'hérésie a raison, devait donner pendant des milliers de siècles un démenti formel à ces paroles du Sauveur : « Allez... voilà que « je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consom-

[1] Saint Matth., XXIII, 11; saint Luc, XXII, 24.

« mation des siècles [1]. » Quand un pouvoir peut fournir de telles preuvres, lorsqu'il a eu pour contemporains et pour témoins les apôtres mêmes du Sauveur, et qu'ils ont respecté ses actes ; lorsqu'il a reçu dès les premiers siècles l'hommage de tout ce que l'Eglise a jamais compté de plus saint, de plus courageux, de plus savant et de plus illustre, il peut, après dix-huit cents ans, subir sans trop s'émouvoir les attaques de quelques contradicteurs. On ne surprend pas ainsi pour des siècles la bonne foi de l'Eglise du Christ.

Telle est cependant l'institution à laquelle a déclaré la guerre M. A. Bost, ministre du Saint Evangile à Genève. « Déjà deux dissertations sur le pré- « tendu droit des Papes, et une lettre à l'archevêque « de Toulouse [2] » ont pu apprendre aux ennemis de la Papauté qu'ils ont en lui, sinon un aide puissant, du moins un combattant zélé. Les catholiques, tranquilles spectateurs, n'ont fait jusqu'ici aucune réponse à ses attaques, et cependant « leurs écrivains, « assure cet auteur, sont très-nombreux et assez zé- « lés à la réplique [3]. » Ont-ils cru, peut-être, que leur seul silence suffisait? car le silence est quelquefois un langage qui a bien aussi sa signification. Cette pensée est venue importuner un instant M. Bost, mais bientôt le sentiment de ses forces l'a rassuré.

[1] Dernier verset de l'Evangile de saint Matth.
[2] Appel, p. 13.— [3] Ibid., p. 6.

« Quand on ne répond rien, dit-il, à un défi pa-
« reil, on laisse croire qu'on a d'autres raisons pour
« se taire [1]. » Ce qui était de nature à le déconcerter, lui inspire donc, au contraire, une nouvelle confiance; et déjà tout glorieux de ses premiers succès et des premiers triomphes qu'il se décerne, « il re-
« vient une troisième fois à la charge sur le même
« sujet [2]. Il cite, comme de raison, les catholiques
« au tribunal de l'Ecriture, là où elle ne permet
« pas même de doute [3], et avec cette rigueur de dé-
« monstration qui ne permet plus de réplique, même
« à l'adversaire [4], il nous révèle enfin le vrai sens du
« passage : Tu es Pierre, etc. Toute l'erreur du long
« argument de Rome sur ce passage se réduit, nous
« assure-t-il, à ces trois propositions : » 1° Vous mettez dans le passage dont il s'agit plus qu'il ne dit: ou en d'autres termes, Pierre n'a rien eu de pareil au rang de prince des apôtres, ni au privilége d'ouvrir et de fermer le ciel aux hommes par un jugement décisif, émanant de lui-même.

« 2° Quelle que soit d'ailleurs l'étendue des pri-
« viléges qu'il pourrait avoir reçus, et lors même que
« nous en ferions un prince ou un dépositaire du
« pouvoir divin, ces priviléges quelconques de saint
« Pierre rentrent tous dans l'un des trois cas suivants:

« *a)* Ou ils n'admettent aucun successeur, — et
« alors ils ne regardent plus personne en rien;

[1] Appel, p. 6. — [2] Ibid. — [3] Ibid., p. 31. — [4] Ibid., p. 14.

« *b)* Ou ils sont communs à saint Pierre avec les « autres apôtres, — et alors il nous faut au moins « douze Papes.

« *c)* Ou ils indiquent un successeur dans chaque « fidèle ; — et alors nous avons autant de Papes que « de fidèles ; de sorte qu'en dernière analyse, si j'ai « bien raisonné, nous aurions : — point de Pape, — douze Papes, — ou toute l'Eglise Pape.

« 3° Enfin, pour combler la mesure des singularités que présente cette question, croiriez-vous, « monsieur, que j'ai trouvé quelque chose de plus « fort encore? C'est que, en supposant même qu'il « dût y avoir un successeur unique aux priviléges « qu'on supposerait pareillement avoir été accordés « à Pierre seul, — même dans ce cas, ce n'est pas « aux évêques de Rome qu'appartiendrait cette succession, vu que le séjour principal de saint Pierre « a toujours été à Jérusalem et à Antioche, qu'il est « probable au plus haut degré que cet apôtre n'a jamais été à Rome, et certain, vous m'entendez, « certain que s'il y a jamais paru, ce n'aura été qu'à « un moment pour lequel l'histoire peut à peine « trouver place, et uniquement pour entrer en prison et être mené de là à la mort : ce dernier cas n'étant même qu'une supposition, et tout au plus, je « le répète, une possibilité [1]. »

Après avoir désigné le champ de bataille, M. Bost

[1] Appel, p. 31, 32.

en est encore, comme autrefois, à trouver des combattants, à forcer les catholiques de rompre un silence par trop dédaigneux, de sortir de cette fausse sécurité dans laquelle ils s'obstinent à ne pas voir la Papauté en péril. L'auteur y a pourvu. Comme ces anciens chevaliers qui allaient de par le monde chercher guerre et aventures, il a personnellement défié « M. Capellari, Pape sous le nom de Gré-« goire XVI, M. l'archevêque de Toulouse, primat « des Gaules, MM. les abbés de Baudry, Guyon et « Magnin, et tout autre docteur ou membre de la « communion romaine [1]. »

Malheur à l'adversaire qui aura la témérité d'entrer dans la lice; le champion de la réforme n'est pas plus disposé à le ménager qu'il ne craint ses coups. Le calme soutenu, a-t-il soin de nous apprendre lui-même, cette dignité dans la lutte, comme on appelle les « ménagements continus de « l'adversaire, cette courtoisie dans le combat, qui « sont à la grande mode du jour et qui forment le « bon ton du genre, ne me semblent point, lors-« qu'on en fait une condition absolue de la discus-« sion, en accord avec le dévouement d'un cœur zélé « et simple [2]. »

Le cœur zélé et simple de M. Bost ne saurait donc s'assujettir à une perpétuelle courtoisie, à des ménagements continus. On s'en aperçoit dès la première

[1] Appel, p. 3. — [2] Ibid., p. 6.

page de son livre que nous avons rapportée, et même au titre seul, que voici : « Appel à la con-« science de tous les catholiques romains, particu-« lièrement adressé au Pape, sur le vrai sens du « passage : *Tu es Pierre*, etc., par M. Bost, ministre « du Saint Évangile. » Appeler à la conscience d'un homme ou d'une société, c'est lui reprocher de cacher au fond de son cœur un sentiment en désaccord avec ses paroles et ses actions. M. Bost n'accuse pas à la vérité tous les membres de l'Eglise catholique d'une telle lâcheté; « il ne doute même pas « qu'il ne se trouve dans cette communion encore « beaucoup d'hommes sincères [1]. » Mais les dispositions mêmes de ceux-là lui paraissent bien équivoques; et quoiqu'il ait « amené le travail actuel au « point où il n'y a plus lieu qu'à l'erreur volontaire, c'est-à-dire au mensonge [2], » son âme semble livrée bien plus à la crainte qu'à l'espérance. « Plaise à « Dieu, s'écrie-t-il dans un douloureux pressenti-« ment, que je n'aie pas travaillé entièrement en « vain [3]. »

Le ton de l'ouvrage est dès la première ligne, en harmonie parfaite avec son titre. « En adressant cet « écrit, dit l'auteur, nommément au Pape actuel, « ce n'est pourtant pas à l'individu que j'en veux, « mais au personnage et au rôle. Je crois que l'évê-« que qui se trouve en ce moment à la tête de

[1] Appel, p. 12. — [2] Ibid., — [3] Ibid.

« l'Eglise romaine, et qui a débuté, dans son aveu-
« glement, par une bulle (connue jusqu'ici de
« M. Bost seul) contre la propagation de l'Ecriture
« Sainte, est animé à côté de cela de bonnes inten-
« tions, etc. » — « Pour ce ministre, les cérémonies
« du culte romain sont des momeries dans les-
« quelles il se traîne depuis des siècles [1] ; » ses prélats, des hypocrites; le sang versé par Charles IX, le crime des prêtres [2] : l'Eglise catholique romaine n'est pas seulement idolâtrie, « car idolâtrie est le « mot [3], matériellement idolâtre, mais encore « en ce point au-dessous de celle des païens de « Rome au temps des Césars [4]. » Comment après cela l'auteur n'aurait-il pas le droit de s'écrier : « J'ai pu dire que Dieu s'était moqué de vous; je « pourrais ajouter que le diable même a fini par « le faire [5] ? »

A qui trouverait ce langage par trop insultant, M. Bost est là pour répondre : « Quand nous avons « à convaincre un homme ou une église de men-« songe, d'ambition, de cruauté, de fraude, et que « nos reproches sont fondés, pouvons-nous dire des « douceurs? » A qui nage dans les absurdités [6], ne serait-il donc pas permis de s'écrier : « Monstrueuses « fictions ! amas de folies ! quel front d'airain ou, « quel cœur stupide faut-il pour vous soutenir [7] ?»

Non content d'insulter à la foi catholique, il ca-

[1] Appel, p. 64. — [2] Ibid. — [3] Ibid., p. 10. — [4] Ibid., p. 78. — [5] Ibid. — [6] Ibid., p. 56. — [7] Ibid., p. 57.

lomnie encore ses ministres de la manière la plus outrageante. « Il y a des prêtres, dit-il, qui ne sem-« blent vivre que pour haïr les protestants; qui, « comme des éponges à fiel, n'aspirent qu'à ce qui « peut nourrir la haine, qui insultent les magistrats, « qui voudraient souffler la guerre dans les cœurs, « et qui nous menaceraient volontiers, comme autre-« fois on menaçait de l'ogre les petits enfants, d'une « intervention des puissances étrangères, par cela « seul que notre heureuse cité est une cité protes-« tante![1] » Ce n'est donc pas manque de haine et de fiel si les prêtres ne mettent pas le feu aux quatre coins de la ville de Genève.

Nous avons vu comment dès le principe l'auteur parle du Pape, qui, par l'auguste caractère religieux dont il est revêtu, et par son caractère personnel, a droit au respect de tout ce qui porte un cœur chrétien; mais ces paroles inconvenantes sont encore des aménités auprès de l'apostrophe suivante qu'il ne rougit pas de lui adresser : « Et toi, blasphémateur, « siégeant à Rome, outre que tu apprends à tous les « peuples à se prosterner devant le bois et la pierre, « tu voudrais que le monde entier se prosternât « aussi devant toi-même, comme Satan le deman-« dait à Jésus ! et, t'asseyant dans l'Église sur l'autel, « le jour où l'on *t'adore*[2], tu accomplis à la lettre, « et pour ta part, la prophétie qui annonce que

[1] Appel, p. 7.
[2] Nous parlerons plus loin de l'*adoration* du Pape.

« *l'homme du péché s'assiéra dans le temple de Dieu*, « voulant se faire passer pour un Dieu[1]. »

C'en est assez pour faire connaître le genre de l'auteur, ou plutôt c'en est trop : éloignons-nous rapidement, de crainte que ces inconcevables outrages ne viennent aussi troubler en nous la raison. De telles paroles d'ailleurs ne se réfutent pas ; on les livre à la justice des hommes, et tout est dit. Nous avons foi à la loyauté des protestants, et nous avons la ferme confiance qu'elles n'exciteront même dans l'immense majorité d'entre eux que honte et dégoût. Si, avec ses paroles d'outrage et de mépris, M. Bost ne jetait aussi sans cesse aux catholiques le défi de lui répondre, et s'il ne signalait d'avance au monde quiconque refusera de suivre ce nouvel apôtre des gentils, comme coupable « d'erreur volontaire, de mensonge[2], de penchants coupables, impurs, et d'endurcissement du cœur[3], » nous laisserions mourir inaperçu cet écho des passions d'une époque heureusement loin de nous. Mais en même temps qu'il ravive les haines et qu'il sème, autant qu'il est en lui, de nouveaux orages, M. Bost travaille aussi à rendre la vie à de vieilles erreurs, à réveiller dans l'esprit des réformés, avec des principes de division et d'éloignement qui tendent à s'affaiblir, des calomnies qui tombent à leur tour. Or, ce travail de sa part, que nous croyons bien sincère-

[1] Appel, p. 90. — [2] Appel, p. 12. — [3] Ibid.,

ment sans danger pour les catholiques, ne saurait l'être pour les réformés. Il se trouve pour eux en rapport avec l'opinion, les institutions et le fond même de leur existence religieuse. A une foule d'hommes ainsi disposés, des considérations peuvent paraître des arguments ; des sophismes, des preuves inévitables. Lorsque sous le voile de la vérité l'erreur a une fois pénétré dans les esprits et envahi une portion de la société, lorsqu'elle a présidé aux lois, à l'éducation, lorsqu'elle a passé dans les mœurs, qu'elle s'est alliée aux intérêts, et intimement unie aux destinées d'un peuple, elle trace alors autour de lui comme un cercle puissant qu'aucun de ses efforts ne saurait briser ; il parcourt fatalement la route qui s'ouvre devant lui, jusqu'à ce qu'une main amie vienne lever le bandeau qui lui couvre les yeux. Le monde se prosternerait encore aujourd'hui devant des idoles muettes, si la voix puissante du Christ n'était venue le réveiller, et si la lumière, brillant dans les ténèbres épaisses du paganisme, n'avait inondé de ses divines splendeurs les peuples assis à l'ombre de la mort.

En répondant à M. Bost, nous venons donc surtout en aide aux protestants de bonne foi, dont il voudrait replacer l'opinion qui s'éclaire, sous le joug de vieilles erreurs ; nous venons leur présenter le flambeau de la vérité : puissent-ils la recevoir avec le même esprit de charité et de conciliation que nous la leur présentons ! Il est pénible sans

doute et plus difficile encore de répondre à un auteur au ton tranchant, au langage violent et provocateur; mais faudra-t-il donc s'abstenir de réfuter ses erreurs, parce qu'il les aura mises sous la sauvegarde des passions? Il doit suffire de laisser à d'autres des armes qu'il y a honte à manier. « Pour nous, « dirons-nous à cette occasion avec saint Augustin, « nous sommes très-éloignés de vouloir suivre cette « conduite à l'égard de personnes qui sont séparées « d'avec nous, non par des erreurs qu'elles aient « inventées elles-mêmes, mais parce qu'elles sont « nées dans des pays où l'erreur dominait, et qui « suivent ces fausses opinions avec une préoccupa- « tion qui n'est l'effet que d'une imprudence et non « de la perversité. En tâchant de faire luire à leurs « yeux la lumière de la vérité, nous demandons à « Dieu qu'il nous fasse la grâce de n'y apporter qu'un « esprit de paix, et de n'être touché d'autres impres- « sions que de celles de la charité, d'autres intérêts « que de ceux de Jésus-Christ, et d'autre désir que « de celui de leur salut[1] ! »

[1] Augustin. contr. Epist. Fundam. vers. init., cité par M. l'abbé de Baudry, dans *la Religion du cœur*.

CHAPITRE II.

ALLÉGATIONS DE M. BOST CONCERNANT L'AUTORITÉ DU PAPE ET LA PRIMAUTÉ DE SAINT PIERRE. — DÉCLARATION DE JÉSUS A PIERRE, ET EXAMEN DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA DÉCLARATION : *TU ES PIERRE, ET SUR CETTE PIERRE JE BATIRAI MON ÉGLISE.*

—

Le protestant qui veut connaître avec précision l'exposition et les preuves du dogme catholique, n'a que l'embarras du choix. Il trouvera, selon ses vues, des auteurs qui se sont attachés de préférence à développer, les uns, les preuves tirées de l'Ecriture Sainte, d'autres, celles qu'offrent les conciles ou les saints Pères, ceux-ci, les preuves de l'histoire ecclésiastique, ceux-là, celles tirées des hérétiques eux-mêmes; le plus grand nombre les embrasse toutes à la fois M. Bost, lui, n'a que faire de tant d'auteurs pour connaître la théologie catholique: « il fait par-« ler un prêtre pour quelques moments, afin d'ex-« poser son sujet, et quand c'est fait, il s'arrête[1]. » Ce procédé a du moins cet avantage que l'on fait parler à son gré l'interlocuteur; on est du moins assuré d'avoir en lui un homme souple et docile, qui ne dit tout juste que ce qu'il faut pour mettre en

[1] Appel, p. 11.

évidence la supériorité de l'adversaire, et rendre son triomphe plus éclatant. En doutez-vous? ouvrez plus tôt l'*Appel* et lisez. Vous y verrez l'auteur se faisant dire par son prêtre « de l'écouter comme une bru-« te [1], d'apprendre à fléchir et de croire sur auto-« rité [2]. » — Vous les verrez ensuite forger ensemble, comme seuls pouvant soutenir l'autorité du Pape, les neuf chaînons suivants : « 1° Que saint Pierre a « été seul, entre tous les apôtres, la base de l'Eglise « chrétienne. — 2° Que saint Pierre a été prince des « apôtres, leur supérieur, la clef de voûte de l'E-« glise chrétienne. — 3° Que cette qualité était hé-« réditaire; c'est-à-dire que quand Jésus-Christ a « dit à Pierre qu'il fonderait son Eglise sur cet apô-« tre, ou que quand il l'a fait inscrire le premier sur « la liste des apôtres (ce que vous appelez le faire « prince), il voulait que cette qualité passât, pro-« gressât, enflât, si j'ose ainsi parler, dans une suite « de successeurs. — 4° Que lorsque Jésus-Christ di-« sait que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas « contre son Eglise, il parlait là de l'Eglise de Rome. « — 5° Que Jésus n'a donné les clefs du royaume des « cieux qu'à saint Pierre. — 6° Que ce pouvoir donné « à Pierre par excellence, était celui de sauver et de « perdre les hommes, selon qu'il le jugerait bon, lui. « — 7° Que cet effroyable pouvoir a dû passer de lui « à des successeurs, hommes, pécheurs, faillibles, et

[1] Appel, p. 24. — [2] Ibid., p. 24.

« peut-être étrangers à toute piété, — permettez-moi « toutes les suppositions, — à des monstres d'impiété, « de rapine et de luxure. — 8° Que le pouvoir de « sauver et de perdre appartient aussi à l'Eglise en « corps, et même à chaque prêtre en particulier. « — 9° Que ces successeurs de saint Pierre sont les « évêques de Rome; et cela, parce que Pierre a été, « dites-vous, évêque dans cette ville, ou que du « moins il y a paru [1]. »

Après avoir exposé avec tant de justesse et de perspicacité ce système, « qui a quelque chose de ma- « gnifique, et qui étonne au premier moment [2] » M. Bost lui-même, il lui vient à l'esprit de demander comment les catholiques jugent « ce que répondent « les protestants à cette masse de syllogismes, à cette « puissante chaîne. » — « Hélas ! vous le savez, des « riens [3]. » — « Mais vous sentez, monsieur, répond le « ministre Bost, qu'à cette chaîne, admirable si elle « est forte, est suspendu un poids non moins admi- « rable; que tous les chaînons par conséquent doi- « vent bien tenir; que surtout les choses ne doivent « pas s'embrouiller au moment où il s'agit de ratta- « cher le tout au point suprême, à l'apôtre saint « Pierre, et qu'ainsi je ne suis pas trop exigeant, n'est- « ce pas, monsieur! en vous demandant une bonne « garantie pour chacun de ces neuf points? — Mon- « sieur! avoue le prêtre, qu'un seul vienne à man-

[1] Appel, p. 26, 27, 28. — [2] Appel, p. 26. — [3] Ibid., ibid.

« quer, et tout le reste croule [1]. » Et aussitôt qu'a donné dans le piége ce dernier interlocuteur, à la polémique si confiante, « s'il venait à manquer deux « ou trois chaînons, ajoute le ministre, en prenant « un plaisir malin à lui faire pressentir son humi- « liante défaite; — et trois ou quatre? — et cinq ou « six?—et si vos neuf points vous manquaient tous [2]?» Et ce bon prêtre, toujours si simple et si ingénu, de s'écrier à chaque menace de son impitoyable adversaire : « Ce ne serait plus qu'une déroute, — « nous arriverions là à un désastre, — on n'aurait « jamais vu de débâcles aussi ridicules, — il est clair « qu'on n'a pas besoin d'assassiner un homme neuf « fois pour qu'il soit bien mort [3]. » — L'auteur oublie sans doute, lorsqu'il prend ses airs de matamore, que, quelques pages plus haut, il accuse un des catholiques les plus loyaux au combat, M. l'abbé de Baudry, d'avoir joué la comédie, en se donnant pour interlocuteur « un protestant de paille qu'il fait ma- « nœuvrer et tourner comme il veut [4]. » Il ne manquait plus que ce reproche de sa part, pour rendre complète celle qu'il joue ici lui-même.

Nous voulions revenir à ses *chaînes*; mais voilà qu'après y avoir attaché tant d'importance, qu'après avoir dit aux catholiques : « Vous êtes obligés de « soutenir fortement neuf formidables points, dont

[1] Appel, p. 28. — [2] Ibid., p. 28, 29. — [3] Ibid., p. 11.— [4] Ibid., p. 29.

« chacun est essentiel à vos prétentions[1]; » voilà qu'il les abandonne, sans qu'on les voie reparaître une seule fois dans la discussion. Elles se transforment en trois propositions, auxquelles l'auteur réduit, ainsi que nous l'avons déjà vu, la prétendue erreur des catholiques sur l'autorité du Pape. 1° Pierre n'a point été prince, ni supérieur des autres apôtres. 2° Lors même que nous en ferions un prince ou un dépositaire du pouvoir divin, les priviléges que nous revendiquons pour lui auraient passé, ou aux douze apôtres, ou à tous les fidèles, ou n'auraient passé à aucun successeur. 3° Les priviléges que l'on supposerait accordés à Pierre, n'auraient pu dans aucun cas passer aux évêques de Rome, car saint Pierre n'a jamais été à Rome[2].

Voici en son entier le passage, source, selon M. Bost, de l'erreur des catholiques sur la Papauté :

« Jésus étant venu aux environs de Césarée de Philippe, interrogea ses disciples en disant : Qui disent les hommes que je suis, moi le Fils de l'homme?»

« Et ils lui répondirent : Les uns, que vous êtes Jean Baptiste, les autres, Elie, et d'autres, Jérémie ou l'un des prophètes. »

« Jésus leur dit : Et vous, qui dites-vous que je suis? Simon Pierre prenant la parole répondit : Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant. Et Jésus répon-

[1] Appel, p. 29. — [2] Ibid., p. 31, 32.

dant lui dit : Tu es bien heureux, Simon, fils de Jean, parce que la chair et le sang ne t'ont pas révélé cela, mais mon Père qui est aux cieux. Et moi aussi je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. » Matth. XVI, 13-20.

Tout, dans ce passage, est solennel, et s'empreint de la grandeur du sujet; jamais, non jamais, paroles aussi magnifiques de part et d'autre n'avaient été entendues sur la terre. « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, » déclare Simon Pierre, et le Sauveur de son côté dit à Pierre des paroles qu'il est impossible de lire sans se sentir pénétré à la fois d'admiration, de respect et de reconnaissance, soit que dans la personne de cet apôtre elles s'adressent aux Papes, comme l'enseigne l'Eglise, soit qu'elles s'adressent à tous les disciples du Christ, comme le prétend M. Bost.

Cet auteur divise en trois parties la déclaration que dans ce passage le Seigneur fait à saint Pierre, et il examine successivement quel sens chacune d'elles présente, ou ce qu'elle peut attribuer à saint Pierre qui l'élève au-dessus des autres, ou qui implique l'idée de succession.

Une telle manière de procéder n'est ni très-rationnelle, ni très-propre à conduire à la découverte de la vérité. Le sens d'un passage résulte le plus ordinairement de son ensemble; ce n'est qu'en réunissant ses différentes parties qu'on parvient à le saisir, et que l'esprit embrasse pleinement leurs rapports mutuels, et le tout qui en résulte. La pensée est révélée tout entière, alors seulement que la parole, qui est la lumière de l'intelligence, en a illuminé toute l'étendue et toute la profondeur. La suprématie religieuse, si clairement exprimée dans le texte qui nous occupe, n'apparaît bien en son entier et dans tout son éclat, que lorsque la parole divine qui la proclame l'a investie de la plénitude de son pouvoir; comme c'est du point de vue le plus élevé seulement que l'horizon se développe dans toute son étendue. Mais tel est le privilége de la vérité, que sa lumière quoique éparse et affaiblie, trahit encore le foyer auquel elle appartient. Nous pouvons donc suivre sa trace, même dans le genre de discussion qu'il a plu à M. Bost de choisir.

PREMIÈRE PARTIE DE LA DÉCLARATION.

TU ES PIERRE,

ET SUR CETTE PIERRE J'EDIFIERAI MON EGLISE.

« Que comporte, demande M. Bost, cette pre-
« mière partie de la déclaration qui nous occupe?

« Attribue-t-elle à saint Pierre quelque chose qui « n'appartienne qu'à lui, et qu'il n'ait partagé avec « aucun autre? C'est là une question de fait; il s'a- « git de voir, s'il existe ou non dans l'Ecriture quel- « que déclaration semblable sur le compte de quel- « ques autres hommes, et c'est ce que je veux re- « chercher avec vous. Mais avant toute preuve « même, je vous demanderai si vous ne pouvez pas « concevoir que telle assertion, commune à plu- « sieurs individus, ait pu être appliquée en un mo- « ment donné à un seul d'entre eux [1]. »

Il est aussi facile « de concevoir que telle assertion commune à plusieurs individus» ait pu être appliquée en un moment donné à un seul d'entre eux, qu'il est difficile de comprendre comment l'auteur pourrait appliquer cette réflexion à la déclaration faite à Pierre, et comment il pourrait y voir une *assertion* commune à plusieurs individus.

Jamais peut-être plus grandes précautions n'avaient été prises pour exclure toute autre personne. Parlant à Pierre en présence de ses autres apôtres, Jésus-Christ a soin de faire remarquer qu'il ne s'adresse qu'à lui : Je dis *à toi;* le grec est encore à la fois plus expressif et plus précis; « et moi de mon côté, je te dis [2], » il signale la personne, le nom, la famille de celui à qui s'adressent ses paroles; elles ne contiennent aucune allusion aux autres apôtres, au-

[1] Appel, p. 33. — [2] Κἀγὼ. σοι

cune promesse, ni directe, ni indirecte, d'être admis un jour au partage d'une aussi grande mission. S'il fallait voir une promesse commune à plusieurs dans une telle déclaration, les hommes devraient désespérer de s'entendre, car il est impossible de procéder d'une manière plus personnelle et plus exclusive.

Mais que demander à l'évidence même du langage, lorsque nous sommes avertis que M. Bost tient en réserve un mot qui décide de tout? « L'apôtre « Paul écrit aux Ephésiens : *Vous êtes un édifice « bâti sur le fondement des apôtres et des prophètes*, « Jésus-Christ étant lui-même la pierre de l'angle [1]. « — Voilà donc plusieurs bases de l'Eglise, voilà différentes *pierres* sur lesquelles elle est construite : « — D'abord Jésus-Christ, pierre de l'angle; — puis « les prophètes, avant même les apôtres, mais *pierres* « aussi, car on ne bâtit pas un édifice de pierres sur « des fondements de bois; — puis les douze apôtres, « tous bases de l'édifice, et par conséquent encore « des *pierres*; — puis enfin toute l'Eglise, tous les « fidèles qui, comme le dit saint Pierre lui-même, « entrent dans la structure de l'édifice, comme des « *pierres* vives, pour être de saints sacrificateurs. — « Voilà, certes, pierres dessus, pierres dessous, et « pierres à côté de saint Pierre; n'est-il pas vrai? « Qu'y a-t-il donc de si particulier, de si signalé, de

[1] I. Ephes., II, 20.

LIBRARY OF THE UNION THEOLOGICAL SEMINARY, NEW YORK

« si unique dans le mot adressé une fois à saint « Pierre seul ?..... Jusqu'ici rien encore, n'est ce « pas ? [1]. »

Si l'on peut contester la logique, personne du moins ne contestera le talent de prestidigitation de M. le ministre Bost. Les catholiques avaient voulu, à la faveur du texte qui nous occupe, « faire de « l'humble saint Pierre un prince, comme si, Tu es « Pierre, signifiait tu es prince [2]; » et voilà que cet auteur proportionnant la déception qu'il leur prépare à la grandeur de l'illusion qu'ils s'étaient faite, met « pierres dessus, pierres dessous et pierres à « côté de saint Pierre [3], » les mettant ainsi dans l'impossibilité de trouver leur pierre « par excellence [4]. » Sous sa main, le Christ, les prophètes, les autres apôtres, tous les fidèles eux-mêmes deviennent à leur tour des pierres. Un roi de la fable avait le privilége de changer en or tout ce qu'il touchait, c'est en pierres que M. Bost a le talent de tout convertir. Et de cet amas de pierres, destiné à accabler les catholiques, il leur crie : « Voilà la prééminence de « saint Pierre, du moins pour ce qui regarde ce mot « fameux, réduite à bien peu de chose, ou pour par- « ler plus exactement, réduite à rien [5]. »

Tout cependant semblait annoncer à Pierre quelque chose de spécial et de grand. Le Sauveur l'appelle d'abord de son nom ordinaire *Simon*, mais

[1] Appel, p. 33, 34. — [2] P. 35. — [3] P. 34. — [4] P. 26. — [5] P. 54.

procédant aussitôt après à l'inauguration d'un nouveau nom, « Je te dis que tu es Pierre. » Ainsi Dieu donnant autrefois à des hommes un nom en rapport avec la mission qu'ils devaient remplir, avait changé les noms d'Abraham et de Sara, lorsqu'en faisant alliance avec l'un, et accordant à l'autre de concevoir dans ses vieux jours, il ouvrit pour eux les destinées qui devaient en faire les chefs et la source de nations nombreuses; ainsi Jacob reçut le nom d'Israël, lorsque dans sa lutte il lui fut donné de prévaloir contre l'ange. De même le Sauveur, en changeant le nom du fils de Jean, nous prépare à sa haute destinée, et découvrant aussitôt après cet acte ses desseins mystérieux sur lui : Tu es, lui dit-il, la pierre sur laquelle je bâtirai mon Eglise.

« Je demande, dit M. Bost, si dans la portion de « la déclaration que nous venons d'examiner, vous « trouvez quelque chose qui ait établi saint Pierre « au-dessus des autres apôtres? oui ou non [1]. » Oui, sans doute, répondrons-nous à cette question catégorique à laquelle il demande une réponse également catégorique [2]. Tout esprit est dans l'attente après ces augustes et solennelles paroles. Nul ne saurait dire encore avec précision ce que deviendra Pierre, comment l'Eglise s'élèvera sur lui; mais son nom nouveau, et la promesse qu'il reçoit de la bouche même de Dieu, attestent assez que, s'il doit d'une

[1] Pag. 43. — [2] Ibid.

part conserver avec les autres apôtres des rapports communs, de l'autre il sera élevé au-dessus d'eux, que leur chef lui réserve une destinée spéciale et privilégiée. La déclaration générale, absolue, exclusive, qui lui est faite, ne peut se concilier avec une autre déclaration semblable qui serait faite à ses compagnons d'apostolat. Détruire, pour parler le langage de M. Bost, la grande spécialité de saint Pierre[1], après avoir exalté si haut lui seul, impliquerait, de la part du Christ, inconstance ou contradiction dans ses projets, et serait ainsi à la fois un blasphème, et un outrage au sens universel et aux lois du langage.

Aussi ne trouve-t-on nulle part dans l'Ecriture sainte une déclaration semblable adressée à quelque autre. Les apôtres et les prophètes, à la vérité, y sont appelés fondement. « Vous êtes, dit saint « Paul, édifiés sur le fondement des apôtres et des « prophètes[2]. » - Ailleurs, il dit de Jésus-Christ : « Personne ne peut poser un autre fondement que « celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ[3].» D'après ce langage, allons-nous faire ici le singulier raisonnement de M. Bost, et dire, à notre tour, avec lui : « Voilà, certes, fondements dessus, fondements des- « sous, et fondements à côté de Jésus-Christ; n'est-il « pas vrai? Qu'y a-t-il de si particulier, de si signalé, « de si unique dans la mission divine du Christ? »

[1] Pag. 35. — [2] Ephes., II, 20. — [3] I. Corinth., III, 11.

Les prophètes seraient alors fondement de la même manière, et au même degré que Jésus-Christ; ils le seraient dans le même sens et avec la même extension que les apôtres; et ceux-ci à leur tour le seraient à l'égard de leur Seigneur et Maître. Quel est le chrétien qui ne reculerait devant de telles conséquences?

Saint Pierre et saint Paul nomment, dans un langage mystique, Jésus-Christ, « la Pierre[1], » les simples fidèles, « des pierres vivantes[2]. » Dira-t-on que les deux apôtres se sont contredits, ou qu'ils ont égalé à Jésus-Christ les simples fidèles? Et s'ils ont pu employer ces comparaisons, sans troubler les rapports et l'harmonie entre eux du chef et des membres de l'Eglise, pourquoi la déclaration de Jésus-Christ à saint Pierre s'évanouirait-elle devant ce mot de fondement, appliqué par saint Paul aux autres apôtres? Car il est bon en outre de le remarquer; c'est de deux apôtres seulement que viennent les paroles opposées par M. Bost à celles de Jésus-Christ, comme si la parole des apôtres pouvait combattre celle du Christ, prévaloir jamais contre elle, et, ainsi que le voudrait le ministre réformé, la réduire à rien.

Le ciel et la terre passeront avant que passe une parole seule du Verbe éternel[3]; c'est donc une interprétation bien coupable et bien contraire à la parole

[1] I. Corinth., x, 4. — [2] I. Pierre, ii, 5. — [3] Luc, xxi, 33.

même de Dieu, que celle qui la réduit à rien, dans une de ses déclarations les plus solennelles et les plus positives. « Vos commentaires, pouvons-nous dire à « M. Bost, en lui rendant politesse pour politesse, ne « sont qu'une absurdité, et on ne peut assez s'étonner de la faiblesse de l'esprit humain qui se laisse « prendre à cet étrange raisonnement! [1]. »

L'auteur n'est pas plus heureux dans une comparaison qu'il tire de ses écrits précédents, et pour la familiarité de laquelle il demande excuse, en considération de la facilité avec laquelle elle s'applique au sujet [2]. « Trouveriez-vous si extraordinaire que l'empereur Napoléon eût dit un jour à Duroc, qui fut « tout particulièrement son ami : Duroc! ton nom « dit tout ce que tu vaux ; je compte sur toi, quand « je regarde dans l'avenir, et c'est sur ce roc que j'élèverai ma dynastie! Croyez-vous, dis-je, que ce « mot eût été absolument exclusif, et n'eût pu s'appliquer à aucun autre général? [3] »

Toute comparaison, dit-on, cloche : celle de M. Bost fait plus, elle manque des deux jambes. Nous ne le querellerons pas sur cette comparaison de Jésus-Christ à Napoléon, et de Duroc à saint Pierre ; contentons-nous de montrer l'absence complète d'analogie entre ces deux déclarations. L'empereur français ne pouvait compter d'une manière certaine et absolue, ni sur la vie, ni sur la santé, ni sur les

[1] Pag. 42. — [2] Pag. 41. — [3] Pag. 42.

succès, ni même sur la fidélité constante du maréchal. Duroc, de son côté, pouvait cesser d'avoir la volonté ou le pouvoir de servir son prince. Les pensées de ce dernier, sa fortune, ou l'ascendant et les exigences de quelque autre illustration pouvaient le déterminer à démentir ses premières paroles. Puis il y a dans les profondeurs du redoutable avenir des orages qui peuvent emporter en un jour, comme la poussière, l'empereur, sa dynastie et le maréchal du palais. Il y a donc entre ces deux comparaisons la distance du ciel à la terre, de l'homme à Dieu. La seule impuissance des plus grands potentats à s'assurer de l'avenir, cette condition première des grandeurs de la terre, donne à de telles déclarations de la part des hommes un sens et des bornes que tout le monde connaît, et qui empêchent que personne ne s'y trompe.

Néanmoins, cette déclaration, toute conditionnelle et toute subordonnée à l'avenir qu'elle est dans la bouche d'un homme, si Napoléon ne l'eût jamais faite qu'au maréchal Duroc, personne ne se fût mépris sur sa portée et sur son sens naturel : elle eût placé dans l'esprit de tous, celui qui en aurait été l'objet, au premier rang de l'affection et de la confiance de son souverain. Elle n'eût pu lui donner une supériorité politique que les mots ne contenaient pas, mais elle eût donné une supériorité morale que personne n'eût pu s'empêcher de reconnaître.

De même ces paroles : « Tu es Pierre, et sur cette « pierre je bâtirai mon Eglise, » ne définissent point encore avec précision la grandeur future de Pierre ; mais elles le distinguent déjà des autres apôtres, elles l'élèvent au-dessus d'eux, et préparent l'esprit de l'homme, qui sera moins étonné, lorsqu'il verra les clefs des cieux remises aux mains mortelles de cet apôtre. Après tous les moyens et tous les soins qu'a pris Jésus-Christ, pour borner cette déclaration à saint Pierre, pour ne désigner que lui entre tous ses autres apôtres, il faut, lorsqu'on veut montrer qu'il a ôté à ce langage tout ce qu'il a de personnel et d'exceptionnel, quelque chose de plus qu'une comparaison de saint Pierre et de saint Paul, comparaison qui, si jamais elle pouvait s'appliquer au cas présent, renverserait le christianisme par sa base. En effet, si saint Paul a pu égaler tous les autres apôtres à saint Pierre, en disant aux fidèles d'Ephèse : « Vous êtes « édifiés sur le fondement des apôtres et des pro- « phètes [1], » il les a donc aussi identifiés tous à Jésus-Christ, il a donc aussi rabaissé le Verbe jusqu'à eux, en disant ailleurs : « Personne ne peut poser un « autre fondement que celui qui a été posé [2]. » Cette comparaison, qui prouverait beaucoup plus que ne voudrait prouver M. Bost, l'avertit donc elle-même qu'elle ne prouve rien, et au lieu de la grande spécialité de saint Pierre restée intacte, c'est son raison-

[1] Ephes., II, 20. — [2] I. Corinth., III, 11.

nement sur cette parole fameuse, qui se trouve réduit à bien peu de chose, disons mieux, à rien.

CHAPITRE III.

PRIMAUTÉ CONSTANTE DE SAINT PIERRE DANS L'ÉCRITURE SAINTE. OBJECTIONS DE M. BOST.

—

Le grand caractère auquel sont marquées les œuvres de Dieu, c'est que tout en elles conspire à une fin, et s'y rapporte avec une justesse et une sagesse infinies. Dans le monde moral comme dans le monde physique, chaque chose a son but et sa raison, et la sagesse de l'homme consiste à découvrir le rang que chacune d'elles occupe dans le plan de la Providence. Mais son esprit, trop faible et trop borné pour embrasser d'un seul aperçu l'harmonie divine des êtres entre eux, ne saisit au premier coup d'œil que des détails, n'aperçoit d'abord que des parties détachées ou quelques rapports qui viennent de temps en temps briller à ses yeux comme un trait dérobé de lumière, jusqu'à ce qu'il parvienne à rétablir cette mystérieuse unité, qui est le dernier mot de toute chose, et que partout voile à nos yeux la variété infinie de la création.

C'est ainsi qu'en lisant l'Ecriture sainte, on est frappé tout d'abord de la manière distinguée dont le Sauveur reçoit saint Pierre, lorsque pour la première fois il lui est amené par son frère André. Il change dès ce moment son nom en celui de Pierre, sans découvrir pourtant encore ses vues secrètes sur lui. A mesure qu'on avance dans le récit sacré, on voit distinctement se former et grandir pour lui, à côté de la mission qui lui est commune avec les autres apôtres, une mission toute spéciale qui doit l'élever au-dessus d'eux. Tout, en ce qui le concerne, se dispose et se prépare pour un dessein d'abord mystérieux, mais que le divin Maître rend de plus en plus manifeste, et qu'au besoin les faits seuls trahiraient, car comment méconnaître le langage et la puissance irrésistible des faits?

Pierre appelé le premier de tous à l'apostolat[1], paraît devant le Sauveur, et les premières paroles qu'il lui adresse, présagent dès lors la haute destinée qui l'attend; « Jésus le regardant lui dit : Tu es « Simon, fils de Jean, tu t'appelleras désormais Cé- « phas, c'est-à-dire Pierre[2]. » — « Un jour Jésus se re- « tira sur la montagne, y passa toute la nuit en prié- « res, et quand il fut jour[3], il appela à lui ceux que « lui-même voulut, et ils vinrent à lui. Il en établit « douze avec lui; le premier fut Simon[4]. » — La pre-

[1] Matth., IV, 18. Marc, I, 16. — [2] Jean, I, 42. — [3] Luc, VI, 11. — [4] Matth., X, 2. Marc, III, 13, 14, 16.

mière barque que Jésus monta est celle de Pierre ; il y fit une première pêche miraculeuse, qui saisit d'une admiration mêlée d'épouvante Jacques et Jean, compagnons de cet apôtre ; et lui en découvrant le sens allégorique, il dit à lui seul, en présence des fils de Zébédée : « Ne crains point, désormais ce seront « des hommes que tu prendras[1]. » — C'est à Pierre que viennent s'adresser ceux qui reçoivent le tribut ; le Sauveur pour l'acquitter l'envoie faire une pêche miraculeuse, et il paye pour lui-même et pour Pierre seul[2]. — Pierre eut seul l'insigne privilége d'apprendre de la bouche même du Sauveur le genre de sa mort[3]. — Au lavement des pieds, le Sauveur alla d'abord à Pierre[4]. — Lorsque les apôtres interrogent Jésus ou lui répondent, c'est presque toujours Pierre qui prend la parole. — Dans tout l'Evangile de saint Matthieu, on ne voit pas une seule fois un autre apôtre la prenant de lui-même, excepté Judas quand il va trahir le Sauveur[5], et quand il vient le livrer par un baiser[6]. — Partout où Jésus fait un choix parmi eux, on rencontre Pierre, et toujours on le trouve désigné le premier. — Jésus allant guérir la fille de Jaïre, n'admit à le suivre que Pierre, Jacques et Jean. — Pierre, Jacques et Jean sont témoins de la transfiguration sur le Thabor[7]. — C'est Pierre, Jacques et Jean, qui reçoivent mission d'aller préparer la dernière pâque[8]. — Lorsque Jésus

[1] Luc, v, 10. — [2] Matth., xxvi, 25. — [3] Jean, xxi. — [4] Ibid., xiii, 6. — [5] Matth., xxvi, 25. — [6] Ibid., ibid., 49. — [7] Ibid., xvii. — [8] Luc, xxii, 8.

alla faire sa dernière prière au jardin de Gethsemani, il prit avec lui Pierre et les deux fils de Zébédée[1]. —

Le Sauveur cesse d'être au milieu des siens d'une manière sensible, et dès lors Pierre n'est pas seulement nommé le premier, mais il parle et agit de plus au nom des douze, comme investi d'une prééminence incontestable et incontestée. C'est lui qui, prenant la parole au cénacle, prouve par l'Ecriture sainte, qu'un autre doit succéder à la mission de Judas. « Il faut donc, ajoute-t-il, qu'entre ceux qui ont « été en notre compagnie, pendant que le Seigneur « Jésus a vécu parmi nous, à commencer du bap- « tême de Jean, jusqu'au jour où il a été enlevé du « milieu de nous, on en choisisse un qui soit avec « nous, témoin de sa résurrection. » Alors ils en présentèrent deux[2]. — Qu'aurait pu faire un chef des apôtres que ne fasse ici saint Pierre? C'est lui qui se lève et prend la parole, sans s'être concerté avec personne. Son langage n'est point celui d'un simple membre du collége apostolique, qui propose et délibère; « il faut, » dit-il. Sans attendre un autre avis, il décide que le successeur de Judas doit être pris parmi ceux qui ont vu Jésus vivant; bien plus, parmi ceux qui se sont attachés à lui depuis le baptême qu'il avait reçu de Jean, et l'Ecriture, au lieu de nous montrer quelqu'un des autres apôtres prenant après lui la parole, discutant son avis, et proposant à son tour le sien, ajoute : « Alors ils en présentèrent deux. »

[1] Matth., XXVI, 37. — [2] Act. Ap., I, 21, 22, 23.

La prééminence de Pierre apparaît d'une manière non moins frappante, lors de la première prédication. C'est lui qui se présente à la tête des onze, qui parle à la foule étonnée du don des langues qu'ils viennent de recevoir, et qui les justifie de tout reproche. Alors Pierre se présentant avec les onze, éleva sa voix, et leur parla de la sorte : « O Juifs ! et « et vous tous habitants de Jérusalem, soyez attentifs « à ce que je vais vous dire [1]. » Et lorsque la foule, le cœur touché et contrit, demande aux autres apôtres aussi bien qu'à lui : « Frères, que faut-il que nous « fassions? » c'est Pierre qui répond, comme c'est lui qui « les instruisit encore par plusieurs autres « discours [2]. »

C'est Pierre qui le premier connaît la vocation des Gentils à la foi, et qui le premier leur ouvre la porte de l'Eglise [3]. « Comment, lui disent les apôtres et les « frères, à son retour de Césarée à Jérusalem, com- « ment avez-vous été chez des incirconcis, et avez- « vous mangé avec eux [4]? Pierre se mit à les instruire « de ce qui s'était passé, et ceux-ci ayant entendu « son récit se turent, et glorifièrent Dieu, en disant : « Dieu a donc aussi appelé les Gentils à la vie par la « pénitence [5]. »

Nous allions suivre saint Pierre au concile de Jérusalem, mais ici M. Bost nous arrête : « A la fa- « meuse assemblée des apôtres, nous dit-il, que vous

[1] Act. Ap., II, 14.— [2] Ibid., ibid.— [3] Ibid., X.— [4] Ibid., XI.— [5] Ibid., ibid.

« appelez le premier concile, Pierre n'a la parole ni « le premier ni le dernier : il ne parla, dit l'Ecriture, « qu'après un grand débat, et c'est Jacques qui ter- « mina la discussion. Ainsi ce n'est ni Pierre qui di- « rige, ni Pierre qui conclut [1]. »

Les apôtres et les anciens s'étaient assemblés, dit l'Ecriture, pour examiner et résoudre la question des cérémonies légales. « Or, comme il se faisait une « grande discussion, Pierre se levant, leur dit : Mes frères, vous savez que dès les premiers jours, Dieu m'a choisi d'entre nous, afin que les Gentils entendissent par ma bouche la parole de l'Evangile, et crussent. Et Dieu qui connaît les cœurs, a rendu témoignage en leur donnant le Saint-Esprit aussi bien qu'à nous. Et il n'a point fait de différence entre eux et nous, purifiant leur cœur par la foi. Pourquoi donc maintenant tentez-vous Dieu, en imposant aux disciples un joug que ni nos pères ni nous n'avons pu porter? Mais nous croyons que c'est par la grâce que nous sommes sauvés comme eux. Alors toute la multitude se tut [2]. »

L'on voit par ces paroles que si saint Pierre n'a pas parlé le premier au concile, il a fait plus; il y a occupé incontestablement le premier rang, rempli le personnage principal. Il a le premier déclaré par des paroles aussi pleines d'autorité que de vérité, que c'est à la grâce de la foi, et non à la circoncision

[1] Act. Ap., Pag. 36. — [2] Ibid., 15.

qu'est attaché désormais le salut. Lorsqu'on s'est enquis, qu'on a discuté, qu'il y a eu un grand débat, il se lève et prend la parole. Va-t-il à son tour émettre son avis, faire ressortir ce qui lui a paru juste et vrai dans celui d'un autre? Non, il n'apprend pas des autres, il va les instruire; et lorsqu'il a dit, nul ne prend la parole après lui, la multitude entière se tait[1]. Paul et Barnabé se mirent alors à raconter les merveilles que Dieu avait opérées parmi les Gentils, et lorsqu'ils eurent fini, Jacques prit à son tour la parole, « il répondit, » ajoute l'Ecriture; il ne rouvrit donc point des débats terminés, il ne fit que répondre à ce que venaient en faire entendre Paul et Barnabé, et il en conclut comme saint Pierre, qu'il ne fallait point inquiéter les Gentils. Il usa d'ailleurs de son droit, car quoi que puisse dire M. Bost, l'assemblée était un véritable concile, puisqu'elle était une réunion légitime d'hommes ayant droit, si l'on excepte les anciens, de délibérer et de décider en matière de religion. Si l'on considère ce que dit saint Jacques comme une suite de la délibération, il ne fit qu'user du droit qu'il avait d'émettre son avis; il en fit tout juste assez pour constater le droit de tous les autres apôtres, et dans eux celui de tous les évêques. Il y a là, en abrégé et en action, tout ce que l'Eglise catholique enseigne de la puissance et de la hiérarchie ecclésiastiques. C'est donc bien saint Pierre qui

[1] Act., XII.

dirige les débats et qui préside au concile, comme il avait présidé au cénacle, et comme il préside partout.

Comment, après la masse imposante de paroles et de faits que nous avons recueillis, et auxquels nous aurions pu en ajouter encore autant ; comment, après cette primauté constante de saint Pierre, M. Bost peut-il venir nous dire : « On fait sonner « par-dessus tout le reste, avec emphase, que saint « Pierre est le premier sur la liste des apôtres ? — « Mais, dites-moi, en toute liste, il faut, n'est-ce pas, que quelqu'un soit le premier, et on n'est pas nécessairement prince, ni même supérieur à ceux qui « vous suivent, pour le seul fait d'être en tête « d'un catalogue [1] ? » Comme si les théologiens catholiques n'avaient à faire sonner, en faveur de la primauté de saint Pierre, que « le seul fait d'être en « tête d'un catalogue. » Aussi ce ministre ajoute-t-il plus loin : « Vous me direz que c'est Pierre qui pa- « raît le plus, et presque seul, dans les premiers jours « de l'Eglise ; que c'est lui qui propose de remplacer « Judas; lui qui tient le grand discours qui se fit le « jour de la Pentecôte ; lui qui, avec Jean, fait une « des premières guérisons miraculeuses; lui qui « prêche ensuite, qui est mis en prison, délivré par « un ange, et autres choses semblables. — Mais que « prouve tout cela? que Pierre était un des apôtres

[1] Pag. 35, 36.

« les plus distingués? Personne ne l'a jamais nié [1]. »

Qui sont donc les autres apôtres qui paraissent assez souvent et assez grands pour que saint Pierre ne soit à côté d'eux qu'un des plus distingués? M. Bost, qui voit dans l'Ecriture sainte tant de choses que personne autre ne saurait y découvrir, n'essaye pas même de le déterminer, et on peut croire dès lors que ce n'est pas chose facile. — Il en est parmi eux qu'on ne voit pas une seule fois se permettre d'adresser la parole à leur divin Maître, pendant que saint Pierre l'interroge à son gré, et semble lui parler tout à son aise. D'autres, André [2], Philippe [3], Jude [4], ne lui parlent qu'une fois, Judas, deux fois, quand il va le trahir [5], et quand il vient le livrer [6]. — Ces apôtres distingués à l'égal de Pierre, seraient-ils les deux fils de Zébédée, Jacques et Jean? ce dernier peut-être? « S'il y a, observe M. Bost, un apôtre dont « il soit dit que Jésus l'aimait et qui ait été placé « dans le sein de Jésus, ce n'est pas saint Pierre, vous « savez, mais saint Jean [7]; or, n'est-ce pas quelque « chose que d'avoir été le premier dans l'amour de « Jésus? — Mais vous aimez mieux l'empire [8]! »

Singulier raisonnement, comme si le Sauveur ne pouvait pas accorder à un apôtre un amour de prédilection et l'empire à un autre, s'il devait y avoir un empire dans son royaume. Mais ce même apôtre qui avait reposé sur le sein du Seigneur, l'avait en

[1] Pag. 37, 38. — [2] Jean, VI, 8. — [3] Ibid., XIV, 8. — [4] Ibid., ibid., 22. — [5] Matth., XXVI, 25. — [6] Ibid., ibid., 49. — [7] Jean, XIII, 23. — [8] Pag. 39.

outre aimé, l'empire. « Maître, avait-il dit avec son « frère, accordez-nous d'être assis dans votre gloire, « l'un à votre droite, et l'autre à votre gauche[1]. » Que répond le Sauveur? Sans doute que dans son royaume, il n'y a ni droite, ni gauche, mais que tous sont égaux? Non : « Être assis, répond-il, à ma droite « ou à ma gauche, est une faveur qu'il n'est pas en « mon pouvoir de vous accorder, mais à ceux seule- « ment à qui elle est réservée[2]. » Il était donc arrêté dans les décrets éternels que, dans le nouveau royaume que Jésus-Christ allait établir sur la terre, un pouvoir s'élèverait du sein des apôtres, et sur les apôtres eux-mêmes. Tous l'entendaient ainsi, les deux qui demandaient les places d'honneur, comme les dix autres, indignés, selon le texte sacré, de leur conduite. « Or, Jésus les appelant à lui, leur dit : « Vous savez que ceux qui sont princes parmi les « nations les dominent, et que les grands les traitent « avec empire. Il n'en doit pas être ainsi parmi vous : « mais que celui qui voudrait être grand parmi vous, « soit votre serviteur; et que celui qui voudra être le « premier entre vous, soit votre esclave, comme le « Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, « mais pour servir, et donner sa vie pour la rançon de plusieurs[3]. » Si les apôtres, trompés par la demande ambitieuse des deux frères de Zébédée, avaient mal compris la pensée de leur divin Maître, si tous doi-

[1] Marc, x, 37. — [2] Ibid., ibid, 40.
[3] Matth., xx, 25, 26, 27, 28, et Marc, x, de 42 à 45.

vent être égaux, comment Jésus-Christ, au lieu de dissiper leur erreur, parle-t-il sans condamnation et sans anathème de celui qui voudra être le plus grand, le premier entre eux? Comment, parlant du pouvoir séculier, au lieu de leur dire que l'on ne verra rien de semblable parmi eux, au lieu d'opposer leur état d'égalité à la domination mondaine, ne s'attache-t-il qu'à une différence d'esprit dans l'usage du pouvoir, qu'à enseigner la générosité de sentiments que devra montrer celui d'entre eux appelé à être le plus grand; à lui inspirer pour contrepoids une humilité profonde, et un dévouement comme le sien, sans bornes? Comment a-t-il répété une autre fois : Celui de « vous qui est le plus grand, sera le serviteur des « autres[1]? »

Et si, après ce langage, on vient à découvrir dans le texte sacré l'un des apôtres signalé sans cesse comme le premier, parlant et agissant au nom de tous, qui ne verra en lui le premier et le plus grand annoncé par. Jésus-Christ? M. Bost avoue lui-même que « saint Pierre était un des apôtres les plus distin- « gués; » disons sans crainte le plus distingué, puisque nous cherchons en vain son égal parmi tous les autres. En effet, qui sera donc le premier et le plus grand, si ce n'est celui que tout nous montre le plus distingué? celui que nous voyons grandir encore et s'élever avec l'Eglise naissante? A peine le mystère de la rédemption s'est-il accompli sur le Calvaire, que

[1] Matth., XXIII, 11.

Pierre dès lors paraît seul et partout à la tête des apôtres. Il est le premier au cénacle [1] comme il l'avait été à la formation du collége apostolique ; il y parle le premier, ou plutôt il y parle seul ; il y occupe la place d'honneur [2]. C'est Pierre qui le premier est averti de la résurrection [3], qui le premier voit le Sauveur ressuscité [4] ; qui fait la première prédication [5], qui confirme le premier la foi par un miracle [6], qui parle à la foule accourue dans le temple sur ses pas et ceux de Jean [7] ; qui, traduit avec lui devant le conseil des prêtres, porte la parole [8] ; qui le premier prononça dans l'Eglise une sentence qui frappa d'une manière si terrible Ananie et Saphire [9] ; et, pour ajouter un dernier trait, Pierre allait visitant toutes les églises naissantes, même la mission des autres apôtres [10], tandis que nul d'entre eux ne fit jamais rien de semblable.

Saint Jean, pour qui le Sauveur avait eu un amour de prédilection, saint Jean, si souvent associé avec Jacques son frère et Pierre aux communications intimes de leur divin Maître, se trouve après la résurrection, à une bien plus grande distance encore de saint Pierre, et s'il apparaît à côté de lui, ce n'est plus que comme son humble satellite. Il en rapporte lui-même un exemple touchant. Ces deux apôtres, Pierre d'abord, et ensuite Jean, ayant appris de

[1] Act., I, 13. — [2] Ibid., I, 15. — [3] Jean, XX. — [4] Luc, XXIV, et I. Corinth., XV, 5. — [5] Act., II, 14. — [6] Ibid., ibid. — [7] Ibid., III. — [8] Ibid., IV, 8. — [9] Ibid., V. — [10] Ibid., IX, 32.

Marie Madeleine que le Sauveur était ressuscité, coururent ensemble au sépulcre. Le disciple bien-aimé « devança Pierre et arriva le premier ; et s'étant « baissé, il vit les linceuls à terre, mais il n'entra « point. Simon Pierre, qui le suivait, arriva, et il en- « tra, et il vit les linceuls étendus à terre... ; alors « cet autre disciple qui était arrivé le premier au sé- « pulcre, entra [1]. » — Un autre jour ils montaient ensemble au temple, pour la prière de la neuvième heure ; un boiteux-né les regardant tous deux, leur demande l'aumône. Pierre lui donna plus que de l'or et de l'argent : il lui donna de marcher droit. A cette vue, la foule émerveillée se presse sur les pas des deux apôtres ; Pierre leur prêche la parole divine, et en convertit cinq mille [2]. — Il est traduit avec Jean devant le conseil des prêtres, et c'est encore lui qui parle [3]. — Ils vont ensemble confirmer dans la foi les Samaritains, et c'est toujours Pierre que l'Ecriture montre le premier, et qui frappe d'excommuniation Simon le Magicien [4]. On peut donc « être le premier « dans l'amour de Jésus, » sans l'être dans l'ordre de la hiérarchie sacrée.

— Mais n'affirmons-nous point trop ? « Revenons, « nous dit M. Bost, à ce premier rang de saint Pierre « sur la liste des apôtres : saint Pierre n'y est pas « toujours. Dans l'épître aux Galates, ce n'est pas « lui qui est nommé le premier, mais Jacques ; Jac- « ques, dit saint Paul, Céphas (voilà saint Pierre) et

[1] Jean, XX. — [2] Act., III et IV. — [3] Ibid., IV, 8. — [4] Ibid., VIII.

« Jean, qui sont regardés comme les colonnes. Et, « dans ce même endroit, Pierre figure si peu comme « supérieur à Paul, qu'il est dit qu'on donna à ce « dernier la main *d'association*, et qu'on se partagea « la tâche. Que dis-je? saint Pierre possédait alors si « peu la suprématie, que Paul le tance et le reprend « vivement pour avoir donné à l'Eglise une fausse et « très-fausse impulsion! Où est le prince? où est le « saint Père? où est la tiare?... [1] »

Commençons par la dernière objection que fait ici l'auteur; elle trouve naturellement sa place après ce que nous venons de dire du concile de Jérusalem. Cette assemblée venait de déclarer abolies les cérémonies légales; mais les Juifs convertis, pour qui elles avaient été jusqu'alors un des principaux dogmes de leur religion, les Juifs qui, par leurs prétentions, avaient un instant troublé l'Eglise naissante, n'avaient pas changé tout à coup de mœurs et d'idées. La conduite à tenir entre eux et les Gentils n'en était pas moins difficile et délicate; il ne restait pas moins à ménager les affections et les pensées jusqu'alors si contraires des deux éléments nouveaux qui entraient dans la formation de l'Eglise. Les Juifs avaient puisé dans leur religion même, une profonde antipathie pour les Gentils, et ceux-ci à leur tour avaient sucé avec le paganisme, un égal mépris et une aversion égale pour les Juifs. Des néophytes de cette dernière nation, convertis par saint Jacques,

[1] Pag. 37.

vinrent à Antioche où était alors Pierre ; et cet apôtre, pour ne pas blesser et éloigner sa nation qu'il était spécialement chargé de gagner à la foi [1], commença à s'éloigner des Gentils avec lesquels, peu auparavant, il ne craignait pas de converser et de manger. Son exemple fut imité par les autres Juifs, entre autres Barnabé. Saint Paul de son côté, spécialement chargé de la conversion des Gentils [2], crut qu'une telle conduite ne pouvait que les offenser; et prenant conseil de son zèle, il reprocha publiquement à Pierre l'éloignement qu'il venait de leur montrer, comme s'il eût vu en eux des hommes souillés.

Malgré ses reproches, Paul ne se faisait pas moins à son tour « Juif avec les Juifs pour les gagner; et « quoi qu'il ne fût pas sous la loi, il ne se ré- « duisit pas moins comme sous la loi [3]. » Pour nous « borner à un second fait, il n'en fit pas moins dans « son voyage d'Asie, et après le concile de Jérusa- « lem, circoncire Timothée à cause des Juifs [4]. » Le blâme de saint Paul ne tombait donc pas sur la doctrine que saint Pierre reconnaissait comme lui, et qu'il avait le premier proclamée au concile de Jérusalem. Il ne tombait pas non plus sur la pensée d'user de condescendance envers les Juifs, puisque telle était aussi la conduite de saint Paul; mais il tombait sur ce que celle de saint Pierre avait d'ex-

[1] Galat., II. 7. — [2] Ibid., ibid. [3] I. Corinth., IX, 20, 21. — [4] Act., XVI, 3.

cessif et d'offensant. Il faut la perspicacité de M. Bost, pour découvrir dans un tel fait, que « Pierre ne pos-« sédait pas alors la suprématie, et que Paul le tance « et le reprend vivement pour avoir donné à l'Eglise « une fausse et très-fausse impulsion[1]. »

L'auteur y pense-t-il bien? L'Esprit saint qui, dans cette supposition, eût livré saint Pierre à son esprit particulier, avait-il donc aussi abandonné à une fausse et très-fausse impulsion l'Eglise confiée à sa direction divine? Un tel crime heureusement n'est au pouvoir d'aucun mortel. Et lors même qu'il serait possible, comment aurait pu faire un si grand mal à l'Eglise, cet apôtre que l'auteur fait si petit, « l'humble saint Pierre[2], » lui « l'une des bases « de l'Eglise ; l'une d'elles seulement, et voilà tout[3], « moins base même que les prophètes[4], saint Pierre « qui disparaît dans le récit sacré, presque aussitôt « qu'apparaît saint Paul[5]? » On concevrait une telle supposition de la part de ceux pour qui cet apôtre est la pierre, sur laquelle s'élève l'édifice sacré de l'Eglise; au point de vue de M. Bost elle ne se conçoit qu'autant que la vérité dans son esprit, a un instant prévalu sur l'erreur. Le terme de *résister*[6], qu'emploie saint Paul, suffisait seul pour lui attester la qualité de saint Pierre.

M. le ministre a découvert encore, dans l'épître aux Galates[7], que saint Pierre n'est pas toujours

[1] Pag. 37. — [2] Pag 35. — [3] Ibid. — [4] Pag. 34. — [5] Pag. 39. — [6] Galat., II, 11. — [7] Ibid., II, 9.

nommé le premier. Mais il existe des manuscrits où le texte qu'il nous oppose le désigne le premier, et, dès lors une leçon douteuse ne peut rien prouver. Une seule exception d'ailleurs ne saurait infirmer le langage constant et unanime des quatre évangiles, des Actes des Apôtres et de saint Paul lui-même dans d'autres passages[1]. Elle ne fait au contraire qu'ajouter par son contraste à l'hommage invariable que l'Ecriture sainte rend à la primauté de saint Pierre. Enfin M. Bost, qui nous objecte ces paroles de saint Paul : « Ceux qui paraissaient être les colonnes, « Jacques, Céphas et Jean, ayant reconnu la grâce « que j'avais reçue, nous donnèrent la main à Bar- « nabé et à moi[2]. » M. Bost n'a donc point remarqué, au Ier chapitre de cette même épître, les paroles suivantes : « Après trois ans d'apostolat, je vins à Jéru- « salem voir Pierre, et je demeurai quinze jours au- « près de lui ; et je ne vis aucun des autres apôtres, « si ce n'est Jacques, frère du Seigneur[3]. »

« Comment saint Paul, qui avait appris l'Evangile par une révélation immédiate de Jésus-Christ[4], qui ne s'était pas même démarché pour voir le collége apostolique[5], vient-il à Jérusalem voir Pierre[6]? et non Jacques, l'évêque du lieu, du berceau du christianisme, celui qu'ailleurs il nomme le premier? Il le vit à la vérité, mais ce n'était pas lui qu'il venait voir ; il ne rappelle cette circonstance que pour dire

[1] I. Corinth., I, 12 ; ibid., XXV, 5. — [2] Ut supra. — [3] Galat., I, 18. — [4] Galat., I, 12. — [5] Ibid., ibid., 17. — [6] Ibid., ibid., 18.

qu'il fut le seul des autres apôtres qu'il vit, manière de dire qui rehausse encore la visite faite à Pierre. »

« Il fallait que le grand Paul, Paul revenu du troi-
« sième ciel, vînt voir, non pas Jacques, quoiqu'il y
« fût un si grand apôtre, *frère du Seigneur*, évêque
« de Jérusalem, appelé le Juste, et également res-
« pecté par les chrétiens et les Juifs : ce n'était pas
« lui que Paul devait venir voir; mais il est venu voir
« Pierre, et le voir, selon la force de l'original, comme
« on vient voir une chose pleine de merveilles et di-
« gne d'être recherchée, « *le comtempler, l'étudier,*
« dit saint Jean Chrysostôme, et le voir comme plus
« grand aussi bien que plus ancien que lui, dit le
« même Père : le voir néanmoins, non pour être ins-
« truit, lui que Jésus-Christ instruisait lui-même par
« une révélation si expresse; mais afin de donner la
« forme aux siècles futurs, et qu'il demeurât établi à
« jamais que quelque docte, quelque saint qu'on
« soit, fût-on un autre saint Paul, il faut voir
« Pierre [1]. »

« Mais, nous dit M. Bost, laissez venir Paul, je vous
« prie, et nous allons voir si Pierre occupe encore le
« premier rang. Vous n'avez qu'à prendre votre con-
« cordance (la mienne doit vous paraître bonne,
« c'est celle de la Vulgate, *auctore Hugone cardina-*
« *li*), et vous y verrez que si Pierre paraît beaucoup
« dans les actes, jusqu'au chapitre XII, les seize

[1] Bossuet, disc. sur l'Unité de l'Eglise.

« chapitres suivants, jusqu'à la fin du livre, sont con-
« sacrés en entier à saint Paul : et que dès ce moment,
« Pierre n'est plus nommé dans le Nouveau Testa-
« ment que six fois, tandis que Paul l'est,— devinez !
« vous n'avez peut-être pas compté? — Cent cin-
« quante-six fois. C'est quelque chose, n'est-ce pas [1] ?
« —Saint Pierre disparaît dans le récit sacré, pres-
« qu'aussitôt qu'apparaît saint Paul ; et si vous avez
« pu nous montrer jusque-là saint Pierre sur le pre-
« mier rang, dès lors l'œil est ébloui par l'immensité
« des travaux de Paul et par le nombre supérieur de
« ses écrits. Pierre n'a que deux épîtres, Paul en a
« treize ou quatorze [2]. »

J'en demande pardon à M. Bost, mais ce n'est point là la question. Comment cet invincible champion du protestantisme, qui défie à lui seul le ban et l'arrière-ban de la milice catholique, peut-il prendre aussi complétement le change sur une question à la portée de l'intelligence la plus ordinaire? Il ne s'agit nullement de comparer les travaux et le nombre supérieur des écrits, encore moins de savoir qui de saint Pierre ou de saint Paul, ou de tout autre apôtre, est nommé le plus souvent dans les douze premiers ou dans les seize derniers chapitres des Actes. Il s'agit de savoir qui doit être le premier et le plus grand, et cela précisément à l'exclusion de l'apôtre, dont M. Bost voudrait se servir pour vous éblouir ; car ce

[1] Pag. 38. — [2] Pag. 39.

même apôtre n'y était pas encore lorsque le Sauveur disait aux douze : « Celui d'entre vous qui est le plus « grand sera votre serviteur [1]; que celui qui est le « plus grand parmi vous devienne comme le moin- « dre, et celui qui a la prééminence, comme celui « qui sert [2]. »

Le premier et le plus grand était donc dans le sein du collége apostolique, longtemps avant la vocation et l'apostolat de saint Paul ; et lorsque cet apôtre entra dans l'Eglise, il ne la trouva donc pas dans l'attente d'un chef. Que signifie dès lors pour l'ordre hiérarchique, que saint Paul ait été nommé cent cinquante-six fois dans les seize derniers chapitres des Actes? Ne pouvait-il pas être le plus actif, le plus savant, avoir fait le plus de miracles, ou avoir évangélisé le plus de pays, sans être le chef de l'Eglise, comme saint Jean avait été l'apôtre bien-aimé, quoique le Sauveur lui eût déclaré que la première place dans son royaume n'était réservée ni à lui ni à son frère? Qu'y a-t-il d'ailleurs d'étonnant que saint Paul occupe seul la fin des Actes, puisque ce livre est écrit par saint Luc, son disciple, témoin de ses travaux et compagnon de ses voyages? Cela revient à dire que saint Paul est nommé le plus souvent dans la partie de l'histoire qui lui est consacrée, et consacrée à lui seul ; et M. Bost, qui s'obstine à ne pas voir saint Pierre là où il est, s'étonne de ne pas le voir là où il ne saurait être.

[1] Matth., XXIII, 11. — [2] Saint Luc, XXII, 26.

Il eût fait beau voir M. Bost exécutant les théologiens catholiques, s'il les eût surpris concluant à la prééminence de saint Pierre, de ce que cet apôtre aurait été nommé seul, et plus d'une centaine de fois dans une partie de l'Ecriture sainte consacrée au récit de ses travaux. Mais comment lui reprocher d'employer parfois des arguments puérils, lorsqu'il n'a affaire qu'à des « disputeurs catholiques [1], au « cœur stupide et au front d'airain [2], lorsqu'il a à « réfuter de monstrueuses fictions et un amas de « folies [3] ? » — M. Bost traite les catholiques comme autre fois Samson traita les Philistins, lorsqu'il en mit en fuite un corps entier avec une mâchoire d'âne, et cela sans que nous puissions nous plaindre, selon lui [4]. « N'est-ce pas là en effet ce qui convient à notre « école impure et abrutissante [5] ? » école à qui l'auteur, dans son dédain, jette ces paroles insultantes : « Le silence complet et réellement catholique qu'on « va garder dans toute votre communion, les divaga- « tions qu'on essayera tout au plus de substituer à « des réponses, ou la faiblesse des raisons qu'on leur « opposera, vont achever de prouver que vous n'a- « vez rien à répondre d'important [6]. » Nous attendons du moins de tous les protestants cette justice, que s'ils trouvent ici quelque chose d'impur et d'abrutissant, c'est le ton et le langage de M. Bost.

[1] Pag. 7. — [2] P. 57. — [3] Ibid. — [4] Liv. des Juges, xv, 15. — [5] P. 88. — [6] P. 105.

CHAPITRE IV.

PASSAGES DE L'ÉCRITURE SAINTE ÉTABLISSANT LA PRIMAUTÉ DE SAINT PIERRE. — OBJECTIONS.

Les textes si nombreux de l'Ecriture que nous avons déjà cités, ne sont ni les seuls qui promettent d'après Jésus-Christ un chef visible à l'Eglise, ni les seuls qui, dans ce plan de l'économie divine, concernent personnellement saint Pierre. A mesure qu'on entre dans les profondeurs de ce grand sujet, la lumière se fait de plus en plus, et la pensée divine ne tarde pas à se révéler dans tout son éclat. M. Bost, qui semble réduire à un seul les passages de l'Ecriture qui établissent la primauté dans l'Eglise, n'a-t-il donc jamais lu les dernières paroles d'un sublime si touchant de Jésus à ses apôtres? c'était dans la dernière cène, la veille de sa mort, dans un de ces moments solennels, où la pensée repousse de part et d'autre tout voile. Le Sauveur alors ne cachait plus sous l'allégorie les vérités qu'il communiquait à ses apôtres : « Voilà, lui disent-ils eux-mêmes, dans leur « admiration, que vous nous parlez ouvertement, et « que vous n'usez point de paraboles [1]. » Le sentiment

[1] Jean, XVI, 29.

pénible de la perte qu'ils allaient faire, n'avait pu prévenir, dans ces hommes au cœur non encore épuré par la grâce, une question déjà soulevée autrefois entre eux : ils se demandaient « qui allait devenir le plus grand [1]. » Ecoutons maintenant la réponse du Sauveur.

« Les rois des nations les traitent avec empire, et « ceux qui ont autorité sur elles, en sont appelés les « bienfaiteurs; pour vous, qu'il n'en soit pas de « même ; mais que celui qui est le plus grand parmi « vous, devienne comme le plus petit, et celui qui « gouverne comme celui qui sert. Car qui est le plus « grand, de celui qui est à table, ou de celui qui « sert? N'est-ce pas celui qui est à table? Et moi ce- « pendant je suis parmi vous, comme celui qui sert. « C'est vous qui êtes toujours demeurés fermes avec « moi dans mes tentations. Aussi je vous prépare le « royaume, comme mon père me l'a préparé, afin « que vous mangiez et buviez à ma table dans mon « royaume, et que vous soyez assis sur des trônes, « pour juger les douze tribus d'Israël. Le Seigneur « dit ensuite : Simon, Simon, Satan vous a demandé, « pour vous cribler, comme on crible le froment; « mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille « pas : et lorsque tu seras converti, aie soin d'affer- « mir tes frères [2]. »

Jésus-Christ parle de celui qui est le plus grand parmi ses apôtres, de celui à qui est réservé le gou-

[1] Luc, XXII, 24. — [2] Ibid., XXII.

vernement, et il lui recommande de ne pas gouverner, comme les rois des nations, avec empire. S'adressant ensuite à Pierre, il lui annonce qu'il a prié pour lui en particulier, afin que sa foi ne défaille point, et il le charge d'affermir ses frères, lorsqu'il sera relevé de la chute qu'il allait permettre, pour l'instruction de tous, pasteurs et fidèles.

Il ressort évidemment de ces paroles, que le Sauveur prédestinait un de ses apôtres au gouvernement spirituel de son Eglise, et que Simon Pierre devait être le dépositaire de ce pouvoir, puisqu'à lui seul en sont réservées les conditions et les attributions. En effet, voilà Pierre recevant la plus belle assurance qui jamais ait été donnée à un mortel, celle de rester fidèle à sa foi; le voilà investi seul et exclusivement à tout autre du privilége d'affermir ses frères dans cette même foi, et dans la fidélité à leurs devoirs. Or ce droit implique-t-il, oui ou non, celui de les avertir, de les reprendre, de les corriger? et les actes nécessaires à l'exercice de ce droit et de ce devoir ne constituent-ils pas une véritable suprématie? Pourquoi ce pouvoir, et comment Pierre l'exercerait-il, s'il n'est pas chef de l'Eglise?

Mais ce même pouvoir ne paraît point néanmoins avoir été nécessaire à Pierre en particulier. Chacun des autres apôtres avait reçu, comme lui, l'Esprit saint d'une manière permanente. La foi de ceux qui devaient juger les douze tribus d'Israël [1], qui avaient

[1] Luc, XXII, 30.

été revêtus de la force d'en haut[1], que Dieu lui-même s'était engagé à soutenir jusqu'à la fin[2], ne devait pas plus défaillir que celle de Pierre. C'est donc bien moins pour lui personnellement que pour ses successeurs, que le divin Sauveur lui confie ce pouvoir. Il n'est donc ici que le représentant des chefs futurs de l'Eglise; il n'intervient que pour que la Papauté qu'il est chargé de transmettre, reçoive directement et immédiatement de Jésus-Christ le caractère auguste d'institution divine.

Rétablissez en outre, par la pensée, cette déclaration à sa place historique et naturelle, après les nombreuses allégories dans lesquelles le Sauveur fait allusion à l'unité du gouvernement de son Eglise, ainsi qu'entre les passages des quatre Evangiles, où saint Pierre est invariablement désigné le premier, où il apparaît invariablement en tête des autres apôtres, et ceux où, après la mort du Sauveur, c'est encore lui qui toujours est nommé, parle et agit le premier : cette déclaration alors vous paraîtra briller entre toutes les autres, comme un soleil qui éclaire les dernières profondeurs de la question.

Comment M. Bost, qui a vu tant de choses dans l'Ecriture, n'a-t-il vu ni celui que nous venons de rapporter, ni la déclaration si claire et si positive qu'il contient? et s'il l'a vu, comment peut-il proclamer « qu'il n'y a plus lieu qu'à l'erreur volon-

[1] Ibid., XXIV, 49. — [2] Dern. paroles de l'Evang. de saint Matth.

« taire, après son travail actuel [1] » pendant qu'il ne s'attache pas « à réduire en poudre son explication [2], » comme il croit dans sa modestie l'avoir fait du texte précédent ? Ce n'eût point été là une œuvre indigne de ce géant de la controverse, qui n'entend pas « n'employer au combat que des lances de paille et « des épées de carton [3]. »

En attendant qu'il s'en occupe, hâtons-nous de répondre à une dernière objection de sa part, pour arriver enfin aux autres parties du texte qui est l'objet principal de notre discussion. Nous l'avons déjà peut-être trop longtemps perdu de vue pour obéir à la loi que nous nous sommes faite de suivre l'auteur pas à pas, et sur le terrain qu'il a lui-même choisi. « C'est pur enfantillage, dit-il sans façon aux « catholiques, que de citer la scène où Jésus dit par « trois fois à Pierre en particulier, de paître ses bre- « bis. Je dirai même bien plus encore : loin que cette « scène indique chez saint Pierre un privilége, c'est « simplement, et tout simplement, la preuve que cet « apôtre, par son reniement, avait perdu toute qua- « lification pour annoncer l'Evangile, et que Jésus « est obligé de lui *rendre* ce que les autres apôtres « avaient *conservé*, savoir le droit de paître les brebis « du Seigneur. Ne pensez-vous pas ? — Direz-vous « que les autres apôtres avaient aussi renié Jésus ? « Mais alors vous diriez ce qui n'est pas. Ils avaient

[1] Pag. 12. — [2] P. 63. — [3] P. 104.

« fui;.... ils avaient été lâches, sans doute; mais « Pierre aussi finit par l'être, et il avait ajouté d'a- « vance à ce péché celui de l'orgueil ! »

Jésus, dit saint Jean, se montra un jour à sept de ses disciples, sur le bord de la mer de Tibériade; c'était pour la troisième fois depuis sa résurrection. Il daigna prendre avec eux le repas des pêcheurs, et, « lorsqu'ils eurent dîné, Jésus dit à Simon Pierre : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? « Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que « je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. Il « lui demanda de nouveau : Simon, fils de Jean, « m'aimes-tu? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, « vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais « mes agneaux. Il lui demanda pour la troisième « fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pierre fut « contristé, parce qu'il lui demandait pour la troi- « sième fois, m'aimes-tu; et il lui dit : Seigneur, vous « connaissez toutes choses, vous savez que je vous « aime. Jésus lui dit : Pais mes brebis [1]. »

Le ton de supériorité et d'assurance que prend M. Bost, ne saurait en imposer à personne. Nous

[1] Jean, XXI, 15 et suiv. — L'expression grecque dont s'est servi saint Jean n'exprime pas seulement la pensée de paître, mais elle réveille encore celle de commander, de présider, ποίμαινε. Homère emploie fréquemment dans l'Iliade le nom dérivé de ce verbe pour désigner la qualité d'Agamemnon, ποίμενα λαῶν, pasteur des peuples. Aussi dans la prophétie rapportée dans saint Matthieu : « De toi doit sortir le chef qui doit conduire « mon peuple d'Israël : Ex te enim exiet dux qui regat populum meum « Israël; on trouve dans le texte grec : ἐκ σοῦ γὰρ ἐξελεύσεται ἡγούμενος, « ὅστις ποιμανεῖ τὸν λαόν μου τὸν Ἰσραήλ. »

voyons bien ici le Sauveur confiant à Pierre la charge de paître ses agneaux et ses brebis, dans une allocution touchante, pour laquelle M. Bost n'a su trouver que le mot de *scène;* mais où ce ministre a-t-il pris que Jésus en agit ainsi parce « qu'il était obligé de « lui *rendre* ce que les autres apôtres avaient *con-* « *servé?* » Rien de semblable ne se trouve dans l'Evangile; c'est simplement, et tout simplement, l'interprétation de cet auteur, selon son propre langage[1]. Mais où donc a-t-il puisé le droit de donner avec tant d'assurance son esprit et son sens privé, pour le sens et l'esprit mêmes de l'Evangile? Il est facile à ce prix de faire parler l'Ecriture sainte à son gré. Heureusement le jugement privé, même au point de vue religieux de la réforme, ne fait autorité pour personne.

Comment d'ailleurs saint Pierre pouvait-il perdre une mission qu'il n'avait point encore reçue? Ce ne fut qu'après sa résurrection que Jésus-Christ donna aux apôtres la grande mission d'annoncer au monde le mystère d'amour accompli sur le Calvaire. Il leur dit alors : « Paix à vous. Comme m'a envoyé mon Père « je vous envoie aussi. Après ces paroles, il souffla « sur eux et leur dit : Recevez l'Esprit saint[2]. » Et encore ils devaient attendre avant de la remplir, d'être revêtus une dernière fois de la force d'en haut[3].

Lors même que saint Pierre aurait eu, avant sa

[1] Pag. 40. — [2] Jean, xx, 21, 22. — [3] Luc, xxiv, 49.

chute « toute qualification pour annoncer l'Evan-« gile, » comment pouvait-il avoir perdu, lui seul, ce que les apôtres avaient conservé? S'il avait renié le Sauveur, les autres l'avaient à leur tour honteusement abandonné, et s'étaient enfuis, lorsqu'ils l'avaient vu entre les mains de ses ennemis [1]; tous cependant lui avaient fait les mêmes protestations que saint Pierre [2]. « Ils avaient été lâches, sans doute, « dit M. Bost lui-même; mais Pierre aussi finit par « l'être [3]. » S'ils furent ce que Pierre aussi finit par être, comment conservent-ils, malgré leur conduite, ce que celui-ci perd par cette conduite même? Quelque stupides que soient les catholiques, il faut quelque chose de plus que l'autorité de M. Bost, pour les empêcher de voir là une contradiction flagrante.

Il y a plus : si Pierre renia le Sauveur, si son courage faillit aux interrogations d'une simple servante, il l'avait du moins suivi jusque dans la maison du grand-prêtre [4]; il en avait aussitôt versé des larmes amères [5]; un regard de son Maître [6] avait sur-le-champ fait succéder à sa faute le repentir; et plus que tout autre il pouvait avoir la juste confiance que sa faute lui avait été pardonnée. Enfin, demanderons-nous à M. Bost comment lui, ministre réformé, peut-il concilier ce qu'il dit ici de saint Pierre, avec la doctrine protestante de l'inamissibilité de la jus-

[1] Matth., XXVI, 56; Marc, XIV, 50. — [2] Matth., XXVI, 35; Marc, XIV, 31. — [3] Pag. 40 — [4] Matth., XXVI, 58. — [5] Ibid., 75; Marc, XIV, 72; Luc, XXII, 62. — [6] Ibid., 61.

tice? Si la sainteté une fois acquise ne peut plus se perdre, comment celui qui avait reçu de la bouche même du Seigneur, l'assurance qu'il serait la pierre sur laquelle il édifierait son Eglise, sera-t-il moins favorisé que le dernier des élus, et fera-t-il mentir seul, en perdant la grâce de la justice, les décrets éternels de la prédestination?

La triple interrogation du Sauveur rappelle à la vérité le triple reniement de saint Pierre; mais elle rappelle aussi la grandeur et l'étendue de la mission qui lui est confiée. Jésus-Christ avait provoqué sa profession de foi, avant de lui promettre les clefs de son Eglise. Au moment de les lui transmettre, il veut s'assurer encore de sa charité. Il demande de lui les deux vertus qui renferment et qui forment toutes les autres; et il les demande au plus haut degré, parce qu'il lui donne mission d'affermir ses frères, parce qu'il doit paître les brebis et les agneaux, ces brebis pour lesquelles Dieu a donné son Fils unique; et le Fils unique, son âme.

Mais lors même qu'il serait vrai que saint Pierre avait perdu par son reniement « toute qualification « pour annoncer l'Evangile; » si la triple interrogation du Sauveur n'est, comme le prétend M. Bost, qu'une réintégration, il n'en reçoit donc pas moins la charge de paître les agneaux et les brebis, sans que rien ne change la nature du pouvoir qui lui est confié. Or, les agneaux et les brebis forment le troupeau. Les agneaux sont les enfants engendrés à l'E-

glise par la foi et les sacrements, les brebis sont les mères des agneaux, celles qui leur ont donné le jour et les ont nourris; elles représentent donc les pasteurs, et le Sauveur en disant sans restriction mes brebis et mes agneaux, désigne l'universalité entière des hommes. Cette belle et touchante allégorie est une de ces images qui sont à la portée de toutes les intelligences. Ce langage est la figure favorite des prophètes, lorsqu'ils veulent décrire le règne du Messie. Le Sauveur lui-même se plaît à s'appeler du nom de Pasteur [1], et à nommer du nom de brebis et de bergerie [2], l'héritage qui lui est promis par son Père. La charge donc de paître les agneaux et les brebis de Jésus-Christ, c'est celle de diriger et de conduire son bercail entier, c'est l'obligation pour le pasteur d'étendre sa sollicitude à toutes les ouailles sans restriction. Et lorsque le Sauveur en eut confié la garde à Pierre, il lui dit : « Suis-moi [3]. » Saint Pierre le suivit; et sur les pas de saint Pierre se mit aussi à marcher l'apôtre bien-aimé. Pourquoi cette invitation particulière à Pierre, en présence de six autres disciples, et qui n'est faite cependant à aucun d'eux? si ce n'est parce que tous doivent suivre saint Pierre sur la voie du salut et de la vérité, comme il suit lui-même le Sauveur de tous.

[1] Jean, x, 11, 14, 16. — [2] Ibid., x, 7, 11, 14, 16, et Matth., x, 6, xv, 24 — [3] Jean, xxi, 19

CHAPITRE V.

« SUR CETTE PIERRE JE BATIRAI MON ÉGLISE; ET LES PORTES DE L'ENFER NE PRÉVAUDRONT PAS CONTRE ELLE. »

—

« Je suppose, nous dit M. Bost, que vous ne me « demanderez pas une argumentation sur cette par- « tie de notre texte. Pour que ce texte vous allât, il « n'y manquait, il est vrai, que le nom de Rome; « mais ce nom y manque. Or, qui a jamais nié le « reste? et qui vous a jamais dit que les portes de « l'enfer dussent prévaloir contre l'Eglise de Jésus- « Christ! »

De quel droit, demanderons-nous à notre tour, l'auteur, après avoir rapporté cette partie de la déclaration : « Et les portes de l'enfer ne prévaudront « pas contre elle, » ajoute-t-il immédiatement ces deux mots, en forme de commentaire, « contre l'Eglise. » L'exégèse ne nous fournit à nous aucun moyen d'être aussi tranchant, et de décider, sans hésitation comme sans examen, que le mot *elle* se rapporte à Eglise plutôt qu'à Pierre. Le texte primitif de saint Matthieu, écrit en syro-chaldaïque, qui eût peut-

être fixé tous nos doutes, est malheureusement perdu. Dans la traduction grecque qui remplace l'original, traduction que quelques saints Pères attribuent à l'apôtre saint Jacques ou à saint Jean, ainsi que dans la version latine, les termes pierre et Eglise sont du même genre, et ce mot *elle*, plus embarrassant qu'il n'est gros, peut également s'y rapporter à tous deux.

Que si nous considérons le texte dans son ensemble, l'on reconnaît aussitôt que toutes ses autres parties s'adressent directement à Pierre, qu'il est le terme et le sujet principal de la pensée. C'est donc aussi à lui, c'est à cette pierre placée au fondement de l'Eglise, que doit se rapporter cette partie du texte sacré : « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas « contre elle. » C'est ce que semble indiquer en outre la construction du dernier membre de phrase identique au premier, la suite et le progrès de la pensée. C'est Pierre que Jésus-Christ exalte ici, et veut récompenser ; c'est Pierre qui est nommé avant et après, qui remplit tout le reste du texte ; c'est donc à lui que doit aussi nécessairement se rapporter la partie qui nous occupe.

Supposons néanmoins qu'elle concerne exclusivement l'Eglise ; l'importance et l'autorité de Pierre ne sauraient en recevoir aucune atteinte. Qui ne voit en effet que, dans la pensée du divin fondateur de l'Eglise, il y a une liaison nécessaire entre le fondement qu'il pose, et l'édifice qu'il va élever, entre son Eglise et Pierre? Dire : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je

« bâtirai mon Eglise ; et les portes de l'enfer ne pré-
« vaudront pas contre elle, » n'est-ce pas dire que la solidité et la durée de l'édifice sont attachées à celles des fondements? La nature même des choses établit entre eux une corrélation nécessaire. La pensée de fondement réveille aussitôt celle d'édifice, comme de son côté l'édifice ne saurait se concevoir sans fondement. Ils s'élèvent ou tombent ensemble, et la pensée ne sait que leur donner une destinée commune. « Celui qui entend mes instructions, dit « Jésus-Christ, et qui les pratique, je le comparerai à « un homme sage, qui a bâti sa maison sur la pierre. « La pluie est tombée, les fleuves se sont débordés, « les vents ont soufflé ; ils sont venus fondre sur cette « maison, et elle n'est point tombée, parce qu'elle « était fondée sur la pierre. Mais quiconque entend « mes instructions, et ne les pratique pas, est sembla-« ble à un insensé qui a bâti sa maison sur le sable : « la pluie est tombée, les fleuves se sont débordés, « les vents ont soufflé, et sont venus fondre sur cette « maison, et elle est tombée[1]. » Ce sont donc, dans la pensée du Seigneur, les fondements qui assurent la solidité et la durée d'un édifice : il y a donc à ses yeux, entre ces deux parties d'un tout, liaison intime, nécessaire et indissoluble. Entre Pierre, sur qui doit s'élever l'Eglise, et l'édifice de l'Eglise, il y a donc aussi, selon cette même pensée, liaison intime, nécessaire et indissoluble ; les destinées de Pierre sont

1 Matth., VII, 24, 25, 26, 27.

donc éternellement unies à celles de l'Eglise, et sa primauté subsistera comme elle, jusqu'à la fin des temps.

Ces considérations nous ramènent directement à la question suivante que fait M. Bost, à l'occasion de ces paroles : « Et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. « Y a-t-il dans la parole que nous examinons à ce « moment, un mot, un seul mot, qui indique qu'elle « s'appliquât à des successeurs ? — Ou, en d'autres « termes, quand Jésus parlait à Pierre, parlait-il à « d'autres qu'à lui ? parlait-il à des héritiers ? par- « lait-il à vous ? Dites oui ou dites non[1] ! » Y a-t-il, demanderons-nous à notre tour au monde entier, dans la parole que nous examinons à ce moment, un mot, un seul mot, qui n'indique qu'elle s'applique à des successeurs ? L'Eglise ne devait-elle vivre que la vie de Pierre ? Le fondement que lui avait posé la main de son divin auteur, devait-il, après un quart de siècle à peine, lui manquer avec cet apôtre ? Le temps, qui altère les institutions humaines, devait il triompher, et triompher sitôt de sa constitution divine ? Et si la nature et le gouvernement de l'Eglise doivent être aujourd'hui ce qu'ils étaient au temps de Pierre, comment cet apôtre peut-il être la pierre fondamentale de l'Eglise, si ce n'est dans la personne de ses successeurs ?

« Mais, répond M. Bost, c'est précisément ce mot « qui prouve que vous n'êtes pas des bases comme « saint Pierre ; car les bases se mettent en bas, au

[1] Pag. 46.

« commencement, à l'origine de l'édifice ; on n'élève « pas des fondements jusqu'à la coupole [1]. » En vérité, et nous croyons pouvoir le dire sans orgueil, nous sommes honteux de devoir répondre à une telle raison, car l'auteur la donne bien sérieusement, et n'en donne pas d'autre sur cet article. Oui, sans doute, les bases se mettent en bas, au commencement, à l'origine de l'édifice. Mais elles ne se mettent pas pour un jour, quand la durée de l'édifice doit être celle des siècles ; elle doit le supporter jusqu'à son dernier jour ; car si jamais le fondement vient à manquer, l'édifice croule ; et c'est ce qui prouve qu'il fallait à Pierre des successeurs qui devaient ne faire avec lui qu'un seul être moral.

Dépouillez, si vous l'aimez mieux, cette pensée de son langage allégorique. Si le fondateur d'une société quelconque promettait à un homme d'élever sur lui cette société, de l'en faire le fondement et de lui en donner les clefs, qui ne dirait aussitôt que cette société était organisée de manière à avoir un chef, un administrateur principal, et que le fondateur de la société réserve cette charge à celui qui, d'après sa propre déclaration, doit en être le fondement ? et lorsque la mort viendra surprendre ce même homme dans l'exercice de son pouvoir, dira-t-on que la société a péri avec lui ? On dira qu'elle attend un nouveau chef, et que le pouvoir qui ne meurt

[1] Pag. 45.

pas, doit passer aux mains d'un nouveau dépositaire, qui, sans être la personne même de son prédécesseur, la représentera cependant et la continuera. Appliquons à l'Eglise ces notions aussi simples qu'universelles. Le langage allégorique qui nous montre Pierre placé comme base ou fondement de l'Eglise, signifie qu'il est établi chef de cette même Eglise, mais que la mort, en venant terminer sa carrière, ne détruira ni la société qu'il doit gouverner, ni le pouvoir qui en constitue le principe vital. Il signifie qu'il aura dans le gouvernement de l'Eglise, à l'origine de laquelle il assista, des successeurs qui, sans être sa même personne, la représenteront et formeront après lui la personnification vivante du même principe.

« Pour que ce texte vous allât, dit-on, il n'y « manquerait que le nom de Rome. » Mais si l'auteur n'y a pas vu le nom, comment n'y a-t-il pas vu du moins la chose? Quelle est l'Eglise contre laquelle, selon sa propre interprétation, ne doivent pas prévaloir les portes de l'enfer? C'est l'Eglise bâtie sur Pierre, l'Eglise dont Pierre a les clefs, où il lui est donné de lier ou de délier. Or, comment à cette Eglise pourrait ne pas appartenir l'Eglise particulière de Rome? Rome, l'Eglise par excellence de saint Pierre, l'Eglise fondée non-seulement sur lui, mais par lui, gouvernée par ses successeurs? A ne considérer même dans Rome que l'Eglise particulière, il est historiquement, et il sera éternellement vrai qu'elle est

spécialement bâtie sur la pierre, sur laquelle s'élèvera l'Eglise contre laquelle les puissances mêmes de l'enfer ne prévaudront jamais; et aucune interprétation du texte qui nous occupe ne saurait détruire un fait historique, que nous montrerons bientôt proclamé par tout l'univers chrétien.

Bien plus, l'Eglise de Rome, par le fait seul du pontificat de saint Pierre, est la première, la tête de toutes les autres. Le privilége de compter cet apôtre pour son premier pontife l'élève au-dessus des autres, comme un soleil parmi les astres. L'éclat de ses satellites peut s'obscurcir, s'éclipser même pour toujours; pour elle, le sien ne saurait défaillir aussi longtemps que siégeront au milieu d'elle les successeurs de Pierre. L'hérésie ne saurait pas plus prévaloir à Rome, que les fondements de l'Eglise ne peuvent s'écrouler. Quelques hérétiques ont pu s'y glisser dans l'ombre; mais Rome n'en présente pas moins le spectacle unique au monde d'une Eglise qui n'a jamais erré dans sa foi, et qui a condamné toutes les hérésies, sans que jamais aucune ait pu s'y établir en face de la chaire de vérité. « Ainsi l'Eglise « romaine est toujours vierge; la foi romaine est « toujours la foi de l'Eglise; on croit toujours ce qu'on « a cru; la même voix retentit partout, et Pierre de- « meure dans ses successeurs le fondement des fi- » dèles. C'est Jésus-Christ qui l'a dit, et le ciel et la « terre passeront plutôt que sa parole[1]. » C'est la

[1] Bossuet, Disc. sur l'Unité de l'Eglise.

conséquence immédiate et irrésistible du privilége de Pierre, c'est ce que, depuis saint Irénée, contemporain des apôtres, les Pères de l'Eglise ne cessèrent jamais d'opposer aux hérétiques de leur temps. Leur séparation de Rome, disaient-ils, était le grand caractère, le fait éclatant qui annonçait au monde qu'ils n'appartenaient plus à la vraie Eglise.

« On dit quelquefois, ajoute M. Bost, qu'il n'y a « jamais eu d'autre Eglise que celle de Rome, qui ait « revendiqué, dès le commencement, la succession « apostolique et la principauté; mais c'est faux, nous « revendiquons tous cette succession apostolique [1]. »

Il y a du moins une succession qu'aucune Eglise particulière, aucune hérésie ne revendiqua jamais, c'est la succession particulière de Pierre. M. Bost croit pouvoir s'en passer, en revendiquant celle de tous les autres apôtres. Mais si les apôtres sont dans l'ordre hiérarchique le corps enseignant, saint Pierre en est la tête. Or un corps peut-il perdre la tête sans être frappé à l'instant de mort? Et si une telle monstruosité était possible, si jamais l'Eglise du Christ pouvait se diviser en deux camps opposés, dans lequel faudrait-il voir encore l'Eglise? Dans celui-là seul où se trouverait le successeur de Pierre; car pour lui seul a prié le Christ, afin que sa foi ne défaillît pas; à lui seul il a confié la garde de son bercail; lui seul restera uni à l'Eglise aussi indissolublement que les fondements sont unis à l'édifice.

[1] Pag. 47.

M. Bost revendique la succession apostolique. Il est plus facile de la revendiquer que de justifier une telle prétention. De qui donc avait reçu le sacerdoce et sa mission, ce bonnetier, dont le nom nous échappe, et qui le premier imita à Genève, dans un jardin, la cène du Sauveur? De qui donc avaient reçu le sacerdoce et leur mission, Farel, Froment, Viret, Calvin? Où était l'église réformée en 1517, et qui élut ses premiers ministres? Comment pouvaient être élus et envoyés par les successeurs des apôtres, ceux qui commencèrent par se révolter contre eux, qui accusèrent le chef du ministère sacré d'être l'Antechrist, l'Eglise-mère d'être la Babylone de l'Apocalypse? qui accusèrent l'Eglise entière d'idolâtrie, et se séparèrent d'elle avec éclat, comme si jamais l'Eglise du Christ avait pu faillir? comme si les oracles divins pouvaient être menteurs?

On dira peut-être que, par la succession apostolique, on entend la vraie doctrine et non le ministère. Mais s'il est un fait constant dans l'Ecriture sainte, et que l'esprit d'hérésie semble ne pouvoir contester, c'est que Dieu a confié au ministère sacré le dépôt de la vraie doctrine, qu'il l'en a constitué l'organe, qu'il en a fait un corps éclairé et animé de son esprit divin, et dont l'enseignement est la vérité religieuse, sans éclipse et sans nuages. « Toute puissance, a dit le Sauveur à ses apôtres, m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, instruisez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et

du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé; voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles[1]. » — « Je prierai mon Père, et il vous « donnera un autre consolateur, afin qu'il demeure « éternellement avec vous, savoir, l'Esprit de vé- « rité[2]. » — « Mon Père, disait encore Jésus de ses « apôtres, sanctifiez-les par votre vérité. Votre parole « est vérité. Comme vous m'avez envoyé dans le « monde, je les ai aussi envoyés dans le monde. Et je « me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'ils soient « aussi sanctifiés dans la vérité. Je ne prie pas pour « eux seulement, mais je prie aussi pour ceux qui « croiront en moi par leurs paroles; afin que tous ne « soient qu'un, comme vous, mon Père, êtes en moi, « et moi en vous; et afin qu'ils soient de même un « en nous, et que le monde croie que vous m'avez « envoyé[3]. » Il ne suffit donc pas de revendiquer la vraie doctrine; il n'est aucune secte, aucune hérésie qui n'ait élevé la même prétention, et qui ne se soit laissé égarer loin de l'Eglise, parce que l'erreur avait revêtu à ses yeux l'apparence de la vérité; mais il faut encore la recevoir de ceux qui seuls ont reçu de Jésus-Christ la promesse d'une assistance spéciale, constante et perpétuelle, de ceux qu'il nous ordonne d'écouter, comme lui-même et comme son Père qui l'avait envoyé[4], de ceux qu'il nous a donnés « pour

[1] Matth., XXVIII, 19 et 20. — [2] Jean, XIV, 16, 17. — [3] Ibid., XVII, de 17 à 21. — [4] Luc, X.

« que nous ne soyons pas comme des enfants, comme « des personnes flottantes qui se laissent emporter par « tout vent de doctrine, et séduire par la tromperie « des hommes et par leur adresse à entraîner dans « l'erreur [1]. » Prétendre donc à la vraie doctrine, et rompre avec le ministère sacré, c'est donner un démenti aux paroles du Christ, et supposer qu'il a abandonné son Eglise à l'esprit d'erreur. C'est chercher la vraie doctrine là où elle ne saurait être, et sortir des conditions de la vérité pour la découvrir. Le Christ a promis que l'Esprit de vérité serait éternellement au milieu des successeurs des apôtres [2]; que l'homme ne sépare donc pas dans son coupable orgueil ce que Dieu a lui-même uni. « Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet [3]. »

CHAPITRE VI.

« ET JE TE DONNERAI LES CLEFS DU ROYAUME DES CIEUX; ET TOUT CE QUE TU AURAS LIÉ SUR LA TERRE SERA LIÉ DANS LES CIEUX; ET TOUT CE QUE TU AURAS DÉLIÉ SUR LA TERRE SERA DÉLIÉ DANS LES CIEUX. »

—

La déclaration du Seigneur à Pierre présente, à mesure que nous avançons, une continuité et une pro-

[1] Ephes., IV. — [2] Jean, XIV, 16, 17. — [3] Matth., XIX, 6.

gression dans laquelle tout se lie, s'enchaîne, et ajoute à ce qui précède, jusqu'au terme de l'entier développement de la pensée divine, qui apparaît alors comme un soleil dans sa splendeur. Le Sauveur faisant allusion au nom de Pierre, lui découvre d'abord l'union de sa destinée aux destinées de l'Eglise, ensuite, la perpétuité et l'indissolubilité de cette union ; et enfin il lui manifeste toute l'étendue du pouvoir qu'il y attache. Si la pensée du texte avait pu sembler, à son origine, vague et indéterminée, le voile de l'allégorie tombe presqu'ici, tant il devient clair et transparent; tant il est reçu dans le langage universel, que les clefs sont l'emblème du pouvoir et d'un pouvoir exclusif accordé à un seul. Les clefs accordées à un homme ne seraient plus qu'une dérision, si tout autre pouvait ouvrir ou fermer à son gré. Aussi sont-elles le symbole sous lequel l'Eglise catholique aime à représenter le pouvoir de Pierre, et le langage que, de préférence à tout autre, elle semble lui avoir consacré. M. Bost lui-même signale dans les termes suivants toute l'importance de cette partie du texte. — « C'est ici, chose singulière! le passage favori de « Rome; car des milliers et des milliers de catholi- « ques ont fini par croire sincèrement que ce mot « établissait invinciblement les prétentions de l'Eglise « latine; et plus d'un prêtre, sans doute, se réjouit de « me voir arriver à cette fameuse charte des droits « sacrés du Saint-Siége : — nous verrons, dit-il en « lui-même, comment ce protestant s'en tirera ! — « Nous verrons.

« Je dis que le droit (ou privilége, ou pouvoir, ou « commission, comme on voudra l'appeler), accordé « ici en apparence à saint Pierre seul, a été donné en « deux autres occasions différentes à tous les disci- « ples de Christ, et à eux seuls; et en voici la preuve : « ce sont des faits incontestables [1]. »

Le seul fait incontestable que nous découvrions ici, c'est que M. Bost glisse rapidement à côté du commencement de cette partie de la déclaration. Il n'en dit mot, et il arrive directement à ces paroles : « tout ce que tu auras lié..., » sans songer le moins du monde au pouvoir des clefs qui occupe là cependant une place assez éminente, et qui s'y trouve exprimé en termes assez clairs pour être au moins remarqué. Déjà l'auteur avait recouru une fois à cette ressource qu'il semble se ménager pour les mauvais cas. Prenant alors envers les catholiques le ton de supériorité des hommes envers les enfants, « c'est pur enfantillage, avait-il dit, que de citer la « scène où Jésus dit par trois fois à Pierre en parti- « culier de paître ses brebis [2]. » Là aussi il n'avait oublié qu'une chose, qui était de démontrer ce pur enfantillage dont il veut bien nous avertir. Libre à lui sans doute de rire tout à son aise, dans sa barbe, du nouveau tour qu'il joue à « plus d'un prêtre, » et de dire « nous verrons, » lorsqu'il nous préparait à ne rien voir. Mais tous les catholiques et tous les prêtres ne sauraient se payer d'une telle défaite.

[1] Pag. 49. — [2] P. 40.

Tous n'auront pas oublié cette promesse de l'auteur : « Voici comment je procéderai, si vous le voulez « bien. Nous suivrons pied à pied le passage dont il « s'agit, et nous en examinerons chaque partie sous « deux points de vue : en recherchant d'abord ce que « le passage signifie en lui même, c'est-à-dire quant « à saint Pierre ; puis en nous demandant ensuite si « ce même passage, ou quelque autre déclaration « équivalente, implique l'idée que les qualités ou les « priviléges de saint Pierre supposassent des succes- « seurs [1]. » Il est étrange que l'auteur oublie un engagement aussi formel, précisément en face de la partie la plus explicite peut-être de toute la déclaration. « Des milliers et des milliers de catholiques, « dit-il, ont fini par croire sincèrement que ce mot « établissait invinciblement les prétentions de l'Eglise « latine. » Alors c'était vraiment le cas et la peine de prouver leur erreur, « avec cette rigueur de démon- « stration qui ne permet plus de réplique même à « l'adversaire [2]. »

L'auteur parle des prétentions de l'Eglise latine. S'il entend par là le siége de la Papauté, les catholiques ne se prévalent pas plus pour le déterminer de la partie du texte citée en tête de ce chapitre, que de ses parties précédentes. S'il veut dire l'existence de la Papauté, l'Eglise entière n'eut jamais sur cet important article qu'une même pensée et qu'une même foi. L'église grecque, après huit cents ans, se sépara

[1] Pag. 32, 33. — [2] P. 14.

de la grande société chrétienne; mais elle ne voulait que diviser ou déplacer la Papauté, elle ne la niait pas.

Des milliers et des milliers de catholiques, dit M. Bost, ont fini par croire sincèrement d'après ce mot aux droits sacrés du Saint-Siége. Mais alors de quel droit cet auteur vient-il réformer leur croyance sincère, et prétendre qu'il entend mieux qu'eux l'Ecriture sainte? Celui d'y trouver sa foi, serait-il donc un vain mot pour tout autre que pour un réformé? Et s'il est permis à ceux-ci de l'entendre dans les sens les plus différents, les plus opposés et les plus contradictoires, sans porter la moindre atteinte au principe du protestantisme, et sans que M. Bost puisse s'en plaindre, serait-il donc défendu aux catholiques seuls de croire sincèrement au sens de l'Ecriture qui leur paraîtrait invinciblement établi? L'injustice ici le dispute à la contradiction.

Comment les catholiques ne croiraient-ils pas sincèrement que ce passage établit d'une manière invincible les droits sacrés du Saint-Siége, lorsque l'Ecriture sainte emploie si souvent ce même langage symbolique, pour désigner l'autorité suprême? Dieu faisant annoncer par Isaïe les maux de Jérusalem et la déposition du préfet du temple, met dans sa bouche les paroles suivantes : « Je vous chasserai du lieu « où vous êtes, et je vous déposerai de votre minis- « tère. Et en ce jour-là j'appellerai mon serviteur « Éliacim, fils de Helcias; je le revêtirai de votre

« tunique, je l'honorerai de votre ceinture, je lui « remettrai entre les mains votre puissance; et il sera « comme le père des habitants de Jérusalem et de la « maison de Juda. Je mettrai sur son épaule la *clef* « de la maison de David; il ouvrira et personne ne « pourra fermer; il fermera et personne ne pourra « ouvrir [1]. » — Jésus-Christ apparaissant au prophète de Pathmos, lui dit : « Je suis celui qui vis; « j'ai été mort, mais maintenant je vis dans les siècles « des siècles, et j'ai les *clefs* de la mort et de l'enfer [2]. » — « Ecrivez à l'ange de Philadelphie, disait encore « à Jean l'Esprit révélateur : Voici ce que dit le Saint « et le Véritable, celui qui a la *clef* de David, celui « qui ouvre sans que personne puisse fermer, et qui « ferme sans que personne puisse ouvrir [3]. »

La possession des clefs est donc dans l'Ecriture sainte le symbole de la puissance, de l'autorité suprême, comme elle l'est dans le langage ordinaire. Les clefs d'une ville ne se présentent qu'au souverain ou au conquérant qui en devient le maître; et cet acte est la reconnaissance de son autorité, ou en constitue l'investiture. La transmission de cet emblème confère donc le pouvoir ou en désigne le dépositaire, comme aussi par là même ceux qui sont exclus de ses attributions. Qui ne voit en effet que les clefs seraient une dérision aux mains d'un homme, si tous avaient aussi bien que lui le pouvoir

[1] Isa., XXII. — [2] Apocalypse, I, 18. — [3] Ibid., III, 7.

d'ouvrir et de fermer. Or, ici c'est à Pierre seul qu'elles sont promises; on ne trouve nulle part dans le Nouveau-Testament une déclaration analogue que l'on puisse appliquer à quelqu'autre que ce soit. Et si ce fait avait besoin d'une dernière démonstration, il la trouverait dans le silence de M. Bost.

CHAPITRE VII.

« ET TOUT CE QUE TU AURAS LIÉ SUR LA TERRE, SERA LIÉ DANS LES CIEUX; ET TOUT CE QUE TU AURAS DÉLIÉ SUR LA TERRE, SERA DÉLIÉ DANS LES CIEUX. »

—

« Le droit ou privilége, selon M. Bost, accordé ici « en apparence à Pierre seul, a été donné en deux « autres occasions différentes à tous les disciples du « Christ [1]. » Et voici son raisonnement pour le prouver. « On est unanime à convenir que les paroles du « Sauveur : *à quiconque vous pardonnerez les pé-* « *chés, ils seront pardonnés, et à quiconque vous les* « *retiendrez, ils seront retenus*, sont parfaitement « l'équivalent de celles qui furent adressées à saint « Pierre [2]; » or, de qui se composait la société à qui

[1] Pag. 49. — [2] P. 50.

elles furent adressées ? « Les deux disciples, nous dit « sant Luc[1], retournèrent à Jérusalem, où ils trou- « vèrent réunis les onze, et ceux qui étaient avec eux[2]. « Mais, d'après saint Jean[3], c'est à tous ceux qui « étaient présents que Jésus donna le Saint-Esprit, « avec la fonction de remettre ou de garder les pé- « chés. Donc ce n'est plus à saint Pierre seul, ce « n'est plus même aux apôtres seuls, ce n'est nulle- « ment aux prêtres ni aux évêques, c'est aux dis- « ciples, aux fidèles, aux chrétiens, mais à tous les « les chrétiens, et à eux seuls que sont remises les « clefs du ciel. — N'est-il pas vrai, monsieur? Vous « ne pouvez le nier; car ici encore il n'y a qu'à lire. « — Cette conclusion vous épouvante, et vous n'osez « vous en croire vous-même; mais c'est pourtant « bien vous qui êtes obligé de prononcer ici. Je ne « doute pas même que plus d'un protestant, obsédé « par la force de l'habitude, par la longueur et l'an- « cienneté des impressions et des préjugés, n'ait peine « à admettre la conclusion[4]. »

Rien, comme on le voit, n'arrête l'intrépide ministre, ni ce que, de son propre aveu, sa conclusion a d'épouvantable pour les uns, ni ce qu'elle a d'étrange pour d'autres. Si l'on s'étonne, « cet étonne- « ment, dit-il, ne vient que de ce qu'on n'a pas com- « pris la fonction dont il s'agit[5]. » Mais cette ignorance universelle qu'il est donné à l'heureux mi-

[1] Luc, XXIV, 9. — [2] P. 51. — [3] Jean XX, 19, 23. — [4] Pag. 52. — [5] Ibid.

nistre de ne pas partager, ne nous étonne guère moins à son tour que sa conclusion.

Il n'est pas dans la nature des hommes d'ignorer ou de négliger des droits tels que celui qui devrait les émanciper de toute dépendance religieuse, et combler leur vœu le plus ardent en leur donnant avec la clef du ciel celle du bonheur. La singularité seule de ce droit suffirait pour le signaler à l'attention universelle. Quoi de plus singulier en effet qu'une église dans laquelle « les vrais fidèles forment avec leurs « conducteurs spirituels une armée de prédicateurs? « dans laquelle les fidèles sont avec leurs conduc- « teurs spirituels, les pasteurs et les guides du mon- « de [1]? » Les conducteurs spirituels d'une armée de prédicateurs! Les conducteurs spirituels des pasteurs et des guides du monde! C'est là quelque chose de fort piquant, et qu'il n'est pas donné à beaucoup de découvrir.

Les vrais fidèles, nous dit-on, sont les pasteurs et les guides du monde, et la fonction de pardonner et de retenir les péchés a été donnée à tous. Mais alors d'où vient que cette doctrine est restée si longtemps ignorée? L'Ecriture sainte nous apprend que le Christ ouvrit à ses apôtres le sens moral, afin qu'ils comprissent les Ecritures [2]; et M. Bost vient nous dire qu'on n'a pas compris la fonction dont il s'agit? Le Sauveur a remis à tous les chrétiens les clefs du

[1] P. 60. — [2] Luc, XXIV, 45.

ciel, et ils n'en ont rien su pendant dix-huit cents ans? Il leur a ouvert l'esprit afin qu'ils comprissent les Ecritures; et ils devaient attendre la venue de M. Bost pour connaître toute l'étendue de leurs sublimes fonctions? pour avoir la pleine intelligence de ces mêmes Ecritures? « Monstrueuses fictions! Avons-« nous bien, plus que lui, le droit de nous écrier : « Amas de folies! quel front d'airain, ou quel cœur « stupide faut-il pour vous soutenir [1]! »

Nous ne pouvons faire un pas sans marcher d'étonnement en étonnement. Comment l'auteur, qui ne recule pas devant sa conclusion, qui s'applaudit au contraire de lui donner une extension telle, qu'avant lui « on n'a pas compris la fonction dont il s'a-« git, » comment cet auteur, qui semble prendre plaisir à braver et à déconcerter la raison universelle, invoque-t-il l'accord unanime à convenir de l'identité de deux propositions? Comment se fait-il que le sentiment universel prouve la vérité au commencement, et qu'il soit à la fin le compagnon et l'appui de l'erreur? « On est unanime à convenir. » Mais c'est là le principe catholique, et que devient, si on l'admet, le libre examen? Comment reconnaître à ce raisonnement l'auteur qui dit un peu plus loin : « Quand « une armée de Chrysostômes, de Tertulliens, d'I-« gnaces, de Polycarpes, de saints Augustins même, « viendrait me dire que je vous écris en encre rouge,

[1] P 57.

« je saurais bien qu'ils se trompent, parce que c'est « avec de la noire que je le fais [1]. » Il est donc aussi contraire aux habitudes qu'aux principes religieux de M. Bost, de s'en rapporter au témoignage des hommes. Il se pourrait cependant qu'il fût sage et raisonnable de sa part, de croire sur le témoignage d'une armée de saints Pères, s'ils étaient là pour le lui attester, qu'il écrit en encre rouge, lorsqu'il lui semblerait écrire avec de la noire, parce qu'il est des maladies qui altèrent la vue, au physique comme au moral, tandis qu'une armée de saints ne saurait perdre tout à coup l'organisation primitive de l'œil ni le sens commun. Que dirait-on d'un homme qui, ayant l'organe de la vue altéré par un épanchement de bile, s'obstinerait à dire que tout dans la nature a revêtu la couleur jaune, et qui refuserait d'en croire à une armée entière d'hommes qui viendrait le détromper? Mais en matière de religion, M. Bost ne pourrait, sans trahir ses principes, s'en rapporter même à l'accord unanime des hommes. « L'autorité « humaine, nous dit-il ailleurs, n'est faite que pour « les cas obscurs : mais alors elle devient elle-même « incertaine, et elle est toujours précaire [2]. » Une autorité qui est précaire, et qui devient incertaine dans les cas pour lesquels elle est faite; en d'autres termes, une autorité faite pour certains cas, et qui dans ces cas là même cesse d'être autorité, ressemble fort à une autorité qui n'est pas autorité !

[1] Pag. 82. — [2] Tableau de trente thèses à la fin de l'Appel, th. 25.

Mais laissons là de telles contradictions, et avançons. L'auteur ne s'est-il point doublement fait illusion sur l'accord unanime qu'il signale? Comment pourrait-il y avoir identité entre deux propositions dont les termes ont une extension aussi différente? Dans l'une, le pouvoir est circonscrit et déterminé; c'est celui de pardonner et de retenir les péchés. Dans l'autre, il est exprimé dans des termes généraux et illimités, c'est celui de lier et de délier : pouvoir que rien ne borne et qui s'étend à tout dans l'Eglise, qui comprend, outre celui de remettre et de retenir les péchés, le droit de porter des lois, de les abroger, d'en étendre ou d'en restreindre l'application, d'en dispenser, de connaître en dehors du sacrement de pénitence de l'universalité des choses religieuses. M. Bost a supposé, et fait supposer à tous les autres, une alliance et une conformité de ces deux textes, que repoussent au contraire leurs propres termes, ainsi que les premiers éléments de la logique. L'un, au lieu d'être l'équivalent de l'autre, n'est qu'une de ses attributions et de ses parties. Ainsi manque dès le but, au raisonnement de cet auteur, le fondement sur lequel il s'appuie pour dire : « Dès « lors ma thèse est déjà gagnée, du moins pour ce « qui concerne les prétentions d'un Pape unique[1] ! »

Il n'est pas plus fondé, lorsqu'il attribue à tous les chrétiens les pouvoirs accordés aux apôtres. « Les « femmes, dit-il, pour le prouver, étant revenues du

[1] Pag. 50.

« sépulcre, racontèrent tout ce qu'elles avaient vu, « non-seulement aux onze, mais encore à tous les « autres disciples réunis avec eux [1]. » Où l'auteur a-t-il vu tous les autres disciples réunis avec les apôtres? Saint Luc, dont il s'autorise pour l'avancer, dit seulement : « revenues du sépulcre, elles annoncè- « rent toutes ces choses à ces onze et à tous les autres. « Mais ce qu'elles disaient aux apôtres leur parut une « rêverie, et ils ne le crurent pas [2]. » On voit bien dans ce passage les femmes raconter à tous ainsi qu'aux apôtres le miracle de la résurrection; mais rien n'y atteste qu'il s'agisse ici des autres disciples plutôt que de la foule, hommes et femmes, Juifs et étrangers; et encore moins qu'ils fussent alors réunis avec les apôtres. Puis, quel rapport peut-il y avoir entre le récit des femmes, et les fonctions que Jésus-Christ devait confier, soit aux seuls apôtres, soit à tous les chrétiens? Jamais système et rêveries ne seront contraires à la parole divine, s'il est permis de se livrer à de telles inductions, et si, pour les prouver, l'on peut faire parler ainsi l'Ecriture sainte, là où elle se tait.

Mais du moins, selon M. Bost, lorsque le soir arrivèrent les deux disciples auxquels Jésus était apparu sur la route d'Emmaüs, « ils trouvèrent réunis les « onze et ceux qui étaient avec eux. Et comme ils « s'entretenaient ensemble [3], Jésus lui-même se pré- « senta au milieu d'eux [4]. Or ce fut dans cette même

[1] Pag. 51. — [2] Luc, XXIV, 9, 11. — [3] Ibid., ibid., 33. — [4] P. 51.

« apparition, dans cette même séance, dans cette « même salutation, dans cette même société, que, d'a- « près saint Jean, Jésus donna à tous ceux qui étaient « présents le Saint-Esprit, avec le pouvoir de remet- « tre et de garder les péchés[1] ! »

Ce n'est pas lorsque le Sauveur apparaît, que d'autres sont dits avoir été avec les apôtres; mais quand arrivèrent les deux disciples d'Emmaüs. Comment M. Bost prouverait-il qu'ils ne s'étaient pas retirés avant l'apparition, et qu'ils étaient présents quand le Seigneur accorda le pouvoir de remettre et de retenir les péchés? Le soutenir, serait soutenir ce que ni l'Evangile, ni saint Luc en particulier ne disent nullement. Bien plus, ce serait soutenir ce que dément le texte sacré. En effet cette apparition fut la première dont les apôtres furent favorisés, et elle eut lieu le soir même du jour de la résurrection [2], ainsi que le suppose clairement M. Bost lui-même [3]. Or, nous apprend saint Paul, « Jésus se fit voir d'abord « à Céphas, et après cela aux onze, ou, comme porte « le texte grec, aux douze [4]. » Si cette apparition fut la première, comme saint Luc et saint Jean ne permettent pas d'en douter, elle fut accordée, d'après le témoignage exprès de saint Paul, au seul collége apostolique.

Mais accordons à M. Bost que d'autres se trouvaient alors avec les apôtres. Qui étaient-ils, lui de-

[1] Pag. 52. — [2] Luc, XXIV. — [3] P. 51. — [4] I. Corinth., XV, 5.

manderons-nous? Des hommes ou des femmes, des disciples ou d'autres personnes? « Ils trouvèrent « assemblés les onze et ceux qui étaient avec eux [1]. » Cette simple désignation : ceux qui étaient avec eux, semble bien plutôt indiquer des personnes qui occupaient un même logement que des personnes réunies dans une même assemblée. Ce même évangéliste nous apprend que là où demeuraient les apôtres, étaient aussi, persévérant dans la prière et dans un même esprit, « les femmes, et Marie Mère de Jésus, et ses frères [2]. En effet, la Mère de Jésus, confiée à la garde de saint Jean, devait se trouver là où était l'apôtre bien-aimé. Si donc, comme il est probable, ceux qui étaient avec eux « étaient les parents de Jésus, et les saintes femmes qui l'avaient suivi depuis la Galilée, qui s'étaient attachées à lui pour le servir, et que nous retrouvons au pied de la croix [3], que devient alors le système de M. Bost, qui d'ailleurs tombe devant le vague et l'incertain des expressions sur lesquelles il s'appuie?

Allons plus loin encore, supposons que ces mêmes expressions s'appliquent à quelques disciples qui se seraient trouvés là avec les disciples privilégiés et choisis [4], leur présence pouvait-elle suffire pour avoir part aux dons du Saint-Esprit? Se reçoit-il donc ainsi furtivement et par le seul effet d'une heureuse rencontre? — D'après saint Jean, c'est à tous ceux

[1] Luc, XXIV, 33. — [2] Act., I, 13, 14. — [3] Matth., XXVII, 55, 56. — [4] Luc, VI, 13, et Jean, XV, 16.

qui étaient « présents que Jésus donna le Saint-« Esprit, avec le pouvoir de remettre ou de garder « les péchés. » Mais on ne lit rien de semblable dans saint Jean : cet évangéliste ne parle que des apôtres, et après avoir dit qu'ils étaient là, les portes fermées, par la crainte des Juifs, ce qui indique assez qu'ils étaient en aussi petit nombre que possible, et après avoir dit encore que Jésus les salua par ces paroles : « Paix à vous! » il ajoute : « Les disciples donc éprou-« vèrent une grande joie à la vue du Seigneur. Il leur « dit une seconde fois : que la paix soit avec vous. « Comme mon Père m'a envoyé, de même aussi je « vous envoie. Ayant dit ces mots, il souffla sur eux « et leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Les péchés se-« ront remis à qui vous les remettrez, et ils seront « retenus à qui vous les retiendrez[1]. » — Où trouve-t-on dans ce récit la moindre trace d'autres personnes qui auraient été avec les apôtres? Et s'il était vrai que d'autres disciples s'y fussent trouvés, saint Jean en gardant le silence sur ces représentants de tous les fidèles, sur ceux qui auraient dû, d'après l'importance attachée à la mission qu'on leur suppose, apparaître au premier rang, ne dit-il pas suffisamment que s'ils y étaient matériellement, ils n'y étaient en rien, quant à la grâce donnée? Saint Matthieu [2] et saint Marc [3] rapportent la mission des douze dans des termes qui excluent toute autre per-

[1] Jean, xx. — [2] Matth., xxviii. — [3] Marc, xvi.

sonne de la manière la plus claire et la plus formelle. Enfin s'il pouvait rester quelque doute, consultons saint Luc, qui ne saurait avoir un meilleur interprète que lui-même. « Jésus, nous dit-il, fut élevé dans « le ciel après avoir instruit par le Saint-Esprit les « apôtres qu'il avait choisis, et, mangeant avec eux, il « leur recommanda de ne pas s'éloigner de Jérusa- « lem, mais d'attendre la promesse du Père, que « vous avez, leur dit-il, ouïe de ma bouche [1]. » Or, cette circonstance d'avoir mangé avec eux, se rapporte précisément à la vision dans laquelle M. Bost voudrait donner des collègues aux apôtres. « Ceux- « ci, dit saint Luc, ne pouvant encore en croire ce « qu'ils voyaient, le Seigneur leur dit : Avez-vous ici « quelque chose à manger? Et ils lui présentèrent un « morceau de poisson, et il en mangea devant « eux [2]. » C'est donc faire violence à saint Luc, que de lui faire dire que d'autres reçurent avec les apôtres la promesse des dons du Saint-Esprit. Et si tous reçurent cette assurance de la bouche même du Sauveur, comment ne voyons-nous au cénacle que les onze, quelques femmes, la Mère et les parents du Sauveur? Pourquoi alors un successeur à Judas, et un seul, selon saint Pierre, pour son épiscopat, quand tous étaient appelés à le partager? Pourquoi au jour heureux de la Pentecôte, les douze reçoivent-ils seuls, avant tous les autres, le Saint-Esprit [3],

[1] Act., I, 2, 4. — [2] Luc, XXIV, 41, 42, 43. — [3] Act., II, 14, 15.

et pourquoi les promesses divines sont-elles sitôt menteuses ?

Et lors même que quelques disciples auraient aussi reçu dans la première vision, les mêmes promesses et les mêmes pouvoirs que les apôtres, qu'aurait de commun cette faveur avec la mission spéciale et privilégiée de saint Pierre? et comment surtout aurait-elle passé par eux « aux fidèles, aux chré- « tiens, mais à tous les chrétiens [1] ? » « Cette con- « clusion vous épouvante, » dit M. Bost. Et qui donc n'épouvanterait pas une telle conclusion, où l'on conclut d'un ordre de personnes à un autre, du particulier au général? et après laquelle l'auteur s'écrie : « Là encore il n'y a qu'à lire [2]. »

Résumons. Pour prouver que non-seulement les apôtres, mais encore tous les chrétiens ont été investis des mêmes pouvoirs que Pierre, l'auteur 1° suppose entre deux propositions une identité qui n'existe nullement, et en faveur de cette identité, un accord unanime qui n'existe pas davantage. 2° Il n'est pas prouvé que d'autres que les apôtres fussent présents, quand le Sauveur leur accorda le pouvoir de remettre et de retenir les péchés; le texte sacré suppose au contraire qu'ils étaient seuls. 3° Lors même que, d'après un passage de saint Luc, d'autres seraient supposés avoir été présents, leur qualité n'est pas désignée : ce que l'Ecriture semble en dire,

[1] Pag. 52. — [2] Ibid.

c'est que c'étaient les saintes femmes qui avaient assisté Jésus, sa sainte Mère et ses parents. 4° Lors même encore qu'il s'agirait de quelques disciples, leur présence ne pouvait suffire pour avoir part aux mêmes dons. 5° Tout dans l'Ecriture prouve qu'ils ne furent promis et accordés qu'aux seuls apôtres. 6° Enfin ils auraient été accordés à quelques disciples, qu'il ne s'ensuivrait nullement qu'ils ont passé à tous les chrétiens, ni surtout que la mission spéciale de Pierre a cessé par ce seul fait.

CHAPITRE VIII.

DU POUVOIR DE REMETTRE ET DE RETENIR LES PÉCHÉS, ET DE CEUX A QUI IL EST ACCORDÉ.

—

Le Sauveur dit un jour à ses disciples : « Si ton « frère pèche contre toi, va et reprends-le entre toi « et lui seul ; s'il t'écoute, tu auras gagné ton frère ; « s'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi une ou « deux personnes..... que s'il ne les écoute pas, dis-le « à l'Eglise, et s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour « toi comme un païen et un publicain. Je vous dis « en vérité que tout ce que vous aurez lié sur la « terre sera lié dans le ciel, et que tout ce que vous

« aurez délié sur la terre sera aussi délié dans le « ciel [1]. »

Ici du moins les inductions et les raisonnements de M. Bost ne sont pas repoussés par les paroles mêmes de l'Ecriture. Le texte qu'il nous oppose est en tout conforme à une partie des paroles qui sont ailleurs spécialement adressées à saint Pierre. Aussi nous déclare-t-il « que ce second travail est encore « plus facile que le précédent, et que nous allons « être convaincus bien plus évidemment encore. « Donc, s'écrie-t-il, Pierre n'est point le seul à qui les « clefs du royaume des cieux aient été remises. La « preuve qu'en parlant des disciples, l'évangéliste, « ou plutôt Notre-Seigneur, avait ici en vue les fi- « dèles en général, et ceux de tous les âges, cette « preuve jaillit de tous les côtés : la généralité de la « règle dont il s'agit, la nature du cas, tout montre « jusqu'à l'évidence que ce n'est pas pour le cas seu- « lement d'une dispute entre les douze que Jésus a « donné le précepte dont il s'agit; et pour couper « court à tout, c'est l'Eglise romaine, la toute « première, qui a proclamé dans tous les siècles « que cette déclaration de Jésus s'appliquait à « l'Eglise [2]. »

Pierre n'est point le seul à qui les clefs aient été remises. Ces clefs du royaume céleste sur lesquelles M. Bost avait gardé le plus profond silence, lorsqu'il

[1] Matth., XVIII, 15, 18. — [2] Pag. 53, 54.

s'agissait de discuter la déclaration faite à Pierre seul, les voici tout à coup reparaître, lorsque le texte sacré n'en parle plus. Ce singulier procédé en rappelle tout aussitôt un autre. Lorsque Calvin voulut justifier sa coupable désertion de l'Eglise catholique, il la représenta livrée à l'ignorance, à la corruption et aux erreurs les plus grossières. Mais quand il ne s'agit plus que de rétablir à son profit le pouvoir spirituel qu'il avait brisé aux mains du Pape et des évêques, il rappela les consolantes paroles du Christ, qui avait promis à son Eglise d'être avec elle tous les jours, jusqu'à la fin des temps ; il la montra assistée et enseignée par l'Esprit saint lui-même. Il ne dit mot pour les temps antérieurs à lui, des promesses qu'elle avait reçues ; mais lorsqu'il est parvenu à se substituer aux légitimes pasteurs, cette Eglise, coupable jusqu'à l'idolâtrie la veille, retrouve le lendemain la couronne perdue de sa sainteté [1]. Ainsi en agit M. Bost à l'égard des clefs : il n'en dit mot, lorsque l'Ecriture les montre aux mains de saint Pierre ; mais bientôt après, comme s'il pouvait les dérober ou les produire à son gré, et changer par son langage la nature des institutions divines, il les montre tout à coup aux mains de tous les fidèles.

Ces tours d'adresse pourraient divertir un instant, s'il ne s'agissait des intérêts les plus graves et les plus sacrés ; mais comment ne pas se sentir ému d'une

[1] Calvin., Instit., lib. IV, cap. I, II.

douleur profonde à la vue des petites combinaisons qui suffisent à l'erreur pour fasciner l'esprit de quelques hommes? Comment ne pas déplorer la puissance de la préoccupation, lorsqu'un ministre du Saint Evangile vient nous dire : « Le droit accordé ici « en apparence à saint Pierre seul, a été donné, en « deux autres occasions différentes, à tous les disci- « ples de Christ [1]. » Le Sauveur, qui accorde en apparence, et qui n'accorde pas en réalité! qui accorde à Pierre seul, après avoir pris toutes les précautions que peut indiquer la sagesse pour exclure soigneusement tout autre, et qui, à quelques jours de distance, accorde les mêmes droits et les mêmes priviléges, aux douze peut-être? non, « aux disciples, aux « fidèles, aux chrétiens, mais à tous les chrétiens [2]; » comme si celui qui peut à son gré donner ou retirer les clefs des cieux, était réduit à élaborer péniblement dans sa pensée la forme et la constitution de son Eglise, comme s'il changeait le lendemain les plans de la veille, et qu'il fût par sa conscience condamné à rétracter dans son repentir ses premiers engagements!

M. Bost prétend que le pouvoir de lier et de délier a été accordé à tous les fidèles [3], qu'aucune même des fonctions spirituelles du pasteur n'est accordée exclusivement à un ordre sacerdotal [4]; mais que « tous les fidèles forment avec leurs conducteurs spi-

[1] Pag. 49. — [2] P. 52. — [3] Ibid. — [4] Pag. 59.

« rituels une armée de prédicateurs, et sont avec eux « les pasteurs et les guides du monde[1]. »

Quoi! les fidèles forment une armée de prédicateurs; ils sont les pasteurs et les guides du monde, et ils ont besoin de conducteurs spirituels? Ces conducteurs seront donc les prédicateurs d'une armée de prédicateurs, les pasteurs des pasteurs, et les guides des guides du monde? Quelle logomachie! et à quoi bon cette superfétation de prédicateurs, de pasteurs et de guides?

Non, cette œuvre de confusion et de contradiction n'a rien de commun avec l'admirable organisation de cette Eglise, dans laquelle le Seigneur a pour ministres et dispensateurs de ses mystères[2], des hommes établis par le Saint-Esprit lui-même, pour gouverner cette même Eglise, acquise au prix de son sang[3]; des hommes qui, munis des pouvoirs les plus étendus[4], se présentent au nom du Christ[5], parlent, exhortent et reprennent avec une pleine autorité[6]. Non, dans l'Eglise de Jésus-Christ tous ne sont pas apôtres, prophètes ou docteurs[7]; mais le Seigneur, qui a mesuré à chacun sa grâce[8], « a établi les uns « apôtres, les autres prophètes, d'autres évangélistes, « d'autres pasteurs et conducteurs, afin que les uns « et les autres travaillent à la perfection des saints, « aux fonctions du ministère, à l'édification du corps

[1] P. 60. — [2] Corinth., IV, 1. — [3] Act., XX, 28. — [4] Jean, XX. — [5] II. Corinth., V, 20. — [6] Tit., II, 15. — [7] I. Corinth., XII, 29. — [8] Ephes., IV, 7.

« de Jésus-Christ (l'Eglise), jusqu'à ce que nous nous « rencontrions tous dans l'unité de la foi et de la « connaissance du Fils de Dieu.....; et afin que nous « ne soyons plus comme des enfants flottants, et « que nous ne nous laissions pas emporter à tout « vent de doctrine, par la tromperie des hommes et « par leur adresse à nous engager artificieusement « dans l'erreur [1], » il y a dans l'Eglise un ministère sacré, et des fonctions qui lui ont été spécialement et exclusivement confiées. Elles consistent, selon le témoignage de saint Paul, « à former des disciples à « Jésus-Christ par l'enseignement, à propager son « Eglise, à en sanctifier les membres par l'administration des moyens de salut, à préserver les fidèles « des séductions de l'erreur, à les maintenir dans l'unité de doctrine, et à remplir cette auguste et « sainte mission, jusqu'à ce que tous les hommes « soient parvenus à la connaissance de la vérité, « c'est-à-dire, jusqu'à la fin du monde [2]. » C'est donc au ministère sacré qu'appartient nécessairement, en vertu de son institution, le pouvoir de lier et de délier, de remettre et de retenir les péchés. L'Evangile d'ailleurs est formel sur ce point, et M. Bost, sans y prendre garde, exprime la même pensée par ces paroles, en tête de sa citation : « Notre Sauveur dit un « jour à ses *disciples* [3]. » Or, est-il besoin de prévenir

[1] Ephes., IV, 11, 14.
[2] Le guide du catéchumène vaudois, par Mgr Charvaz, évêque de Pignerol, t. II, liv. IV. Entretien VIII. Paris, 1840.
[3] Pag. 53.

que dans les quatre Evangiles, le terme de disciples désigne habituellement les apôtres? Il suffit de les ouvrir pour s'en convaincre; et si pendant que l'on découvre à grand'peine dix ou douze passages où ceux-ci sont appelés du nom d'apôtres, on en rencontre plus de deux cents, peut-être, où ils sont nommés disciples, et où ce titre s'applique exclusivement à eux. Si chaque fidèle a le pouvoir des clefs, s'il peut, en vertu de ses pouvoirs personnels, lier et délier, remettre et retenir les péchés, qui pourrait avoir sur la terre quelque droit dans l'Eglise, et pourquoi la réforme a-t-elle des ministres? La généralité de la règle, et la nature du cas invoqué par l'auteur, ne prouvent qu'une chose, c'est que chaque église particulière doit obéir au pouvoir chargé de la diriger[1] pour tout ce qui tient à l'ordre et à la discipline.

« L'Eglise romaine, la toute première selon l'au-
« teur, a proclamé dans tous les siècles que cette dé-
« claration : — Celui qui n'écoute pas l'Eglise est un
« païen et un péager, — s'appliquait à l'Eglise[2]. »

Il est évident qu'Homère ici sommeille[3]. — Si l'Eglise romaine a proclamé dans tous les siècles, elle a donc tous les siècles pour âge et pour héritage; son origine va donc se confondre avec l'origine même du christianisme. Quelle autre église en effet peut lui disputer cette antique et divine origine? Quelle autre est, comme elle, contemporaine de tous les siècles

[1] Heb., XIII, 17. — [2] Pag. 51.
[3] Quandoque bonus dormitat Homerus. Horat. ad Pison. de arte poetic.

chrétiens? Et si le sens que nous avons proclamé est aussi celui qu'elle a proclamé dans tous les siècles, il est donc le seul naturel et le vrai sens de cette déclaration ; à moins que le Christ n'ait pu oublier qu'il avait promis à son Eglise de ne pas l'abandonner un seul jour à l'esprit d'erreur; à moins que cette même Eglise n'ait pu, pendant quinze ou dix-huit cents ans, ignorer sa propre nature, et donner aux passages fondamentaux de son existence un sens, selon M. Bost, à la fois « ridicule et impie [1].» — Elle a donc, à bon droit, celle qui exista la première, la première proclamé que Jésus-Christ avait parlé de l'Eglise, lorsqu'il avait dit que celui qui n'écoute pas l'Eglise est un païen et un publicain.

M. Bost suppose que les pouvoirs confiés à saint Pierre l'ont été à tous les chrétiens ; voici ce que répondait naguère un savant et profond défenseur du catholicisme, à ceux qui opposent les pouvoirs des douze aux pouvoirs particuliers de saint Pierre. Le changement dans le nombre n'en apporte aucun à la nature et à la force de la réponse : « Pierre, nous « dit-on, n'a pas une suprématie de juridiction, « parce qu'il n'a reçu personnellement et en par- « ticulier aucun pouvoir qui n'ait été plus tard « collectivement accordé aux douze [2]. Mais, qu'on « le dise, est-ce la manière dont on raisonne, quand « des cas semblables se présentent dans les Ecritu-

[1] Pag. 58. — [2] P. 61.

« res? Prenons quelques exemples. Notre Sauveur « inculque à tous ses disciples, à tous ses auditeurs, « la nécessité de le suivre : » « *Celui-là qui me suit « ne marche point dans les ténèbres ;* » puis ailleurs : « *Tous doivent prendre leur croix et me sui- « vre;* » puis encore : « *Toutes mes brebis doivent « connaître ma voix et suivre leurpasteur.* » « Lors « donc qu'il adresse individuellement à Pierre et à « André, à Matthieu et aux fils de Zébédée la même « invitation, *suivez-moi*, peut-on dire que, comme « il l'a souvent adressée à tout le peuple juif dans « lequel ces apôtres étaient naturellement compris, « ceux-ci n'ont pas été appelés d'une manière toute « particulière et toute spéciale? Passons à un autre « exemple. Nous voyons à chaque page de l'Evangile, « que Notre-Seigneur aimait tendrement tous ses « apôtres. Il ne les appelait point ses serviteurs, mais « ses amis ; enfin il leur donna la plus grande preuve « d'amour qui puisse être donnée, en mourant pour « eux. Dira-t-on pour cela que lorsque saint Jean « est appelé par Notre-Seigneur le disciple bien-aimé, « cela ne veut pas dire qu'il soit aimé d'une manière « plus spéciale et plus particulière que les douze? Un « dernier exemple encore. A tous les apôtres fut « donnée la mission d'enseigner toutes les nations, « de prêcher l'Evangile à toute créature, depuis Jéru- « salem et Samarie jusqu'aux contrées les plus éloi- « gnées de l'univers. Eh bien! lorsque l'Esprit de Dieu « leur inspira de séparer d'eux Paul et Barnabé pour

« exercer auprès des Gentils le ministère évangéli-
« que, ou lorsque l'apôtre saint Paul se donne à lui-
« même le titre d'apôtre des Gentils, nous persua-
« dera-t-on que, comme cette mission personnelle
« se trouvait comprise dans la généralité de la mis-
« sion apostolique conférée aux douze, saint Paul
« n'avait été investi d'aucune tâche spéciale et n'avait
« reçu aucun mandat particulier, de sorte qu'il s'at-
« tribuait tout à fait gratuitement le titre d'apôtre
« des Gentils. Si dans tous les cas précités, la con-
« séquence qu'il faudrait tirer pour donner du poids
« au raisonnement auquel je réponds est absurde,
« que penser de cette conséquence appliquée au
« cas en question? et comment les pouvoirs spéciaux
« reçus par saint Pierre ont-ils pu être invalidés par
« la mission qui lui est commune avec les apôtres?

« Il me reste à prouver, comme je l'ai annoncé,
« que l'argument qu'on nous opposait militait en
« faveur de nos opinions. En voici la preuve : Qu'avez-
« vous vu dans tous les exemples que j'ai cités? Que
« lorsqu'une mission, une prérogative étaient don-
« nées, lorsqu'un appel était adressé d'une manière
« personnelle à un individu, puis d'une manière col-
« lective à plusieurs personnes parmi lesquelles fi-
« gurait cet individu, ce seul fait constituait une
« supériorité relative en faveur de celui qui avait été
« distingué du reste. Il en est ainsi des apôtres ap-
« pelés avec les Juifs, et en outre, d'une manière
« spéciale et nominative; ainsi de Jean, honoré de

« l'amour que le Christ portait à tous ses apôtres, et « appelé en outre par Notre-Seigneur le disciple « bien-aimé ; ainsi de saint Paul, revêtu du ministère « apostolique, et chargé en outre de l'apostolat au- « près des Gentils. Il en est donc ainsi de saint Pierre ; « quand bien même il n'aurait reçu que ce qui avait « été donné aux apôtres d'une manière collective, « par cela seul que le don a été fait d'une manière « toute personnelle et spéciale, il l'aurait reçu à un « degré supérieur [1]. »

Jésus-Christ pouvait donc, sans se troubler dans le plan de ses conseils, et sans renverser lui-même son œuvre, faire participer plusieurs à ce qu'il avait d'abord accordé à un seul dans un degré plus éminent. Il pouvait d'abord appeler Pierre à la plénitude du ministère et de la puissance, et appeler ensuite les autres apôtres à y participer avec lui, sans que le premier perdît pour cela le degré d'éminence auquel il avait reçu la même prérogative. Aussi tous ont-ils reçu de lui leur mission et leur puissance, mais tous ne l'ont pas reçue au même degré, ni avec la même étendue. Admirable et divine économie, où toutes les promesses de Jésus-Christ ont leur accomplissement, où la fin ne dément point le commencement, où les pouvoirs se classent sans se confondre, et constituent, dans leur rapport mutuel, cette hiérarchie qui fait par son unité, l'unité, la force et l'immortelle virilité de l'Eglise.

[1] Conférence sur le protestantisme, par Nicol. Wiseman, 8e Conférence. Paris, 1839.

Voilà donc Pierre revêtu dans l'Eglise du pontificat suprême; le voilà placé comme un roc aux fondements de l'Eglise, établi dépositaire des clefs du royaume céleste, de la houlette sur tout le troupeau, chargé de confirmer dans la foi et ses enfants et ses frères en Jésus-Christ; le voilà investi d'une primauté constante. Mais un quart de siècle s'est à peine écoulé, que Pierre termine à Rome sa sainte carrière par la gloire de la croix. Si nul n'est appelé à le remplacer, le bourreau de Néron vient donc d'arracher et de briser la pierre fondamentale de cette Eglise qui devait défier, par sa construction et sa durée, les puissances même de l'enfer. Et maintenant, où est le berger, celui à qui avait été confiée la garde de tout le troupeau?

Jésus-Christ, diront les réformés, en est lui-même le pasteur. Oui sans doute, mais s'il y a incompatibilité entre sa qualité de pasteur par excellence, et celle de saint Pierre, comme son premier représentant auprès de tout le troupeau, comment lui a-t-il dit lui-même : « Pais mes agneaux, pais mes bre-« bis [1] ? » Comment y aurait-il plutôt incompatibilité entre le ministère de saint Pierre, qu'entre le ministère subalterne de tout autre? Le langage de tous les peuples n'attribue-t-il pas aux rois et aux gouvernements de la terre tout ce qui se fait par leur ordre et en leur nom, quoiqu'ils agissent par l'organe de leurs ministres? Dieu en était-il moins le guide de

[1] Jean, XXI, 16, 17.

son peuple, parce que tout Israël obéissait à la voix de Moïse? Jésus-Christ ressuscité n'assiste plus son Eglise d'une manière sensible; il faut cependant à cette même Eglise un pouvoir conforme à sa double nature, spirituelle et temporelle, visible et invisible; il faut à Jésus-Christ un organe auprès de toute l'Eglise, un vicaire dont le règne soit son règne; il faut un pasteur universel et visible, aussi longtemps qu'il y aura une Eglise universelle et visible; il faut un pasteur suprême aussi longtemps que des pasteurs subalternes seront préposés aux bergeries dispersées. Le Sauveur lui-même l'a proclamé; Pierre est le pasteur des agneaux et des brebis, le pasteur de tout le troupeau. Mais ce pasteur ne saurait être la personne même de saint Pierre, mort depuis bientôt 1800 ans; c'est donc celle de ses successeurs qui représentent et perpétuent la pensée dont Pierre n'était que la personnification et l'expression vivante, le principe dont il était la manifestation.

Comment contester l'hérédité de la primauté de saint Pierre, cette primauté étant une fois démontrée? Certes! l'Eglise n'est pas pour Pierre, mais Pierre pour l'Eglise. Et lorsqu'à la fin des temps, le Sauveur viendra la recueillir et la reconduire au ciel, il la retrouvera telle qu'il l'avait laissée à la terre; elle aura traversé tous les âges, sans que rien ait altéré sa divine constitution. S'il a cru devoir établir la primauté dès le temps des apôtres, l'Eglise n'a pu

perdre, au moment où il lui devenait le plus nécessaire, ce gage de stabilité et d'unité religieuse; car point d'unité, de doctrine, de morale et de discipline sans unité de ministère, et point d'unité de ministère sans la primauté. N'est-ce pas d'ailleurs blasphémer Jésus-Christ et son œuvre sainte, que de supposer qu'il a abandonné pendant au moins 1700 ans son Eglise à un pouvoir usurpateur, et qu'il l'a laissé grandir au point de prévaloir pendant des siècles, seul et sans rival? Si le règne de la Papauté n'est pas celui de Jésus-Christ, qu'étaient donc devenues les magnifiques promesses que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre l'Eglise [1], que l'Esprit de Dieu ne cesserait d'être avec ses ministres [2]. Et dès le deuxième siècle, où les actes les plus éclatants ont montré les Papes chargés de la sollicitude de toutes les églises, jusqu'au seizième, où était cette même Eglise, la colonne pourtant et le soutien de la vérité [3]?

[1] Matth., XVI. — [2] Ibid, XXVIII. — [3] I. Timoth., III, 15.

CHAPITRE IX.

DE L'INTERPRÉTATION PROTESTANTE DE L'ÉCRITURE SAINTE. — DE L'IMPOSSIBILITÉ POUR LA RÉFORME DE JAMAIS CONVENIR DU VRAI SENS DES ÉCRITURES, DE S'ASSURER DE L'EXISTENCE DU TEXTE SACRÉ LUI-MÊME, D'EN DONNER UNE TRADUCTION FIDÈLE, ET D'ÉTABLIR UNE DOCTRINE FIXE ET CERTAINE.

—

Lorsque nous avons dit que nous sommes catholique, notre foi est connue partout, et l'on sait d'un pôle à l'autre quels en sont tous les articles; *mais il* n'en est pas ainsi de M. Bost, dont le nom nous a été pour la première fois révélé par sa brochure, et duquel nous ne savons autre chose, si ce n'est qu'il est ministre du Saint Evangile. Cette seule qualité ne saurait nous fournir sur sa croyance aucun renseignement suffisant. Elle nous avertit, il est vrai, qu'il appartient à l'Eglise réformée, mais sans nous apprendre quels articles il y professe, et il n'en a pas moins contre nous l'avantage de combattre, comme les dieux d'Homère, du sein d'un nuage épais. La libre interprétation de l'Ecriture sainte, et le libre examen que sa religion proclame comme principe fondamental, permettent toutes les doctrines, même les plus contradictoires; son seul nom indique qu'il ne repousse qu'une chose, une croyance fixe et dé-

terminée. Chacun, d'après ce principe, responsable à Dieu seul de sa foi, doit la chercher dans l'Ecriture et la former lui-même.

Mais l'Ecriture sainte est un abîme que l'homme le plus savant et le plus docile aux inspirations de l'Esprit saint, ne parviendra jamais à sonder dans toutes ses profondeurs. Et si jamais personne osait dire, dans sa témérité : voilà le sens complet, absolu, précis et exclusif des passages de l'Ecriture qui contiennent notre foi, quelle garantie de la vérité de son assertion offrirait-il aux autres et à lui-même? S'il vient à y découvrir autre chose demain, s'est-il privé, par une telle déclaration, du droit de l'y voir? Est-il en son pouvoir de le faire? Et la marche de l'esprit humain le permet-elle? Est-il libre de n'avoir sur un point quelconque aucun aperçu nouveau, plus étendu et même contraire à sa première croyance? Et s'il l'a, est-il libre de ne pas le suivre? Comment pourrait-il donc, sans cesser d'être protestant, déposer même sur une seule question, son droit de libre examen, comme une épée dans son fourreau?

Et lors même qu'il parviendrait à remplir en entier la tâche immense du libre examen, en quoi ce travail purement personnel pourrait-il servir à d'autres? Qu'il garde religieusement dans le sanctuaire de sa conscience ce qu'il vient de conquérir au prix de tant d'efforts; car qui pourrait admettre de confiance le résultat de ses laborieuses recherches? Qui pourrait en partager le fruit, sans s'exposer à prendre

la parole de l'homme pour la parole de Dieu; sans porter une atteinte coupable à son droit comme à son devoir le plus sacré et le plus inaliénable, celui de former lui-même sa foi d'après la seule Ecriture? Le voyageur égaré demande sa route, mais le protestant qui lutte péniblement contre le doute, qui à travers le dédale des opinions religieuses, poursuit la vérité sans l'atteindre, ne peut appeler son frère en aide, sans trahir le principe même de sa foi.

Un ministre du Saint Evangile n'a pas plus qu'un autre le droit de venir l'éclairer et le diriger, et s'il tentait de s'arroger une autorité qui n'appartient qu'à Dieu seul, « nous admettons sans restriction, « serait obligé de lui dire le fidèle disciple de la ré- « forme, le besoin d'une autorité suprême, absolue « et unique pour conduire l'homme dans les voies « du salut; mais cette autorité, nous ne la plaçons « pas dans les mains du pécheur, dans celles de « l'homme; ce n'est pas sur la parole de la créature « que nous croyons à la parole du Créateur; nous ne « voulons pas une révélation de la révélation, une « règle pour la règle, nous ne voulons pas de reflet; « nous ne nous chauffons pas au clair de lune[1]. » Qui ne voit aussitôt toute la justesse d'une telle réponse? « Le principe sacré du jugement indivi- « duel, » en imposant à chacun le soin et l'obligation de régler sa foi d'après l'Ecriture sainte, ne

[1] Appel, 82.

permet à aucun homme, quel qu'il soit, d'intervenir dans ce travail sacré, entre Dieu et une conscience.

Il y a, nous dit M. Bost, des cas obscurs dans lesquels « nous avons aussi du respect, même pour « l'autorité humaine [1]. » Il y a des cas obscurs ! Mais y en aurait-il donc aussi « où le principe sacré du jugement individuel serait insuffisant, où Dieu serait en défaut dans le moyen par lui établi pour communiquer la vérité? — « C'est quand la révélation « nous manquera, ou, ce qui revient au même, quand « elle sera obscure [2]. » — A quoi sert alors « aux dis- « ciples, aux fidèles, aux chrétiens, mais à tous les « chrétiens, d'avoir reçu avec les elefs du ciel le Saint- « Esprit [3], » lumière de l'Ecriture sainte? Et l'homme fera-t-il pour l'homme ce que l'Esprit de Dieu ne pourra ou ne voudra pas faire? Puis, quand l'Ecriture sainte sera obscure, qui viendra distinguer entre les cas obscurs et les cas parfaitement clairs? Et à quelle autorité humaine recourir? A celle dont vous nous dites : « L'autorité humaine n'est faite que pour les cas obscurs; mais alors elle devient elle-même incertaine, et elle est toujours précaire [4]. — Une autorité qui est faite pour les cas obscurs et qui est toujours précaire, qui alors devient elle-même incertaine, il faut l'avouer, c'est par trop fort : l'intelligence la plus ordinaire comprend que l'autorité dont vous parlez n'est pas autorité,

[1] Pag. 82. — [2] Ibid. — [3] P. 52. — [4] Thèse 25.

mais une contradiction dans les termes, et une insulte au bon sens.

Que si succombe à sa tâche le protestant qui trouvera des obscurités dans l'Ecriture sainte, et qui n'aura aucun flambeau pour s'éclairer; si, dans le besoin d'échapper au vide affreux du scepticisme qui est la mort des intelligences, il est contraint de déserter le principe du libre examen pour passer à celui de l'autorité, alors s'il est conséquent, et s'il a le courage de sa foi, il doit professer le catholicisme, car il en a adopté le principe.

Le libre examen est donc un principe incomplet, et qui ne saurait engendrer que le doute, l'incertitude, et, en dernier terme, la confusion et la contradiction des croyances. Aussi, dès son origine offrit-il en réalité au monde le funeste don de la boîte de Pandore. Toutes les erreurs, tout ce qui peut désoler une religion, en sortit, sans laisser même pour dernière illusion l'espérance; car c'est le principe de la réforme qui a causé tous ces maux, et il est impuissant à y apporter un remède.

La réforme, effrayée de son œuvre, voulut en arrêter les conséquences. « Il est de grande importance, « écrivait Calvin à Mélanchton, qu'il ne passe aux « siècles à venir aucun soupçon des divisions qui rè- « gnent parmi nous; car il est ridicule, au-delà de « tout ce qu'on peut imaginer, qu'après avoir rompu « avec tout le monde, nous nous accordions si peu « entre nous, dès le début de notre réforme. » —

« Si le monde doit subsister plus longtemps, dit « Luther, je le déclare, avec toutes ces interprétations diverses qu'on nous donne sur l'Ecriture, il « ne nous reste d'autre moyen de conserver l'unité « de la foi, que de recevoir les décrets des conciles, « et de nous réfugier sous leur autorité. » — « Rien « ne décrédite autant notre Evangile que nos discordes intestines!... On sait assez qui éviter, mais non « qui suivre. » — « Quoi! poursuit l'auteur à la vaste « érudition et à la logique pressante qui nous fournit ces témoignages, on ne sait déjà plus à qui « croire, dès le début de la réforme! La confusion de « Babel ne s'est pas fait attendre[1]. » Elle devint telle en peu de temps, que l'on compterait aussi vite les grains de sable qui couvrent la plage au bord de la mer, ou les vagues soulevées par la tempête, que les flots d'opinions qui bouleversent sans cesse la réforme. Le même principe y permet à l'un d'affirmer, et à l'autre de nier; et à la même personne, tour à tour d'admettre et de rejeter le même dogme.

M. Bost ne saurait voir la primauté de saint Pierre et celle du Pape, dans le texte *Tu es Petrus;* il en rejette le sens catholique, et d'après son principe il a raison. Mais le socinien ne peut trouver dans l'Ecriture sainte la divinité du Verbe; il a donc raison de la nier d'après le même principe. Luther voit dans l'Ecriture la présence réelle que Calvin, de son côté,

[1] Le guide du catéchumène vaudois, par Mgr Charvaz, évêque de Pignerol. Paris, 1840. II, 9, 10 et 11.

doit anathématiser, puisqu'il ne l'y découvre pas. Le catholique y voit la suprématie du Pape ; je le demande à M. Bost lui-même, qu'ordonne au catholique sa conscience, lorsque l'Ecriture sainte lui parle un tel langage? Cet auteur dira-t-il que tous ceux qui ne découvrent pas dans la Bible le même sens que lui, sont infidèles à l'Esprit saint, ou à la raison? Il n'oserait. Le reproche d'ailleurs qu'il ferait aux autres, tous n'ont-ils pas un égal droit à le lui adresser? Qui sera juge entre eux? l'Ecriture? Mais elle se tait, elle souffre violence sans mot dire. La raison? Qui prétend ne l'avoir pas pour soi? Abjurer donc le principe de la réforme, ou se taire devant toutes les erreurs en religion, et leur reconnaître à toutes le droit de s'appeler la pure parole de Dieu, nous ne voyons pas de milieu entre ces deux termes.

Ce dernier parti est aussi celui qu'admettent les réformés conséquents. Le corps des communions protestantes se compose, selon M. Bost, de sectes dont chacune est une en elle-même, mais qui toutes sont divisées entre elles [1]. Cet auteur n'a pas oublié sans doute les tentatives qui, à l'époque du jubilé de Genève, 1835, furent faites pour réconcilier l'Oratoire et la Vénérable Compagnie. Il fut hautement proclamé alors que la diversité d'opinions n'empêche pas les églises réformées de fraterniser entre elles [2]. « Je

[1] Pag. 84. — [2] Le synode tenu au mois d'août 1835, p. 18.

« place la Bible, dit un ministre à cette occasion, sur « l'autel de la réformation (en parlant ainsi il posait « en effet une Bible devant lui), et je jure devant « tous que j'ai foi à la Bible, que je crois tout ce qui « est dans la Bible, et c'est pour cela qu'ici je vous ai « tous appelés frères. Vouloir imposer une confession « de foi moins générale, ce serait tomber dans tous « les inconvénients que l'on déplore pour la paix des « églises protestantes, et auxquels nous nous efforçons de trouver des remèdes [1]. » — « Je tends la « main, disait M. le professeur Chenevière, à quiconque reconnaît la divine autorité de l'Evangile. « C'est en vertu de ce principe commun que se « trouvent ici rassemblés fraternellement des pasteurs d'opinions différentes, et parmi eux aussi « bon nombre d'hommes qui tiennent fermement « aux anciennes confessions de foi et aux dogmes « qu'elles établissent. Cette circonstance seule n'eût « donc pas été un obstacle pour que les membres « de l'Eglise dissidente vinssent se joindre à nous; « ils auraient pu se présenter au milieu de nous, « quand même ils sont calvinistes, et qu'ils professent « les cinq dogmes de Calvin que je repousse. Oui, « messieurs, c'est ce qu'il ne faut point perdre de vue « dans cette discussion : si ces messieurs sont séparés « de nous, ce n'est point à cause de leurs opinions, « pour lesquelles nous avons toute tolérance, mais « c'est à cause de la discipline de notre Eglise, qu'ils « ont violée [2]. »

[1] Le synode tenu au mois d'août 1835, p. 17. — [2] Ibid., p. 36.

On a besoin de lire à deux fois de telles déclarations pour s'assurer qu'on les a bien comprises. Le grand crime de l'Oratoire n'est donc pas de professer des dogmes que repoussent les ministres de la Vénérable Compagnie, mais de refuser de les saluer du nom de chrétiens[1], et d'aller leur dire : « Nous sommes frères[2] ! » — « Nous ne repoussons personne « à cause des opinions, disait M. le professeur Bouvier[3]. » — « Qu'ils viennent ici, disait M. le pasteur « Barde, nous donner le titre de frères sur le terrain « de la Bible, en entendant bien que cette parole « d'affection n'entraîne l'abjuration d'aucune de nos « croyances respectives[4]. » La conférence des ministres reproche donc à l'Oratoire de s'être divisé, non sur la foi, mais sur la discipline, d'avoir méconnu non ce qui est de Dieu, mais ce qui est des hommes. Les membres de l'Oratoire pouvaient et devaient croire, d'après ce qu'un examen consciencieux leur faisait découvrir dans l'Evangile, que la Vénérable Compagnie est dans l'illégalité, en matière de discipline, et qu'elle professe, en matière de foi, des erreurs fondamentales et destructives du christianisme. Toutefois elle ne s'en plaint point, elle a toute tolérance pour les opinions. Mais l'Oratoire a violé la discipline de ce corps ; il a refusé de se soumettre à une assemblée d'hommes sujette à l'erreur, à une assemblée que sa conscience lui dénonce comme ayant trahi depuis longtemps le dépôt sacré de la vé-

[1] Synode, p. 30. — [2] Ibid., p. 19. — [3] Ibid., p. 20. — [4] Ibid., p. 15.

rité ; voilà, aux yeux de la Vénérable Compagnie, le crime qu'elle ne saurait assez flétrir ; voilà, d'après M. le professeur Choisy, la chose fondamentale[1]. C'est la doctrine qui jusqu'à nos temps avait été la chose fondamentale, même de toutes les sectes et de toutes les hérésies; c'est pour la doctrine que la réforme avait protesté à son origine contre la grande Eglise de Jésus-Christ, et qu'elle s'était séparée d'elle avec éclat. Combien les temps ont changé! Permis aujourd'hui, au sein de la réforme, de blasphémer contre Jésus-Christ et sa doctrine ; permis de lacérer les pages sacrées de l'Evangile, en niant ses livres et la foi qu'ils enseignent ; mais violer des réglements de police, des réglements tout humains que la Vénérable Compagnie a faits hier, et qu'elle peut changer demain, c'est là ce qu'on proclame de nos jours la seule chose importante et fondamentale de la réforme. L'homme y a pris la place de Dieu, et sa domination y est aussi révoltante de despotisme qu'elle est impie.

En effet, s'il est permis d'y professer les doctrines les plus contradictoires, de quel droit condamner ceux qui ne font par leurs actes que conformer leur conduite à leurs principes? Quel blâme peut encourir l'Oratoire, lorsqu'en se séparant de la Vénérable Compagnie il ne fait qu'obéir à sa conscience? Quoi! l'Oratoire qui, à l'état de croyance religieuse et d'embryon, eût été éternellement béni, serait anathème,

[1] Le synode tenu au mois d'août 1835, p. 10.

parce que, rejeton de la réforme, vivant de sa sève la plus pure, il accomplit un devoir, et qu'il a grandi jusqu'à l'état d'église! Qui l'emporte dans une telle prétention de la Vénérable Compagnie, de la tyrannie ou de la contradiction? Elle s'en prend à l'effet, après avoir glorifié la cause, et elle ne rougit pas de signaler comme un crime, la conséquence naturelle et légitime de son propre principe. L'indépendance de la pensée et de la conduite est l'état logique et normal du protestantisme; nul n'a le droit d'y élever la voix, et de commander aux flots tumultueux des opinions individuelles. A quel titre donc M. Bost vient-il interpréter l'Ecriture sainte, soit aux catholiques, soit aux protestants? Bien plus, comme lui n'admettons-nous pas le principe du libre examen dans toute sa plénitude? A la vérité, il nous conduit à un résultat tout opposé au sien; il apprend au catholique que Dieu ayant confié l'enseignement religieux au ministère sacré, c'est à ce dernier, et non à sa raison, qu'il doit demander le sens des Ecritures. La conquête de cette vérité n'en est pas moins pour lui le prix d'un examen consciencieux et entièrement libre.

M. Bost se plaindrait-il de ce résultat? Mais quelle pitoyable contradiction que d'admettre en théorie le libre examen, et de le nier en pratique; que de poser le principe, et de repousser les conséquences? « N'est-« ce pas dire, » s'écrie avec beaucoup de justesse M. le professeur Chenevière: « Je vous permets l'examen, « mais à condition que vous n'en usiez pas, ou que

« son exercice vous conduise au même résultat que « moi... Qu'est-ce que cela veut dire? C'est une dé- « rision [1]. »

Que si un catholique abjurant le principe de sa foi, allait la demander au libre examen, il doit avant tout ne recevoir que des mains de la réforme le texte de l'Ecriture, car qui peut lui garantir que, pendant les siècles de corruption et d'idolâtrie, l'Eglise catholique, alors que l'Orient et l'Occident ne formaient qu'un bercail, ne l'a pas altérée, tronquée, interpolée peut-être, et fait ensuite soigneusement disparaître les traces de sa sacrilége audace? Mais où la réforme trouvera-t-elle le volume des Ecritures? qui lui garantira qu'elle ne se trompe ni dans les livres qu'elle admet, ni dans ceux qu'elle rejette? comment prouvera-t-elle leur inspiration? Par leur contenu? par les promesses faites aux apôtres? Mais ce serait prouver ces livres par eux-mêmes, car c'est leur contenu qu'il s'agit d'établir. Puis, saint Luc et saint Marc n'étaient pas apôtres. D'après quels principes les admettrez-vous? Et si vous les recevez comme inspirés, où vous arrêterez-vous? De quel droit rejetterez-vous l'épître de saint Barnabé, comme eux collègue des apôtres; le livre d'Hermès, leur contemporain? Interrogerez-vous l'histoire? Mais elle se tait, impuissante qu'elle est à décider un fait de cette nature. Appellerez-vous en témoignage l'Eglise? Mais, pour nous borner à cette seule considération,

[1] Cité dans le Guide du catéchum. vaudois.

est-elle ou n'est-elle pas infaillible? Dans le premier cas, vous êtes catholique, et tout est dit. Dans le second, la pure parole de Dieu n'a d'autre garant pour vous, qu'un témoignage qui peut vous égarer. « Or, « si c'est un devoir pour chaque protestant de ne « croire tout ce qu'il professe, que parce qu'il l'a « trouvé dans la parole écrite de Dieu; si c'est un « devoir, comme les théologiens de son église le « maintiennent, d'acquérir par son jugement indi- « viduel toutes ses convictions; si, pour les acquérir, « il est contraint de traverser une longue suite de « pénibles recherches qui réclament une instruction « profonde, et si, après les avoir traversées, il ne peut « parvenir à une démonstration satisfaisante du point « le plus important, le plus nécessaire, le caractère « inspiré des Ecritures; je vous le demande, cette « règle qui conduit à travers un labyrinthe de diffi- « cultés, sans vous mener au but, peut-elle être celle « que Dieu a donnée pour guider les plus pauvres, « les plus simples et les plus ignorantes de ses créa- « tures[1]? »

Supposons néanmoins qu'il a franchi cet abîme, et que Dieu, pour prix de ses généreux efforts, a mis sous sa main le volume de la parole sacrée. Dans quelle langue va-t-il le lire? Dieu, sans doute, ne demande pas qu'il le fasse dans les langues savantes; car, en l'appelant à la vérité religieuse, il ne l'a pas

[1] Conférences sur le protestantisme, par N. Wiseman, 2e Conf.

appelé à des études qui demanderaient, sans exagération, sa vie entière; il lui suffira de la lire dans sa langue.

Mais quel chaos, grand Dieu! que celui des traductions réformées! « Lorsque l'Angleterre se sé-
« para de l'Eglise, ne trouvant pas assez exacte la
« seule version usitée alors, celle de la Vulgate, le
« premier soin des réformateurs fut de se procurer
« une traduction en anglais sur le texte hébreu.
« En conséquence, on en fit une, sous le règne du
« jeune roi Edouard VI; mais cette version ayant été
« trouvée très-inexacte, et remplie d'erreurs essen-
« tielles, elle fut mise decôté, et on en entreprit une
« deuxième sous le règne d'Elisabeth. Cette dernière
« ayant été trouvée aussi défectueuse que la pre-
« mière, on en entreprit une troisième, sous le rè-
« gne de Jacques Ier, et on y employa, pendant seize
« ans, les savants du royaume et de l'étranger; et ce-
« pendant la critique moderne y a découvert un
« très-grand nombre d'erreurs et de méprises[1]. »

Et pour nous borner à Genève, comparez entre elles les éditions calvinistes de la Bible, faites à Genève et à Lyon, les années 1546, 1547, 1556, 1557, 1564, 1605, au temps de Calvin et de Bèze, alors que la réforme était dans toute sa force et sa puissance, et que l'asservissement du libre arbitre la mettait, autant qu'elle pouvait l'être, à l'abri des variations et des

[1] Annal. de la Propag. de la foi, mars 1828, et Conf. sur le protestantisme, par N. Wiseman, 2e Conf.

contradictions dans le texte de la foi. Vous verrez avec étonnement les maîtres de la pure parole de Dieu, la faire changer de pensée et de langage, selon les convenances de leur église. Vous les verrez châtier et corriger sévèrement cette sainte parole, partout où se trahit sa complicité avec la foi catholique, et vous pourrez admirer alors la bonne foi de ces hommes qui en appellent avec confiance à l'Ecriture, après avoir préparé, comme un piége, les paroles et le sens qu'il leur convient de lui prêter.

Où était à Genève la pure parole de Dieu, pendant que ses docteurs la cherchaient péniblement dans le grec et l'hébreu, et qu'ils démentaient dans une traduction ce qu'ils avaient établi dans une autre? Qui peut garantir que le travail d'aujourd'hui ne sera pas remplacé par un autre demain, et quel esprit assez puissant pourrait mettre un terme à cette éternelle fluctuation de doctrine? Que fera le disciple de la réforme, pendant ce travail incessant de la toile de Pénélope? On lui dira qu'en attendant, telle traduction est plus pure et plus conforme au texte original que telle autre. Mais peut-il le savoir, lui qui doit son temps à d'autres devoirs et à l'existence de sa famille? le saurait-il, quand même il aurait fait de nombreuses et brillantes études à l'université la plus célèbre? le passé ne projettera-t-il pour lui aucune lumière sur l'avenir? Et le témoignage des autres peut-il lui tenir lieu de ses propres recherches ?

Elle est la traduction la plus fidèle; mais d'autres le nient; car chacun a ses partisans et ses détracteurs; et dans le doute qui le presse de toutes parts, quel parti peut-il prendre?

Supposons néanmoins que son choix est fait, et qu'il a surmonté la crainte de trouver dans une mauvaise traduction la mort au lieu de la vie. Ce qu'il a de la Bible n'est encore que la lettre, une enveloppe; mais le sens, la pensée, la vie qu'elle renferme, où la trouver, à qui la demander? Allez droit à l'Ecriture sainte, lui dira-t-on. Le voilà donc qui la lit; il y voit la vérité, et la saisit avec transport. Mais à mesure qu'il avance, il hésite, il doute; de nouveaux textes viennent ébranler la foi des premiers; il y voit se dissiper le lendemain ce qui lui avait apparu la veille comme la pure parole de Dieu; ce qu'il avait pris pour sa clarté, s'évanouit bientôt comme un songe. Il sent qu'il a perdu le sentier de la vérité; et cependant elle est la vie de son âme, le besoin le plus impérieux pour elle; le voilà donc qui s'élance avec une nouvelle ardeur à sa poursuite, qui remue avec anxiété les feuillets du livre mystérieux; il interroge ses pages muettes, il fouille dans les débris qui en sont déjà tombés sous sa main, et toujours, sous ces ruines, il ne trouve que doute, incertitude, et à la place de la parole divine, l'accablante réalité de son silence. Que si, intelligence moins élevée, il s'arrête au premier sens de l'Ecriture qui s'offre à lui, il la verra dire oui à lui, et non à son frère qui le coudoie;

blanc à l'un, et noir à l'autre. Le doute lui venant du dehors, le forcera bientôt de reconnaître qu'un principe qui conduit par une application logique, naturelle et nécessaire à affirmer sur la même question le oui et le non, le pour et le contre, ne saurait être la voie de la vérité, celle que la main d'un Dieu bon et sauveur est venue tracer aux hommes, et de préférence aux âmes droites et simples. Il sera forcé de reconnaître que le principe qui l'a égaré, n'est autre, au fond, que celui de toutes les hérésies. Toutes, en effet, lui doivent le jour; tous les sectaires en ont appelé du jugement de l'Eglise au tribunal de l'Ecriture. « Les hérésies n'ont pas d'autre source, « dit saint Augustin, qu'une fausse interprétation de « l'Ecriture [1]. » — « Martin, disait le théologien Eck à « Luther, il n'est aucune des hérésies qui ont déchiré « l'Eglise, qui ne soit née de l'interprétation des Ecri- « tures. La Bible est l'arsenal où chaque novateur « est venu puiser des arguments [2]. » — Condamner chaque fidèle à former lui-même sa foi d'après l'Ecriture, à poursuivre une à une chaque vérité du christianisme, à la lueur trompeuse de la raison, c'est le placer sur la route des erreurs, et lui interdire dans ce travail le sens traditionnel; ce n'est pas seulement l'y exposer, c'est l'y condamner inévitablement et nécessairement; car c'est lui ôter dans

[1] Non aliunde natæ sunt hæreses, nisi dum scripturæ bonæ intelliguntur non bene. Aug. tract. 18 in Joan.
[2] Hist. de Luther par Audin, I, ch. 20.

un labyrinthe le seul fil conducteur. Aussi levez les yeux et voyez : nul enfant de la réforme ne saurait dire à quel caractère il reconnaît la parole sainte, d'où lui vient le livre qui la contient, s'il est arrivé pur de toute altération jusqu'à lui, et si dans son interprétation il ne prend point l'erreur pour la vérité. Le protestantisme, dans la position qu'il s'est faite, ressemble au Juif errant, qui poursuit sans cesse un but qu'il ne doit jamais atteindre. Aveugle, qui ne voit pas au milieu de la plus vive lumière, et qui tâtonne en plein midi! Il a voulu séparer ce que Dieu avait indissolublement uni, l'Eglise et la Bible; et voilà que s'est accompli sur lui un de ces justes et terribles jugements que l'on ne saurait contempler sans effroi. Le livre de la parole divine lui est devenu inintelligible; il s'est comme effacé sous sa main; il est devenu, pour lui, comme le livre scellé de sept sceaux, devant lequel pleurait beaucoup le prophète de Pathmos, parce que nul ne pouvait l'ouvrir [1].

[1] Apocalyp., v.

CHAPITRE X.

DU PRINCIPE DE LA FOI CATHOLIQUE.

—

Il y a dix-huit cents ans que le Sauveur a fondé son Eglise. Ce fait, le plus grand de tous ceux qui se sont accomplis parmi les enfants des hommes, suffit pour répondre à tous les systèmes sur sa forme et sa constitution; il résout à lui seul toute question sur sa nature, car l'organisation de l'Eglise doit être dans la suite des siècles ce qu'elle était au premier jour. Si vous supposez que cette auguste fille du ciel a pu perdre, pendant quelque temps, sa forme essentielle et divine, c'en est fait d'elle pour nous, ne la cherchez plus sur la terre. Comment l'homme pourrait-il rendre la vie à un établissement que Dieu, dans sa puissance, n'aurait pu ou n'aurait voulu maintenir? Pourrait-il bien, dans son orgueil, aller jusqu'à croire qu'il lui sera donné de lui rendre les siècles et les nations pour héritage, lorsque déjà une fois les portes de l'enfer auraient prévalu contre elle? Et s'il parvenait à l'évoquer du tombeau, ce serait une église humaine, et non, comme l'Ecriture l'appelle, l'Eglise de Dieu? La forme ainsi que la vie de l'E-

glise sont donc dans sa durée deux faits essentiellement relatifs et parallèles. Or sa forme c'est l'établissement d'un ministère qui a reçu des apôtres, et par eux du Sauveur lui-même, sa divine institution, et en même temps la promesse d'une assistance divine qui ne lui manquera jamais. Cet établissement est la chair de sa chair, l'os de ses os. Voici son titre primitif que rien ne saurait effacer ni altérer. Au moment même de s'élever au ciel, le Sauveur réunit ses apôtres, et leur dit ces dernières et solennelles paroles : « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur « la terre. Allez donc, instruisez toutes les nations, « les baptisant au nom du Père, et du Fils et du « Saint-Esprit; leur apprenant à observer tout ce « que je vous ai confié. Voilà que je suis avec vous « tous les jours jusqu'à la consommation des temps[1].» — Ailleurs il dit à ses apôtres : « C'est moi qui vous « ai choisis, et vous ai établis afin que vous alliez, « et que vous portiez des fruits permanents[2]. »

Il fait donc soigneusement la part de tous dans son Eglise. Celle des apôtres est d'enseigner et de faire observer; les autres ont ordre d'écouter leurs paroles, d'observer tout ce qu'ils enseigneront. Et la preuve claire et évidente que cet ordre de choses doit subsister jusqu'à la fin, la preuve que, dans la personne de ses apôtres, le Seigneur s'adresse à tous leurs successeurs légitimes, c'est qu'ils doivent en-

[1] Matth., XXVIII, dern. parole. — [2] Jean, XV, 16.

seigner toutes les nations, faire observer à tous, et qu'il sera avec eux jusqu'à la fin des temps. Les apôtres devaient donc établir des pasteurs qui rempliraient après eux les fonctions de l'enseignement, et recevraient la même assistance; et ces nouveaux ministres, à leur tour, devaient donc en instituer d'autres, selon les pouvoirs que les apôtres leur avaient légués, et la forme qu'ils leur avaient prescrite. C'est ainsi que l'Eglise catholique a vu se perpétuer dans son sein, et verra se perpétuer jusqu'à la fin des temps, un ministère qui tire des apôtres, et par eux de Jésus-Christ même, sa source et ses pouvoirs. Or le Sauveur n'a pas voulu la fin sans les moyens. La mission d'enseigner [1], de faire observer tout ce qu'il a commandé [2], le droit de régir l'Eglise au nom de l'Esprit saint [3], celui de voir le don de la foi attaché à sa prédication [4], supposent en faveur du ministère l'assistance divine, lors même qu'elle ne serait pas formellement garantie [5]. Ses droits spirituels impliquent la possession certaine de la vérité, et supposent nécessairement que, dans l'ordre de la foi et de la discipline, il est l'organe ordinaire et légitime de l'Esprit saint. Dès lors le devoir de chaque fidèle est clairement tracé : il doit demander à l'Eglise, qui seule la possède, l'intelligence de l'Ecriture sainte; et sa docilité à l'enseignement du ministère est le gage assuré comme la première condition de la vérité de sa foi.

[1] Matth., XXVIII, 19. — [2] Ibid., ibid., 20. — [3] Act., XX, 28. — [4] Marc, XVI, 16. — [5] Matth., XXVIII, 20.

Il est impossible de n'être pas frappé de l'ensemble, de l'harmonie et de la sagesse admirable de ce plan qui répond à tous les caractères de l'Eglise, qui satisfait les intelligences les plus élevées, et se trouve seul à la portée des esprits les plus simples, de ces pauvres que Jésus est venu évangéliser de préférence [1]. — Il donne en même temps la solution de l'énigme ou plutôt de la contradiction qu'offre la notion d'Eglise, dans le système de la réforme, où tous ont reçu les clefs du ciel, où tous reçoivent les dons, l'assistance de l'Esprit de vérité, et où l'Eglise est la confusion des pensées et des langues, sans que l'on puisse assigner un caractère certain ni à l'erreur ni à la vérité. Il nous apprend que tous en effet peuvent recevoir les lumières, les dons, l'assistance de l'Esprit saint. Mais remarquons-le soigneusement, car l'erreur des réformés sur ce point est l'erreur-mère, celle qui les a conduits à bouleverser l'Eglise de fond en comble. Ils les reçoivent, mais comme au temps des apôtres, par l'organe des ministres.

Ainsi tout, dans le principe catholique, s'explique, se lie et s'enchaîne; on y aperçoit clairement le rapport et la raison entre eux de l'Ecriture sainte, des ministres et des fidèles; tandis que tout dans la réforme est en désaccord ou en contradiction. Elle se glorifie de posséder seule la pure parole, et cependant elle ne peut convenir de son vrai sens. Elle a

[1] Appel, 83.

des ministres, et l'on est à se demander quelles sont et quelles peuvent être leurs attributions, car toute autre que celle de simple lecteur est en contradiction avec son principe fondamental. Elle a un troupeau, sans que ses pasteurs puissent s'accorder sur les pâturages où ils doivent le paître : parlons sans figure, sans qu'ils puissent s'accorder sur les articles de foi qu'ils se croient appelés à enseigner.

Mais, nous dit M. Bost, le principe de l'autorité auquel vous voulez nous ramener, n'est-il pas un outrage à la raison de l'homme? « Et ne voyez-vous « pas aussi, s'écrie cet auteur, qu'en ôtant à l'indi- « vidu le droit de réfléchir, vous finissez par lui en « ôter l'habitude, et enfin même la faculté [1]? N'est-ce « pas là l'abrutissement de l'Eglise [2], dont nous fait « cadeau saint Jean Chrysostôme, qui parle dans « votre sens avec une force qui ne peut même que « dépasser vos désirs [3]? Qu'on prenne, dit cet auteur, « qu'on prenne pour le sacerdoce, des hommes qui « surpassent le reste du troupeau, en mérite et en « vertu, comme Saül surpassait de toutes les épaules « le reste d'Israël. Ou plutôt, disons davantage, la « différence du pasteur à son troupeau doit être, « sous ce rapport, celle qui existe *entre l'homme rai-* « *sonnable et la brute* (τὰ ἄλογα), *pour ne pas dire* « *encore plus.* » — « Vous aurez peut-être quelque « peine à croire que je cite bien? Mais vous n'avez

[1] Appel, p. 82 — [2] Ibid. — [3] P. 80.

« qu'à lire : je vous marque l'endroit et j'ai le texte « sous les yeux. »

Je vais lire en effet, M. Bost, car jusqu'ici vous avez exposé la foi catholique d'une manière qui accuse votre justice et votre bonne foi. Je vais lire, car le bon sens dit que saint Jean Chrysostôme, l'un des plus nobles caractères, et l'une des plus brillantes lumières du christianisme, ne peut avoir parlé de l'abrutissement de l'Eglise ; et si un tel langage avait pu sortir de la bouche d'un saint Père, vous savez qu'il parlerait alors, non dans notre sens, mais dans le sens d'un auteur qui n'a pas su comprendre qu'il n'avilissait que lui-même, en traitant le catholicisme « d'école impure et abrutissante [1], » et en parlant du « plaisir immonde [2] » de ses adversaires dans la lutte.

Il n'est pas même besoin de discussion pour faire ressortir le but de saint Chrysostôme, et la portée de ses paroles. Il parle de ceux que l'on doit prendre pour le sacerdoce, ainsi que des vertus et des qualités qui doivent les distinguer des simples fidèles. Le saint pontife, dans son respect et dans son admiration pour les fonctions sublimes du sacerdoce, ne sait comment exprimer le sentiment qui remplit son âme. Il veut que le pasteur surpasse le reste du troupeau en mérite et en vertu, comme Saül surpassait de ses épaules le reste d'Israël ; mais cette

[1] Appel, p. 81. — [2] Pag. 88.

comparaison est loin de rendre toute sa pensée. Pour lui, « la différence du pasteur à son troupeau doit « être, *sous ce rapport*, celle qui existe entre l'homme « raisonnable et les êtres privés de raison, pour ne « pas dire encore plus. » C'est donc *sous le rapport du mérite et de la vertu*, que saint Chrysostôme envisage la distance du ministre au fidèle, du pasteur au troupeau; sous un rapport qui, au lieu de l'abrutissement, ne doit produire que la plus grande glorification possible de l'Eglise. Si vous en doutez, relisez M. Bost lui-même, ou, ce qui est infiniment mieux, relisez en entier le texte de saint Jean Chrysostôme que voici[1]; et lorsque vous serez arrivé à ces paroles: « les hommes, troupeau *raisonnable* du

[1] Ἀγέσθωσαν δὲ εἰς μέσον οἱ πολλῷ τῷ μέτρῳ πλεονεκτοῦντες ἁπάντων· καὶ τοσοῦτον ὑψηλότεροι τῶν ἄλλων κατὰ τὴν τῆς ψυχῆς ὄντες ἀρετὴν, ὅσον τοῦ παντὸς ἔθνους Ἑβραίων κατὰ τὸ τοῦ σώματος μέγεθος ὁ Σαοὺλ, μάλλον δὲ καὶ πολλῷ πλέον. Μὴ γὰρ μοι μόνον ὑπερωμίας ἐνταῦθα ζητείσθω μέτρον· ἀλλ' ὅση πρὸς τὰ ἄλογα τῶν λογικῶν ἀνθρώπων ἡ διαφορὰ, τοσοῦτον τοῦ ποιμένος καὶ τῶν ποιμαινομένων ἔστω τὸ μέσον, ἵνα μὴ καὶ πλέον τι εἴπω. Καὶ γὰρ περὶ πολλῷ μειξόνων ὁ κίνδυνος· Ὁ μὲν γὰρ πρόβατα ἀπολλὺς, ἢ λύκων ἁρπαζάντων, ἢ λῃστῶν ἐπιστάντων, ἢ λοιμοῦ τινος, ἢ καὶ ἄλλου συμπτώματος ἐπιπεσόντος, τύχοι μὲν ἂν τινος καὶ συγγνώμης παρὰ τοῦ κυρίου τῆς ποίμνης, εἰ δὲ καὶ δίκην ἀπαιτοῖτο, μέχρι τῶν χρημάτων ἡ ζημία. Ὁ δὲ ἀνθρώπους πιστευθεὶς, τὸ λογικὸν τοῦ Χριστοῦ ποίμνιον, πρώτον μὲν οὐκ εἰς χρήματα, ἀλλ' εἰς τὴν ἑαυτοῦ ψυχὴν τὴν ζημίαν ὑφίσταται, ὑπὲρ τῆς τῶν προβάτων ἀπωλείας. Κ. Τ. Λ.

Qu'on choisisse pour le sacerdoce des hommes qui s'élèvent de beaucoup au-dessus des autres, et qui les surpassent en mérite, comme Saül surpassait par la grandeur de son corps le reste des Hébreux, et beaucoup plus encore. Disons davantage : que la différence du pasteur au troupeau soit celle qui existe entre les animaux irraisonnables et les hommes raisonnables, pour ne pas dire encore plus; car il s'agit de choses d'un bien plus haut intérêt. Le pasteur dont les brebis ont été perdues ou enlevées, soit par les loups, soit par les voleurs, soit par l'épizootie, obtiendra peut-être le pardon de son maître, ou sera tout au plus puni d'une amende. Mais celui à qui ont été confiés les hommes, le troupeau RAISONNABLE du Christ, expiera d'abord la ruine du troupeau, non par quelque amende, mais par la perte de son âme, etc.

« Christ, » dites à qui revient l'abrutissement dont on nous parle, dites qui « nous avons à convaincre « de mensonge et de fraude, une Eglise, ou un « homme[1]? »

« Mais, ajoute M. Bost, ne voyez-vous pas qu'en « rejetant le principe sacré du jugement individuel, « vous vous ôtez à vous-mêmes le droit d'être crus « et compris? car remarquez ce vieux dilemme : « Établissez-vous votre autorité, ou ne l'établissez- « vous pas? Si vous ne le faites pas, qui vous croira? « Et si vous le faites, comment vous y prenez-vous? « Vous raisonnez; car vous ne pouvez faire autre- « ment... Et puisque vous raisonnez avec nous, que « ferez-vous si vos raisons nous paraissent mauvai- « ses? Impossible à vous de nous retenir dans votre « unité[2]. »

Ce que la religion catholique pose comme principe de la foi, du côté de l'homme, ne demande ni de longues et pénibles recherches, ni des raisonnements, selon l'acception commune de ce terme. Ce n'est point une vérité péniblement conquise par une déduction philosophique, une conséquence éloignée ou même prochaine d'un principe. C'est un fait grand comme le monde, qui, à part quelques sectes d'un jour, a reçu pendant seize siècles l'hommage de tout ce qui a porté le nom de chrétien. Le principe générateur de la foi consiste à s'assurer soigneusement du fait suivant, à constater que la

[1] Pag. 10. — [2] P. 83.

révélation chrétienne s'est établie et propagée par l'organe du ministère, par l'enseignement, que l'Eglise est fille, non de l'Ecriture, mais de la Parole, du Verbe. L'établissement et la perpétuité de l'Eglise sont deux faits qui découlent de la même source, deux conséquences qui remontent au même principe et vont s'y confondre; car sa perpétuité n'est que sa propagation dans le temps, comme son établissement est sa propagation dans l'espace; ils sont donc, en dernière analyse, son identité dans sa vie. — Lorsque le fidèle a compris cet ordre établi par Jésus-Christ et fondé en même temps sur la nature des choses, lorsqu'il en a compris pleinement l'admirable économie, que lui reste-t-il à faire? Il vient de démêler la vérité de l'erreur; il doit, dans sa reconnaissance, l'embrasser de toute la puissance de son âme. Et si, comme saint Augustin, il a été quelque temps séduit par les promesses fallacieuses de l'hérésie, alors comme lui, quand la vérité a brillé à ses yeux, il saisit avec avidité le sein de l'Eglise, il le serre et le presse, afin d'en faire couler ce qui doit renouveler et obtenir son salut[1].

« Le principe que vous proclamez, réplique « M. Bost, s'est cependant montré insuffisant pour « maintenir l'unité, puisqu'il n'a pas suffi, et que « vous avez échoué, vous les tout premiers, à ré- « soudre ce grand problème.—Avez-vous pu empê-

[1] Saint Augustin. De Utilitate credendi.

« cher le vaste corps des communions protestantes, « grecque, nestorienne, arménienne et autres, de « vous laisser de côté? Nullement. Vous dites que « vous avez l'unité, tandis que toutes les autres sectes « sont divisées entre elles? Entre elles, soit : comme « vous l'êtes aussi quant à elles; mais en elles, non; « chacune est une en elle-même. Vous le niez, et « vous dites qu'elles vont se dissolvant? Mais cette « même dissolution, vous l'avez éprouvée vous-« mêmes de la part des églises qui vous ont quit-« tés; le catholicisme s'est divisé en catholicisme ro-« main, que vous êtes, et en d'autres branches que « nous formons[1]. »

Le principe de l'autorité, dites-vous, s'est montré insuffisant pour maintenir l'unité, puisqu'il n'a pas suffi. Mais Jésus-Christ, en établissant son Eglise, n'avait pas ôté à l'homme la liberté du mal, il n'avait pas enchaîné toutes les erreurs; il a présenté le flambeau de la vérité, et laissé à tous la triste faculté de fermer les yeux à ses divines splendeurs. En prémunissant ses apôtres contre les séductions de l'Antechrist[2], et en annonçant la chute de plusieurs en ces jours-là[3], il nous avertit assez que la foi est un don qui ne se perd que trop souvent. « Lorsque le Fils « de l'homme viendra, dit-il, pensez-vous qu'il trou-« vera de la foi sur la terre[4]? » — « La volonté de « Dieu est que nous soyons saints[5]. » — « Le Sei-

[1] Pag. 84. — [2] Matth., XXIV, 4, 5. — [3] Ibid., 11. — [4] Luc, XVIII, 8. — [5] Thessal., IV, 3.

« gneur ne veut pas qu'aucun périsse, mais que tous « reviennent à lui par la pénitence [1] ; je jure par moi-« même, dit le Seigneur, que je ne veux point la « mort de l'impie, mais qu'il se convertisse, qu'il « quitte sa mauvaise voie, et qu'il vive [2]. » — Direz-vous alors que la volonté de Dieu est impuissante, ou nierez-vous le malheur des réprouvés ? ni l'un ni l'autre. De même Dieu a établi l'Eglise pour tout le monde, mais c'est un établissement d'un ordre moral, qui n'enchaîne par aucun lien de contrainte les intelligences et les volontés. Les hérésies, loin de porter atteinte à son principe, entrent elles-mêmes dans le plan de la Providence. « Il est nécessaire, dit « le Sauveur, qu'il arrive des scandales [3]. » — M. Bost n'a-t-il donc jamais lu l'effrayant tableau que saint Paul trace des faux docteurs qui s'élèveront dans les derniers temps ? « Ce seront, dit l'apôtre, des hommes « n'aimant qu'eux-mêmes, avares, glorieux, su-« perbes... qui auront une apparence de piété, mais « qui en ruineront la vérité et l'esprit ; des hommes « apprenant toujours, et n'arrivant jamais à la con-« naissance de la vérité ; des hommes corrompus « dans l'esprit et pervertis dans la foi [4]. » — « Voici, « dit saint Pierre, que je vous écris une seconde « lettre pour rappeler à vos âmes droites les paroles « des saints prophètes dont je vous ai parlé. Sachez « avant tout, qu'aux derniers temps, il viendra des

[1] II. Ep. de saint Pierre, III, 9. — [2] Ezéch., XXXIII, 11. — [3] Matth., XVIII, 7. — [4] II. Ep. à Timoth., III.

« imposteurs disant : Qu'est devenue la promesse de « son avénement? Depuis que nos pères dorment « du sommeil de la mort, tout se fait selon la mar- « che suivie dès les commencements [1]. » — Il n'est donc pas dans la nature et dans les destinées du principe d'autorité d'empêcher toutes les hérésies; il ne peut donc empêcher le vaste corps des communions protestantes, « grecque, nestorienne, armé- « nienne et autres, de nous laisser de côté [2]. » Mais ce qu'il fait, et ce que l'Eglise déplore, c'est qu'un anathème effrayant pèse sur l'hérésie.

« Toutes les autres sectes sont divisées entre elles; « mais chacune est une en elle-même [3].» Et « toutes « ces sectes divisées entre elles » forment l'Eglise de Jésus-Christ? Quel blasphème! voilà trois cents ans que les sectes protestantes errent de symboles en symboles, de dogmes en dogmes, d'opinions en opinions, qu'elles flottent au hasard comme des enfants, et se laissent emporter à tout vent de doctrine, qu'elles se heurtent dans des variations et des contradictions sans fin; et elles seraient cette Eglise « colonne et appui de la vérité [4] ! » cette Eglise « où « tous doivent se rencontrer dans l'unité de foi [5], où « il ne doit y avoir qu'une foi, comme il n'y a qu'un « Dieu [6]?» Il faudrait voir l'Eglise qu'assiste tous les jours Jésus-Christ dans ce chaos de sectes qui naissent, meurent, renaissent et se transforment sans

[1] II. Ep. de saint Pierre, III. — [2] Pag. 84. — [3] Pag. 84. — [4] I. Timoth., III, 15. — [5] Ephes., IV, 13. — [6] Ibid., ibid., 5.

LIBRARY OF THE UNION THEOLOGICAL SEMINARY, NEW YORK

cesse, de ces sectes qui soutiennent le oui et le non sur le même article de foi ! La question réduite à ces termes est résolue.

« Chacune, du moins, répondez-vous, est une en « elle-même. » Et qu'importerait cette unité d'un jour, cette unité détachée de la grande unité de doctrine, de temps et de lieu, de cette unité que saint Paul compare à l'unité divine, parce qu'elle en est un reflet, une émanation et la plus vive image sur la terre ? Mais le protestantisme ne partage pas même cette dernière illusion, dont les grandes hérésies qui l'ont précédé, pouvaient repaître leur orgueil. « Nous sommes « aujourd'hui bien éloignés, disaient ses sectateurs, « il y a déjà plus d'un demi-siècle, du chemin que « nous ont ouvert nos ancêtres, au commencement du « XVIe siècle. Luther et Calvin n'ont, parmi nous, que « peu de sectateurs ; notre parti, actuellement haché « en mille pelotons différents, n'est nulle part recon- « naissable ; nous avons nos enfants mêmes pour « adversaires. Quakers, puritains, anabaptistes, ar- « miniens, gomaristes, unitaires, rationaux, supra- « lapsaires, non-conformistes, en un mot une foule « de sectes sorties de notre sein, a jeté parmi nous « une telle confusion, que la multitude même de « chefs nous rend acéphales. Nous ne savons plus à « qui nous appartenons, ni sous quelles bannières « nous marchons. Aujourd'hui théistes, demain chré- « tiens, nous sommes tantôt pour la religion natu- « relle, tantôt pour la révélée. A l'esprit de parti qui

« nous animait autrefois, a succédé une telle indiffé-
« rence, que je croirais volontiers le pyrrhonisme le
« système dominant; nos ministres eux-mêmes,
« ébranlés dans leur croyance, nous parlent beau-
« coup moins de dogme que de morale [1]. »

La réforme, depuis cette époque, a marché encore dans la même voie, et elle est enfin arrivée à son dernier terme de division et de décomposition possible. Tous les dogmes ont été successivement combattus et rejetés, tout lien a été rompu, et elle n'offre plus aujourd'hui que des opinions individuelles, isolées, incohérentes et contradictoires. Le protestantisme est divisé *en lui-même*, jusque dans les dernières profondeurs de la pensée. Après avoir divisé les partis en sectes, celles-ci en fractions, et réduit les fractions à leur dernière expression, l'individu, elle a encore condamné celui-ci à ne pouvoir répondre aujourd'hui de sa foi de demain. On cherche partout ce Protée essentiellement variable et mobile, et on ne parvient à le saisir nulle part, ni sous aucune forme. A qui oserait encore nous le montrer caché dans l'Ecriture sainte, nous répondrions comme Münzer à Mélanchton : Babel! n'est-ce pas l'Ecriture sainte, qui est la source de ses éternelles discordes?

Si les mille sectes de la réforme sont la véritable Eglise, alors le pour et le contre, le oui et le non, le vrai et le faux sont égaux devant Dieu ; alors il n'y a plus d'hérésie possible, alors la révélation est indif-

[1] Mémoire des Calvinistes de France, en 1775.

férente pour la foi, ou plutôt elle n'est plus qu'un vaste champ de disputes et de divisions, en attendant que le monde la rejette comme un instrument fatal de discordes. Ouvrir ainsi les portes de l'Eglise à toutes les erreurs, c'est en proscrire la vérité, introduire toutes les hérésies dans son sein, pour avoir le droit d'en faire partie soi-même ; c'est la détruire par sa base. Lorsque lasse de chercher et de combattre, une secte proclame de telles maximes, elle abdique tout droit à la foi des peuples et à l'héritage de Jésus-Christ.

CHAPITRE XI.

DU PONTIFICAT DE SAINT PIERRE A ROME.

Il est un fait qui, proclamé pendant quatorze cents ans par les historiens, par les Pères, les docteurs et les conciles de l'Eglise; qui, admis unanimement par les savants comme par les simples fidèles, par les hérétiques comme par les orthodoxes, a été mis en doute dans la suite des siècles, et, bientôt après, solennellement reconnu par ceux-là mêmes qui avaient intérêt à le nier. Ce fait, c'est le pontificat de saint Pierre à Rome. Il ne lui manquait, pour obtenir la plus grande certitude possible, que

d'avoir été contesté; car la contradiction rend à la vérité, comme l'orage au soleil, sa lumière et son éclat; et cette épreuve il l'a subie. Calvin, qui l'avait d'abord nié, a fini par dire : « L'accord des écrivains « ne me permet plus de nier que saint Pierre soit « mort à Rome [1]. » — « Comme les anciens, dit « Leibnitz, attestent d'un commun accord que l'a- « pôtre Pierre a gouverné l'Eglise dans la ville de « Rome, capitale de l'univers; qu'il y a souffert le « martyre, et qu'il a désigné son successeur; et « comme jamais aucun autre évêque n'y est venu « pour en occuper le siége, c'est avec raison que nous « reconnaissons l'évêque de Rome comme le premier « de tous. » — Le *Guide du catéchumène vaudois,* qui nous fournit ces témoignages, ajoute : « Ussé- « rius, Blondel, Casaubon, Du Moulin, Cave, Young, « Usher, Scaliger, Basnage, Pearson, Grotius, les « Centuriateurs de Magdebourg et une foule d'au- « tres, s'expriment à ce sujet d'une manière aussi « positive que les Pères des premiers siècles de l'E- « glise [2]. » — « Il est inutile d'établir, dit Wiseman, « que saint Pierre fut le premier évêque de Rome. « Les monuments encore existants dans cette ville, et « le témoignage des écrivains ecclésiastiques des « premiers siècles, mettent ce fait hors de doute. Ne « suffit-il pas de dire que les auteurs, tout à la fois

[1] Propter scriptorum consensum non pugno quin illic mortuus fuerit. Instit., lib. IV, c. VI, § 15.
[2] Livr. V du Pape, Entret. II.

« les plus recommandables par leur érudition et les « plus tranchés dans leur opposition contre l'Eglise « romaine, ont reconnu ce fait, et en ont maintenu « l'authenticité? Parmi les modernes, pas un écrivain « ecclésiastique de quelque valeur n'a contesté cette « évidence[1]. » Ce fait dès lors devait être considéré comme une vérité entièrement dégagée des discussions qui divisent encore les hommes sur tous les grands sujets de la pensée humaine, et comme une vérité éternellement acquise pour tous.

Mais voici venir M. Bost, ce ministre à la parole haute et tranchante, qui, sans se déconcerter devant le témoignage imposant et unanime de tant de siècles, devant l'autorité de ce que le protestantisme lui-même a compté de plus savant dans ses rangs, dit, du ton le plus imperturbable et le plus affirmatif : « *Saint Pierre n'a jamais été à Rome*[2]. » Il le déclare dans une de ces thèses, auxquelles, « bien sûrement, « personne ne pourra rien répondre d'important, et « devant lesquelles on va garder dans toute notre com- « munion un silence complet et réellement catholi- « que[3]. » — Nouveau prophète, il lui a été donné en outre, pour prix de la vérité, qu'il vient de rendre au monde, de lire dans les décrets éternels, et il y a « découvert dans toute cette matière une grandeur « divine, celle d'un jugement de Dieu, et de cette

[1] Confér. sur le protestant., 8e Confér. — [2] Thèse 18. — [3] Appel, p. 105.

« espèce de jugement par lequel l'Eternel, selon sa « propre expression, se rit des méchants, en les li- « vrant, dans sa justice, à un esprit d'aveuglement « proportionné à leur impiété [1]. »

Nous le disons à notre tour avec une douleur profonde, lorsqu'un homme est arrivé, dans l'exaltation de ses pensées solitaires, jusqu'à nier avec une coupable hardiesse un fait tellement incontestable que, s'il est rejeté, c'en est fait à jamais, dit le ministre anglican Cave, de l'histoire des premiers siècles, et qu'il faut renoncer à savoir ce qui se passe dans un autre âge [2], un fait duquel on ne peut douter, selon le ministre protestant Samuel Basnage, sans renverser tous les fondements de l'histoire [3]; lorsque cet homme signale comme livrés par la justice divine à un esprit d'aveuglement proportionné à leur impiété, ceux qui ne partagent point l'enivrement du système qui lui trouble la raison; il faut bien l'avouer avec M. Bost, lorsque cet homme seul contre tous se prend à appeler les ténèbres jour, et la lumière du soleil ténèbres; oui, ce jour-là, il s'accomplit sur la terre un juste et terrible jugement de Dieu. Certes! ce n'est pas la nature et la force de ses arguments qui ont pu inspirer à M. Bost tant de confiance; les voici, sinon dans toute leur extension, du moins, autant que nous l'avons pu, dans tout ce que l'auteur semble avoir voulu leur donner de preuve contre nous.

[1] Appel, p. 68. — [2] Hist. littér., Siècle des apôt. — [3] Annal. eccl., ann 64, n° 9.

« Il est probable au plus haut degré que saint Pierre « n'a jamais paru à Rome; certain que s'il y a jamais « paru, ç'a été pour un temps extrêmement court; « et certain encore que ce dernier cas même ne peut « être reçu que comme une supposition gratuite, « complétement destituée de cette certitude qui per- « mettrait qu'on exigeât d'un homme qu'il y soumît « sa foi [1]. » Et voici les arguments de l'auteur à l'appui de ces assertions.

Selon la tradition catholique qui fait mourir saint Pierre à Rome en 66, après vingt-cinq années de pontificat, cet apôtre aurait dû, d'après les dates mêmes de la Bible, y commencer son séjour en 41. Or saint Pierre n'était pas à Rome en 44, car l'Evangile qui le montre à Jérusalem jusque vers l'an 39, nous l'y montre encore en 44, emprisonné par Hérode. — Il n'y était pas non plus en 51, époque du concile de Jérusalem, auquel saint Pierre assista. — Il n'y était pas en 52, époque vers laquelle saint Paul le trouve à Antioche. Depuis ce moment la Bible n'ouvre plus la bouche sur lui! En 58, Paul écrit sa lettre aux Romains, au troupeau de Pierre : il salue de tous côtés, il salue pendant tout un chapitre, et il salue une foule de personnes employées dans l'Eglise! — Direz-vous que Pierre était de nouveau absent? Vous ne vous en tirerez pas ainsi, car non-seulement Paul ne salue pas saint Pierre, mais il écrit à ce troupeau, absolument comme à un troupeau qui n'au-

[1] Pag. 69.

rait jamais vu d'apôtre. « Je suis prêt, lui dit-il, à « annoncer l'Evangile, à vous qui êtes à Rome. » « Monsieur ! en 58 Rome n'avait jamais vu saint « Pierre, je vous en réponds. » En 61, Paul arrive à Rome, il s'y établit pour deux ans, il écrit de là quatre épîtres, et jamais le mot de saint Pierre ! « Et « ainsi jusqu'en 63, à l'époque où, selon vous, saint « Pierre était évêque de Rome depuis 22 ans, Luc « nous parlant de Rome, Paul écrivant de Rome, « Paul arrivant à Rome, Paul écrivant de Rome, et « Paul passant deux ans à Rome, ne disent mot sur « saint Pierre. Monsieur, j'en suis honteux pour « Eusèbe et pour les Papes ; mais bien sûrement, « en 63 Pierre n'avait encore jamais vu Rome : n'est-« il pas vrai ? » Paul revient une seconde fois à Rome, il écrit de là sa seconde lettre à Timothée, « et pas le « mot de Pierre ! où est donc, où est donc cet apô-« tre [1] ? »

Si M. Bost mettait autant de soin à connaître l'état de la controverse sur les faits qu'il combat, qu'il en a mis à marquer au coin de son talent ces raisonnements empruntés à quelques auteurs protestants, entre autres à Spanheim [2], voici la réponse qu'au moment même où il écrivait, il aurait pu lire dans un ouvrage remarquable que venait de faire paraître Monseigneur Charvaz, évêque de Pignerol : « Oh ! le « bel argument que celui-là ! Cent témoins vous

[1] Pag. 69, 74.
[2] *Voy.* sa Dissertat. sur le prétendu voy. de saint Pierre à Rome.

« attestent unanimement le même fait, et ce fait est « tel par sa nature, qu'il est impossible que ces té- « moins aient pu ou se tromper ou être trompés, ou « vouloir tromper à son égard. Un autre témoin « garde le silence, et sans rien affirmer contre un tel « fait, il dira plutôt des choses qui en supposent « l'existence; et vous prétendrez néanmoins me don- « ner ce témoin muet comme un garant infaillible « de la fausseté du fait dont il s'agit, et son silence « comme un témoignage qui, bien que négatif, sera « capable à lui seul de contrebalancer, de renverser « même la déposition de tous les autres! Eh! depuis « quand le silence a-t-il donc acquis assez de force « pour prévaloir contre les dépositions les plus posi- « tives et les plus uniformes? Les règles de la logique « et celles de la critique admettent-elles une sembla- « ble manière de raisonner. »

« J'ai dit que saint Paul, loin de rien affirmer contre ce fait, le supposait plutôt. En effet, avant que cet apôtre eût été à Rome, et à l'époque même où il adressait sa lettre aux fidèles de cette ville, il reconnaît dans cette lettre que *la foi des Romains était déjà célèbre dans tout l'univers.* Or, cette foi déjà implantée parmi les Romains que saint Paul n'avait jamais vus, et auxquels il n'avait jamais écrit, de qui était-elle l'ouvrage? Nommez un autre apôtre qui s'y soit transporté, et qui y ait porté la lumière de l'Evangile. Cherchez un autre que Pierre qui ait fondé cette Eglise; interrogez l'histoire, consultez la tradi-

tion, et dites-nous si l'une et l'autre offrent la moindre discordance sur ce point. N'est-il pas singulier que toutes les autres églises en soient crues sur leur témoignage, lorsqu'elles nomment les apôtres dont elles ont reçu la foi, et que les Romains soient les seuls à qui on refuse de croire, lorsqu'ils attestent comme tous les autres, et plus que tous les autres, lorsque toutes les églises et des monuments sans nombre attestent avec eux, que c'est Pierre qui les a convertis au christianisme; que c'est cet apôtre qui a fondé leur Eglise, et qu'ils ont recueilli sa foi avec son sang? »

« Reprenons vos objections. — Saint Paul écrit aux Romains; dans sa lettre il salue plusieurs fidèles de Rome, et il ne dit mot de saint Pierre? Il écrit diverses lettres à cette ville, et il ne nomme jamais celui qui en serait l'évêque? C'est vrai; mais les catholiques, qui soutiennent que saint Pierre a établi son siége à Rome, ont-ils jamais pensé à soutenir que cet apôtre n'en soit jamais sorti, qu'il n'ait plus revu ni Antioche, ni Jérusalem, ni les autres chrétiens répandus dans d'autres provinces? Il s'en faut bien; car ils savent par l'Ecriture même que saint Pierre a fait divers voyages en Orient, et ils ont appris de saint Epiphane qu'il s'est adjoint saint Luc et saint Clément pour coadjuteurs, afin qu'ils tinssent sa place auprès des fidèles de Rome, pendant qu'il allait visiter les autres églises, et confirmer ses frères dans la foi. Cela posé, ne serait-il pas possible qu'à l'épo-

que où saint Paul écrivit les lettres dont on parle, saint Pierre fût absent de la ville de Rome? Et alors à quoi bon les saluts dont on croit qu'il n'eût pu se dispenser? »

En écrivant à Rome, saint Paul ne nomme pas Pierre! Oui, encore; mais, en écrivant à Ephèse, saint Paul ne nomme pas non plus saint Jean, qui en était évêque; mais en écrivant aux Hébreux, il ne nomme pas davantage saint Jacques, évêque de Jérusalem. Ce silence prouvera-t-il aussi que saint Jean n'était pas évêque d'Ephèse, ni saint Jacques de Jérusalem? Cette conclusion aurait paru assez ridicule pour qu'aucun protestant n'eût encore osé la tirer jusqu'à ce jour. Dites-nous donc pourquoi le silence de saint Paul aurait plus de force contre saint Pierre que contre les deux autres apôtres. On ignore, on dispute, disent encore quelques-uns de vos docteurs, en quelle année saint Pierre serait venu à Rome, et combien de temps il y aurait passé; rien n'est donc moins certain que son séjour..... Mais, répondrai-je, on ignore aussi et on dispute de même, en quelle année il serait allé à Anthioche; et pour cela, niera-t-on aussi qu'il ait régi cette église? Non, on ne le nie pas. Pourquoi donc cette différence entre Rome et Antioche? On ignore également, ou tout au moins on dispute, en quelle année Jésus-Christ est né; on dispute sur celle où il est mort, et sur le nombre qu'il en a passé sur la terre. Il faudra donc aussi nier qu'il ait existé, qu'il ait passé sa vie en Palestine [1].

[1] Le Guide du catéchumène vaudois, liv. v du Pape, Entret. II.

Que si vous demandez à M. Bost quelle est l'origine de « ce conte, de cette dernière absurdité qu'il lui « restait à signaler; comment cette tradition, vous « répondra-t-il, a pu naître de si bonne heure, ce « n'est pas là une question embarrassante; c'est de- « mander s'il y a eu de bonne heure des ambitieux « dans le clergé des capitales, des flatteurs pour leur « offrir des mensonges, et des sots pour les croire.— « Quant aux caractères intérieurs de crédibilité de « la légende, les voici. Le premier historien, avons- « nous dit, qui nous la rapporte nettement et avec « quelque détail, est Eusèbe, qui vivait trois cents « ans après l'événement, en 325. Trois cents ans! « c'est bien loin. De plus : Eusèbe nous dit lui- « même qu'il tire son récit de Papias : or, il « nous désigne cet écrivain, dans un autre endroit « de son ouvrage, comme un *homme borné*. Et « il ajoute ailleurs que ce même Papias a laissé après « lui plusieurs choses qui sentent *par trop la fable*, « et même qu'il a fourni à plusieurs écrivains ecclé- « siastiques qui l'ont suivi, l'occasion de *tomber dans* « *l'erreur*, en alléguant l'antiquité de ce témoin. » — « Voilà qui ne donne pas une idée bien brillante « du témoin qu'invoque Eusèbe.

« Un autre appui de la tradition dont il s'agit, est « beaucoup plus ancien, il est vrai; mais aussi il est « beaucoup moins précis. C'est Irénée, qui vivait en « 180, et qui, dit-on, a souffert le martyre en 202. Il « affirme que Matthieu publia son Evangile en hé-

« breu, en même temps que Pierre et Paul fondaient, « dit-il, l'Eglise de Rome. »

« Mais on peut opposer à cette attestation :

« 1° Qu'elle est, comme nous venons de l'ob- « server, déjà beaucoup plus vague que celle d'Eu- « sèbe.

« 2° C'est très-probablement de Papias qu'Irénée « tenait cette tradition ; et alors tout revient à un « seul témoin ; et on a vu quel témoin. Ajoutez « qu'Irénée est rangé nommément parmi les au- « teurs dont Eusèbe disait plus haut, qu'ils « avaient été trompés par leur trop de confiance « en Papias.

« 3° Nous n'avons plus aucun des écrits d'Irénée « dans l'original; un seul nous est resté dans une « mauvaise traduction latine. Latine ! quelle garantie « nous donnez-vous qu'elle n'ait subi aucune falsi- « fication?

« 4° D'ailleurs, à quelle distance du fait écrivait « Irénée? en 190 environ. Selon vous, Pierre mourut « en 66; — différence 124. Croyez-vous qu'à cette « époque, sans imprimeries, sans journaux, sans di- « ligences, 124 ans fussent si peu de chose?

« 5° C'est un fait non contesté qu'Irénée a com- « mis plus d'une erreur historique. J'en cite trois « dans mes *Dissertations*, entre autres l'assertion « que Jésus serait né l'an 41 du règne d'Auguste. « Pourquoi croirais-je cet auteur, sans bonnes rai- « sons dans le point actuel?

« 6° Enfin, je couperai court, soit quant à lui, soit « quant à Eusèbe, soit quant à tout autre témoin « qu'on pourrait encore alléguer à l'appui de cette « tradition, tel que Denys de Corinthe et Clément « d'Alexandrie, par cette simple réflexion. Nous « avons vu, et bien vu, que le fait avancé par la tradi- « tion *n'est pas possible*[1]. »

Tout ce qui existe est possible, répond le sens commun, faisant écho au vieil axiome de l'école[2]. Si l'énorme prétention qu'élève ici l'auteur suffisait pour frapper de nullité les témoignages les plus graves et les plus nombreux, l'histoire ne serait plus qu'un monde fantastique, où les êtres vivraient et mourraient au gré des intérêts, des passions et de toutes les exigences. Mais laissons le sentiment universel faire justice d'une telle monstruosité, pour suivre l'auteur sur le terrain des faits.

Nous ne lui demanderons point pourquoi il ne prend qu'au temps de l'historien Eusèbe la tradition du pontificat de saint Pierre à Rome. La raison qu'il en donne, c'est qu'Eusèbe la rapporte le premier, « nettement et avec quelques détails. » Or, nous verrons bientôt qu'Eusèbe ne fut que le fidèle écho des nombreux auteurs qui l'avaient précédé. Le motif secret de l'auteur n'aurait-il point été la crainte de voir s'élever contre lui une nuée de saints Pères, qui lui en imposent peut-être d'autant plus qu'il affecte

[1] Pag. 75, 76, 77. — [2] Ab actu ad posse valet illatio.

de moins les craindre; car, même en les dépouillant de l'auguste caractère de la sainteté, *derrière le saint Père* reste toujours l'auteur digne de foi, aussi bien que tout autre. Quoi qu'il en soit de ses raisons, nous ne franchirons point les bornes qu'il pose à la discussion; elles ne sont pas tellement circonscrites que le grand jour de la vérité n'y paraisse avec éclat.

« Pierre, dit Eusèbe, fut le premier qui ouvrit, « par la prédication de la parole du salut, la porte du « royaume céleste à la ville de Rome [1]. » — « Pierre, « Galiléen de nation, dit-il encore, le premier pon- « tife des chrétiens, après avoir fondé l'église d'An- « tioche, part pour Rome, où il prêche l'Evangile, « et dont il reste évêque vingt-cinq ans [2]. » — « Au « temps de l'empereur Claude, Pierre, le premier et « le plus grand des apôtres, ainsi que le prince et le « maître de tous les autres, vient à Rome, par une « faveur spéciale de la divine Providence, pour s'op- « poser à Simon le magicien, cette honte et ce fléau « de la race humaine [3]. » — « Clément et Papias, « ajoute-t-il ailleurs, rapportent que Pierre voulut, « dans l'ardeur de son zèle, qu'on lût dans les églises

[1] Salutaris prædicationis verbo primus in urbe Roma, Evangelii sui clavibus januam regni cœlestis aperuit. Euseb., Hist., lib. II, c. XIV.

[2] Petrus, natione Galilæus, christianorum Pontifex primus, cum primum Antiochenam Ecclesiam fundasset, Romam proficiscitur, ubi Evangelium prædicans, 25 annis ejusdem urbis episcopus perseverat. Euseb., Chronic., ad ann. 44.

[3] Ipsis Claudii Augusti temporibus, benigna et clementissima Dei providentia fortissimum et maximum inter apostolos Petrum et virtutis merito reliquorum omnium principem ac patronum, Romam adversus illam generis humani labem ac pestem perducit (Simonem Magum). Euseb., lib. II, c. XIV.

« l'Evangile de Marc. Ils nous apprennent encore « que c'est de l'évangéliste Marc que saint Pierre fait « mention dans sa première Epître, écrite, selon ces « deux évêques de Rome, sous le nom allégorique « de Babylone [1]. »

Voici en particulier le témoignage de Papias, que nous fournit toujours le même historien. « Papias « rapporte que Pierre a parlé de l'évangéliste Marc, « lorsque dans sa première Epître, écrite de Rome, « qu'il appelle allégoriquement Babylone, il dit : « l'Eglise de Babylone et mon fils Marc vous sa- « luent [2]. »

— Citons encore d'Eusèbe les deux témoignages suivants : « A tous ses autres crimes, Néron « ajouta envers les chrétiens la persécution, dans « laquelle Pierre et Paul subirent à Rome une mort « glorieuse [3]. » — « Néron étendit sa cruauté « aux apôtres eux-mêmes. L'histoire rapporte que « sous lui Paul fut décapité à Rome, et que Pierre y « fut crucifié. A ce témoignage vient se joindre celui

[1] Petrus delectatus ardenti hominum studio librum illum (Evangelium secundum Marcum) auctoritate sua comprobasse dicitur, ut deinceps in ecclesiis legeretur. Refertur id a Clemente in sexto Institutionum libro. Cui testis etiam accedit Papias Hieropolitanus episcopus. Porro Marci mentionem fieri aiunt a Petro in priore Epistola quam Romæ scriptam esse contendunt, idque Petrum ipsum innuere qui Romam figurate Babylonem appellat. Ibid., lib. II, c. 15.

[2] Papias et hoc dicit quod Petrus in prima Epistola sua, quam de urbe Roma scripsit meminerit Marci, in qua tropice Romam Babylona nominavit cum dicit : Salutat vos ea quæ in Babylone est electa Ecclesia, et Marcus filius meus. Ibid.

[3] Primus Nero super omnia scelera sua etiam persecutionem in christianos facit, in qua Petrus et Paulus Romæ gloriose occubuerunt. Euseb., Chronic.

« des monuments de ces deux apôtres, qui portent « encore aujourd'hui leurs noms dans les cimetières « de Rome [1]. »

Nous ne couperons point court, comme M. Bost [2], devant les paroles de saint Denys de Corinthe et de saint Clément d'Alexandrie, que nous a conservées le même historien. Leur témoignage est d'autant plus précieux, qu'ils puisèrent à la source des traditions apostoliques. « Tous deux, dit saint Denys en parlant « des deux apôtres Pierre et Paul, tous deux ensei- « gnant dans la même ville, furent dans le même « temps couronnés par le martyre [3]. » — Le témoi- « gnage de Clément d'Alexandrie n'est ni moins » clair ni moins positif [4].

Enfin, mettons un terme aux citations d'Eusèbe, par le beau témoignage suivant qu'il nous fournit encore: Il est de Caïus, prêtre romain, contemporain de Zéphirin, vivant par conséquent à la fin du IIe et au commencement du IIIe siècle. « J'ai à vous mon- « trer les trophées mêmes des apôtres saint Pierre et « saint Paul. Si vous vous avancez par la voie royale « qui monte au Vatican, ou par la voie d'Ostie, vous

[1] Nero in ipsos etiam apostolos sæviit. Ac Paulus quidem Romæ capite truncatus, Petrus vero cruci suffixus fuisse, eodem regnante traduntur. Quam quidem narrationem abunde confirmant Petri Paulique nomine insignia monumenta quæ in urbis Romæ cæmeteriis etiamnum visuntur. Euseb., lib. II, c. 25.

[2] Pag. 77.

[3] Ambo in hac urbe simul docentes etiam martyrio pariter, uno eodemque tempore coronati sunt. Euseb., Hist., lib. II, c. 25.

[4] Euseb., loc. cit.

« verrez s'élever leurs monuments comme deux forts
« qui gardent l'Eglise romaine [1]. »

Comment jamais parvenir à ébranler cette masse imposante de témoignages fournis par Eusèbe seul? Ce n'est pas en passant et à la légère qu'il parle de la prédication et du martyre de saint Pierre à Rome; mais il y revient à plusieurs reprises différentes; il en parle comme d'un fait constant et incontestable; il dit avec une entière assurance que cet apôtre fit, le premier, retentir dans la ville de Rome la parole évangélique, et que, le premier, il ouvrit à cette grande cité la porte du royaume céleste; il cite des auteurs graves, anciens et connus; il en appelle aux monuments encore subsistants de son temps; il indique les circonstances, le temps et les motifs du premier voyage de saint Pierre à Rome; il indique le genre de sa mort, et dans son martyre, le supplice particulier qu'il subit. Tous ces témoignages acquièrent bien plus de poids encore, si l'on considère qu'Eusèbe écrivait sur le premier théâtre des travaux de saint Pierre, entre Jérusalem et Antioche, où M. Bost nous envoie chercher des héritiers du siége de saint Pierre [2]; loin de ces capitales « où il y eu « de bonne heure des ambitieux dans le clergé, « des flatteurs pour offrir des mensonges, et des sots « pour les croire [3]. » Eusèbe fut un évêque d'un or-

[1] Ego habeo trophæa apostolorum quæ ostendam. Si enim procedas via regali quæ ad Vaticanum ducit, aut via ostiensi, invenies trophæa defixa, quibus ex utraque parte constitutis, romana communitur Ecclesia. Euseb., Hist., lib. v, c. 28.

[2] Pag. 75. — [3] P. 76.

thodoxie plus que douteuse, dévoué à la secte arienne que Rome combattit avec autant d'ardeur que de persévérance; il appartenait en outre à cet « Orient, « qui, selon l'auteur, gouverna pendant les sept cents « premières années l'Eglise chrétienne[1]. » Que pourrait-il manquer à l'autorité d'un tel historien lorsqu'il nous montre à Rome et le siége et le tombeau de Pierre, de celui qu'il appelle « le premier pontife « des chrétiens, le plus grand des apôtres, le prince « et le maître de tous les autres? »

« Eusèbe, dit M. Bost, vivait trois cents ans après « l'événement, en 325. Trois cents ans! c'est bien « loin[2]. » Eusèbe, lui répondrons-nous, était né l'an 267, et dès la fin du IIIe siècle, il avait établi à Césarée une école qui fut une pépinière de savants. Pendant la persécution de Dioclétien, il y visitait, instruisait et exhortait les martyrs, surtout son ami Pamphyle, avec lequel il allait s'enfermer en prison, où ils composèrent à eux deux cinq livres pour la défense d'Origène[3]. Eusèbe devint évêque de Césarée en 313, et en faisant dater son témoignage, comme tout le permet, de la fin du IIIe siècle, on a un peu plus de deux siècles et demi, si l'on remonte au premier voyage de saint Pierre à Rome, et bien moins encore si l'on s'arrête à sa mort. Ce serait donc un demi-siècle au moins à retrancher aux trois cents ans de M. Bost.

[1] Thès. 23. — [2] Pag. 76.
[3] Vales. De vita et script Euseb. — Hieronym. script. Ecclesiast. Euseb. — Et Eusèbe lui-même, Hist., lib. VII, c. 26, 28 et 32.

Mais qu'à cela ne tienne : qu'importent trois cents et même mille ans à l'historien qui ne fait que constater une tradition dès longtemps écrite, une tradition remontant aux sources les plus saines, les plus saintes et les plus véridiques, une tradition s'appuyant à des noms qui commandent le plus grand respect et la plus grande vénération? Qu'importe si cet historien avait ainsi les moyens les plus sûrs de connaître la vérité? et s'il est, comme Eusèbe, placé dans des conditions de lieu, de temps et d'intérêt personnel, qui donnent à son témoignage le plus haut degré d'impartialité?

« Mais Eusèbe nous dit lui-même qu'il tire son « récit de Papias ; or il nous désigne cet écrivain « comme un homme borné, et qui a laissé après lui « plusieurs choses sentant par trop la fable[1]. » — Il faut, de la part de M. Bost, une singulière préoccupation, pour ne pas voir que la chose même qu'il nous oppose nous est un garant de la véracité de l'histoire. Eusèbe, en nous prévenant que Papias était un homme borné, avertit par là même qu'il était en garde contre ses erreurs, et qu'il savait à quels caractères discerner dans son récit le vrai du faux.

M. Bost d'ailleurs se montre bien exigeant envers Papias. Fallait-il donc tant d'esprit pour s'assurer de la vérité du fait qui nous occupe. Ce saint évêque qui, à la vérité, n'a pas été un docteur de l'Eglise,

[1] Pag. 76.

n'a pas moins été, au témoignage de Fleury, un « homme très-savant en toutes manières, très-ins- « truit de l'Ecriture, et très-soigneux de retenir « les traditions des disciples du Seigneur. Je n'aimais « pas, nous apprend-il lui-même, comme la plu- « part, ceux qui disaient beaucoup de choses, mais « ceux qui enseignaient la vérité; ni ceux qui rap- « portaient des préceptes étrangers, mais ceux qui « rapportaient les préceptes que le Seigneur nous a « confiés, et qui procèdent de la vérité même. Que s'il « venait quelqu'un qui eût vu les anciens, je l'in- « terrogeais sur leurs discours. Que disait André ou « Pierre, ou quelque autre des disciples du Sau- « veur[1]? » Saint Papias avait donc vu les disciples des apôtres; bien plus il avait été lui-même, avec saint Polycarpe, disciple de saint Jean, et M. Bost essaie d'affaiblir et de récuser le témoignage d'un homme placé à de telles sources? Comment ose-t-il nous dire d'ailleurs qu'Eusèbe a tiré son récit de Papias? Nous en appelons aux témoignages de cet historien, que nous avons produits au commencement de cette discussion; les sources d'Eusèbe ont été aussi nombreuses que sûres.

Après Papias, M. Bost s'en prend à saint Irénée, dont il produit le passage suivant: « Matthieu publia « son Évangile en hébreu, en même temps que « Pierre et Paul fondaient l'Eglise de Rome. » Un texte aussi mince, et encore tronqué par l'auteur de

[1] Hist. eccl., liv. IIIe, c. 15.

l'Appel, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant le latin [1], ne pouvait l'embarrasser ; il est vague, nous dit-il, et écrit à une trop grande distance de l'événement. Mais que ne tournait-il le feuillet en lisant saint Irénée, peut-être eût-il trouvé moins vague le passage suivant : « Pour nous borner à une Eglise « connue de tous, à celle de Rome, la plus grande, « la plus ancienne, fondée et établie par les apôtres « Pierre et Paul, c'est par la tradition qu'elle tient « de ses apôtres, et par la succession de ses évêques « que nous confondons tous les novateurs. Cette « Eglise a toujours conservé la tradition apostolique; « et c'est aussi avec elle que toutes les autres, à cause « de l'autorité dont elle est investie, doivent com- « muniquer [2]. » Au lieu du premier témoignage si court, si petit, et, selon M. Bost, si vague, voilà le grand et magnifique tableau qu'il eût été plus digne de discuter.

Il lui semble très-probable qu'Irénée tenait cette tradition de Papias. Les probabilités de cet auteur,

[1] Matthæus in Hebræis, ipsorum lingua scripturam edidit Evangelii, cum Petrus et Paulus Romæ evangelizarent et fundarent Ecclesiam. Lib. III contr. hæres.

[2] Sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine omnium ecclesiarum enumerare successiones; maximæ et antiquissimæ, et omnibus cognitæ, a gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romæ fundatæ et constitutæ Ecclesiæ, eam quam habet ab apostolis traditionem, et annuntiatam hominibus fidem, per successiones episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos qui quoquo modo, vel per sibi placentia, vel vanam gloriam, vel per cæcitatem et malam sententiam, præterquam oportet colligunt. Ad hanc enim Ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea quæ est ab apostolis traditio. (Sancti Irenæi contra hæres., lib. III.)

lorsqu'elles sont sans preuves, ne sont pas à elles seules d'un si grand poids qu'elles méritent qu'on s'en occupe. Il en est de même de ses craintes touchant l'authenticité des écrits d'Irénée. « Un seul, « dit-il, nous est resté dans une mauvaise traduction « latine. Latine ! quelle garantie nous donnez-vous « qu'elle n'ait subi aucune falsification [1] ? » Qui aurait eu la pensée ou le pouvoir de faire cette prétendue falsification ? Pourquoi ? Dans quel intérêt ? Qui eut jamais, pendant les XIV premiers siècles, la pensée de nier le fait éclatant qu'atteste ici saint Irénée ? Tant de scrupules d'ailleurs vont mal à qui est réduit à ne tenir que de la main des catholiques un texte infiniment plus important, celui de la Bible.

Plus loin, c'est de la distance du fait que l'auteur s'autorise pour récuser le témoignage de saint Irénée : « Croyez-vous, nous dit-il, qu'à cette époque, « sans imprimeries, sans journaux, sans *diligences*, « cent vingt-quatre ans fussent si peu de chose [2] ? » — Cent vingt-quatre ans ? Cette date n'est pas celle que fournit saint Irénée, lorsque, après avoir établi la succession des Papes depuis saint Pierre, il finit ainsi : « Au Pontife Anicet avait succédé Soter, et « aujourd'hui le pontificat est occupé par Eleuthère, « le douzième depuis les apôtres [3]. » Or, Eleuthère siégeait de l'an 71 à 185. Nous sommes donc en droit de retrancher vingt ans à votre date. Mais, fût-

[1] Pag. 77. — [2] Ibid.
[3] Cum autem successisset Aniceto Soter, nunc duodecimo loco episcopatum ab apostolis habet Eleutherius. Lib. III contr. hæres.

elle même de 124, qui mieux qu'Irénée put connaître l'histoire et la tradition des apôtres? Lorsque la persécution de Marc-Aurèle fit couler dans les Gaules les prémices du sang des martyrs, c'est Irénée qui porta au Pape Eleuthère la lettre touchante par laquelle les nouveaux confesseurs de la foi faisaient part à leurs frères de leurs combats. « Nous « demandons, y disaient-ils, sans cesse au Seigneur « qu'il vous conserve, Père Eleuthère; nous avons « chargé de ces lettres, pour vous, notre frère et « collègue Irénée, que nous vous recommandons vi- « vement comme un vrai disciple du Christ[1]. » Saint Irénée vit donc cette Rome où Pierre et Paul avaient couronné leurs prédications par une mort glorieuse[2]. « Qu'avait-il besoin d'aller chercher ailleurs des té- « moignages et des preuves, lorsque des monuments « éclatants, dit Eusèbe, parlaient à ses yeux et à son « esprit[3]. »

Comment Irénée aurait-il pu ignorer les lieux où Pierre fit le plus longtemps briller le flambeau de la foi? les lieux où Pierre et Paul, ces deux astres éclatants, furent arrêtés dans leur course, lui, élevé dans cette Asie-Mineure, sillonnée en tout sens par Pierre,

[1] Te per omnia ac perpetuò optamus in Domino valere, pater Eleuthere. Has litteras ut ad te perferret, patrem et colliegam nostrum Irenæum hortati sumus. Quem quidem ut commendatum habeas rogamus, utpote æmulatorem testamenti Christi. Euseb., Hist., lib. v, c. 4.

[2] Euseb., Chronic., ad ann. 71.

[3] Horum testimonium quærere extrinsecus superfluum puto cum rem gestam insignia usque in hodiernum et splendidissima eorum monumenta testentur. Euseb., Hist., lib. ii, c. 25.

Paul et Jean, toute retentissante encore de l'enseignement et presque des pas de ces apôtres? Lui qui, après avoir recueilli leurs paroles et leurs actions en Asie, put encore interroger sur eux les Gaules, Rome et l'Italie? Lui élevé auprès du contemporain de ces grands maîtres, de Polycarpe, disciple de l'apôtre bien-aimé? « Polycarpe non-seulement avait « conversé avec plusieurs de ceux qui avaient vu le « Seigneur, mais il avait eu encore le bonheur beau- « coup plus insigne d'avoir été instruit par les apô- « tres, d'avoir été établi par eux évêque de Smyrne. « Saint Polycarpe prenait plaisir à enseigner ce qu'il « avait appris d'eux, à en confier le précieux dépôt « aux églises d'Asie, qui toutes étaient prêtes à ren- « dre témoignage de sa doctrine [1]. » Irénée, qui dans sa première jeunesse avait vu Polycarpe, recueillait alors avec avidité et retenait avec transport ses paroles. Rien n'est plus touchant et plus digne d'intérêt que le récit qu'il en fait lui-même dans une lettre à Florin, qui s'était laissé séduire par l'hérésie.

« Lorsque j'étais jeune encore, lui dit-il, je vous ai « vu dans l'Asie-Mineure auprès de Polycarpe, à qui « vous cherchiez à plaire avec beaucoup de soin. J'ai « de ce qui se passait alors un souvenir plus vif que

[1] Polycarpus autem non solum ab apostolis edoctus, et conversatus cum multis ex eis qui Dominum nostrum viderunt; sed etiam ab apostolis in Asia, in ea quæ est Smyrnis ecclesia constitutus Episcopus, quem et nos vidimus in prima nostra ætate (multum enim perseveravit, et valde senex gloriosissime et nobilissime martyrium faciens exivit de hac vita). Hæc docuit semper quæ ab apostolis didicerat, quæ et Ecclesiæ tradidit, et sola sunt vera. Testimonium his perhibent quæ sunt in Asia ecclesiæ omnes. (Sancti Irenæi, lib. III, p. 314.)

« des événements les plus récents. C'est au point que « je pourrais désigner la place où le bienheureux « Polycarpe s'asseyait pour nous enseigner; je le vois « encore allant et venant, je me rappelle son exté- « rieur, sa figure et les habitudes de sa vie; je l'en- « tends parler à la foule, raconter ses conversations « avec Jean et les autres qui avaient vu le Seigneur; « il me semble l'entendre rapporter encore leurs pa- « roles et tout ce qu'il avait appris d'eux sur ses « actions et sa doctrine. Il parlait de ses miracles et « de ses enseignements, d'après le témoignage de ceux « mêmes qui avaient vu de leurs yeux le Verbe de « vie, et son langage était en tout conforme aux « saintes Ecritures. J'écoutais alors avec une reli- « gieuse avidité ce que la bonté divine m'accorda « d'entendre, et je gravais non sur le papier, mais « dans mon cœur, les paroles que dès lors je repasse « continuellement dans ma mémoire [1]. »

Qu'avait besoin d'imprimeries, de journaux et de

[1] Vidi te, inquit, cum adhuc puer essem, in inferiore Asia apud Polycarpum splendide agentem in palatio, et magnopere laborantem ut te illi approbares. Etenim ea quæ tunc temporis gesta sunt melius memoria teneo, quam illa quæ nuper acciderunt : adeo ut et locum ipsum dicere possem, in quo beatissimus Polycarpus sedens disserebat; processus quoque ejus et ingressus, vitæque totius formam, et corporis speciem, sermones denique quos ad populos habebat, et familiarem consuetudinem quæ illi cum Joanne, ut narrabat et cum reliquis qui Dominum vidissent, intercesserat; et qualiter illorum dicta commemorabat et quæcumque de Domino ab iisdem audierat; de miraculis quoque illius atque doctrina prout ab iis qui Verbum vitæ ipsi conspexerant Polycarpus acceperat, eodem prorsus modo referebat, in omnibus cum scriptura sacra consentiens. Hæc ego, divina mihi largiente clementia, tunc studiosius audiebam non in charta, sed in corde meo audita describens, eademque per Dei gratiam assidue repeto et revolvo. B. Irenæi Epist. ad Florinum.

diligences pour connaître le terme de l'apostolat de saint Pierre, et qu'avait à demander à Papias, celui qui avait été presque contemporain de saint Jean, qui avait été instruit par ses disciples, et qui avait vécu parmi les enfants qu'il avait engendrés à l'Eglise?

M. Bost ne signale entre Eusèbe et saint Irénée aucun autre auteur qui rende témoignage à la présence de saint Pierre à Rome; il a donc ignoré, ou ce qui serait bien plus grave encore, dissimulé les éléments d'une question qu'il tranche du ton le plus magistral. Les témoignages cependant ne lui manquaient pas, et il aurait dû savoir que d'autres avant Eusèbe avaient « rapporté nettement et avec quel-« que détail » l'apostolat de saint Pierre à Rome.

L'illustre Lactance rapporte que Pierre et Paul vinrent prêcher à Rome et qu'ils y périrent de la main des bourreaux de Néron [1]. « Les miracles, dit-« il ailleurs, que Dieu donnait à Pierre d'opérer, en « convertirent plusieurs, et Pierre établit à Rome un « temple permanent de fidèles. Néron, informé de « cet établissement, apprit que non-seulement à « Rome, mais que de toutes parts encore on abandon-« nait le culte des idoles et une coupable ancienneté « pour la religion nouvelle; l'exécrable tyran n'hé-« sita point devant un crime nouveau, il fit abattre

[1] Petrus et Paulus Romæ prædicaverunt, et ea prædicatio in memoriam scripta permansit... Cum eos Nero interemisset, Judæorum nomen et gentem Vespasianus extenuit. Divin. Institut., lib. IV. cap. 21.

« le temple céleste, proscrivit la justice, et le premier « de tous, se mettant à persécuter les serviteurs de « Dieu, il fit attacher Pierre à une croix et fit « mourir Paul [1]. »

Arnobe qui avait été maître de Lactance, lorsque ces deux grands hommes étaient encore païens, rappelle aux Romains, parmi les preuves de la religion, un prodige dont ils avaient été témoins. « Ils « avaient vu Simon le magicien s'élever dans les airs « sur un quadrige de feu ; et saint Pierre faisant éva- « nouir au seul nom du Christ le char magique, ils « avaient vu Simon trahi par les dieux en qui il « avait mis sa confiance, tomber à terre de tout le « poids de son corps, et se briser les jambes dans sa « chute. Porté ensuite à Brunda, où il alla se cacher, « il mit un terme à sa honte et à ses douleurs, « en se précipitant du faîte d'une maison [2]. » —Ce fait miraculeux est de plus attesté par saint Ambroise [3], par saint Augustin [4], saint Cyrille de Jérusalem [5],

[1] Petrus Romam advenit; et editis quibusdam miraculis quæ virtute ipsius Dei, data sibi ab eo potestate, faciebat, convertit multos ad justitiam, Deoque templum fidele ac stabile collocavit. Qua re ad Neronem delata cum animadverteret non modo Romæ, sed ubique quotidie magnam multitudinem deficere a cultu idolorum, et ad religionem novam damnata vetustate, transire; ut erat execrabilis ac nocens tyrannus, prosilivit ad excidendum cœleste templum, delendamque justitiam et primus omnium persecutus Dei servos, Petrum cruci affixit, et Paulum interfecit. De Mortib. persecutor., c. 2.

[2] Viderunt enim currum Simonis Magi et quadrigas igneas, Petri ore difflatas, et nominato Christo evanuisse. Viderant, inquam, fidentem falsis Diis, et ab iisdem metuentibus proditum, pondere præcipitatum suo, cruribus jacuisse præfractis; post deinde perlatum Brundam, pudore et cruciatibus defessum, ex altissimi culminis se rursum præcipitasse fastigio. Arnob. contr. Gent., lib. II.

[3] Concio de Basilicis hæreticis vel gentilib. Non tradend.

[4] Libr. de Hæresib., c. 1. — [5] Catecheses. VI, Illumin.

Hégésippe[1], par saint Jérôme[2]. — L'ascension dans les airs et la chute de Simon le magicien, n'est pas seulement rapportée par les historiens chrétiens, entre autres Sulpice Sévère et Théodoret, mais encore par les auteurs païens Dion[3] et Suétone[4].

Saint Cyprien, évêque de Carthage, qui eut avec le Pontife de Rome un démêlé devenu si célèbre sur le baptême conféré par les hérétiques, appelle à chaque instant la dignité de ce dernier la chaire de Pierre[5], la place de Pierre[6], la source de l'unité, l'Eglise à laquelle le Sauveur a attaché la primauté de Pierre[7].

« Si vous voulez mieux vous instruire, disait Ter-
« tullien aux hérétiques, parcourez les églises apos-
« toliques, où vous retrouverez encore les chaires
« des apôtres et leurs lettres authentiques, qui vous
« feront entendre leur parole, et presque voir leurs
« personnes. Êtes-vous près de l'Achaïe? vous avez
« Corinthe. Si vous n'êtes pas loin de la Macédoine,
« vous avez Philippes et Thessalonique. Si vous pas-
« sez en Asie, voilà Éphèse. Si vous touchez aux côtes
« de l'Italie, allez à Rome dont l'autorité vous vien-
« dra aussi en aide. Heureuse Eglise, qui a reçu avec

1 De Excidio urb. Hierosol., c. 3. — 2 Catalog. scriptor. ecclesiast. — Petrus. — 3 Orat. 21. — 4 In Neron, c. 12.

5 Navigare audent, et ad Petri cathedram atque ad Ecclesiam principalem unde unitas sacerdotalis orta est. Epist. 55.

6 Cum Fabiani locus, id est, cum locus Petri, et gradus cathedræ sacerdotalis vacaret. Epist. 52.

7 Exordium ab unitate proficiscitur, et primatus Petro datur ut una Christi Ecclesia et cathedra una monstretur. Libr. de Unitate Eccles.

« leur sang toute la doctrine des apôtres! où Pierre « est associé par le genre de sa mort à la passion du « Seigneur[1]. » — « Si nous lisons, dit-il ailleurs, la « vie des Césars, nous voyons Néron ensanglanter le « premier la foi naissante à Rome. Alors Pierre est « lié par un autre (note), lorsqu'il est attaché à la « croix. Alors Paul acquiert vraiment à Rome le « droit de naissance, lorsqu'il y renaît de la vie gé- « nérieuse du martyre[2]. » — « Pierre, dit Clément « d'Alexandrie, avait prêché publiquement à Rome « la parole divine; et inspiré par l'Esprit saint, il y « avait annoncé hautement l'Evangile[3]. »

Que manque-t-il à l'autorité de tous ces témoins, et de tant d'autres encore qui touchent d'un côté à Eusèbe, et remontent de l'autre jusqu'à Irénée par

[1] Age jam qui voles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuæ, percurre ecclesias apostolicas apud quas ipsæ adhuc cathedræ apostolorum suis locis præsident, apud quas ipsæ authenticæ litteræ eorum recitantur sonantes vocem et repræsentantes faciem uniuscujusque. Proxima est tibi Achaia? habes Corinthum. Si non longe es a Macedonia, habes Philippos, habes Thessalonicenses. Si potes in Asiam tendere, habes Ephesum. Si autem Italiæ adjaces, habes Romam, unde nobis quoque auctoritas præsto est. Ista quam felix Ecclesia, cui totam doctrinam apostoli cum sanguine suo profuderunt! ubi Petrus passioni Dominicæ adæquatur. — Tertullian. De Præscript. hæret., XXXVI.

Note. Tertullien fait allusion à la prophétie par laquelle le Sauveur, en venant de confier à Pierre le soin de paître ses agneaux et ses brebis, lui annonce en ces termes le genre de sa mort : « En vérité, en vérité, je te le « dis : lorsque tu étais plus jeune, tu te ceignais toi-même, et tu allais où « tu voulais; mais lorsque tu auras vieilli, tu étendras tes mains, et un « autre te ceindra, et te mènera où tu ne veux pas. » Saint Jean, XXI, 18.

[2] Vitas Cæsarum legimus; orientem fidem Romæ primus Nero cruentavit. Tunc Petrus ab altero cingitur, cum cruci astringitur. Tunc Paulus civitatis Romanæ consequitur nativitatem, cum illic martyrii renascitur generositate. Scorpiaci, 15.

[3] Cum Petrus in urbe Roma verbum Dei publice prædicasset, et Spiritu sancto afflatus Evangelium promulgasset, etc. — Clemens Alexandrin., Hypotipos.

une chaîne non interrompue, qui a pu donner à tous ses échos dispersés le mot qu'ils répètent avec tant d'unanimité et de constance? Qui, pendant que les bourreaux aiguisaient contre eux le glaive des martyrs, faisait, de ces illustres et généreux confesseurs « des flatteurs pour offrir des mensonges, « et des sots pour les croire? [1] » Qui parvint en même temps à faire taire sur la surface du monde entier la voix de l'incorruptible vérité, et à faire accepter à l'Eglise pour quatorze siècles, une tradition dont l'impudence ne pouvait être comparée qu'à sa fausseté?

Viendra-t-on nous dire que les élèves des disciples des apôtres étaient à une trop grande distance des faits pour les connaître d'une manière certaine? Mais que devient l'histoire, si nous ne pouvons croire à ceux qui nous viennent dire : Voilà ce que racontent et ce qu'attestent les témoins oculaires et auriculaires? et s'il faut nécessairement admettre leur témoignage, comment M. Bost peut-il dire : « Enfin, « je couperai court, quant à tout autre témoin « qu'on pourrait encore alléguer à l'appui de cette « tradition [2] ? » Refuser de croire à une nuée de témoins, à cause de la distance où ils sont du fait, et ne vouloir pas entendre les témoins plus rapprochés, s'arrêter à la porte, au moment de rencontrer la vérité face à face, n'est-ce pas avouer qu'au lieu de la désirer on la craint, qu'au lieu de la chercher on la fuit?

[1] Pag. 76. — [2] Ibid., 77.

Franchissons-donc le seuil du siècle des apôtres, de cet âge où le monde réveillé au bruit de leur puissante parole, commençait à fixer sur eux ses regards étonnés, et où il n'était pas plus possible de se tromper que de le tromper sur des faits qui se passaient au grand jour. Saint Ignace, évêque d'Antioche, envoyé à Rome l'an 107, pour être livré aux bêtes dans l'amphithéâtre, écrivit pendant son trajet sept lettres, qui toutes étincellent des plus beaux sentiments. Dans son enthousiasme pour le martyre, il écrivait aux Romains : « Je ne vous commande « point comme le firent Pierre et Paul, néanmoins je « vous en supplie, priez le Christ pour moi que je « devienne sous la dent du lion une hostie agréable « à Dieu[1]. » Pierre et Paul commandèrent aux Romains; ils furent donc au milieu d'eux, surtout Pierre, dont on ne peut pas dire comme de saint Paul, qu'il leur commanda par lettres. Or, saint Ignace, dont le nom fut en grande vénération en Orient et en Asie, paraîtra-t-il aussi à une trop grande distance de temps ou de lieu? Il avait été disciple de saint Jean, de saint Pierre et de saint Paul; évêque pendant quarante ans du premier siége occupé par Pierre, il n'avait cessé de déployer un zèle digne de ses maîtres illustres.

Saint Clément, qui occupait le siége de Rome vers la fin du premier siècle, écrivait aux Corinthiens :

[1] Deprecemini Christum pro me, ut per hæc organa, Dei efficiar hostia Non ut Petrus et Paulus præcipio vobis.

« Mais pour nous borner aux funestes effets de l'en-
« vie dont nous avons été témoins, prenons un exem-
« ple sous nos yeux, celui des bons apôtres. C'est une
« détestable envie qui a fait supporter à Pierre tant
« de peines et de travaux, et qui l'a conduit enfin à la
« gloire du martyre. C'est l'envie qui a fait gagner à
« Paul le prix de la patience, qui l'a fait charger sept
« fois de chaînes, qui l'a fait frapper, lapider, ce hé-
« raut de la foi, qui, après l'avoir annoncée à l'Orient
« et à l'Occident, vint finir dans cette dernière partie
« du monde, et souffrir le martyre sous les préfets[1].»
Saint Clément ne nomme pas le lieu du martyre des bienheureux apôtres, parce qu'on ne fait pas de l'histoire pour les contemporains; mais il en parle comme d'une chose connue de tous; il est évident qu'il n'a qu'à rappeler leur martyre pour que le nom de l'endroit soit dans toutes les bouches. Or quel était donc cet heureux endroit, ce pays si connu? Que M. Bost ne l'a-t-il nommé, lui? Cette preuve positive eût valu à elle seule tous ses arguments négatifs. Que ne nous montre-t-il leurs tombeaux dans quelque région éloignée. Ce serait là jouer aux ca-

[1] Sed ut vetera exempla relinquamus, veniamus ad nuperos athletas; sumamus ætatis nostræ generosa exempla. Propter æmulationem atque invidiam, qui Ecclesiæ erant fideles ac justissimæ columnæ, etiam usque ad mortem passi sunt persecutionem. Accipiamus præ oculis nostris bonos Apostolos. Petrus, ob iniquam æmulationem, non unum aut alterum, sed multos sustinuit labores; atque ita martyr effectus, discessit ad debitum gloriæ locum. Propter æmulationem Paulus patientiæ præmium obtinuit, cum catenas septies portasset, vapulasset, lapidatus esset; præco factus in Oriente ac Occidente, eximium fidei suæ decus accepit; totum mundum docens justitiam, et ad Occidentis terminum veniens, et sub principibus martyrium passus. Sancti Clement. ad Corinth. Epist. I, c. 5.

tholiques un tour bien autrement cruel que de leur apprendre qu'on vénère à Rome l'orteil de Jupiter pour celui de saint Pierre? Si cet apôtre ne prêcha point le premier à Rome, que M. Bost ne nous dit-il quel est celui qui y forma cette Eglise florissante à laquelle écrit saint Paul, cette Eglise dont la foi était annoncée par toute la terre [1]? Il ébranlerait ainsi par tous les points une tradition que ses attaques ne font que rajeunir.

Si saint Clément ne nomme pas le lieu du martyre des deux apôtres, il fait mieux : il le décrit. « C'est « sous nos yeux, dit-il, que le fait s'est passé ; » il en parle avec des détails qui indiquent qu'il avait bien vu, bien observé, et qu'il connaissait tout ; et après avoir fait admirer saint Paul évangélisant le monde entier, il le montre venant, comme un brillant soleil, terminer sa carrière en Occident, et souffrant le martyre sous les préfets.

M. Bost aurait-il aussi quelque chose à opposer au témoignage de saint Clément? Celui-là du moins n'était pas à une trop grande distance de l'événement ; saint Paul le compte au nombre de ses aides et parmi les fidèles compagnons de ses travaux [2] ; saint Pierre l'associa plus tard à sa mission, et le désigna même d'après des témoignages aussi nombreux qu'imposants [3] pour son successeur. Son humilité profonde mit seule obstacle à l'accomplis-

[1] Ep. Rom., I, 8. — [2] Ep. Philipp., IV, 3.
[3] Tertull. De Præscript. Epiphane, hæres 27. Hieronym. in Jovin., et in cap. LII, Isaï. Ruffin. Præfat. Recognit. et invect. in Hieroym.

sement immédiat de la volonté de saint Pierre. Il refusa constamment le siége de Rome pendant que viennent deux autres collaborateurs du chef des apôtres, saint Lin et saint Clet ou Anaclet ; et c'est là le fait qui explique la variante de plusieurs anciens catalogues touchant ces trois pontifes.

La vie de saint Clément nous présente un fait sur lequel nous appelons toute l'attention de M. Bost. Pendant son pontificat, des dissensions et des rivalités s'élevèrent dans l'église de Corinthe. Devant qui devait être porté le différend? D'après M. Bost [1], il devait l'être devant l'église particulière de Corinthe. La chose cependant ne se passa point ainsi. Ah! sans doute l'on recourut à quelque apôtre? Pas même. Le disciple bien-aimé pourtant vivait encore, et habitait non loin sur la côte opposée d'Asie. Sous ses yeux même on recourt à Clément, évêque de Rome, et cet humble et zélé collaborateur des apôtres, cet homme qui avait fui les honneurs avec autant d'empressement que d'autres les recherchent, ne recule point devant la pensée qu'il va s'arroger un pouvoir qui n'appartient qu'à l'assemblée des fidèles; il ne se contente pas même de la qualité d'arbitre, il prend au contraire dès son début le ton d'un supérieur. « Les malheurs et les calamités qui nous ont affligé, « écrit-il aux Corinthiens, nous ont empêché jus- « qu'ici de nous occuper des choses pour lesquelles « vous avez recouru à nous, de cette impie et crimi-

[1] Pag. 54, 55.

« nelle sédition à laquelle des enfants de Dieu n'au-
« raient jamais dû se porter [1]. » Pour rétablir d'une manière plus sûre encore la concorde et la paix, il envoie sur les lieux une commission composée rien moins que de cinq membres, et aucune église ne réclame ! aucun évêque ne proteste contre cette sacrilége usurpation ! Et l'apôtre saint Jean qui venait d'écrire ses Epîtres, et qui écrivait alors son Evangile pour combattre Cerinthe et Ebion, ne foudroie pas de sa voix apostolique une erreur mille fois plus funeste ! Est-il besoin de faire ressortir ce qu'un tel fait a de décisif dans la question présente ? Aussi, nous apprend saint Irénée, « la lettre très-puissante de ce Clément, qui « vit les apôtres et conféra avec eux, aux oreilles de « qui retentirent leurs prédications, rétablit à Co- « rinthe l'union, la foi et le cours de cette tradition « qu'il venait de recevoir lui-même des apôtres [2]. »

Comment donc l'autorité qu'invoquait l'église de Corinthe, l'autorité qu'exerçait Clément, l'autorité contre laquelle l'apôtre saint Jean ne réclamait point, l'autorité que reconnaissaient les disciples et les fidèles formés par les apôtres eux-mêmes, comment

[1] Propter calamitates et casus adversos qui nobis acciderunt, fratres, tardius videmur convertisse animum ad eas res quæ a vobis, dilecti, quæsitæ sunt, et ad alienam peregrinamque Dei electis seditionem scelestam ac impiam. Ep. ad Corinth.

[2] Clemens, qui et vidit ipsos Apostolos, et contulit cum eis, et cum adhuc insonantem prædicationem et Apostolorum traditionem ante oculos haberet, non solus ; adhuc enim multi supererant tunc ab Apostolis docti. Sub hoc igitur Clemente, dissensione non modica inter eos qui Corinthi essent fratres facta, scripsit quæ est Romæ Ecclesia potentissimas litteras Corinthiis ad pacem eos congregans, et reparans fidem eorum, et annuntians quam in recenti ab Apostolis acceperat traditionem. Lib. III contr. hæres.

cette autorité n'aurait-elle pas été fondée sur la parole et l'enseignement de ces derniers? Saint Clément est donc à la fois témoin et du pontificat de saint Pierre à Rome, et de l'autorité qu'il y a transmise à ses successeurs.

Voilà donc le fait que M. Bost déclare impossible, proclamé dès les temps apostoliques par les disciples mêmes des apôtres, par les Pères tant grecs que latins, par les apologistes et les plus anciens historiens. Sa croyance se lie intimement à la foi dans les esprits des peuples, et se propage avec elle; l'Orient le dit à l'Occident, le Nord le répète au Midi. Partout l'Eglise s'incline devant ce fait; quatorze siècles se lèvent pour lui rendre témoignage, sans qu'une seule voix vienne troubler cette magnifique harmonie, ce concert universel; sans qu'aucun hérétique même ose lui dire : nous ne vous connaissons pas.

M. Bost nous a fait remonter d'Eusèbe à saint Pierre; s'il nous eût fait suivre une marche contraire, nous aurions vu le même fait attesté ou supposé comme certain par les historiens Sozomène[1], Socrate[2], Eutrope[3], Théodoret[4], Evagre[5], Paul Orose[6], Sulpice Sévère[7], Grégoire de Tours[8], et tous les catalogues anciens[9]. —Si nous avions consulté les saints Pères, nous aurions rencontré, outre ceux que

[1] Hist., lib. IV, cap. 14. — [2] Hist., lib. II. — [3] Vita Neron., lib. VII. — [4] Ep. 113 ad Leon. Pap. — [5] Hist., lib. I, c. 4. — [6] Hist., lib. VII, c. 4. — [7] Sulpice Sévère, sacra hist., lib. II.— [8] Hist., lib. I, c. 25.— [9] Iren., lib. III contr. hæres. Tertull. De Præscript., c. 33. Cypr. Ep. 55 ad Corn. Rom. Pont., Hierony. Ep. 57 ad Damas. Pap. et Aug. Ep. 263. *Voy.* encore huit catalogues anciens, édités par Pagi. Critica in Univers. Ann. Baronii, t. I, p. L

nous avons déjà cités, Origène[1], saint Basile[2], saint Grégoire de Nazianze[3], saint Epiphane[4], saint Jean Chrysostôme[5], saint Augustin[6], saint Jérôme[7], saint Hilaire[8], saint Cyrille d'Alexandrie[9], saint Maxime[10], saint Optat de Milève[11], et un grand nombre d'autres saints Pères ou d'autres auteurs, dont le nombre s'élèverait à des milliers, si nous y comprenions les témoignages souscrits seulement dans les premiers conciles généraux.

Pierre prêcha donc le premier l'Evangile à Rome; le premier il y combattit la première hérésie; la Providence voulut que ce premier duel chrétien de la vérité contre l'erreur fût livré là où toutes les erreurs devaient recevoir du successeur de Pierre une sentence de condamnation. Enfin ce glorieux apôtre arrosa de son sang le champ qu'il avait défriché. S'il fallait le sang des martyrs pour faire germer des chrétiens, celui des deux plus grands apôtres était dû à la nouvelle Babylone. Aucun fait dans toute l'histoire n'est mieux prouvé que la mort et le pontificat de saint Pierre à Rome; tous les coups qu'on

et seq. Antuerpiæ, 1705. — [1] Homil. V in Exod. et Euseb., lib. III, c. 2. — [2] Lib. II in Eunom.— [3] In Orat. XXVI.— [4] In Ancborat., t. II ed Petav., p. 14.

[5] Nous ne pouvons résister au plaisir de citer son brillant témoignage. Non ita cœlum splendescit quando radios suos sol ex se dimittit quemadmodum Romanorum urbs duas illas lampadas, ubique terrarum effundens. Hinc rapietur Paulus, hinc Petrus. Considerate et horrete quale spectaculum visura sit Roma, Paulum videlicet repente ex theca illa cum Petro resurgentem, in occursum Domini sursum ferri. Homil. XXXII in Ep. ad Roman.

[6] Lib. II, De Baptis., c. 1. — [7] Ep. ad Damas. — [8] In cap. 16, Matth. — [9] Lib. II in Jo. — [10] Sermo V De Nativit. — [11] Lib. II contr. Parmenian.

lui porte vont retentir aux fondements mêmes de la certitude historique, et ils ne pourraient le détruire, sans imposer au passé tout entier le silence éternel du tombeau.

CHAPITRE XII.

DE LA PAPAUTÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LES SIX PREMIERS CONCILES GÉNÉRAUX.

M. Bost appelle successivement à lui, dans sa lutte contre la Papauté, l'Ecriture sainte, l'histoire et les conciles. « Je conclus, dit-il, en renouvelant ici un « emprunt que j'avais déjà fait précédemment à un « grand historien[1]. »

« Il y a eu du IVe au VIIIe siècle, six conciles œcu- « méniques ou généraux ; ils ont tous été tenus en « Orient, par des évêques d'Orient, sous l'influence « des empereurs d'Orient... Voici la liste de ces con- « ciles, avec le nombre des assistants orientaux et « occidentaux.

Dates.	Lieux.	Assistants.	Orientaux.	Occidentaux.
325	Nicée.	318	315	3
381	Constantinople. . . .	150	149	1
431	Ephèse.	68	67	1
451	Chalcédoine.	353	350	3
553	Constantinople. . . .	164	158	6
680	Ibid.	56	51	5
	TOTAUX. . .	1109	1090	19

[1] Pag. 78.

« Vous comprenez ces chiffres, monsieur ? A peine, « à côté de cet effrayant procès-verbal des sept pre- « miers siècles, trouvera-t-on quelque intérêt à re- « marquer que le dernier de ces conciles condamna « le Pape Honorius (le représentant de Dieu, selon « vous !) comme hérétique ! Ici le grand fait saillant, « c'est que, pendant près de *sept cents ans*, c'est l'O- « rient qui gouverna l'Eglise ! Voyez ces totaux : « Voyez cette fatale petite colonne à droite : 57 orien- « taux contre 1 occidental : et réfutez[1] ! »

Réfuter n'est pas le plus difficile; ce qui l'est, c'est de modérer les sentiments que soulève dans l'âme le langage d'un ministre du Saint Evangile, qui ose dire que l'histoire se tait, lorsqu'elle a fait entendre son imposant témoignage; qui produit des chiffres, lorsqu'il ne s'agit que d'actes, et qui, en posant comme « un grand fait saillant que pendant sept cents ans l'Orient gouverne l'Eglise, » ne prend pas même garde qu'il ruine par ce seul aveu ce qu'il avait péniblement travaillé à établir[2]. En effet, si pendant sept cents ans l'Orient gouverna l'Eglise, et si ce fait se déduit surtout de la célébration des conciles, il y eut donc dès le principe un pouvoir dominateur auquel ne participaient point tous les fidèles; l'Eglise fut donc gouvernée par les évêques, dès son origine, et par là même en vertu de sa constitution divine. Que devient, devant ce simple fait, le système d'après lequel tous auraient reçu les mêmes pouvoirs que

[1] Pag. 79. — [2] *Voy.* la Lettre 4e de l'aut., p. 58.

les apôtres, système pleinement inconnu à la primitive Eglise, et qui rendrait à jamais impossible toute unité de régime et de foi? unité qui est cependant, selon le grand historien même qu'invoque M. Bost, « le caractère essentiel de la société purement spiri- « tuelle, car la société spirituelle est la conséquence « de l'unité de la vérité, elle est l'union des esprits, « et tant que cette union n'est pas accomplie, la « conséquence manque au principe, la société spi- « rituelle n'est pas[1]. »

Conclure que pendant sept cent ans l'Orient a gouverné l'Eglise, parce que durant cette période les conciles généraux ont « tous été tenus en Orient, » c'est outrager à la fois, de la manière la plus criante, et la raison et l'histoire. Qu'a de commun le lieu où se tient un concile avec la nature et le principe d'autorité des conciles? Que répondrait M. *Bost à qui* viendrait lui dire : Napoléon a daté de Moscou un règlement sur les théâtres; donc alors la Russie commandait à la France! Les conciles sont dans l'Eglise le grand remède aux grands maux, et les six premiers ont été tenus en Orient, parce que là avaient éclaté les hérésies et les scandales qui les avaient provoqués.

M. Bost nous représente le Pape comme étranger alors au gouvernement de l'Eglise; mais d'où vient-il donc pour ignorer, et dissimuler ainsi, de la manière la plus incroyable, toute l'antiquité ecclésias-

[1] Cours d'hist. moderne par M. Guizot, 12e leçon.

tique, où, dès le siècle même des apôtres, on rencontre presque à chaque pas la Papauté ? Qu'il ouvre l'histoire de l'Eglise, et il y verra le Pape saint Clément rendant à l'église de Corinthe, dans le premier siècle, la paix et la pureté de sa foi. Il verra dans le siècle suivant les hérétiques eux-mêmes, Marcion, Valentin et Cerdon, venir demander au pontife de Rome la communion des fidèles dont ils avaient été privés dans leurs provinces. Il verra le Pape envoyer ses décrets touchant la célébration de la Pâque, à l'Europe, à l'Asie et à l'Afrique, sans qu'aucun évêque décline sa juridiction, même parmi ceux qui, faisant monter à l'apôtre saint Jean l'usage de leurs églises, croyaient pouvoir le maintenir. Il verra dans les deux siècles suivants, la question des rebaptisants et l'hérésie des Ariens provoquer la même sollicitude d'un côté, et la même reconnaissance de droits de l'autre. Que s'il interroge les saints Pères, presque tous, et surtout les plus savants et les plus illustres, lui répondront par un éclatant hommage à l'autorité universelle du Pontife de Rome, qu'aucun d'entre eux ne nia jamais.

Et pour nous borner à la question des conciles, il ignore donc cet auteur que les évêques reconnaissaient n'avoir aucun droit d'en tenir sans la convocation du Pape pour les conciles généraux, et sans son consentement pour les autres. « La loi ecclésiasti-« que, dit Socrate, défend de porter des décrets dans

« les églises sans l'avis de l'évêque de Rome [1]. » — « Quant aux choses sacrées, dit Sozomène, la loi « casse et annule tout ce qui se fait contre le gré de « l'évêque de Rome [2]. » — « Il y a, dit Nicéphore, « une loi dans l'Eglise qui ôte toute autorité à ce que « l'on entreprendrait de faire contre le gré de l'An- « tistès de Rome [3]. » — Un jour que l'empereur Anastase pressait Macédonius, patriarche de Constantinople, de réunir un concile pour condamner celui de Chalcédoine, le patriarche répondit « qu'il ne pouvait rien faire sans un concile universel auquel devrait présider l'évêque de la grande Rome [4]. » Voilà ce qu'attestent les historiens orientaux, et M. Bost vient nous déclarer qu'à cette époque l'Orient tenait les rênes du gouvernement spirituel, et que l'autorité universelle du Pape était inconnue à l'Eglise !

Mais faisons parler à leur tour ces six conciles généraux au nom desquels il vient nous déclarer que « pendant près de sept cents ans c'est l'Orient qui « gouverne l'Eglise ! » Commençons par le premier. « Arius, dit le troisième concile général de Constan- « tinople, s'élevait contre la Trinité, qu'il divisait ;

[1] Cum canon ecclesiasticus jubeat non oportere absque sententia episcopi Romani, decreta Ecclesiis sancire. Hist., lib. II, c. 8.

[2] Legem esse ad res sacras spectantem quæ pronuntiat, acta illa irrita esse, quæ præter sententiam episcopi Romani efficiuntur. Lib. III, c. 10.

[3] Extare ecclesiasticum canonem auctoritatem omnem eis abrogantem quæ præter Romani antistitis sententiam peracta essent. Niceph., lib. IX, c. 10

[4] Sine universali synodo, cui magnæ Romæ præsideret episcopus se nihil facturum. Theod. Lector., lib. II, c. 24, Hist. Eccl.

« aussitôt l'empereur Constantin et Silvestre, de « glorieuse mémoire, réunirent à Nicée un grand et « illustre concile [1]. » Les légats du Pape le présidèrent. — « Dans cette assemblée, dit Gélase de Cyzi- « que, siégea aussi l'illustre Osius d'Espagne, qui, « avec les prêtres romains Biton et Vincent, tenait « la place de Silvestre, évêque de la très-grande Rome [2]. » — Photius lui-même atteste que Silvestre conféra par ses légats son autorité à ce concile [3]. Ce fait, attesté par plusieurs autres monuments [4], résulte d'ailleurs de la place qu'y occupait Osius. Le Pape ne pouvait être plus dignement représenté; mais, sans son choix, quel titre l'évêque Osius avait-il au premier rang?

Cette auguste assemblée reconnut dans ses décrets la primauté du siége de Rome. « Les trois cent dix- « huit Pères de Nicée, déclarent ceux du concile gé- « néral de Chalcédoine, disent dans leur sixième « canon : l'Église de Rome a toujours eu la pri- « mauté [5]. » — « D'après les faits et l'aveu de tous,

[1] Arius divisor atque partitor Trinitatis insurgebat, et continuo Constantinus semper augustus, et Silvester laudabilis, magnam atque insignem in Nicæa synodum congregabant. Concil. C. P. III, Actione XVIII. *Voy.* Collect. concil., curante Nicolao Coleti. Venet. 172 et VII, col. 1086 b.

[2] Ipse etiam Osius ex Hispaniis, nominis et famæ celebritate insignis, qui Silvestri episcopi maximæ Romæ locum obtinebat, una cum Romanis præsbyteris Bitone et Vincentio, cum aliis multis in consessu illo adfuit. Hist. concil. Nicæni, lib. II, c. 5.

[3] Photius libro de septem synodis, scribit Silvestrum per suos legatos Nicæno concilio auctoritatem contulisse. Concil. Nicæn., collect. concil. ut supr., col. 1187.

[4] Concil., loc. cit.

[5] Trecentorum decem et octo sanctorum Patrum canon sextus : quod Ecclesia Romana semper habuit primatum. Concil. Chalced., Act. XVI, Collec. ut sup., t. IV, col. 1747.

« ajoutent-ils plus loin, toute primauté et l'honneur « principal doivent être conservés, selon les canons, « à l'archevêque très-chéri de Dieu, de l'ancienne « Rome [1]. »

Le concile, en se séparant, envoya au Pape Silvestre les canons qu'il avait dressés, ainsi que le symbole de foi qu'il avait opposé aux erreurs d'Arius [2]; et le Pape, dans un concile de deux cent soixante-quinze évêques tenu à Rome, y répondit par le décret suivant : « Nous admettons, et nous confirmons de no- « tre bouche, tout ce que les saints prêtres, au nom- « bre de trois cent dix-huit, ont établi à Nicée, dans « la Bithynie, pour la défense et le maintien de notre « sainte mère l'Eglise catholique et apostolique [3]. » Le Pape Félix III écrivait (483) : « Tu es Pierre « et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise : à cette « parole, les trois cent dix-huit Pères réunis à Nicée « demandèrent à la sainte Eglise romaine de confir- « mer et de sanctionner de son autorité ce qui avait « été fait [4]. »

Le premier concile œcuménique, sous le rapport

[1] Gloriosissimi judices dixerunt : Ex his quæ gesta sunt, et ab unoquoque deposita, perpendimus omnem quidem primatum et honorem præcipuum secundum canones, antiquæ Romæ Dei amantissimo archiepiscopo conservari. Ibid., col. 1755.

[2] Dion. Exig., in præfat. Concil. Nicæni.

[3] Quidquid in Nicæa Bithyniæ constitutum est, ad robur sanctæ matris Ecclesiæ catholicæ et apostolicæ, a sanctis sacerdotibus trecentis decem et octo, nostro ore conformiter confirmamus. Collect. concil. ut supr., t. II, col. 418.

[4] Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam : eam vocem sequentes trecenti decem et octo Patres apud Nicæam congregati, confirmationem rerum atque auctoritatem sanctæ Romanæ Ecclesiæ detulerunt. Epist. IV.

purement religieux qui seul nous occupe, a donc été convoqué par le Pape; il a été présidé par ses légats; il a non établi, mais solennellement reconnu la primauté universelle du siége romain, et tous ses actes déjà approuvés par les légats du premier Pontife, ont été de plus confirmés par lui.

Il n'en est pas de même dans l'origine du second concile général. Le triste état dans lequel Théodose trouva l'église d'Orient et en particulier de Constantinople, à son avénement à l'empire (379), porta cet empereur à convoquer, pour y rétablir la discipline et l'unité, un concile auquel assistèrent les seuls évêques de ses Etats. Mais aussi, il n'y a que M. Bost qui puisse supposer que ce concile soit œcuménique par le fait seul de sa célébration. Il ne faut pas perdre de vue que trois empereurs régnaient alors: Théodose sur l'Orient; celui qui avait appelé Théodose à l'empire, Gratien sur les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne, et Valentinien sur l'Illyrie, l'Italie et l'Afrique. Or, comment les évêques des Etats de Théodose pouvaient-ils former à eux seuls un concile œcuménique, lorsque ses Etats étaient loin de former la plus grande partie de l'Eglise? Il y aurait contradiction même dans les termes; car un concile œcuménique, dans l'acception du mot grec[1], est un concile de la terre habitée, un concile de l'Eglise entière. Un concile « tenu en Orient par des « évêques d'Orient, sous l'influence d'un empereur

[1] Οἰκουμένη.

« d'Orient[1], » est un concile..... d'Orient. Il ne pourrait devenir œcuménique que par l'adhésion a ses actes du Pape, et des évêques des autres parties de l'Eglise, et ce cas est précisement celui du second concile général.

L'empereur Théodose, d'ailleurs, s'était concerté avec le Pontife de Rome pour sa célébration. « Macé-« donius, dit le troisième concile général de Constan-« tinople, en parlant de ce concile, niait la divinité du « Saint-Esprit; l'empereur Théodose et Damase, dont « la foi était inaccessible à l'esprit d'erreur, y appor-« tèrent un prompt remède[2]. » — S'il en eût été autrement, comment soixante-dix ans plus tard les légats du Pape auraient-ils pu dire de Dioscore au concile de Chalcédoine : « Il a osé célébrer un synode « sans l'autorisation du siége apostolique, ce qui n'a « jamais été permis[3]? »

Aussi les évêques d'Orient envoyèrent au Pape des députés pour lui soumettre les actes de ce concile qu'il confirma[4]. Saint Grégoire nous apprend toutefois que Rome n'approuva que la partie doctrinale, et non les canons[5]; le Pape saint Léon ne

[1] Appel, p. 79.

[2] Macedonius Spiritus denegabat deitatem, et dominantem conservum prædicabat : sed maximus imperator Theodosius, et Damasus fidei adamas protinus obstiterunt. Concil. C. P. III, actio XVIII, collect. ut sup., t. VII, col. 1086.

[3] Synodum ausus est facere sine auctoritate sedis apostolicæ, quod rite nunquam factum est, nec fieri licuit. Ibid.

[4] Ce fait, rapporté dans la Collection des conciles, ut supr. t. II, col. 1095, est tiré de Photius, Epist. ad Michael. Bulg. de sept. synod., c. 2.

[5] Romana Ecclesia eosdem canones vel gesta synodi illius hactenus non habet, nec accipit : in hoc autem eamdem synodum accepit, quod est per eam contra Macedonium definitum. Epist. 123, lib. VI.

voulut jamais reconnaître à l'évêque de Constantinople le second rang dans l'Eglise, que ce concile lui avait attribué[1], et que cet évêque redemanda au concile de Chalcédoine. Lucence, légat du saint-siége, en s'opposant alors à ce décret, répondit avec justesse à ceux qui alléguaient en sa faveur le concile de Constantinople: « Si dès lors les évêques de Con-« stantinople ont joui de cette faveur, que deman-« dent-ils? et pourquoi la demandent-ils, s'ils n'en « ont jamais joui[2] ? »

Le troisième concile général nous montre d'une manière non moins éclatante l'évêque de Rome chargé de la sollicitude de toutes les autres églises. Les erreurs de Nestorius commençant à se répandre en Orient, saint Cyrille, évêque d'Alexandrie, écrivit au Pape Célestin : « La vigilance que Dieu « demande de nous et l'ancienne coutume des « églises nous imposent un pénible devoir à remplir « envers Votre Sainteté. Nous devons vous informer « que Satan, cet éternel ennemi, bouleverse tout « dans l'Eglise..... daignez guider nos démarches, et « nous apprendre clairement si nous devons com-« muniquer avec Nestorius, ou le prévenir que per-« sonne ne peut communiquer avec celui qui ré-« pand une aussi fausse doctrine. Les évêques de la

[1] *Voy.* ses lettres suiv., 31 ad Anatol., 52 ad Marcian., 53 ad Pulcher., 61 ad episc. synodi Chalced., et 62 ad Maxim. Antiochen.

[2] Si ergo his temporibus eo beneficio usi, quid nunc requirunt? Si nunquam usi sunt, quare requirunt? Concil. Chalced., act. XVI, t. IV, col. 1747.

« Macédoine et ceux de tout l'Orient ont besoin de « connaître clairement là-dessus votre pensée et vos « avis[1]. » Le Pape lui répond : « Vous avez élevé la « voix comme un pasteur. C'est à nous maintenant « de tirer Nestorius du bord du précipice, ou plutôt « du précipice même, s'il est encore possible[2]. » Et remplissant aussitôt auprès de cet évêque qui s'égarait, ce devoir de sollicitude paternelle, il lui adresse d'abord les remontrances les plus touchantes, et il ajoute ensuite : « Sachez donc que si, après cette cor- « rection qui est déjà le troisième avertissement, vous « ne rétractez vos paroles, et ne rentrez dans la voie « qui est Jésus-Christ même, vous êtes entièrement « séparé de la communion des chrétiens[3]. »

Le Pape délégua saint Cyrille pour agir en son nom[4]; mais au point où en était le mal, il ne restait plus qu'un remède. Un concile universel s'ouvre à

[1] Quoniam vero Deus hisce in rebus vigilantiam a nobis exigit, et vetus ecclesiarum consuetudo suadet, ut ejusmodi res sanctitati tuæ communicentur; scribo plane necessitate adactus illud significans; nempe Satanam, pessimam illam infrenemque bestiam, quæ ab impietatis studio nunquam desistit, in præsentia quoque omnia miscere..... Digneris proinde quid hic sentias præscribere; quo liquido nobis constet, communicarene nos cum illo oporteat an vero libere eidem denuntiare neminem cum eo communicare, qui ejusmodi erroneam doctrinam fovet ac prædicat. Porro tuæ integritatis mens, et super hac re sententia piissimis Deoque devotissimis Macedoniæ episcopis, necnon totius Orientis antistitibus perspicue per litteras exponi debet. Concil. Ephes. 1ª pars, cap. 14.

[2] Interim nostrarum partium est, ut illum præcipitium proxime adductum, vel in ipso verius præcipitio, unde eum prolabi necesse est, jam constitutum, si qua ratione poterimus, a lapsu prohibeamus. Ibid., cap. 15.

[3] Intelligas volo post primam et secundam illius et hanc correptionem nostram quam constat esse jam tertiam, ab universitate collegii et conventu Christianorum te prorsus esse sejunctum, nisi mox quæ male dicta sunt corrigantur, nisi in eam viam redeas quam se Christus esse testatur. Ibid., cap. 18.

[4] Loc. citat., c. 18 et 19.

Ephèse, par les soins des empereurs Théodose et Valentinien. A sa tête paraît Cyrille, patriarche d'Alexandrie, chargé dans la cause de Nestorius des pouvoirs du Pape, et se signant lui-même « représentant du très-saint et très-sacré archevêque de « l'Eglise de Rome[1]. » Trois autres légats du saint-siége, qu'une tempête avait retenus sur mer, arrivèrent pour la seconde session, et présentèrent au concile une lettre de Célestin dont ils étaient porteurs. Elle fut reçue avec des honneurs et des acclamations dont Philippe, l'un des légats, remercia en ces termes : « Nous rendons grâces au concile de ce « que vous avez accueilli les lettres du saint Pape « que nous vous avons lues, comme il convenait à « des membres à l'égard de leur chef, et nous vous « remercions des acclamations par lesquelles vous y « avez répondu. C'est que vous n'ignorez pas que « Pierre est le chef de toute la religion et même des « apôtres[2]. » Le concile avant de se séparer écrivit au Pape : « La défense de la foi est une vertu héré- « ditaire sur le siége de Rome dont les Pontifes sont « si grands. Aussi ils sont célèbres entre tous les au-

[1] Cyrillo Alexandriæ, qui et Cælestini quoque sanctissimi, sacratissimique Romanæ Ecclesiæ archiepiscopi locum obtinebat. T. III, col. 994, 1139, etc. — Antequam sanctissima hæc synodus conveniret, Cæiestinus sanctissimus magnæ Romæ episcopus per litteras suas indicaverat, Cyrilloque sanctissimo, Deoque dilectissimo magnæ civitatis Alexandrinæ episcopo, ut vices suas subiret, commiserat. Loc. citat., col. 1159.

[2] Gratias agimus sanctæ venerandæque synodo, quod litteris sancti beatique Papæ nostri vobis recitatis, sancta membra sanctis vestris vocibus, sancto capiti, sanctis etiam exclamationibus vos adjunxeritis Non enim ignorat vestra beatitudo, totius fidei, vel etiam apostolorum caput esse beatum apostolum Petrum. T. III, col. 1150.

« tres, et les églises trouvent dans leur sollicitude « leur plus ferme soutien. Nous devons compte à « Votre Sainteté de tout ce qui s'est fait; c'est là un « devoir que nous impose la volonté même du Christ, le Sauveur de nous tous [1].

Le concile d'Ephèse fut assemblé par l'autorité du Pape et des empereurs. « Célestin, dit le primicier des « notaires en ouvrant le concile, Célestin a tracé avec « clarté ce qu'il y avait à faire. Puis donc que votre « saint concile est assemblé ici par la volonté du pou- « voir impérial et du pouvoir religieux [2]... » Il a été présidé par les légats du Pape; il lui a rendu compte de tous ses actes, et il a reçu son approbation [3]. « Concevez maintenant, en présence de ces preuves, que notre seul embarras a été d'abréger ce qu'il y a d'imprudence à venir conclure des premiers conciles « la nullité des prétentions de Rome. »

Le quatrième concile général tenu à Chalcédoine nous fournit la même série et un nombre égal de preuves. Le pape Léon se plaint que Flavien, évêque de Constantinople, ne l'ait point informé des troubles qu'excitait l'hérésie d'Eutychès, et il lui ordonne

[1] Sanctitatis tuæ circa fidei sinceritatem cura omni admiratione digna existit. Est enim hoc vobis adeo magnis in more positum ut in omnibus celebres sitis, studiaque vestra ecclesiarum firmamenta constituatis. Quia vero necesse est ut omnia quæ consecuta sunt sanctitati tuæ significentur, non potuimus non scribere, secundum omnium nostrum Salvatoris Christi voluntatem. T. III, col. 1187.

[2] Cælestinus porro ea quæ oportebat perspicue rescripsit. Cum igitur imperiali et religiosa nuta sacra vestra synodus in hunc locum convenerit. Actio 1a princip. synod.

[3] Loc. citat., col. 1763 — [4] P. 78.

de lui en transmettre un rapport fidèle [1]. Flavien rend aussitôt compte de sa conduite [2], et il apprend entre autres au Pape, qu'il n'était pas vrai qu'Eutychès en eût appelé au siége apostolique [3].

Nous pourrions montrer par les lettres de l'empereur Marcien [4] et de l'impératrice Pulchérie [5] au Pape Léon, que la célébration du concile de Chalcédoine, le temps, le lieu et la manière, que tout dépendit de ce pontife; mais il nous suffira sans doute de ce témoignage des évêques de la deuxième Mœsie à l'empereur Léon : « Plusieurs saints évêques se réunirent « à Chalcédoine, par ordre de Léon, pontife de « Rome, qui est vraiment le chef des évêques [6]. » Ce pontife écrivait au concile, en envoyant ses légats : « Pensez que dans leur personne, c'est moi qui pré- « side l'assemblée [7]. » Ils la présidèrent en effet, et voici l'une de leurs souscriptions, prise au premier

[1] Miramur fraternitatem tuam, quidquid illud scandali fuit, nobis silere potuisse, et non potius procurasse, ut nos primitus insinuatio magis tuæ relationis instrueret, ne de rerum gestarum fide possimus ambigere..... Facti tui nosse volumus rationem, et usque ad nostram notitiam cuncta deferri : quoniam nos qui sacerdotum Domini matura volumus esse judicia, nihil possumus incognitis rebus, in cujusquam partis præjudicium definire. Concil. Chalced., t. IV, col. 771.

[2] Doceebunt vestram sanctitatem omnia quæ super eo sunt gesta quæque direximus cum nostris his litteris. Loc. cit., col. 775.

[3] Idem Eutyches libellos direxit vobis plenos omni fallacia atque calliditate, dicens judicii tempore libellos se dedisse appellationis et nobis et hic convenienti sancto concilio, et appellasse vestram sanctitatem : quod nequaquam ab eodem factum est. Loc. cit., col. 775-8.

[4] Loc. cit., col. 834. — [5] Ibid., col. 835.

[6] In Chalcedonensium civitate multi sancti episcopi convenerunt, per jussionem Leonis Romani Pontificis, qui vere caput est episcoporum.

[7] Tamen in his qui ab apostolica sede directi sunt, me synodo vestra fraternitas existimet præsidere. Loc. cit., col. 842.

endroit qui s'offre à nous : « Moi, Paschasin, évêque, « vicaire de monseigneur le très-heureux et aposto- « lique Léon de la ville de Rome, Pape de l'Eglise « universelle, comme président au concile, j'ai statué « et souscrit [1]. » Avant de se séparer, l'assemblée écrivait à Léon : « Etabli organe pour tous de la voix « de Pierre, vous avez conservé jusqu'à nous la loi du « législateur. C'est l'avantage de trouver conservé et « garanti entre vos mains un si précieux dépôt, qui « nous a mis à même d'offrir aux enfants de l'Eglise « l'héritage et la part de la vérité..... Vous présidiez « ici dans la personne de ceux qui tenaient votre « place ; vous étiez pour nous ce que la tête est pour « les membres.... Nous venons de vous exposer tout « ce qui s'est fait, pour vous prouver la sincérité de « notre foi, comme pour obtenir votre confirmation « et maintenir l'unité [2]. »

Le Pape ne pouvait faire attendre *longtemps* son approbation des actes d'un concile qui avait si bien mérité de la religion. « J'espère, écrivit-il, qu'aucun « de vous n'ignore que j'ai reçu, avec la joie la plus « vive, les définitions du saint concile de Chalcédoi-

[1] Paschasinus episcopus, vicarius domini mei beatissimi atque apostolici viri universalis Ecclesiæ Papæ urbis Romæ Leonis, synodo præsidens statui et subscripsi. Actio VI.

[2] Doctrinam legislatoris venientem usque ad nos, ipse servasti, vocis beati Petri, omnibus constitutus interpres. Unde et nos quippe ut inchoatore bonorum, te ad utilitatem utentes, Ecclesiæ filiis hæreditatem sortemque veritatis ostendimus..... Tu quidem, sicut membris caput, præeras in his qui tuum tenebant ordinem..... Omnem vobis gestorum vim insinuavimus, ad comprobationem nostræ sinceritatis, et ad eorum quæ a nobis gesta sunt, firmitatem et consonantiam. Concil. Chalced. partis tert., c. 11.

« ne...; et pour que la mauvaise foi ne puisse rendre « incertaine l'approbation que je donne à tout ce qui « s'y fait concernant la doctrine, j'adresse cet écrit à « tous nos frères et évêques qui y ont assisté [1]. »

Justinien qui, comme tant d'autres empereurs grecs, eut, sur la fin de son règne, la déplorable manie de s'immiscer dans les questions théologiques, ne sachant plus comment mettre un terme aux dissensions qu'il avait causées lui-même à l'occasion des trois chapitres et des origénistes, pressa le pape Vigile de venir à Constantinople. Le pontife ne partageant pas toutes les vues du prince, on vit, spectacle à jamais flétrissant pour la mémoire de Justinien, un Pape ne trouver pas même sous les autels un asile contre les violences brutales des officiers impériaux. Mais les évêques ne pouvaient tenir sous lui un concile œcuménique; ils se plaignent d'en voir ajourner l'ouverture, et d'être si longtemps éloignés de leurs églises; ils se concertent et délibèrent entre eux, sans qu'il vienne à l'esprit de personne qu'on peut se passer du concours du Pape pour un concile œcuménique. Mais si l'Orient gouvernait alors l'Eglise, pourquoi se troubler et se déconcerter? Comment ne se trouvait-il point un M. Bost pour révéler à tant d'é-

[1] Omnes quidem fraternitatem vestram nosse non ambigo, definitiones sanctæ synodi, quæ ad confirmationem fidei in Chalcedonensi civitate celebrata est, toto corde me fuisse complexum..... Ne ergo per malignos interpretes dubitabile videatur, utrum quæ in synodo Chalcedonensi per unanimitatem vestram de fide statuta sunt, approbem; hæc ad omnes fratres et coepiscopos nostros, qui prædicto concilio interfuerunt, scripta direxi. Concil. Chalced., col. 1936, 1937.

vêques le secret de leur indépendance? Néanmoins ils ne savent que se déterminer à une démarche auprès du Pape. « Nous demandons à Votre Sainteté, « écrivait Eutychès, que sous votre présidence nous « puissions traiter en esprit de paix et en commun « la question des trois chapitres [1]. » Le Pape approuve que les évêques se réunissent en concile [2]; toutefois il ne juge point encore à propos de se mettre à sa tête. Les Orientaux se décident alors à commencer leurs séances; mais il reste dans leur assemblée un vide que rien ne saurait remplir; on voit des évêques qui siégent, on n'en voit aucun qui préside, selon la règle constante des conciles généraux. L'absence du pontife de Rome parle en faveur de sa primauté plus haut encore que ne pouvait le faire sa présence.

A la fin le Pape donna aux actes du concile l'approbation qu'il avait promise. « Cependant, dit « l'historien Evagre, le Pape, qui n'avait pas voulu « assister au concile, donna son consentement à ses « actes [3]. » — « Quoique le Pape, dit Photius, ne

[1] Petimus, præsidente nobis vestra beatitudine sub tranquillitate et sacerdotali mansuetudine, propositis sanctis evangeliis, communi tractatu eadem capitula in medio proponenda. Sanctissimo et beatiss. Vigilio, Eutychius. Concil. C. P. II, t. VI, col. 27.

[2] Quibus ita prædictis postulationibus vestrum desiderium cognoscentes annuimus ut de tribus capitulis, ex quibus quæstio nata est, facto regulari conventu, servata æquitate, mediis sacrosanctis evangeliis, collationem cum unitis fratribus habeatis. Dilectissimo fratri Eutychio et epis. Vigilius. Loc. cit., col. 31.

[3] Vigilius autem per litteras consensit concilio, non tamen interesse voluit. Evagr., lib. IV, c. 34.

« fût pas disposé favorablement envers le concile, « cependant il confirma la foi qui y avait été profes- « sée [1]. » Le consentement du pontife donna ainsi au concile ce qui lui manquait jusqu'alors. C'est le sixième concile œcuménique qui nous l'apprend « par l'accord de Vigile et de Justinien, le cinquième « concile fut constitué [2]. »

Au sixième concile œcuménique, pour la célébration duquel l'empereur Constantin Pogonat se concerta avec le saint-siége [3], les légats du Pape parurent comme toujours dès la première session, en qualité de présidents. Ils prirent les premiers la parole, et indiquèrent le but ainsi que la marche du concile. Ce fut la profession de foi faite par le Pape Agathon, dans sa lettre aux évêques assemblés, qui fut opposée à l'hérésie, et souscrite par tous [4].

Le concile, dans sa lettre d'acclamation à l'empereur, lui dit : « Avec nous combattait le prince des « apôtres, car son imitateur et le successeur de son « siége nous accordait son appui, et éclairait le saint « mystère des lumières de ses lettres. Cette ville « ancienne de Rome nous a envoyé sa profession de « foi écrite sous la dictée même de Dieu [5]. »—Et dans

[1] Aderat præsens in urbe, sed non intrerat synodo; etsi vero non adeo prono animo esset erga sacri concilii cœtum, nihilominus tamen communem patrum fidem libello confirmavit. Phot. in Libello synod.

[2] Vigilius post hæc Justiniano piissimo consonuit, et quintum concilium constitutum est. Sext. synod., Act. XVIII.

[3] Concil. C. P. III, concilior. VII, 614 et seq. — [4] Actio VIII.

[5] Summus autem nobiscum concertabat apostolorum princeps; illius enim imitatorem, et sedis successorem habuimus fautorem et divini sacramenti mysterium illustrantem per litteras. Confessionem tibi a Deo scrip-

sa lettre de clôture, au Pape, « nous avons lu, dit-il, « les lettres à l'empereur, dans lesquelles, saint « Père, vous confessez la vraie foi; nous les regar- « dons comme écrites sous l'inspiration divine par « le chef même des apôtres, nous nous reposons du « soin de ce qui est à faire sur vous, en votre qualité « de pasteur du premier siége de l'Eglise universelle, « vous qui vous tenez avec tant d'assurance sur la « pierre inébranlable de la foi [1]. »—« Nous supplions « Votre Sainteté de confirmer encore par son respec- « table rescrit ce que nous avons fait de concert « avec elle, pour faire briller comme une éclatante « lumière la foi orthodoxe [2]. »

Le Pape répondit à leur demande : « Ce vénérable « siége apostolique uni au saint concile par des sen- « timents d'accord et de parfaite union, donne son « consentement à ce qu'il a défini, et il *confirme* par « l'autorité de saint Pierre des décrets établis sur la « pierre inébranlable, qui est le Christ [3]. »

Nous venons de dépouiller « cet effrayant procès-

tam illa Romana antiqua civitas obtulit. Sermo acclamat. Concil. VII, col. 1090.

[1] Tibi ut primæ sedis antistiti universalis Ecclesiæ, quid agendum sit relinquimus, stanti super firmam fidei petram libenter, perlectis veræ fidei litteris a vestra paterna beatitudine ad piissimum imperatorem missis; quas ut a summo apostolorum vertice divine perscriptas agnoscimus Sanct. et univers. Concil. sanctissimo ac beatiss. Papæ. Concil. VII, col. 1110.

[2] Orthodoxæ autem fidei splendidam lucem vobiscum clare prædicavimus, quam ut iterum per honorabilia vestra rescripta confirmetis, vestram oramus paternam sanctitatem. Ibid., col. 1114.

[3] Et nos, et per nostrum officium hæc veneranda sedes apostolica concorditer ac unanimiter, his quæ definita sunt ab ea, consentit, et beati Petri autoritate confirmat, sicut supra solidam petram, qui Christus est, ab ipso domino adeptis firmitatem. Ep. Leonis, Ibid., col. 1154.

« verbal des sept premiers siècles, » que M. Bost produit contre nous. L'on sait maintenant par leurs propres actes ce qu'il faut penser de la « nullité des « prétentions de Rome[1] » pendant cette période. Les témoignages de ces temps sont là, unanimes et irrécusables, qui répondent à cette maladroite provocation, qu'un peu de prudence, à défaut du sentiment de la vérité, devait interdire à l'auteur : « Et « réfutez[2] ! »

Faisons en outre cette importante remarque; c'est sur les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre, que tous ces conciles fondent la primauté dont ils reconnaissent investi le pontife de Rome. C'est d'après ces paroles : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, que les trois cent dix-huit évêques réunis à Nicée reconnurent la primauté de l'Eglise de Rome, et qu'ils demandèrent à son pontife la confirmation de leurs actes[3].—« Le concile d'Ephèse « voyait dans le pontife de Rome, le successeur de « Pierre, et à ce titre, le chef de toute la religion[4]. » — « C'est Pierre lui-même qui vient de parler par « la bouche de Léon, s'écriaient les Pères de Chal- « cédoine, à la lecture d'une lettre de ce grand

[1] Pag. 78. — [2] P. 79.

[3] Tu es Petrus et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam : eam vocem sequentes trecenti decem et octo patres apud Nicæam congregati, confirmationem rerum atque auctoritatem sanctæ Romanæ Ecclesiæ detulerunt. Epist. IV.

[4] Non ignorat vestra beatitudo, totius fidei, vel etiam apostolorum caput esse beatum apostolum Petrum, t. III, col. 1150.

« Pape[1]. » — « Dieu, dit encore ce même concile, « nous a ménagé à Rome un chef inaccessible à toute « erreur; il a préparé à la victoire le Pape de cette « Eglise, en l'armant de toute vérité, afin qu'animé « du zèle de Pierre, il conduise à Dieu toute âme et « toute intelligence[2]. » — Le concile le nomme un peu plus loin l'interprète de la parole par laquelle saint Pierre proclama la divinité de Jésus-Christ, et il le montre étendant à tous le bonheur de partager la foi de cet apôtre[3]. — Le sixième concile dit, en parlant du Pape : « A notre tête combattait le chef « des apôtres[4]; » et il lui écrivait, en soumettant ses actes à sa confirmation : « Nous nous reposons « des autres soins sur vous, en votre qualité de « pasteur du premier siége de l'Eglise universelle, « vous qui vous tenez avec tant d'assurance sur la « pierre inébranlable de la foi[5]. » Le Pape, *fidèle au* même langage, confirme par l'autorité de Pierre

[1] Post lectionem autem prædictæ epistolæ, reverendissimi episcopi clamaverunt : Hæc patrum fides..... Petrus per Leonem ita locutus est. Concil., t. IV, col. 1235. E.

[2] Nobis impenetrabilem in omni errore propugnatorem Deus providit, et Romanæ Ecclesiæ Papam ad victoriam præparavit, doctrinis eum, per omnia veritatis, accingens, ut quemadmodum fervens affectu Petrus, et hic affectu ferventiore decertans, omnem ad Deum sensum intelligentiamque perducat. Ibid., col. 1748.

[3] Beati Petri omnibus constitutus interpres, et ejus fidei beatificationem super omnes adducens. Ibid., col. 1775.

[4] Summus autem nobiscum concertabat apostolorum princeps : illius enim imitatorem, et sedis successorem habuimus fautorem et divini sacramenti mysterium illustrantem.

[5] Tibi ut primæ sedis antistiti universalis Ecclesiæ, quid agendum sit relinquimus, stanti super firmam fidei petram libenter.

des décrets établis sur la pierre inébranlable, qui est le Christ[1].

C'est donc le successeur et l'héritier de Pierre que les six premiers conciles généraux ont vu dans le pontife de Rome; et ils rattachaient principalement son autorité à cette déclaration à jamais mémorable: *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Viendrait-on nous dire que les mille évêques qui assistèrent à ces conciles, ne connurent pas le sens du Sauveur? Que ces illustres représentants des premiers âges ne comprenaient rien à l'organisation de l'Eglise? L'énormité seule d'une telle prétention dispenserait de la réfuter. Dire que le corps enseignant avait perdu alors l'intelligence de l'Ecriture sainte, lorsque cette même Ecriture n'était point encore universellement reconnue, et qu'elle n'était venue qu'après la prédication, c'est soutenir une contradiction révoltante. Si l'intelligence de la parole divine avait cessé, alors l'Eglise s'était éteinte; alors la doctrine des conciles serait en contradiction avec l'enseignement des Pères apostoliques. Mais s'ils n'enseignèrent, ainsi qu'il est démontré, que ce qu'avaient enseigné les premiers témoins de la vérité, le sens alors qu'ils attachaient à la parole divine était bien son sens originel, le sens de Jésus-Christ lui-même.

[1] Hæc veneranda sedes apostolica concorditer ac unanimiter, his quæ definita sunt ab ea, consentit, et beati Petri auctoritate confirmat, sicut supra solidam petram, qui Christus est, ab ipso domino adeptis firmitatem. Ep. Leonis, ibid., col. 1154.

« Vous comprenez ces chiffres, ajoute M. Bost? « voyez ces totaux, voyez cette fatale petite colonne à « droite : cinquante-sept Orientaux contre un Occi- « dental [1]. » Mais non, en vérité, c'est à n'y rien comprendre. Quoi! ce géant qui, comme un autre Goliath, vient défier l'armée entière d'Israël, depuis son chef jusqu'à son dernier soldat, entonne des chants de victoire, parce qu'il a cru avoir entassé contre nous des chiffres comme des monts élevés? Mais un autre David, un simple berger suffirait à les dissiper de son souffle. Des chiffres, lui dirait-il, ne font rien à la grande question qui nous occupe, la suprématie du Pape; le gouvernement de l'Eglise ne flotte point au gré de leur masse, de l'Occident à l'Orient ou de l'Orient à l'Occident. Ils ne prouvent qu'une chose, c'est que l'Orient fut pendant sept cents ans le grand champ de bataille des intelligences chrétiennes.

Et dans ces grandes assemblées où le coupable fut toujours quelque enfant de l'Orient, l'Occident ne s'y trouvait pas moins représenté tout entier par ses députés, moins nombreux à la vérité que les Orientaux, mais plus nombreux que ne l'indique la « pe- « tite fatale colonne à droite [2]. » Ses délégués furent quelquefois les légats mêmes du Pape ou les envoyés d'un concile tenu à cet effet [3]; mais ce qui est le point essentiel, et ce qui est à jamais invariable, c'est

[1] Pag. 79

[2] Il suffit, pour s'en assurer, de jeter un coup d'œil sur les souscriptions des conciles.

[3] Concil., t. III, col. 1158, 1159. VII, 718.

que de l'Occident, de Rome dut toujours émaner la sanction sans laquelle l'Eglise ne reconnaît pas de concile universel.

M. Bost a vu cependant un Pape figurer dans un concile; c'est Honorius, que le sixième œcuménique condamna, dit-il, comme hérétique[1]. Qu'il nous soit permis de rechercher si l'Eglise et ce concile pensent en effet de ce Pape comme l'auteur de l'*Appel*.

CHAPITRE XIII.

PENSÉE D'HONORIUS DANS SA RÉPONSE AUX MONOTHÉLITES D'ORIENT. — TORT DE CE PAPE. — MOTIF DE SA CONDAMNATION PAR LE VIe CONCILE GÉNÉRAL.

—

Le Nestorianisme, qui divisait Jésus-Christ en deux personnes, et l'Eutychianisme qui, poussé à l'excès contraire par l'antagonisme de l'erreur, niait ses deux natures, avaient profondément altéré la foi en Orient; et chaque jour, du contact de ces deux hérésies naissaient de nouveaux troubles et de nouvelles défections. Théodore, évêque de Pharan, crut arrêter les progrès du mal, et offrir à tous un moyen de réconciliation, en proposant la doctrine parfaite-

[1] Pag. 75.

ment orthodoxe à ses yeux, de deux natures et d'une seule volonté en Jésus-Christ, et il fit partager la même illusion aux patriarches d'Alexandrie et de Constantinople.

Ce dernier s'empressa d'en prévenir le Pape Honorius par une lettre pleine d'artifices, de mensonges et de déguisements, dans laquelle il lui dit qu'un très-grand nombre d'Eutychiens étaient revenus à la foi par les soins de Cyrus, patriarche d'Alexandrie, mais qu'il était à craindre que tant de succès ne fussent ruinés par ceux qui, non contents de faire reconnaître deux natures en Jésus-Christ, exigeaient encore qu'on admît en lui deux volontés et deux opérations. Que pour lui, sachant que c'est de telles discussions que naissent ordinairement les hérésies, il avait écrit à Cyrus qu'il ne fallait pas sacrifier à l'esprit de nouveauté le bonheur de ramener à l'unité tant de milliers d'hérétiques, mais bien plutôt se borner à la doctrine clairement tracée par l'enseignement des Pères et les définitions des conciles. Il ajoute que les fidèles eux-mêmes étaient scandalisés de ce langage nouveau; que le terme d'ailleurs d'une seule opération se trouve dans quelques saints Pères, pendant que celui de deux ne se trouve dans aucun, et que déjà Mennas, son prédécesseur, avait présenté au pape Vigile un écrit établissant une seule opération, d'après divers témoignages de saints Pères [1].

Le Pape Honorius, qui ne se doutait guère de tout

[1] Concil. Constantinop. III, Act. XII, t. VII, col. 951.

ce qu'il y avait de matériellement faux dans ce rapport, fut ébloui par l'espoir de ramener à l'unité les nombreuses sectes jacobites qui désolaient l'Orient, et en même temps effrayé des maux que semblait porter avec elle une question touchant à deux grandes hérésies encore dans toute leur violence et leur force. « Ces locutions nouvelles, s'écria-t-il dans « son appréhension, ne sont propres qu'à engendrer « du scandale dans la sainte Eglise de Dieu. » — « Les « petits, offensés par le terme de deux opérations, « croiront que nous passons à la secte de Nestorius « ou que nous adoptons les folles erreurs d'Euty- « chès, si nous admettons une seule opération. Il est « ainsi à craindre qu'en remuant des cendres encore « brûlantes, nous ne rallumions des feux dévo- « rants[1]. » Pressé par le double sentiment de la crainte et de l'espérance, il répondit à Sergius en applaudissant à son zèle : « Pour nous, nous confessons une « seule volonté en Jésus-Christ, parce que la Divinité « a pris, non notre péché, mais bien notre nature, « telle qu'elle a été créée avant que le péché l'eût « corrompue[2]. »

Le pontife, interrogé sur cette question complexe,

[1] Novæ voces noscuntur sanctis Dei ecclesiis scandala generare, ne parvuli aut duarum operationum vocabulo offensi sectantes, Nestorianos nos vesana sapere arbitrentur, aut certe, si rursus unam operationem Domini nostri Jesu Christi fatendam esse censuerimus, stultam Eutychianistarum attonitis auribus dementiam fateri putemur, præcaventes, ne quorum inania arma combusta sunt, eorum cineres redivivos ignes flammivomarum denuo renovent quæstionum. Concil. C. P. III, Act. XII, t. VII, col. 966.

[2] Unam voluntatem fatemur Domini nostri Jesu Christi, quia profecto a divinitate assumpta est nostra natura, non culpa, illa profecto, quæ ante

pouvait enseigner une ou deux volontés, selon qu'il envisageait les deux natures divine et humaine, unies en Jésus-Christ, sans confusion, ou selon qu'il envisageait cette double loi de la chair et de l'esprit que saint Paul nous montre avec autant de profondeur de pensée que d'énergie de langage écrite au-dedans de nous [1]. Or il est clair, d'après les paroles d'Honorius que nous avons citées, et les seules susceptibles d'un sens hérétique, qu'il ne considère ici la question que du côté de la volonté humaine. Dire qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une volonté parce que la Divinité a pris la nature primitive de l'homme et non sa nature déchue, c'est ne nier que la résistance de la volonté humaine à la divine, et nullement la distinction qui est entre elles, puisque la nature qui avait été créée avant le péché, avait, à un plus haut degré encore, une volonté propre et une opération propre. Pour se convaincre que tel fut en effet *le sens restreint* d'Honorius, il suffit de lire immédiatement après, ce que nous avons cité de lui, « car, ajoute-t-il, le Christ « en revêtant la forme humaine a été conçu du Saint-« Esprit sans péché, et engendré sans péché, n'ayant « point partagé la contagion de notre nature cor-« rompue. » — Il allègue pour le prouver plusieurs passages de l'Ecriture sainte, et il ajoute : « Le Sau-« veur, ainsi que nous l'avons dit, n'a point revêtu

peccatum creata est, non quæ post prævaricationem vitiata. Concil. C. P. III, Act. XII, t. VII, col. 962.

[1] Ep. Rom., t. VII, col. 1923.

« notre nature viciée qui répugnerait à la loi de son « esprit. Car il n'eut point une double loi dans les « membres, ou une loi différente, c'est-à-dire con- « traire à sa qualité de Sauveur, parce qu'il est né au- « dessus de la loi de la condition humaine [1]. » Ce sont toujours les mêmes preuves et les mêmes développements ; toujours lorsqu'Honorius ne parle que d'une volonté en Jésus-Christ, il se hâte de le montrer exempt de la double loi du bien et du mal, depuis le péché, inhérente à la nature humaine. Mais dire que c'est parce qu'il n'est point assujetti à cette double loi, qu'il n'a qu'une volonté, c'est nier seulement que la volonté humaine puisse résister à la volonté divine, et loin de nier sa conformité à la loi divine et de nier par conséquent son existence conforme à l'état naturel et primitif, c'est au contraire la supposer par là même et la reconnaître. « Il ne « combat donc point, dit saint Maxime, la volonté « naturelle et humaine, mais la volonté corrompue « et étrangère en elle-même [2]. » Les seules paroles d'Honorius qui seraient susceptibles d'un sens héré-

[1] Christus enim Dominus, in similitudine carnis peccati veniens, peccatum mundi abstulit, et de plenitudine ejus omnes accepimus, et formam fervi suscipiens habitu inventus est ut homo, quia sine peccato conceptus de Spiritu sancto, etiam absque peccato est partus de sancta, et immaculata Virgine Dei genitrice, nullum experiens contagium vitiatæ naturæ..... Non est itaque assumpta, sicut præfati sumus, a Salvatore vitiata natura, quæ repugnaret legi mentis ejus, sed venit quærere, et salvare quod perierat, id est, vitiatam humani generis naturam. Nam lex alia in membris, aut voluntas diversa non fuit, vel contraria Salvatori, quia super legem natus est humanæ conditionis. Concil. C. P. III. Act. XII, t. VII, col. 962, 963.

[2] Non ergo interemptionem naturalis et humanæ voluntatis, sed vitiosæ, ac ejus quæ est extra naturam facit. Diflor. ex Ep. S. Maximi ad Marinum presb. concil. VI, col. 1517.

tique, avaient donc dans sa pensée un sens orthodoxe, et supposent clairement et nécessairement qu'il admettait le côté de la question qu'il ne nie nullement, et dont seulement il ne parle pas, parce qu'il semble n'avoir pas d'abord vu que là était la question.

Mais il y a plus : reprenons sa lettre, et nous le verrons professer clairement sous le double rapport de l'humanité et de la divinité, deux opérations en Jésus-Christ. « Nous professons, dit-il, que le Seigneur Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les « hommes, a opéré des choses divines, par le moyen « de l'humanité hypostatiquement unie au Verbe « Dieu, et qu'il a opéré aussi des choses humaines « par la chair que la Divinité a prise d'une manière « ineffable, distinctement, sans confusion et sans « changement [1]. » — « Nous vous exhortons, *dit-il* à « la fin de sa lettre, tout en évitant *la locution* nouvelle d'une ou de deux opérations que l'on voudrait introduire, de reconnaître avec nous le « Seigneur Jésus-Christ opérant divinement et « humainement dans ses deux natures [2]. »

On a encore de ce Pape le fragment d'une autre

[1] Confitentes Dominum Jesum Christum mediatorem Dei et hominum, operatum divina, media humanitate verbo Deo, naturaliter unita eumdemque operatum humana ineffabiliter, atque singulariter assumpta carne; discrete, inconfuse atque inconvertibiliter. Concil. C. P. III, Act. XII, t. VII, col. 962.

[2] Hortantes vos, ut unius vel geminæ novæ vocis, inductum operationis vocabulum aufugientes, unum nobiscum Dominum Jesum Christum Filium Dei vivi, Deum verissimum, in duabus naturis operatum divinitus atque humanitus prædicetis. Ibid.

lettre qui nous montre l'orthodoxie de sa foi, d'une manière non moins claire et non moins irréfragable. « Au reste, dit-il, quant à la foi, ce que nous devons « croire et prêcher, eu égard à la simplicité des « hommes, et pour ne pas tomber dans des ambigui- « tés inextricables, consiste à ne pas définir une ou « deux opérations, mais deux natures unies d'une « unité naturelle en un seul Jésus-Christ, opérant et « opératrices, en communion l'une avec l'autre; la « nature divine opérant les choses divines, et la « nature humaine opérant les choses corporelles, « sans division comme sans confusion ni conver- « sion [1]. » Pouvait-on marquer plus clairement la distinction des deux opérations, et par conséquent des deux volontés qui en sont les principes, qu'en disant que chacune des volontés a des opérations qui lui sont propres, et qu'elles sont toutes deux et opérantes et opératrices?

Si l'on pouvait douter encore du vrai sens d'Honorius, toute incertitude devrait du moins disparaître devant le fait suivant. Jean IV, qui siégeait deux ans après lui, ayant appris que les monothélites se prévalaient en Orient de la lettre de son

[1] Cæterum quantum ad dogma ecclesiasticum pertinet, quæ tenere vel prædicare debemus propter simplicitatem hominum, et amplectendas inextricabiles quæstionum ambages, sicut superius diximus, non unam vel duas operationes in mediatore Dei et hominum definire, sed utrasque naturas in uno Christo unitate naturali copulatas, cum alterius opinione operantes, atque operatrices confiteri debemus: et divinam quidem, quæ Dei sunt operantem: et humanam quæ carnis fuit exequentem, non divise, neque confuse, aut convertibiliter. Concil. C. P. III, Act. XIII, t. VII, col. 1003.

prédécesseur à Sergius, ordonna sur sa doctrine une enquête solennelle. Il fit interroger sur ce fait le saint abbé Jean, qui avait écrit lui-même de la part d'Honorius. Or, le vénérable secrétaire répondit sans équivoque : «Quand nous parlâmes d'une seule volonté dans le Seigneur, nous n'avions point en vue « sa double nature divine et humaine, mais son humanité seule. Sergius, en effet, ayant écrit que « quelques-uns admettaient en Jésus-Christ deux « volontés contraires, nous dîmes que le Christ n'avait point ces deux volontés contraires, savoir, celle « de la chair et celle de l'esprit, comme nous les avons « nous-mêmes depuis le péché, mais que sous le rapport de l'humanité il n'avait que la volonté naturelle[1].»—Le témoignage du secrétaire même d'Honorius, et les renseignements que le Pape Jean recueillit d'ailleurs, l'eurent bientôt mis à même d'apprendre à l'empereur Constantin, que la doctrine que Pyrrhus prêtait en Orient à ce Pontife de sainte mémoire, avait été bien étrangère à sa pensée[2]. » — « Il est constant, « ajoute-t-il, que notre prédécesseur, répondant aux « demandes de Sergius, dit seulement qu'il ne saurait y avoir deux volontés contraires en notre Sau-

[1] Unam voluntatem diximus in Domino, non divinitatis ejus et humanitatis, sed humanitatis solius, cum enim Sergius scripsisset, quod quidam duas voluntates in Christo contrarias dicerent, diximus Christum non duas voluntates contrarias habuisse, carnis inquam, et spiritus, sicut nos habemus post peccatum, sed unam, tantum quæ naturaliter humanitatem ejus signabat. Disputat. S. Maximi cum Pyrrho. Concil., t. VI, col. 1570.

[2] Fratre nostro Pyrrho patriarcha per litteras suas huc atque illuc transmissas nova quædam et præter regulam fidei prædicante, et ad proprium sensum quasi sanctæ memoriæ Honorium Papam decessorem nostrum attrahere festinante, quod a mente catholici patris erat penitus alienum. Joannes IV, Pap. Ep. II ad Constant. imper. Concil., t. VI, col. 1511.

« veur, parce qu'il n'a rien contracté de vicieux de « la prévarication du premier homme[1]. » — « Mon « prédécesseur disait donc, en parlant du mystère « de l'incarnation du Christ, qu'il n'y avait pas eu « en lui, comme dans nous autres pécheurs, les « volontés contraires de l'esprit et de la chair. Quel- « ques-uns tournant ces paroles dans leur propre « sens, ont cru qu'il avait voulu enseigner une seule « volonté de l'humanité et de la divinité; ce qui est « entièrement contraire à la vérité[2]. »

Un autre témoin de la foi d'Honorius est l'abbé Maxime. Né à Constantinople de parents illustres qui voyaient peu de gens au-dessus d'eux, et parvenu lui-même au rang de premier secrétaire d'Etat, il avait quitté la cour et les honneurs pour se retirer au monastère de Chrysopolis, près Chalcédoine, d'où les incursions des Barbares le firent passer en Afrique. Maxime devint aussi grand dans l'Eglise qu'il l'était dans le monde, et il y brilla par sa vaste érudition et une rare pénétration d'esprit, autant que par son noble caractère et son éminente vertu. Or, cet homme, dont le témoignage est d'un si grand poids, et qui fut contemporain d'Honorius, écrivait

[1] Decessor noster prænominato Sergio patriarchæ percontanti scripsisse dignoscitur, quia in Salvatore nostro duæ voluntates contrariæ, id est, in membris ipsius penitus non consistunt, quoniam nihil vitii traxit ex prævaricatione primi hominis. Ibid., col 1513.

[2] Prædictus ergo decessor meus docens de mysterio incarnationis Christi dicebat, non fuisse in eo, sicut in nobis peccatoribus, mentis et carnis contrarias voluntates; quod quidam ad proprium sensum convertentes, divinitatis ejus et humanitatis unam eum voluntatem docuisse suspicati sunt quod veritati omnimodis est contrarium. Ibid., 1514.

au prêtre Marin : « On ne saurait imputer au Pape « Honorius d'avoir nié la double volonté de Jésus-« Christ, parce que dans [sa] lettre à Sergius il n'en « reconnaît qu'une ; mais il faut bien plutôt avouer « qu'en cela même il en établit deux. En effet, ce « n'est point la volonté humaine et naturelle du Sau-« veur que par là il a entendu nier, mais seulement « ce que la conception et la naissance font contrac-« ter de vicieux et de corrompu. Car la seule volonté « divine du Père a opéré l'incarnation du Fils, par « le Fils lui-même et le Saint-Esprit. Que tel ait « été le sens d'Honorius, cela est manifeste d'après « ses propres paroles[1].» — « Ce qui m'a fait toucher, « ajoute-il, à la certitude en ce point, c'est le rapport « de l'abbé Anastase, homme d'une vertu et d'une « prudence sans égales, qui, revenant de l'ancienne « Rome, assurait s'être souvent et soigneusement « informé auprès des personnes les plus éminentes « de cette Eglise, de la lettre d'Honorius, et des mo-« tifs qui l'avaient porté à n'y parler que d'une vo-« lonté. Il les avait trouvés fâchés, mais justifiant « cependant en cela sa conduite. Bien plus, celui qui

[1] Honorium etiam Romanum Papam non diffiteri reor naturaliter in Christo voluntatum dualitatem, in epistola quam scripsit ad Sergium, eo quod unam dixerit voluntatem ; sed potius confiteri, et hanc fortassis etiam constabilire. Nam hoc non in reprobationem dixit humanæ Salvatoris et naturalis voluntatis : sed quod nullatenus conceptionem ejus, quæ fuit sine semine, vel incorruptam nativitatem præcesserit voluntas carnis, vel cogitatio vitiosa. Sola namque voluntas divina atque paterna, per Filium unigenitum persemet operantem propriam incarnationem, sanctique Spiritus conventionem hanc operata est : et quod hunc sensum sectetur, hinc est manifestum. Cum enim dixisset, etc. Diffior. ex Ep. S. Maximi ad Marin. presb., Concil., t. VI, col. 1515.

« avait fait écrire la lettre en latin par ordre d'Hono-
« rius, le très-saint abbé Jean, compagnon de son
« travail, affirmait qu'il n'y avait nullement fait
« mention d'une seule volonté, en parlant d'une ma-
« nière générale, quoique cela soit feint maintenant
« par ceux qui l'ont traduite en grec. Il protestait
« que certainement il n'avait point nié la volonté na-
« turelle du Sauveur, selon l'humanité, mais la vo-
« lonté de l'homme devenue mauvaise. Pour moi,
« quoique je connusse bien leur esprit de fourberie,
« je suis demeuré cependant étonné et interdit de ce
« dernier degré d'audace[1]. »

Dans la conférence qu'en présence de plusieurs évêques et d'illustres personnages, saint Maxime eut en Afrique avec le célèbre monothélite Pyrrhus, pa-

[1] Certiorem autem mihi hunc sanctissimus fecit presbyter, dominus videlicet Anastasius abbas a seniori Roma reversus, vir scilicet incomparabilis, virtuteque divina et prudentia venustatus; qui asserens, quod multum sermonem moverit ad sacratissimos magnæ illius ecclesiæ viros, propter epistolam quæ ab eo fuerat ad Sergium scripta, percontans cujus rei gratia, vel qualiter in ea inserta fuerit una voluntas, et invenit hæsitantes in hoc, et rationem reddentes. Insuper et eum qui hanc per jussionem ejus latinis dictaverit dictionibus, dominum videlicet abbatem Joannem sanctissimum symponum, affirmantem, quod nullo modo mentionem in ea per numerum fecerit unius omnimodis voluntatis : licet hoc nunc sit fictum ab his qui hanc in græcam vocem interpretati sunt : verum nec quamlibet exinanitionem vel abolitionem naturalis secundum humanitatem Salvatoris voluntatis, sed ejus quæ nostra est, et reproba facta, perfectam dejectionem et interemptionem. Juxta quod et in invicem eorum quæ unius generis sunt efficitur bellum. Ostendere volens, ab omni esse peccato mundam assumptam carnem, secundum sacratissimorum eloquiorum et paternarum doctrinarum traditionem : et apparet qualiter hujusmodi sermones concinentes sint cum his quæ modo sunt ab exiguitate mea recitata, et veluti adstipulatores factæ pro Honorio defensionis. Ego, cum hæc ille ratiocinando respondisset, miratus sum oppido cognoscens subtilitatem ipsorum, et obstupui quodammodo super astutia eorum, qui pro uno frustra omnia gerere impie audent. Ibid., 1517 et 1518.

triarche de Constantinople, alors chassé de son siége, Pyrrhus dit à Maxime : « Qu'avez-vous à répondre à « l'égard d'Honorius, qui déclare clairement à mon « prédécesseur qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une « volonté? — Qui doit être cru sur cette lettre, ré- « pondit Maxime, le secrétaire encore vivant qui l'é- « crivit au nom d'Honorius, et dont les vertus et la « foi ont édifié tout l'Occident, ou ceux qui en par- « laient à Constantinople selon leurs propres vues? « —Pyrrhus. Celui qui l'a écrite.—Maxime. Eh bien! « voici ce qu'il écrivait touchant cette lettre à l'em- « pereur Constantin, de la part du saint Pape Jean[1].» Nous avons rapporté plus haut les paroles par lesquelles il déclarait qu'il n'avait point été question dans la lettre à Sergius de la double nature, mais bien de la seule humanité de Jésus-Christ.

Nous n'ajouterons plus à tant de témoignages qu'un seul, celui d'Anastase le *Bibliothécaire*. Ce savant écrivain, qui, après avoir assisté au huitième concile général, en traduisit les actes, ainsi que ceux du septième, et qui recueillit plusieurs pièces pour l'histoire du monothélisme, dit « qu'Honorius n'a

[1] Quid de Honorio ad respondendum habes, qui aperte antecessori meo unam voluntatem Domini nostri Jesu Christi esse tradidit? Max. Quis fuerit fide et auctoritate dignus epistolæ hujus interpres, qui eam ex persona Honorii scripsit, adhuc superstes, et qui totum Occidentem cum aliis virtutibus, tum dogmatibus fidei christianæ illustravit; an ii, qui Constantinopoli, quæ ex corde erant, loquebantur? — Pyrr. Qui hanc composuit. — Maxim. Is igitur ipse cum ad divum Constantinum imperatorem ex persona sancti Papæ Joannis de hac epistola scriberet, dixit : Unam voluntatem diximus in Domino, non divinitatis ejus et humanitatis, sed humanitatis solius. Disput. S. Maximi cum Pyrrh. Concil., t. VI, col. 1567.

« pas même laissé trace d'hérésie sur la pierre du « siége apostolique, et que, s'il voulait accumuler « tout ce qu'il serait possible de recueillir pour jus- « tifier ce Pape, le papier lui manquerait plutôt que « la matière [1]. »

Si Honorius fut complice des erreurs de Sergius, comment saint Maxime pouvait-il dire aux monothélites, en présence encore des contemporains de ce Pape : « On ne peut s'empêcher de rire, ou pour « mieux dire de pleurer, à la vue de ces malheureux « qui, mentant contre le saint-siége lui-même, osent « le signaler comme complice de leurs erreurs, et « citer comme favorable à l'impie ecthèse le grand « Honorius, homme si éminent dans la cause de la « religion? Quelle église, quel évêque pieux et ortho- « doxe ne les a pas conjurés d'abandonner l'hérésie? « Et surtout que n'a pas fait le divin Honorius [2]? »

Si ce Pontife avait erré, comment le Pape Agathon pouvait-il écrire, en envoyant ses légats au sixième concile général, « que, par la protection de saint Pierre,

[1] Si omnia exagerare volumus quæ in Honorii Papæ excusationem colligere possumus, facilius charta nobis quam sermo deficiet..... Ostendere gestientes quod in apostolicæ sedis petra, quantum ad fidem pertinet, nec etiam per Honorium inventum sit unquam serpentis, id est, virulentæ sectæ, vestigium. Carissim. frat. Joannem Anast. Concil. VI, col. 1523.

[2] Quod est risu, imo, ut magis proprie dicamus, lamento dignissimum, utpote illorum demonstrativum audaciæ, nec adversus ipsam apostolicam sedem mentiri temere pigritati sunt : sed quasi illius effecti consilii, et veluti, quodam ab ea recepto decreto, in suis contextis, pro impia ecthesi actionibus secum magnum Honorium acceperunt, suæ præsumptionis ostentationem ad alios facientes viri in causa pietatis maximam eminentiam... Quæ hos non rogavit ecclesia? quis pius et orthodoxus non supplicavit antistes, cessare illos a propria hæresi clamando et obtestando?... Quid autem et divinus Honorius. S. Max. ad Petrum illustr. Concil., t. VI, col. 1519.

« le siége apostolique n'avait jamais dévié de la voie « de la vérité, ni donné aucun gage à quelque erreur « que ce fût [1]? Comment peut-il dire plus loin : C'est « là la règle de la vraie foi que cette Eglise apostolique « du Christ, mère de votre très-heureux empire, a for- « tement conservée, et tient toujours, dans l'adversité « comme dans la prospérité ; cette Eglise qui, par « la grâce du Dieu tout-puissant sera prouvée ne s'être « jamais écartée du sentier de la vraie tradition, et ne « s'être jamais laissé dépraver par les nouveautés hé- « rétiques.....? Il est connu de tout le monde que mes « prédécesseurs n'ont jamais cessé de confirmer leurs « frères dans la foi [2]. » — Comment pouvait-il dire en particulier touchant la question du monothélisme : « Dès l'époque où les évêques de Constantinople « tentèrent d'introduire dans l'Eglise immaculée du « Christ cette nouveauté hérétique, mes prédéces- « seurs, instruits par les doctrines du *Seigneur*, ne « négligèrent jamais de les prier et de les conjurer « d'abandonner cette erreur, au moins en se tai- « sant [3]. »

[1] Cujus annitente præsidio, hæc apostolica ejus ecclesia nunquam a via veritatis in qualibet erroris parte deflexa est. Concil. C. P. III, Act. IV, Ep. I. Agath. Pap. VII, col. 659.

[2] Hæc est enim veræ fidei regula, quam et in prosperis, et in adversis vivaciter tenuit ac defendit hæc spiritalis mater vestri tranquillissimi imperii, apostolica Christi Ecclesia : quæ per Dei omnipotentis gratiam a tramite apostolicæ traditionis nunquam errasse probabitur, nec hæreticis novitatibus depravata succubuit..... qui fidem Petri non defecturam promisit, confirmare eum fratres suos admonuit, quod apostolicos pontifices, meæ exiguitatis prædecessores, confidenter fecisse semper, cunctis est cognitum. Ibid., col. 662.

[3] Meæ parvitatis prædecessores, dominicis doctrinis instructi, ex quo no-

Nous pourrions citer encore un grand nombre d'autres témoignages, si le dernier que nous venons de produire n'était pas aussi clair et aussi positif. Il y est fait évidemment allusion au Pape Honorius. Ces paroles *au moins en se taisant*, ne peuvent se rapporter qu'à lui seul, comme à lui se rapportent aussi les premières du glorieux témoignage que lui rend son successeur Agathon, puisque c'est lui qui siégeait « à l'époque où les évêques de Constantinople « tentèrent d'introduire dans l'Eglise cette nou- « veauté hérétique. »

Les explications donc qu'Honorius donne lui-même, celles de l'abbé Jean, dépositaire de sa pensée intime, l'enquête de Jean IV, et le témoignage positif de ce Pontife, ceux du grand saint Maxime, du saint abbé Anastase, d'Anastase-le-Bibliothécaire, et d'autres preuves encore qu'il serait trop long de développer ici, nous semblent établir d'une manière claire et incontestable que la foi d'Honorius fut constamment orthodoxe.

Mais, s'il ne fut pas hérétique, il n'en favorisa pas moins, bien que contre son attente, l'esprit et les premiers progrès de l'hérésie. En admettant, sur la parole de Sergius, que les saints Pères n'avaient pas employé le terme d'une ou de deux volontés et opérations, il ébranlait la foi, et il montrait une igno-

vitatem hæreticam in Christi immaculatam Ecclesiam Constantinopolitanæ ecclesiæ præsules introducere conabantur, nunquam neglexerunt eos hortari, atque obsecrando commonere, ut a pravi dogmatis hæretico errore, saltem tacendo desisterent. Ibid., col. 663.

rance inexcusable dans un Pape. « Le seul Sophro-
« nius, sans compter le sixième concile général et
« celui de Latran, produisit six cents textes en preuve
« du contraire[1]. »

La défense que faisait ce Pape, de parler d'une ou de deux opérations, compromettait bien plus dangereusement encore la foi. Il croyait à la vérité conjurer par là de nouveaux orages qu'il voyait se former à l'horizon. Et qui oserait dire en effet qu'il n'eût pas étouffé le monothélisme à son origine, s'il eût été obéi? Mais pour qu'il le fût, il fallait de la part de l'erreur une soumission et une bonne foi qu'elle ne connaît pas. Elle n'accepte jamais de telles transactions qu'à son avantage, et pendant que la simplicité chrétienne les respecte, elle passe outre furtivement, et s'insinue comme un poison subtil. L'esprit humain d'ailleurs ne sait pas composer avec la vérité et l'erreur; il ne saurait admettre dans sa marche ces temps d'arrêt de convention arbitraire; ne pas arracher à l'erreur son masque dès le principe, c'est lui laisser le temps de s'introduire, et exposer les âmes droites à être séduites par ses apparences trompeuses. C'est ainsi qu'Honorius fomenta, sans le vouloir et sans le savoir, le monothélisme, et que, par les mesures mêmes qu'il prit pour l'éteindre à son origine, il devint son complice involontaire.

[1] Certe unus Sophronius sexcentas protulit Patrum sententias, et tam concilium Lateranense, quam sextum concilium generale plurimas etiam repræsentant. Critica historico-chronol. in Annal Baron. ad ann. 65[illegible] c. XVII.

Peut-être parut-il au concile plus coupable encore. Les doutes qui s'étaient élevés sur l'orthodoxie de sa lettre, avaient un instant ému et scandalisé l'Occident, mais ils étaient bientôt tombés devant la déclaration solennelle du Pape Jean IV, que le sens qu'on prêtait à Honorius, avait été bien étranger à sa pensée. Ce ne fut qu'un nuage qui, à l'époque du concile général, était dissipé depuis quarante ans. En Orient, au contraire, l'opinion suivit à son égard une progression entièrement opposée. Il n'y avait point été parlé de la lettre d'Honorius pendant qu'il vivait encore, pendant qu'il était là pour expliquer sa pensée et justifier son orthodoxie. Mais à peine fut-il mort que les monothélites s'en prévalurent, et soit ignorance, soit perfidie, soit l'une et l'autre, la foi d'Honorius y fut gravement compromise dans l'opinion universelle, et hautement revendiquée en leur faveur par les monothélites. « Rien n'égalait, nous « dit précisément à cette occasion saint Maxime, « leur esprit d'astuce; et ils ne reculaient devant « aucun genre d'impiété, lorsqu'il s'agissait d'at- « teindre leur but. Aujourd'hui, comme autrefois, « ils répondent par des bruits sourds et faux, à ceux « qui ne craignent pas de se déclarer généreuse- « ment contre eux; et ceux qui se contentent de ne « les pas suivre, ils travaillent de toute manière à « pervertir leur sens, et à les attirer à eux[1]. » Avec

[1] Obstupui quodammodo super astutia eorum, qui pro uno frustra omnia gerere impie audent, et volunt, sicut eis ab olim moris, et nunc est, furtivis

de telles dispositions et de tels antécédents, comment n'auraient-ils pas prêté un sens hérétique à un passage ou deux de la lettre d'Honorius, qui en étaient susceptibles, sans qu'il fût possible de les réfuter par les autres parties mêmes qu'ils expliquent, cette lettre n'ayant jamais été rendue publique? Aussi le patriarche Pyrrhus l'oppose-t-il avec confiance à saint Maxime, et jusqu'au sein du sixième concile, Macaire, patriarche d'Antioche, dit avec la même assurance, en faisant sa profession de foi monothélite, qu'il ne fait que suivre la doctrine d'Honorius instruit de Dieu lui-même[1].

Aujourd'hui que le dogme des deux volontés en Jésus-Christ est pleinement dégagé des nuages et des obscurités dont l'avait enveloppé l'esprit d'hérésie, l'on trouve entièrement catholiques les explications d'Honorius; mais il était impossible que sa foi parût telle aux Orientaux réunis, lorsque les monothélites la présentaient comme leur excuse et leur justification. Pour s'en convaincre, il suffit de voir avec quelle subtilité et quel esprit de ruse Macaire, au concile, défend leur cause et la sienne, et combien grande est l'analogie entre son langage et celui d'Honorius. « Il n'est pas aisé de concevoir, dit Ber-« gier, ce que voulaient ces hérétiques, ni de savoir

et falsis narrationibus eos qui contra se magnanimiter agonizant, taliter, quin et absque omni ratione ad se ipsos attrahere et sensum fraudare, qui se nullatenus sequitur. Difflorat. ex Ep. S. Maximi ad Marin. presbyt. Concil. t. VI, col. 1518.

[1] Consentimus tam sanctis quinque synodis, quamque Honorio a Deo erudito. Concil. C. p. III, act. VIII, Concil., t. VII, col. 770.

« s'ils s'entendaient eux-mêmes. Ils faisaient profes-
« sion de rejeter l'erreur des monophysites, d'ad-
« mettre en Jésus-Christ la nature divine et la na-
« ture humaine, sans mélange et sans confusion,
« quoique substantiellement unies en une seule per-
« sonne. Ils avouaient que ces deux natures étaient
« entières et complètes l'une et l'autre, revêtues cha-
« cune de tous ses attributs et de toutes ses facultés
« essentielles, par conséquent d'une volonté propre
« à chacune, ou de la faculté de vouloir, et que cette
« faculté n'était point inactive ou absolument pas-
« sive. Ils n'en soutenaient pas moins l'unité de vo-
« lonté et d'opération dans Jésus-Christ. Cette con-
« tradiction même démontre que tous ne pensaient
« pas de même, et ne s'entendaient pas entre eux[1]. »
Ce qui nous paraît une justification suffisante, et ce qui l'était sans doute à l'origine de cette hérésie, put donc, à juste titre, cesser de l'être, lorsqu'elle cherchait à se cacher sous des formules en apparence catholiques.

Que devait faire dans cette circonstance le concile? Incontestablement ce qu'il fit. Il devait examiner la lettre d'Honorius, que l'on tirait alors pour la première fois des archives épiscopales de Constantinople, et s'il trouvait son langage conforme à celui des hérétiques, la condamner. Sans doute s'il eût contesté du sens particulier de ce Pape, il l'eût soi-

[1] Dictionn. de Théol. par Berg., art. Monoth.

gneusement distingué de celui qu'elle présentait lorsqu'elle fut soumise à son jugement. Mais comment pouvait-il faire un discernement auquel rien ne l'invitait? comment le pouvait-il d'ailleurs sans suspendre ses séances, et attendre d'Occident des informations et de nouvelles instructions? chose impossible. Il est évident d'un autre côté, d'après les lettres du Pape Agathon, que ce Pontife ne s'attendait pas, ni ne pouvait s'attendre à ce qu'Honorius fût mis en cause. Le saint-siége avait justifié son orthodoxie et vengé sa mémoire, ses légats n'étaient ni prévenus ni préparés, et ils ne pouvaient avoir aucun moyen de défense à opposer, puisque les lettres qui formaient les pièces d'accusation étaient produites pour la première fois. Honorius fut donc jugé en l'absence de toute information, ainsi que de toute défense; et par une combinaison fatale, son innocence même tourna contre lui, car elle fit négliger à ceux qui auraient pu l'établir, d'apporter d'Occident les preuves de la pureté de sa foi.

Cet état de choses ne faisait pas que le concile ne pût et ne dût juger sa lettre : l'esprit des hommes suffit à déterminer le sens des livres non révélés; à plus forte raison une assemblée que présidait l'Esprit saint n'avait-elle pas besoin d'interprète en matière religieuse. Mais il n'en résulte pas moins cependant que le concile pouvait trouver à sa lettre un sens hérétique sans qu'il fût prouvé par là même que ce sens avait été celui d'Honorius; car ce Pape écrivant

à l'origine du monothélisme, à une époque où ni l'erreur ni la vérité sur la double volonté en Jésus-Christ n'étaient encore formulées par des termes fixés par l'usage et par l'Eglise, et le concile jugeant plus de quarante ans après, à une époque où le langage de l'erreur était connu et arrêté, se trouvaient dans des circonstances bien différentes. Le concile décidait quel était, au moment de son jugement, le sens naturel, ordinaire, grammatical de la lettre, le sens qu'elle présentait ; mais il ne décidait pas par là même, et n'entendait point décider quel avait été le sens particulier d'Honorius. L'un est un fait extérieur et dogmatique, par lequel l'Eglise sépare l'erreur de la vérité, et signale sa présence à tous les fidèles. L'autre est un fait intérieur et purement personnel, qui a sa raison et sa solution dans la seule conscience de l'auteur. Le premier, qui importe essentiellement à la conservation et à l'intégrité du dépôt de la foi, est seul irréfragable ; le second est un fait particulier, qui ne subsiste qu'autant que l'auteur ne réclame point ; mais de telles réclamations, loin de causer les alarmes, font au contraire la joie et la consolation de l'Eglise. Soit donc que les évêques d'Orient aient cru que la lettre d'Honorius était formellement hérétique, ce qui ne semble pas être dans les paroles de leur condamnation, soit qu'ils aient seulement cru qu'il n'avait fait que conniver involontairement à l'hérésie, leur jugement ne suppose point nécessairement un sens hérétique dans l'esprit d'Honorius.

Ce jugement d'ailleurs ne pouvait conserver que la force et l'extension que lui donnerait le Pape en confirmant le concile. Or, le Pape Léon II ne le confirme que dans le sens d'une coupable condescendance, et non d'une hérésie formelle. « Nous condamnons aussi, dit-il, Honorius qui n'a pas éclairé « cette Eglise apostolique par la doctrine de la tradition apostolique, mais qui a laissé souiller par un « enseignement profane cette Eglise sans tache [1]. » En notifiant aux évêques d'Espagne la célébration du sixième concile, Léon II leur apprend qu'on y a condamné, avec les chefs du monothélisme, « Honorius, parce qu'il n'a point étouffé à sa naissance le « feu de l'hérésie, comme il le devait à sa charge « apostolique, mais qu'il l'a fomenté au contraire par « sa négligence [2]. » — Ecrivant pour le même objet à Ervige, roi d'Espagne, il dit toujours dans le même sens qu'on a condamné « Honorius, qui a permis « qu'on altérât la règle immaculée de la tradition « apostolique qu'il avait reçue de ses prédécesseurs [3]. »

Il résulte clairement de ces témoignages que Léon II ne vit et ne condamna dans Honorius qu'une

[1] Honorius qui hanc apostolicam Ecclesiam non apostolicæ traditionis doctrina illustravit, sed profana proditione immaculatam maculari permisit. Concil., t. VII, col. 1155.

[2] Cum Honorio qui flammam hæretici dogmatis, non ut decuit apostolicam auctoritatem incipientem extinxit, sed negligendo conflavit. Leon. Ep. II ad Epis. hisp. Concil., t. VII, col. 1456.

[3] Una cum eis Honorius Romanus qui immaculatam apostolicæ traditionis regulam, quam a prædecessoribus suis accepit, maculari consensit. Leon. Ep. V ad Ervig. reg. Concil. Ibid., col. 1462.

coupable condescendance. Il en résulte encore que la pensée du concile, dans son acte de condamnation, ne fut autre que celle du Pape; car nulle part le Pape ne dit ni ne suppose, en définissant et en indiquant la faute de ce Pape, que le concile ait vu quelque chose de plus dans sa conduite. Aussi, dans son édit, l'empereur, qui connaissait parfaitement la pensée de cette assemblée, appelle Honorius « fauteur, complice et confirmateur des monothé- « lites dans leur hérésie [1]. » — Un peu plus haut il avait dit : « Honorius, confirmateur de cette hérésie « et qui ne s'accorde pas avec lui-même [2]. » Il y a là une allusion évidente à la profession de foi catholique de ce Pape et à la déplorable défense qu'il fait néanmoins de dire une ou deux opérations en Jésus-Christ. Les conciles précédents et l'histoire ecclésiastique fournissent un grand nombre d'exemples de personnes qui ont été condamnées comme fauteurs seulement d'hérésie, aux mêmes peines que les hérétiques eux-mêmes [3].

Il est donc probable, au plus haut degré, que le concile n'a point prétendu condamner comme hérétique le sens de la lettre d'Honorius, mais seulement condamner sa conduite envers les auteurs de l'hérésie. Il est certain que, lors même qu'il aurait con-

[1] Ad hæc et Honorium qui fuit antiquæ Romæ Papa, horum hæreseos in omnibus fautorem, consortem atque confirmatorem. Ibid., col. 1134.

[2] Ad hæc et Honorius, qui fuit antiquæ Romæ Papa, hujusmodi hæreseos confirmator, qui etiam sui extitit oppugnator. Ibid., col. 1122.

[3] Bolgeni, Fatti Domm., c. IV, prop. VI.

damné comme telle sa lettre, ce jugement n'imprimerait aucunement la tache d'hérésie au sens personnel d'Honorius, pleinement justifié qu'il est d'ailleurs. Il est certain encore que le Pape et l'Occident tout entier n'ont jamais reconnu et confirmé autre chose dans le jugement porté contre lui. S'il en était autrement, l'Eglise ne tarderait pas à frapper d'anathème le témoignage que nous-même rendons ici à l'orthodoxie de la foi personnelle de ce Pape. C'est donc mentir à l'histoire, que de prêter au jugement d'Honorius, par le sixième concile, un sens que l'Eglise n'y a jamais vu et qu'elle repousse au contraire formellement.

CHAPITRE XIV.

DE LA SAINTETÉ DANS SES RAPPORTS AVEC LE POUVOIR SACERDOTAL, ET DE L'ADORATION DU PAPE.

—

Il est dans la controverse d'intrépides adversaires dont il paraît que rien ne saurait modifier les idées, et qui, tout en provoquant des réponses, semblent avoir irrévocablement pris le parti de ne pas même daigner les discuter, et de ne se montrer satisfaits d'aucune. Ainsi M. Bost, qui va demandant réponse

à tout le monde, et qui se plaint amèrement de ne recevoir que des refus, reproduit, comme si jamais elle n'avait été débattue et réfutée, cette étrange assertion : « Les charges de l'Eglise, à combien plus « forte raison sa charge suprême, s'il doit y en avoir « une, ne peuvent appartenir qu'à des hommes « saints et purs [1]. » Il venait de lire cependant l'écrit intitulé *La Papauté* [2], dans lequel cette question se trouve posée de la manière la plus nette, et discutée avec franchise et loyauté. C'est là un exemple qu'il n'a pas cru devoir suivre; il préfère recommencer à lui le passé, sans vouloir s'enquérir de ce qui est acquis ou contesté dans nos tristes divisions. C'est agir, nous en convenons, en réformé conséquent, mais c'est aussi recommencer chaque matin la toile de Pénélope, et accorder à l'erreur un triomphe que rien ne saurait détruire, s'il est permis de fermer à son gré l'oreille à toute réponse.

Irons-nous maintenant, pour relever le sacerdoce catholique et en particulier quelques Papes, de la déchéance dont M. Bost les menace, chercher des armes dans la vie des premiers réformateurs, et opposant à des reproches odieux les récits et les aveux que fournissent les auteurs protestants eux-mêmes, établir entre la réforme et nous une honteuse et surabondante compensation ? Ah ! pleurons nos fau-

[1] P. 86.
[2] La Papauté considérée dans son origine et dans son développement au moyen âge, par l'abbé Magnin, Genève, chez Berthier-Guers.

tes mutuelles, au lieu d'en faire trophée, et hâtons-nous plutôt de montrer que les crimes des ministres n'entraînent point la perte du pouvoir sacerdotal, et de repousser une doctrine non moins immorale que désolante. En effet, supposez un instant qu'elle est entrée dans le plan de l'économie divine, et que le prêtre perd avec la sainteté les pouvoirs de sa charge. Voilà chaque fidèle condamné à scruter sans cesse la vie de son pasteur, et jusqu'aux pensées les plus intimes de son âme; voilà la conduite de chaque prêtre interrogée avec avidité, livrée à l'ignorance, à la malveillance et aux préjugés. Voilà les prescriptions de la charité qui défendent de juger personne, et qui ordonnent de tout interpréter en bien, en contradiction avec le droit sacré pour tout homme, de veiller par une juste défiance au premier de ses intérêts, celui de son âme. Voilà donc la religion ordonnant et défendant à la fois de violer le sanctuaire de la conscience, et voilà devant celle du prêtre, comme devant une citadelle assiégée, une foule de chrétiens pesant tout à leurs redoutables balances, et intéressés à mettre, à mettre toujours dans le plateau du péché.

Du moins, lorsque le fidèle aura subi et fait subir cette première torture morale, se sera-t-il enfin assuré de la sainteté du prêtre? Et comment y serait-il parvenu? La sainteté est un état de l'âme, état purement intérieur, qui échappe par sa nature à toute investigation et à toute garantie. La religion

catholique ne fournit pas plus que la raison les moyens de s'assurer de cet heureux état, et de constater le moment problématique de sa perte.

Les principes de la religion réformée elle-même repoussent clairement une telle doctrine. Elle partage l'Eglise en deux camps, en élus et en réprouvés, et les uns et les autres se trouvent prédestinés au ciel ou à l'enfer, par un décret de Dieu absolu, indépendant du concours et de la volonté, comme de la conduite des hommes. D'après ce système religieux, le scélérat le plus consommé aux yeux de la société, peut et doit être plus d'une fois un grand saint, un élu aux yeux de Dieu, tandis qu'un grand saint aux yeux des hommes sera peut-être devant Dieu un grand coupable et un réprouvé. Qu'importe dans une telle religion la sainteté ou l'iniquité du ministre? et à quel caractère y reconnaître son état devant Dieu?

D'ailleurs, si le salut consiste exclusivement dans la foi, comme l'enseigne la réforme, et s'il n'y a point de sacrements, ou s'ils ne sont que des signes vides, les bons prêtres ont-ils dans ce cas plus de pouvoirs que les mauvais? Et comment ceux-ci pourraient-ils perdre ce qu'ils n'ont pas? Ce système, qui est une impossibilité dans toutes les religions, serait donc encore de plus une contradiction dans celle de la réforme.

Aussi n'a-t-elle pas elle-même sur ce point d'autre enseignement que la religion catholique. « Les vices

« et les défauts des ministres, dit Calvin, n'altèrent « point la nature de l'Eglise[1]. » — « Nous avons en « exécration, dit la confession helvétique, l'erreur « des donatistes, qui subordonnent l'efficacité des « sacrements à la bonne ou à la mauvaise conduite « des ministres[2]. »

Faudrait-il donc que le catholicisme changeât sa foi antique pour partager les variations et les contradictions de la réforme, parce qu'il plaît à un de ses ministres d'abjurer aujourd'hui ce qu'enseignait hier sa religion, ce que croit peut-être encore aujourd'hui l'immense majorité de ses coréligionnaires? Il cite à la vérité deux textes de l'Ecriture sainte à l'appui de son système. Mais avec le principe du libre examen, l'Ecriture fit-elle jamais défaut à personne? et n'y servit-elle pas constamment les doctrines même les plus contradictoires? Il suffit d'ailleurs de lire ces deux textes que voici, pour se convaincre qu'ils n'ont nul rapport à la question. « Si vous persistez en ma parole, vous serez vrai- « ment mes disciples. — Celui qui vit dans le péché, « est du diable[3]. » Nous le demandons à tout homme non prévenu, que font ces deux textes à la question de la nature du ministère? Que l'auteur ne

[1] Verbi et sacramentorum ministerium ubicumque integrum extat et illibatum, nullis morum vitiis aut morbis impediri, quominus Ecclesiæ nomen sustineat. Instit., lib. IV, c. 2.

[2] Execramur in præsenti Donatistarum errorem, qui doctrinam et administrationem sacramentorum, vel efficacem, vel inefficacem, ex mala vel bona ministrorum vita æstimant. Cap. 18.

[3] P. 86.

citait-il plutôt le passage suivant? « Lorsque l'un « dit : Je suis à Paul ; et l'autre : je suis à Apollon, « n'êtes-vous pas encore charnels ? Qu'est donc Paul, « et qu'est Apollon ? Des ministres de celui en qui « vous avez cru ; et chacun, selon le don qu'il a reçu « du Seigneur. C'est moi qui ai planté ; c'est Apollon « qui a arrosé ; mais c'est Dieu qui a donné l'ac- « croissement. Celui donc qui plante n'est rien, celui « qui arrose n'est rien ; mais c'est Dieu qui donne « l'accroissement [1]. » Voilà le langage de l'Ecriture sainte sur cette question, comme aussi voilà le dogme catholique dans sa noble simplicité. Si les prêtres sont les canaux, ils ne sont pas la source de la sanctification : ils ne sont que l'organe par lequel arrive jusqu'à nous la grâce puisée, non dans leurs mérites, mais dans le trésor saint et inépuisable de Jésus-Christ. Ce n'est donc pas leur sainteté personnelle qui fait la sainteté inviolable de leur ministère.

Il ne reste donc de vrai dans cette discussion, soulevée par l'auteur de l'*Appel*, que l'orgueil qu'il y a de sa part à oser se proclamer *ministre du Saint Evangile*, en face de sa maxime : « Les charges de l'Eglise ne peuvent appartenir qu'à des hommes saints et purs, » et que l'humiliation du langage de carrefour [2], par lequel il a tenté de ravaler autant

[1] I. Corinth., III, 4 et suiv.

[2] Le lecteur en jugera par les expressions suivantes : *écume du genre humain*, *brigands*, *scélérats*, *au-dessous du forçat des galères*, *rebut de la société*, etc., p. 87, 88.

qu'il était en lui, des Pontifes dont l'Eglise a, la première, condamné les fautes, mais qui ne déchurent jamais pour autant de leurs sublimes pouvoirs. Il n'a donc jamais lu, cet homme, ce trait de la vie de saint Paul. L'apôtre paraissant devant le conseil des Juifs, « Anan, grand prêtre, commanda à ceux « qui étaient près de lui, de le frapper sur le visage. « Alors Paul lui dit : Dieu vous frappera vous-même, « muraille blanchie. Quoi ! vous êtes assis pour me « juger selon la loi ; et cependant contre la loi, vous « ordonnez qu'on me frappe ! Ceux qui étaient pré- « sents dirent : Osez-vous bien maudire le grand « prêtre de Dieu ? Paul leur répondit : Je ne savais « pas, mes frères, que c'était le grand prêtre. Car il « est écrit : Vous ne maudirez point le prince de « votre peuple[1]. » Le Pontife que saint Paul s'excusait d'avoir offensé, n'était même plus alors prince du peuple; le dépositaire de cette éminente dignité s'était lui-même frappé d'une éternelle déchéance, lorsqu'il avait condamné Jésus ; — tandis que tous ceux qu'insulte M. Bost, furent constamment honorés comme chefs de l'Eglise par le vrai peuple de Dieu, et par les ancêtres mêmes de cet auteur; car où étaient les réformés pendant les quinze premiers siècles chrétiens?

A Dieu ne plaise que le rang éminent du Pontife couvre à nos yeux les fautes de l'homme ! il ne fait au contraire que les rendre et plus graves et plus

[1] Act. XXIII.

sensibles; mais à Dieu ne plaise aussi que les fautes nous fassent oublier la dignité du Pontife! Comment ne pas voir aussitôt qu'aucun ministère ne serait possible dans une société où le ministre verrait à chaque instant s'ouvrir une enquête sur sa vie et ses mœurs, et où il aurait sans cesse à justifier de sa sainteté, condition essentielle et unique garantie de ses pouvoirs? Non, les fautes qui effacent sa vertu, n'effacent point celle de son ministère; et la vérité de cette maxime n'est que plus frappante lorsqu'on l'applique aux Pontifes qu'accuse l'auteur de l'*Appel*. En quoi, en effet, les Papes Sergius III, Jean XI, Jean XII, Benoit IX, Paul II, Sixte IV, Innocent VIII et Alexandre VI lui-même, ont-ils altéré la foi, les principes des mœurs, ou la discipline de l'Eglise? Plus ils furent semblables au portrait qu'en trace M. Bost, plus au contraire leur pontificat fait éclater la divinité de la religion catholique. Leurs fautes ne font que mettre plus à découvert les fondements de l'Eglise, ces fondements qui ne redoutent aucune épreuve; elles attestent qu'il faut chercher ailleurs que dans les talents et les vertus de ses Pontifes, la raison et le principe de son indéfectibilité. La montrer ainsi dégagée de tout ce qu'on pourrait prendre pour des appuis humains, c'est découvrir au grand jour la main divine qui seule la soutient. Jamais l'assistance qu'elle reçoit d'en haut n'apparaît d'une manière plus providentielle et plus éclatante qu'aux jours où il la livre à de telles épreuves.

Quelques hommes montèrent au trône pontifical avec les mœurs de leur temps, les passions de leur parti et des pensées tout humaines ; mais à mesure qu'ils franchissaient les marches du pouvoir, l'Esprit de Dieu se saisissait de leur esprit et s'accomplissait sur eux cette parole prophétique du Sauveur à Pierre. « En vérité, je te dis : lorsque tu étais jeune, « tu te ceignais toi-même, et tu allais où tu voulais ; « mais lorsque tu seras vieux, tu étendras tes mains, « et un autre te ceindra et te mènera où tu ne vou- « dras pas [1]. » Des hauteurs où ils se trouvaient transportés, le monde revêt un aspect nouveau, et n'apparaît plus dans son contact avec l'Eglise qu'au second rang. A côté de l'homme vicieux [2], on voyait dès lors

[1] Jean, XXI, 18.

[2] Quoiqu'il suffise à la défense de la cause catholique de prouver, comme nous croyons le faire, que l'intégrité de la foi, la sainteté du ministère, et l'institution divine de la Papauté n'ont reçu et ne sauraient recevoir aucune atteinte des fautes de quelques Papes, nous ne croyons pas moins devoir protester contre les exagérations calomnieuses de *M. Bost* sur leur compte. Luitprand, un des auteurs qu'il appelle le plus souvent en témoignage contre eux, vécut à une époque de troubles et de divisions, et prit une part ardente aux fréquentes révolutions qui se succédaient alors dans son pays, comme les coups de vent de la tempête. Luitprand eut le talent de servir tous les partis vainqueurs et de ne tomber avec aucun. Il fut attaché au roi Hugues (Luitpr., Hist., lib. IV, c. 1), et après sa chute, à Bérenger (lib. V, c. 14). Obligé de fuir loin de ce prince, dont il avait encouru la disgrâce, pour des causes qu'il n'a pas cru devoir révéler (Prolog., lib. III), il reparaît en Italie avec Othon, roi de Germanie, vainqueur, et il se trouve en qualité d'évêque de Crémone au conciliabule par lequel ce prince fit déposer le Pape Jean XII.

Les partis auxquels il fut successivement attaché étaient ennemis de celui de Spolète, qui opprima le saint-siége et y fit monter trop longtemps des hommes dévoués à ses passions et à ses intérêts. Aussi voit-on partout dans Luitprand, l'homme de parti derrière l'historien. « Liutprando, dit Tira- « boschi, si scuopre nella sua storia, scrittor colto e leggiadro sopra gli altri « storici del suo secolo, ma insieme mordace e satirico piu che impartiale « e onesto scrittore non si convenga. » (Storia della letterat. ital., t. III, lib. III, c. 20.) Vous l'avez entendu; Luitprand n'est pas seulement sati-

avec étonnement dans tout ce qui touchait au gouvernement purement spirituel, un nouvel homme à la prudence consommée, à la sagesse plus qu'humaine; et selon le côté duquel on l'envisageait, on découvrait en lui, comme autrefois dans la colonne qui guidait les Hébreux, obscurité ou lumière. Il y avait le Pontife et l'homme, sans que jamais l'homme ait fait prévariquer le Pontife, dans des actes qui aient altéré la foi et la constitution de l'Eglise; et il n'en est aucun dont on n'ait pu dire, comme autrefois le Sauveur, du pouvoir spirituel chez les Juifs: « Ne faites pas ce qu'ils font, mais observez et faites

rique et mordant, il est historien partial jusqu'à l'infidélité. — « On peut, dit la Biographie universelle, lui reprocher d'être en même temps satirique et flatteur, quelquefois même peu fidèle. » Ainsi il ne nomme après Jean X ni Léon VI, ni Etienne VII. Ainsi il a calomnié Jean X en alléguant des faits matériellement faux, qui lui ont attiré la qualification de *menteur* par un historien lombard (Amadesi, In Antist. Ravenn. Chronotaxim disquisit., t. II, p. 66 et suiv.). Nous renvoyons à Muratori, Baronius, Pagi et autres, ceux qui voudront s'assurer des preuves nombreuses de ce que nous reprochons à cet historien.

Quant aux autres auteurs, Sutri, Barhl, Ciho, della Rovere, que cite M. Bost, nous attendrons, pour discuter leur autorité, qu'il produise leurs témoignages. Nous avons pour cela des raisons dont l'auteur nous saura gré, sans doute, de ne pas faire confidence au public. La vie de quelques Papes, au moyen âge, ne nous est donc connue que par des historiens, ou qui furent leurs ennemis, ou que l'on fait parler sans pouvoir produire leurs témoignages, ou qui vécurent loin du théâtre des événements. Et ceux-là encore, on se garde bien de les faire parler, tel que Frodoard, par exemple, qui ne parle qu'avec estime de Sergius III (*voy.* ses fragments des vies des Papes, recueillis par Mabillon, et insérés par Muratori dans sa grande collection). De même les historiens impartiaux sont loin de placer parmi les mauvais Papes Paul II, Sixte IV, et même Innocent VIII. Ce dernier, dit M. Bost, eut sept enfants naturels; mais il oublie de dire que ce fut avant son pontificat.

Il y eut néanmoins des Papes dont les mœurs privées furent mauvaises, et dont la conduite fut digne de blâme dans quelques actes qui ne regardaient point directement la foi et la morale; mais en admettant même les sources auxquelles puise M. Bost, et en lui accordant tous les noms qu'il incrimine, il n'y aurait encore que huit mauvais Papes. Accordons-en à

« tout ce qu'ils vous disent[1]. » Voilà l'hommage constant et invariable que l'histoire, tout en accusant les mœurs de quelques Papes vicieux, rend à leur fidélité à conserver intact le dépôt sacré de la doctrine.

Mais que répondra M. Bost à son tour, lorsque nous appellerons les chefs de la réforme à subir l'épreuve de ses principes? Si jamais il fallut une vie sainte et des garanties personnelles, c'était incontestablement de la part de ces hommes qui s'annonçaient comme venant réformer l'Eglise. Il n'est émané des Papes qu'on nous oppose aucun de ces grands décrets qui font époque dans les annales de la religion. Il suffit de comparer l'époque qui les précéda et celle qui les suivit, de lire quelques chapitres d'histoire, pour constater que rien sous eux n'a été innové dans l'Eglise. Et dès lors comment auraient-ils à justifier ce qu'ils n'ont pas fait? Mais ces hommes qui ont donné à l'Eglise une forme nouvelle et jusqu'alors inconnue, quelles preuves donnent-ils de la sainteté et de la validité de leur mission, eux qui n'en avaient reçu aucune sur la terre, et qui ne reconnaissaient cependant point de limites à celle

l'auteur le double, ce sera seize mauvais Papes sur deux cent soixante. Ils ne seront pas encore dans la même proportion qu'un coupable au sein du collége des apôtres. Cette succession, dans laquelle une foule d'autres Pontifes ont fait oublier quelques taches par les vertus les plus héroïques, et dans laquelle les premiers ont reçu, au nombre de plus de cinquante, la couronne des saints, n'en reste pas moins la plus auguste qui fut jamais, et il n'en sera pas moins éternellement vrai que nulle autre puissance, sur la terre, n'a bien mérité de l'humanité par autant de dévouement, de services et de vertus.

[1] Matth., XXIII, 2.

qu'ils s'arrogeaient? Lorsque vous demandez aux Papes et aux évêques les preuves de leur mission, ils les fournissent aussitôt claires et péremptoires : ils sont les successeurs légitimes et les héritiers des apôtres. Mais Luther et Calvin que sont-ils dans l'Eglise? D'où viennent-ils, et qui les a envoyés? Ou le Christ a rendu ses apôtres impeccables, et a fait de leur impeccabilité le gage et la preuve de la vérité de leur enseignement, ou il les a laissés, en leur confiant la charge du ministère, sujets au péché. Dans le premier cas, qu'est-il besoin de réformateurs pour rétablir ce qui n'a pu ni périr ni s'altérer? Dans le second, de quel droit venez-vous changer les conditions posées par Jésus-Christ lui-même, et pour glorifier les chefs de la réforme, accuser d'insuffisance ce qu'il a fait pour son Eglise?

A quoi servirait d'ailleurs une telle prétention? Le voile qui couvre leur vie n'est pas comme celui d'Isis, qu'aucune main mortelle ne souleva jamais. Leurs actes sont du domaine de l'histoire, et livrés comme ceux de tout autre, quoi qu'en dise M. Bost [1], à la connaissance et à l'instruction de tous. Pour faire preuve de la plus grande modération, et rester bien en deçà de la vérité, qu'il nous suffise de dire qu'ils n'eurent aucun caractère extérieur de sainteté, et qu'ils ne se distinguèrent en rien par leur conduite du commun des hommes de leur temps. Et cependant il n'aurait fallu rien moins que la sainteté des

[1] Pag. 18.

prophètes, ou la mission des apôtres, pour justifier leur exorbitante prétention, celle de réformer l'Eglise. Déclarer donc saint et légitime leur ministère, c'est renverser le ministère fondé par Jésus-Christ, c'est justifier tout fanatique ou tout imposteur qui viendrait proscrire au nom de Dieu sa vraie religion, et proclamer un culte et une croyance nouvelle; c'est absoudre d'avance toute erreur ou toute scission qui réclamerait une place au soleil de la réforme. Et lorsque les catholiques reprochent aux chefs de la réforme leurs vices, venir opposer ceux de quelques Papes et croire ensuite que les uns et les autres sont quittes, c'est se méprendre de la manière la plus grave; c'est vouloir établir une parité où il n'y en a aucune. La question est celle-ci. S'il était possible que le ministère que le Sauveur a promis d'assister jusqu'à la fin du monde[1], faillît à sa mission, il faut que le nouveau fournisse ses titres à sa succession, et pendant qu'il ne l'a pas fait, on est en droit de le méconnaître et de le regarder comme un usurpateur. « Demandez à Münser, écrivait Luther aux magistrats « de Mulhouse, de qui il a reçu le pouvoir de prê- « cher. S'il répond que c'est de Dieu, qu'il le prouve « par quelque miracle évident; car c'est ainsi que « Dieu fait connaître sa volonté, quand il change les « institutions qu'il avait antérieurement établies[2]. » — « Vous voulez fonder une église, disait-il de Car-

[1] Matth., XXVIII, 20.
[2] Le Guide du catéchumène vaudois, liv. III, Entret. XI.

« lostadt ; voyons qui vous envoie? De qui tenez-vous « votre ministère... ? Quand on vient pour changer « la loi, il faut des miracles : où sont les vôtres [1]? » Quel accablant et irrécusable témoignage contre Luther, que celui de Luther lui-même? Il a fondé, lui, non pas une église, mais des milliers d'églises, car c'est du sein fécond de la sienne que sont sorties toutes celles de la réforme. Où sont ses miracles, lui demanderons-nous à notre tour? Où sont les preuves de sa mission? C'est là qu'est le défaut essentiel et fondamental de son ministère; il est atteint à sa racine d'un vice que rien ne saurait racheter ni couvrir. Les ministres réformés sont sans mission dans l'Eglise; ils sont étrangers au corps des pasteurs auxquels Jésus-Christ a confié la garde de son troupeau, et leur intrusion, la nullité originelle de leur ministère est un fait rendu plus éclatant encore par celui de l'apostolicité du ministère catholique; et ce fait, la réforme le portera éternellement au front comme un caractère indélébile de réprobation.

Il est une dernière accusation de M. Bost que nous n'abordons qu'avec une émotion profonde, car elle soulève dans l'âme à la fois des sentiments d'étonnement, de douleur et d'indignation. La voici : « Le « saint Pierre de Jérusalem et d'Antioche, quand « Corneille voulut se jeter à ses pieds, le releva en « lui disant : « Je ne suis qu'un homme, non plus « que toi; » — « et toi, blasphémateur, siégeant à

[1] Le Guide du catéchumène vaudois, liv. III, Entret. XI.

« Rome, outre que tu apprends à tous les peuples à « se prosterner devant le bois et la pierre, tu vou- « drais que le monde entier se prosternât aussi de- « vant toi-même, comme Satan le demandait à Jé- « sus! Et t'asseyant dans l'Eglise sur l'autel, le jour « où *l'on t'adore*, tu accomplis à la lettre, et pour ta « part, la prophétie qui annonce que l'homme de « péché s'assiéra dans le temple de Dieu, voulant se « faire passer pour un dieu [1]! »

L'emportement et la violence de ce langage dépassent encore tous les excès de l'auteur en ce genre. Ce qui lui a fait franchir ainsi toutes les bornes de la décence, c'est qu'il a cru voir, dans l'égarement de sa raison, un homme choisissant l'autel même pour son trône, venant y disputer à Dieu les adorations de ses saints, et disant dans son cœur : Je monterai, et je serai semblable au Très-Haut. Et les fidèles se prosternant à ses pieds l'adorent! *Oui, sans doute, il* y aurait là de quoi soulever contre un homme le ciel et la terre. Mais aussi comment cet excès même d'extravagance n'a-t-il pas dessillé les yeux à M. Bost? Ou comment cet auteur a-t-il pu s'arrêter à d'autres reproches lorsqu'il pouvait écraser d'un seul coup les catholiques sous le poids immense de celui-ci? Il a fait, à la vérité, de cette accusation la première et la dernière de son livre, le commencement et la fin, il la signale en tête par une gravure, et la reproduit encore en terminant. Mais alors il s'agissait bien

[1] Pag. 90.

de s'arrêter, en présence de ce fait capital, à discuter le passage : *Tu es Pierre*, et de venir apprendre aux fidèles si le Pape est ou n'est pas chef de l'Eglise, lorsque ce même Pape, « s'élevant au-dessus de tout « ce qu'on appelle Dieu, jusqu'à s'asseoir comme un « dieu dans le temple de Dieu, voudrait passer pour « un dieu ?[1] » C'était là la question vitale, la seule question pour M. Bost, puisqu'il se sentait l'incroyable courage de la poser ; car sa solution était, à ses yeux, l'anathème éternel du catholicisme.

Nous nous sentons presque le besoin de nous excuser auprès des réformés d'y répondre, car c'est supposer qu'ils peuvent la prendre au sérieux. Loin de nous la pensée qu'un seul soit assez ignorant et assez stupide pour croire à l'adoration du Pape. Que la honte en soit donc à M. Bost seul, si au beau milieu du XIXe siècle, après plus de trois siècles de controverse, il faut encore répondre à une aussi grossière imposture par cette déclaration : Les catholiques n'adorent point le Pape, ils n'adorent que Dieu seul. Si M. Bost a cru le contraire, comment ne meurt-il pas de confusion pour ce degré inouï d'ignorance ? Et s'il n'y croit pas, comment après une aussi atroce, une aussi infâme calomnie, ne meurt-il pas de honte ? lui, ministre du saint Evangile !

Justifions les paroles que nous arrache une juste indignation, par le simple récit de la cérémonie dont il travestit d'une manière si coupable le sens et la

[1] Paroles servant d'explication à la gravure de l'Appel.

pensée. Le nouveau Pape, aussitôt après son élection, est revêtu des ornements pontificaux, et placé dans une chaire, en face de l'autel devant lequel a été fait le dépouillement du scrutin. Là, les cardinaux viennent lui baiser les pieds, ou mieux, la croix qu'il porte sur sa chaussure, puis la main droite, et le Pape les relevant leur donne le baiser de paix sur les deux joues. C'est ce qu'on appelle l'*adoration du Pape*. Le même jour, avant la nuit, il se place assis sur le grand autel de l'église de Saint-Pierre, et les cardinaux renouvellent le premier hommage qu'ils lui ont rendu. Le Pape, descendu sur le marchepied, donne ensuite sa bénédiction à la foule immense qui ne manque jamais d'accourir à cette cérémonie.

Quelque temps après, la couronne pontificale est placée sur sa tête, et ce jour-là il vient de nouveau processionnellement à cette même église, à ce même autel, pour n'y plus accomplir désormais que le saint sacrifice de la messe. Pendant la procession jusqu'à l'église, le premier maître des cérémonies tenant d'une main un cierge allumé, et de l'autre un bassin, sur lequel on voit des balles légères d'étoupes, y met le feu à trois reprises, en répétant chaque fois : *Saint Père, ainsi passe la gloire du monde*[1] : cérémonie qui est un emblème éloquent de leur mortalité et de l'éclat trompeur et passager des gran-

[1] Pater sancte, sic transit gloria mundi. Vide Cæremoniale roman., tit. 2. De Ordinat et consecrat. novi Pontif. Barbosa, de election....

deurs de ce monde, et cérémonie qui suffirait seule pour apprendre à M. Bost quel sens l'Eglise catholique attache à celle de l'adoration du Pape.

Qui ne sait que le terme d'adoration, dans l'Ecriture sainte, exprime non-seulement le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul, mais encore les marques extérieures de respect que l'on rend aux rois, aux grands et aux personnes supérieures? Dans l'une et l'autre sorte d'adoration, on s'inclinait profondément, et souvent on se prosternait jusqu'à terre. « Abraham ayant « levé les yeux, trois hommes parurent près de lui. « Aussitôt qu'il les eut aperçus, il courut de la porte « de sa tente au-devant d'eux, et se prosterna en « terre [1]. » —« Abraham s'étant levé adora les peuples « de ce pays-là, qui étaient les enfants de Heth [2]. » — « Bethsabée entrant dans la chambre du roi David, « se baissa profondément, et adora le roi [3]. »

Il était dès lors naturel, légitime, conforme au langage et à l'esprit de l'Ecriture sainte, que le terme d'adoration fût employé pour exprimer le respect dû aux organes, aux dépositaires du ministère sacré. Ce qui était naturel et conforme au langage sacré se fit. On adora les évêques, on adora les Papes, on adora les empereurs. « La foule de tout « âge et de tout sexe, dit saint Jérôme, qui se préci- « pitait sur les pas du saint évêque Epiphane, était « telle qu'il ne pouvait avancer; on lui baisait les « pieds, on lui demandait sa bénédiction pour les

[1] Genèse, XVIII, 2. — [2] Ibid., XXIII, 7. — [3] III. des Rois, I, 15.

« enfants [1]. » — Et saint Paulin : « J'adore le prêtre « enfin de retour ! [2] » — Baronius, d'après d'anciens monuments, rapporte ce qui suit, sous la date de l'an 294. « La femme de Claude ayant appris l'heu- « reux changement que Dieu venait d'opérer dans « l'âme de cet homme, courut au Pape Caïus, et se « prosternant à ses pieds, elle les baisa selon la cou- « tume [3]. » — Et plus loin : « A l'arrivée du Pon- « tife, dit-il, tous ceux qui se trouvèrent réunis chez « Gabinius, se prosternèrent à terre, selon la cou- « tume [4]. » — On lit dans Anastase le Bibliothécaire : « Toute la ville de Constantinople, en 523, se porta « au-devant du Pape Jean, avec des torches et des « croix, jusqu'à douze milles de distance, voulant « honorer dans ce Pontife, la mémoire des bien- « heureux apôtres Pierre et Paul. L'empereur Justin « rendant honneur à Dieu, se prosterna jusqu'à « terre et adora le Pape Jean [5]. » — « L'an 535, le « très-pieux empereur Justinien se prosterna à terre « devant le représentant du saint-siége, et adora le « très-saint Pape Agapet [6]. »

[1] Cum ad Epiphanium omnis ætatis et sexus turba confluereret, offerens parvulos, pedes deosculans, fimbriam vellens, cumque non posset promovere gradum. Hieronym., Ep. 61.

[2] Ecce sacerdotis reditum satiatus adoro. Paulin. Natali, 9.

[3] Audita viri tanta a Deo facta mutatione, repente ad Caium Papam se contulit, ad pedesque considens, eos ex more exosculata æque se ad fidem recipi postulabat. Annal. ad ann. 294, c. x.

[4] Ad cujus adventum qui erant congregati in domo Gabinii in terram prostraverunt se ex more.

[5] Occurerunt Beato Joanni milliario XII omnis civis (Constantinopolis) cum cereis et crucibus in honorem beatorum Apostolorum Petri et Pauli.... Tunc Justinus Augustus dans honorem Deo humiliavit se pronus, et adoravit beatissimum Joannem Papam. Anast. bibliioth., vita S. Joannis.

[6] Piissimus Augustus Justinianus gaudio repletus humiliavit se sedi

L'usage de l'adoration est donc une pratique qui ne fut jamais exclusivement consacrée à exprimer le culte dû à Dieu seul, qui est aussi ancienne qu'universelle, et qui a même passé de la religion dans la vie civile. « Que le vassal, dit le droit féodal des « Saxons, fasse hommage à son seigneur, les mains « jointes, et qu'il fléchisse les genoux devant lui, s'il « est assis [1]. » Quoique les cérémonies de l'hommage variassent selon les royaumes et les provinces, elles s'accordaient toutes dans leurs parties essentielles que décrit ainsi Littleton : « L'hommage est le pluis « honorable service, et pluis humble service de révé- « rence, que franc tenant puit faire à son seignior. « Car quant le tenant fera l'hommage à son seignior, « il sera discint, et son test discouvert, et son sei- « gnior seerea, et le tenant genulera devant luy, sub « ambadeux genues, et tiendra ses maines extendues « et jointes ensemble enter les mains le seignior [2]. » L'analogie ici entre les usages est frappante, et l'on voit évidemment que, si la chevalerie a emprunté à l'Eglise la forme de son hommage, l'usage de l'Eglise à son tour porte l'empreinte de son passage à travers l'époque de la chevalerie. Mais la chevalerie s'est éteinte avec la féodalité, et l'Eglise seule continue

apostolicæ, et adoravit beatissimum Papam Agapetum. Anast. biblioth. De vitis Roman. Pontific. S. Agapetus.

[1] Vassalus offerat homagium manibus conjunctis appropians ad ipsum, ut si steterit Dominus, ipsum valeat attingere. Si sedeat, genua flectat coram ipso. Jus feudale Saxon., c. 16, § 8.

[2] Glossar. ad scriptor. mediæ et inf. latinit., auct. Du Cange, artic. Hominiaticum.

encore aujourd'hui de rendre à son nouveau seigneur, à chaque avénement, foi et hommage, sous le nom d'adoration, nom impropre, si l'on ne considère que le sens qui prévaut maintenant dans l'Eglise, mais nom très-juste, si l'on remonte à son étymologie et à son sens primitif. Il y a donc encore ici, de la part de M. Bost, une injustice toute particulière à nous reprocher un usage dont les preuves les plus incontestables font remonter l'origine à la primitive Eglise.

Mais, ajoute M. le ministre, « le Pape s'assied dans l'Eglise, sur l'autel. » Elle sied bien cette plainte dans la bouche de ceux qui ont longtemps prétendu que les autels avaient été inconnus à la primitive Eglise [1], et surtout dans la bouche d'un ministre des temples duquel on a proscrit les sacrés autels, et tout acte extérieur d'adoration ! Où est l'autel, pour M. Bost? Où est la victime? Où est le sacrifice? Car du pain et du vin ne sont pas un sacrifice, et une table n'est pas un autel. Je concevrais encore, dans un catholique, le sentiment de délicatesse qu'il invoque en faveur de l'autel; je ne saurais le concevoir de la part d'un réformé.

L'autel, pour un catholique, est, à la vérité, consacré à l'immolation chaque jour nouvelle de la très-sainte victime du Calvaire; mais l'autel fut aussi, et il est souvent encore aujourd'hui, le tombeau d'un saint; il est, pour le catholique, un lieu que sa foi

[1] Joann. Devoti Institut. Canonicar., lib. secund., tit. VII, § XII, N. 1.

et sa piété placent aux confins de ce monde, et au vestibule de l'autre, entre Dieu et lui; en deçà est l'homme qui implore et qui prie; au-delà Dieu, qui, selon sa promesse [1], écoute avec complaisance et exauce. L'autel est l'Orient vers lequel le chrétien dirige sa face et sa pensée dans sa prière; c'est là qu'il dépose en esprit, devant Dieu, son humble et confiante demande; c'est là qu'il dépose son offrande matérielle à l'Eglise lorsqu'il en fait; c'est là qu'au moyen âge on exposait, dans les grandes solennités, les manuscrits, pour sanctifier la science et pour accorder à celui qui lui avait consacré son temps et ses veilles, une noble et digne récompense; c'est sur l'autel que les rois chrétiens déposaient leur couronne, au temps qu'ils venaient encore demander à la religion de la bénir. C'est donc aussi sur ce même autel, comme sur un pavois religieux, que le catholique doit élever son Pontife au jour de son élection, et la terre entière comprendra sans explication, que l'hommage du fidèle s'adresse, non à l'homme, mais à la dignité dont il vient d'être revêtu, mais à cette pierre placée par le Christ au fondement de l'Eglise, pierre dont il est le symbole vivant.

[1] II. Paralipom., VII, 15.

CONCLUSION.

Lorsque, remontant à la source de la Papauté, l'on réunit ses titres divins épars dans l'Ecriture sainte, on découvre bientôt avec surprise et admiration, que Dieu a répandu sur cette institution sainte des lumières proportionnées à son importance et au rang qu'elle doit occuper dans l'Eglise. Des passages nombreux, clairs et précis l'annoncent et la proclament; tout ce que Jésus-Christ révèle de la société qu'il établit, la prépare et la suppose; et lorsque l'Eglise sort du Cénacle, c'est le premier Pape qui la présente au monde, et qui recueille pour elle les prémices de la foi. La Papauté et la religion se donnaient la main en ce grand jour, et rien sur la terre ne pourra séparer leurs destinées que Dieu lui-même a unies.

Tout ce qui s'est jamais accompli dès lors au sein du christianisme, nous ramène à la même source, et atteste l'origine et la puissance divine de la suprématie catholique. L'enseignement religieux et la foi des nations, la constance des martyrs, la science des docteurs, la voix des conciles généraux, la condamna-

tion des hérésies, le recours des pasteurs opprimés, l'hommage de l'épiscopat, la tradition universelle des églises déposent en sa faveur, et forment par leur concert unanime, le plus imposant et le plus magnifique commentaire des paroles sacrées de son institution.

Par quelle étrage fatalité se fait-il donc que la réforme s'obstine à méconnaître, et repousse au nom de l'Ecriture sainte, un établissement qui a rempli le monde entier de ses preuves et de ses bienfaits? C'est que, ainsi le demande impérieusement de la réforme le besoin de sa propre conservation; c'est que la Papauté, c'est l'apostolicité de doctrine garantie par l'apostolicité du ministère; tandis que la réforme, née au XVIe siècle, est une étrangère pour tous les âges de l'Eglise qui la précèdent, et que le témoignage de tous les siècles est pour elle une sentence de mort. C'est que la Papauté, c'est l'unité de la foi, unité dans le temps, unité dans l'espace, tandis qu'il est dans l'essence de la réforme, d'être variable et mobile. Ce qu'elle repousse donc dans cette institution, ce n'est pas seulement le principe en lui-même, ce principe avec lequel Mélanchton voulait transiger; mais c'est bien plutôt, et avant tout, la voix de l'Eglise universelle, dont la Papauté n'est que l'écho, voix accablante qui s'élève contre elle, de tous les temps et de tous les lieux. Fatale et terrible position de la réforme! elle ne peut admettre la Papauté sans se frapper elle-même de

mort; et elle ne peut la repousser, sans subir la domination d'un principe qui la dévore dès ses premiers jours, et qui, comme un cancer, opère dans son sein une dissolution incessante, profonde et radicale. Le principe du libre examen auquel elle demande la vie, en a empoisonné la source pour elle, en convertissant la Bible en une source de doutes, de contradictions, de déchirements et d'une irremédiable confusion. Il a commencé pour elle le principe de sa lente agonie, en attendant le jour inévitable de sa mort.

Approchez-vous de cet agonisant, de ce nouveau patient condamné au supplice du lit de Procuste; dites-lui : Je viens à vous; que faut-il croire? — Prenez la Bible, vous dira-t-il. — La voilà : pourriez-vous me dire ce qu'elle renferme? Il semble à cette question entendre éclater un frémissement de mille voix confuses et contradictoires, auxquelles il est aussi impossible de s'entendre entre elles, que de se faire comprendre des autres. Elles ne s'accordent que sur deux points : nier le catholicisme, et proclamer le libre examen. Mais nier le catholicisme, ne mène à rien de positif en religion, et ne saurait tenir lieu d'unité, au milieu de ces ombres et de ces fantômes de doctrines que la réforme poursuit sans cesse, et n'atteint jamais ; une telle unité n'est pas plus protestante que juive, athéiste, mahométane ou boudhiste. Proclamer le libre examen, sans convenir d'aucun symbole, d'aucun corps de doc-

trine, sans pouvoir rien formuler d'immuable au delà, c'est admettre, au lieu du principe chrétien qui consiste à croire, le principe philosophique qui consiste à chercher; c'est se placer en dehors du christianisme, et remplacer la foi par la raison.

La réforme ne saurait donc nous dire en montrant la Bible : voilà la parole de Dieu. Oui, répliquerions nous : c'est bien là la parole de Dieu; mais son sens, sa pensée? Voilà bien le corps; mais la vie? Elle s'est retirée de vous; vous n'avez aucun caractère auquel vous puissiez reconnaître la vérité une et immuable, et auquel vous puissiez la discerner de l'erreur. Si vous l'avez ce *criterium;* hâtez-vous de le donner d'abord à vos frères qui le cherchent partout, depuis plus de trois siècles, et qui ne le trouvent nulle part. Si vous l'avez, opposez-le au libre examen, ce tyran dont le trône est un amas de ruines, qui fait des hommes le jouet d'éternelles contradictions, et qui ne se plaît à réaliser dans son empire que la confusion et l'anarchie. Jusqu'alors, au lieu d'appeler les catholiques à vous, craignez même de les avoir pour témoins de vos tristes discordes et de votre impuissance.

Il sied mal à qui présente au monde un tel spectacle de venir parler de la vieillesse du *papisme*, et de la décadence de la religion catholique. Nous rangerons hardiment les prévisions de M. Bost sur son avenir, parmi les prophéties de la réforme. Voilà trois cents ans qu'elle ne cesse d'annoncer la ruine pro-

chaine de Rome catholique, et au lieu de son convoi qui se fait si longtemps attendre, c'est un étrange phénomène que nous voyons, celui des morts enterrant les vivants! En vérité, le moment est bien choisi pour accuser de vieillesse et de caducité une religion que la génération nouvelle a vu sortir victorieuse de la plus horrible des tourmentes. Celle qui nous précède l'avait vue pendant cinquante ans battue en ruine par des hommes qui se donnaient, comme M. Bost, des airs de triomphe avant la victoire, qui plus puissants que lui, l'avaient détrônée dans les cœurs et dans les esprits, avant de l'attaquer dans ses institutions, et qui se posaient à sa place, en nouveaux maîtres de l'humanité. Elle était honnie, persifflée dans ses doctrines, et on ne pouvait ouvrir la bouche pour sa défense, sans se dévouer à la haîne et au mépris. Le terme de sa chute aussi alors était prédit; il était aussi signalé comme *inévitable* et imminent; on eût dit un colosse vermoulu que le plus petit choc, le seul retentissement des pas devait faire crouler à terre. L'orage avance, il éclate, la société entière ébranlée jusqu'en ses derniers fondements s'agite dans d'horribles convulsions. Les plus anciennes monarchies sont déracinées et brisées, les constitutions des empires changées comme des vêtements usés, et la religion elle-même enveloppée dans la ruine commune. Mais voilà qu'au moment même où elle semblait anéantie pour toujours, elle reparaît comme le soleil, et les campagnes, et les collines,

et les vallées après l'orage, plus pure, plus radieuse et plus éclatante que jamais. Cette révolution qui devait sceller son tombeau, n'a contribué qu'à la purifier des souillures qu'elle avait reçues des hommes, et qu'à lui ouvrir l'entrée des pays où elle était proscrite. C'est elle entre autres qui servant, sans s'en douter, d'organe aux décrets d'en haut, l'a rétablie après trois siècles, dans la patrie de l'auteur de l'*Appel*, à Genève.

Les sciences que la philosophie dans son égarement avait appelées en témoignage contre elle, la géologie, l'astronomie, l'histoire, l'archéologie, la philologie, la linguistique, ont répondu à son appel; toutes ont fait entendre leurs voix, toutes jusqu'aux monuments antiques de l'Egypte et jusqu'à ces Nécropolis qui ont rompu un silence de plus de vingt-cinq siècles. Ce grand procès qui devait ravir à la religion catholique la foi des peuples et l'empire du monde, s'instruit encore sous nos yeux ; les sciences viennent encore successivement rendre leurs derniers témoignages devant le grand jury de l'opinion publique. Déjà la conscience des nations est éclairée et peut juger sans crainte ; car cette enquête solennelle tend à son terme, et jusqu'ici chacune des pièces de conviction est un triomphe nouveau pour la foi catholique. Et le plus beau, le plus éclatant, le plus inattendu de ces triomphes est encore celui-ci : ce sont des auteurs protestants, et les plus illustres d'entre eux qui, dans cette immense restauration catholique,

LIBRARY OF THE UNION THEOLOGICAL SEMINARY, NEW YORK

vengent la mémoire des Pontifes romains, autrefois les plus méconnus et les plus outragés.

Il est donc évident que l'Eglise catholique s'est relevée de ces dernières épreuves, plus forte et plus puissante que jamais. Dieu semble avoir écarté sous nos yeux tous ses appuis humains, pour donner encore une fois au monde un grand et solennel spectacle, pour que nul ne puisse s'empêcher de voir que sa puissance lui vient du ciel. Après dix-huit siècles d'une existence sans interruption, elle conserve encore tout ce qui a fait dès ses premiers jours sa force et sa durée; elle est toujours inexpugnable dans ses épreuves et invincible dans sa patience. Les limites de son empire n'ont point changé, et sa voix retentit encore jusqu'aux extrémités du monde; des continents nouveaux et des îles inconnues, il y a cent ans à peine, s'ébranlent comme autrefois les anciens peuples, pour lui former des chrétientés nouvelles. A sa tête est encore là le successeur du pêcheur Pierre, dépositaire d'une autorité dégagée plus que jamais des passions et des intérêts qui divisent les enfants des hommes. Que peut-on craindre pour cette Eglise? Le passé pour elle répond de l'avenir; jamais elle n'est plus près de triompher que lorsqu'elle paraît sur le penchant de sa ruine. Ce n'est point là une vaine assurance de la part des catholiques; c'est une confiance que rien ne saurait ébranler et dont le secret se trouve dans les paroles suivantes : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai

« mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront « pas contre elle. »

Pendant qu'à sa tête s'élève toujours la Papauté, comme un rocher qui brise la fureur des tempêtes, et qui offre, au milieu de l'immense Océan, un abri contre ses coups, quel centre de ralliement présente le protestantisme? Ses hommes les plus fidèles l'avouent sans détour : « il n'est qu'une confédération d'élé- « ments très-divers, et dont plusieurs sont hostiles « les uns aux autres : son essence et sa destinée sont « de repousser l'unité extérieure : il n'aura achevé « son œuvre que lorsque l'unité spirituelle sera venue « remplacer le dernier reste d'unité apparente et « forcée [1]. » Etrange contradiction que de proclamer apparente et forcée une unité fondée sur la pensée, et entièrement libre dans sa manifestation; et que de parler d'unité spirituelle, après avoir proscrit toute manifestation et tout symbole, et après avoir étouffé son principe! Que reste-t-il donc à faire au croyant d'une telle religion? Rien, si ce n'est de « se recueillir, « selon l'étrange invitation de M. Bost, fût-ce chacun « dans sa tente, et élever leurs cœurs en haut, d'entrer « dans le sanctuaire du recueillement. Ce recueille- « ne peut être assez profond et assez intense : Allez, « dit-il en terminant, tout droit à la piété sans su- « perstition, et personne ne vous en demandera da- « vantage [2]. » Quoi! la piété, c'est là désormais le seul et dernier dogme chrétien? Que devient donc la foi,

[1] Appel, p. 106. — [2] Ibid., p. 106, 107, 108.

vie des intelligences, la foi, sans laquelle il est impossible d'être sauvé [1], ni de plaire à Dieu [2]? Et ce recueillement, dans lequel la foi serait morte et toute unité extérieure serait défendue, ne serait-il pas le silence des tombeaux, et l'extinction du christianisme?

Que pourrait désormais, pour sauver le principe chrétien, une société dont la défection est aussi flagrante? Comment la réforme pourrait-elle empêcher le rationalisme d'envahir le monde, elle qui lui prépare les voies, et qui le réchauffe dans son sein? Le rationalisme lui dit : Vous êtes ma mère; et aux hommes avancés du protestantisme : C'est moi qui viendrai recueillir où vous aurez semé. Voici les paroles qui réveillent aujourd'hui, au sein de la réforme, de nombreux échos : « Les livres du Nouveau Testament ne présentent aucun corps de doctrine bien enchaîné et bien avéré [3]. » — *Il est probable* qu'on n'a point certainement reçu la pure doctrine du Christ par les documents du Nouveau Testament, ou du moins que plusieurs méprises y ont été intercalées [4]. Ce n'est donc plus même la peine de prouver que la réforme marche au rationalisme; il suffit de lever les yeux et de voir; déjà les plus intrépides et les plus conséquents des siens touchent à ce terme fatal. A cette vue, une partie de la réforme, à la vérité, a reculé d'effroi; mais si elle ne veut ou

[1] Marc. XVI, 16. — [2] Hébr., XI, 6. — [3] Dogmatique, par le docteur Claudius. — [4] Journal Théol. d'Augs., ann. 1801, n° 9.

ne peut se soustraire au principe qui la domine, il faudra bien qu'elle subisse toute entière sa destinée; car le libre examen n'est dans son dernier développement que l'autorité seule de la raison.

En face d'un tel avenir, ou plutôt d'un état de choses auquel nous touchons déjà, le catholicisme seul conserve un abri contre la tempête, et présente encore au monde le vieux dépôt de la foi; seul il peut réaliser le vœu prophétique du Sauveur, la réunion de tous les cœurs et de tous les esprits. Que nos frères séparés déposent les vieux préjugés et les injustes préventions qui font craindre à plusieurs de trouver la vérité chez les catholiques. Elle n'est point chez eux comme les pommes d'or du jardin des Hespérides, gardée par des monstres. Qu'ils considèrent avec nous dans le Pape, non la personne, mais le principe dont il est l'expression, l'autorité dont il est l'organe, et bientôt l'Ecriture sainte, la raison, la nature de l'homme, l'expérience, tout concourera à les convaincre que la société seule dont il est le chef présente les caractères de la véritable Eglise, et possède le christianisme complet.

Quel ineffable et sublime spectacle serait donné au ciel et à la terre, si toutes les sociétés chrétiennes, abaissant les barrières qui les séparent, venaient s'unir au pied de la croix, adorer au même autel et se confondre dans une seule famille! Combien grandes seraient les destinées du monde, si le protestantisme apportait, comme un tribut consacré au bien com-

mun de l'humanité, le temps, les talents et l'activité qu'il consume à affirmer et à nier tour à tour, à élever et à détruire ! Cette heureuse et sainte union n'est possible qu'à l'ombre de la Papauté ; partout ailleurs ce serait ou la confusion des langues, ou l'Eglise divisée et asservie. « Nous prions donc le « Dieu tout-puissant, dirons-nous à nos frères sépa- « rés, en appliquant ici les paroles d'un grand Pape, « que, comme il vous a donné de le connaître, il « daigne aussi vous découvrir entièrement l'écono- « mie admirable du gouvernement de sa sainte « Eglise, et qu'il vous apprenne dans sa bonté, la « nature, l'étendue, le commencement et la source « de l'autorité suprême qu'il a confiée à l'Eglise ro- « maine[1]. »

[1] Rogamus omnipotentem Deum, ut qui suæ cognitionis vobis reseravit mysterium, tribuat quoque nosse ad plenum suas dispositiones quibus sanctæ Ecclesiæ moderatur arcanum, et quæ sint, vel quanta, et qualia privilegia ecclesiæ Romanæ, et ex quo ceperint exordium, et quis ejus summæ auctoritatis auctor existat, vobis clementer aperiat. Nicol. papæ I *Epist.* VIII, Imper. Michaeli, collect. concil. Venet. 1729, t. IX, col. 1334.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

RÉPONSE A M. MERLE D'AUBIGNÉ.

INTRODUCTION. La Papauté considérée dans son origine et dans son développement au moyen âge. VII

CHAP. Ier. De l'Histoire de la Réformation au XVIe siècle, par M. Merle d'Aubigné. 1
II. Du Ministère sacré. 5
III. De la Papauté et du pontificat de saint Pierre à Rome. . 12
IV. Formation de la Papauté, selon M. Merle d'Aubigné. . . 15
V. Des prétendus envahissements des Papes. 22
VI. De la prétendue coopération des évêques. 28
VII. De l'Unité extérieure de l'Eglise. 51
VIII. Des patriarchats et de la prétendue coopération des princes. 64
IX. De l'influence religieuse des Barbares. 72
X. De la puissance temporelle des Papes. 94
XI. Des fausses décrétales. 100
XII. De la papesse Jeanne et des désordres de Rome. . . . 103
XIII. De la prétendue ambition et de la suprématie temporelle des Papes. 326

RÉPONSE A M. BOST.

AVANT-PROPOS. 159

CHAP. Ier. La hiérarchie catholique et la Papauté niées par la réforme. — Prétentions et invectives de M. Bost. 201
II. Allégation de M. Bost concernant l'autorité du Pape et la primauté de saint Pierre. — Déclaration de Jésus à Pierre, et examen de la première partie de la déclaration : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise*. 215
III. Primauté constante de saint Pierre dans l'Ecriture sainte. — Objections de M. Bost. 231

IV. Passages de l'Ecriture sainte établissant la primauté de saint Pierre. — Objections. 252
V. « Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » 262
VI « Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu auras lié sur la terre, sera lié dans les cieux ; et tout ce que tu auras délié sur la terre, sera délié dans les cieux. » 272
VII. « Et tout ce que tu auras lié sur la terre, sera lié dans les cieux ; et tout ce que tu auras délié sur la terre, sera délié dans les cieux. » 278
VIII. Du pouvoir de remettre et de retenir les péchés, et de ceux à qui il est accordé. 290
IX. De l'interprétation protestante de l'Ecriture sainte. — De l'impossibilité pour la réforme de jamais convenir du vrai sens des Ecritures, de s'assurer de l'existence du texte sacré lui-même, d'en donner une traduction fidèle, et d'établir une doctrine fixe et certaine. 301
X. Du principe de la foi catholique. 322
XI. Du pontificat de saint Pierre à Rome. 336
XII. De la Papauté dans ses rapports avec les six premiers conciles généraux. 372
XIII. Pensée d'Honorius dans sa réponse aux Monothélites d'Orient. — Tort de ce Pape. — Motif de sa condamnation par le VIe concile général. 395
XIV. De la sainteté dans ses rapports avec le pouvoir sacerdotal, et de l'adoration du Pape. 418

Conclusion. 440

Digitiz